image
not
available

MERCURE
DE FRANCE.
DÉDIÉ AU ROI.

MAI. 1747.



A PARIS,

Chés { La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du *Mercure* est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, *ruë du Champ-Fleuri, dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes, au premier étage sur le derriere, entre un Perruquier & un Serrurier, à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.*

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

MAI. 1747.

PIECES FUGITIVES, *en Vers & en Prose.*

SEANCE PUBLIQUE *de la Société Littéraire d'Arras.*

LE Samedi 11 Mars la Société Littéraire d'Arras tint sa Séance publique. M. d'Attecourt, Directeur, & M. de Canchy, Chancelier, y prononcerent des Discours sur le choix qu'on a fait d'eux pour remplir ces deux Charges & sur les occupations de la

Compagnie. Le Directeur qui succede dan
cette place à M. Palisot de Warluzel, Pre
mier Président du Conseil Provincial d'Ar
tois, profita de la circonstance pour fair
l'éloge de M. Palisot d'Incourt son pere
aussi Premier Président, mort dans le cour
de l'année derniere.

M. Cauwet répondit aux deux premier
Officiers de la Societé, en l'absence de M
Harduin, Secretaire perpétuel.

Ensuite M. le Comte de Gomiecour
Maréchal de Camp au service d'Espagne
Commandeur de la Commanderie de l
Zarça, Ordre d'Alcantara, & M. Bayart
Avocat, nouvellement reçûs parmi les As
sociés, firent leurs remercimens auxquel
le Directeur répondit.

Ces Discours furent suivis d'un Mémoi
de M. Cauwet, pour servir à l'Histoire d
la Province d'Artois depuis l'année 118
qu'elle a été démembrée de la Flandre pa
Philippe d'Alsace qui la donna à Isabell
de Hainaut, sa niece, en faveur du maria
ge de cette Princesse avec le Roi Philippe-
Auguste, jusqu'au tems de Robert, fils d
Louis VIII, regardé par la plûpart des His-
toriens comme le premier Comte d'Ar-
tois.

M. Masson termina la Séance par la lec-
ture d'une Ode sur le Mariage de Monsei-

gneur le Dauphin, dont nous allons rapporter quelques ſtrophes.

Le Ciel impénetrable & juſte
Vient à la race des Bourbons
D'unir par un lien auguſte
L'antique race des Saxons.
O que cette illuſtre alliance
Doit affermir notre Puiſſance!
Quel ordre de ſiécles heureux!
De ce jour qui nous vient d'éclore
Nous contemplons l'aimable aurore;
Les fruits ſeront pour nos neveux.

Voici comment l'Auteur peint les conquêtes de notre auguſte Monarque.

Quand Louis parmi les tempêtes,
Bravant mille morts toujours prêtes,
Affronte les fureurs de Mars,
C'eſt un Titus juſte, intrépide,
Qui prenant ſa bonté pour guide,
Cherche la paix dans les hazards.

Je déteſte un Héros barbare,
Toujours armé contre mon ſein,
Qui trouve une gloire bizare
A foudroyer le genre humain.

Un Roi qui ne s'arme qu'en ſage,
Moins pour répandre le carnage
Que pour procurer le repos ;
Qui dans l'orgueil du diadême,
Veut être vainqueur de ſoi-même,
Et qui l'eſt ; voilà mon Héros.

Quelle eſt la gloire d'un Monarque ?
C'eſt d'être aimé de ſes Sujets,
Ce n'eſt qu'à cette illuſtre marque
Qu'on reconnoît les Rois parfaits ;
Cet amour pur, inaltérable,
Eſt un rempart inébranlable.
Un Roi qu'on aime eſt défendu ;
Sous une garde auſſi fidelle
Jamais un Trône ne chancelle,
Et tout effort eſt confondu.

Tremblez, Nations orgueilleuſes,
Jalouſes de notre bonheur,
Plus vous ſerez impérieuſes,
Plus le François ſera vainqueur.
Votre dépit fait nos conquêtes ;
Toujours vous verrez ſur vos têtes
S'élever le plus grand des Rois ;
Quand la félicité publique

Eſt d'un Prince l'objet unique,
Il eſt fait pour donner des loix.

Le Poëte revient enſuite par une tranſition naturelle au Mariage auguſte qui fait le ſujet de ſon Ode, & la finit par cette ſtrophe.

De cette alliance féconde
Que de Héros & que d'exploits!
Je vois des vainqueurs pour le monde;
Et des modéles pour les Rois.
Goûte tes hautes deſtinées,
France, le nombre des années
Ne fait qu'accroître ta grandeur;
Regne juſques aux derniers âges,
Tes triomphes ſont les préſages
De ton immortelle ſplendeur.



REQUESTE A. M. L'. de S.

PRélat, le ſouſſigné Paſteur
Qui reclame votre juſtice,
Vous repréſente avec douleur
Que ſur un mémoire impoſteur
Qu'a ſçû produire la malice,

Tous les Officiers du Bureau,
Sans charge d'un tribut nouveau,
Ne croyant pas faire injuſtice,
De l'avis de votre Grandeur,
Ont ſurtaxé ſon Bénéfice,
Qui, mis à ſa juſte valeur,
Ne doit porter à la rigueur,
Pour les impôts de chaque année
Que la ſomme de vingt écus,
Et la moitié d'une guinée;
Et quatre livres par-deſſus
Pour intérêts, frais & ſalaire
Qu'il faut payer au Commiſſaire.
Ajoûte encor le Suppliant,
Très-éconôme en ſon ménage,
Que privé du plaiſir charmant
De poſſeder riche héritage;
N'ayant de l'Egliſe en partage
Qu'un revenu peu ſuffiſant
Pour faire honneur au Miniſtere,
Il fait tous les jours maigre chere,
Ne peut s'habiller proprement,
Ni réparer ſon Preſbitere
Qui va tomber inceſſamment.
Ces raiſons étant légitimes,
Seigneur, plaiſe à votre bonté,

Au lieu d'augmenter ses décimes,
De lui faire la charité.

Par M. Cottereau, *Curé de Donnemarie.*



PORTRAIT de M. de Fontenelle, Doyen de l'Académie Françoise, par feuë Mad. la M. de L....

LEs personnes ignorées font trop peu d'honneur à celles dont elles parlent, pour oser mettre au grand jour ce que je pense de M. de Fontenelle, mais je ne puis me refuser en secret le plaisir de le peindre ici tel qu'il me paroît.

Sa physionomie annonce d'abord son esprit; un air du monde répandu dans toute sa personne le rend aimable dans toutes ses actions; les agrémens de l'esprit en excluent souvent les parties essentielles; unique en son genre il rassemble tout ce qui fait aimer & respecter; la probité, la droiture, l'équité composent son caractére; une imagination vive, brillante, tours fins & délicats, expressions nouvelles & toujours heureuses, en font l'ornement; le cœur pur, les procedés nets, la conduite uniforme, & par tout des principes; exigeant peu, justifiant tout, saisissant toujours le

bon, abandonnant si fort le mauvais que l'on pourroit douter s'il l'a apperçû ; difficile à acquérir, mais plus difficile à perdre ; exact en amitié, l'honnête homme n'est négligé nulle part ; propre aux commerces les plus délicats, quoique les délices des Sçavans ; modeste dans ses discours, simple dans ses actions ; la supériorité de son mérite se montre, mais il ne la fait jamais sentir : de pareilles dispositions persuadent aisément le calme de son ame, aussi la possede-t'il si fort en paix que toute la malignité de l'envie n'a point encore eu le pouvoir de l'ébranler. Enfin l'on pourroit dire de lui ce qui a été déja dit d'un Illustre : Qu'il fait honneur à l'homme, & que si ses vertus ne le rendent immortel, elles le rendent au moins très-digne de l'être.

A M. R.... Auteur de l'Epitre du 18 Septembre 1746, insérée dans le Mercure de Mars 1747.

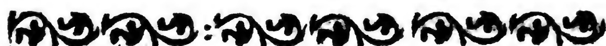
D'Un aimable délire
Je ressens les transports,
Quand j'entends les accords
De ta divine lyre,

Et le Dieu qui t'inſpire
Anime mes chanſons.
Pour mêler aux doux ſons
Que ta légere main en tire ;
Admets à tes concerts
Ma voix encor naiſſante ;
Elle ſera charmante
En répetant tes airs.

G.... d'Angers.

QUATRAIN.

Sexe Charmant, vous partagez la gloire
Du Dieu qui captive nos cœurs ;
Sur nous ce Dieu n'auroit pas la victoire,
S'il n'employoit vos traits vainqueurs.



LA MORT,

ODE.

Par M. des-Forges Maillard, *Aſſocié de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle.*

TEnebreuſe Reine du monde ;
O MORT, dont le vol furieux
Enveloppant la terre & l'onde,

Epouvante l'homme en tous lieux,
Implacable & ſourde ennemie,
Ton ſoufle de ſa foible vie
Uſe ſans ceſſe le flambeau ;
Et ſoit qu'il fuye ou qu'il s'arrête,
Ta faux ſanglante eſt toujours prête
A le plonger dans le tombeau.



Cependant il ſemble à toute heure,
Par nos déſirs impatiens,
Que pour nous dans cette demeure
Le tems s'avance à pas trop lents.
La ſaiſon que le Ciel fait naître
N'eſt point celle où l'on voudroit être ;
Par ſes ennuis l'homme eſt vaincu,
Et la chimere qui l'enyvre
Lui cache qu'il a moins à vivre
De chaque inſtant qu'il a vêcu.

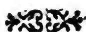


Si raiſonnables & modeſtes,
Nous ſçavions joüir des faveurs
Dont les influences céleſtes
Répandent ſur nous les douceurs ;
Nous verrions contens & tranquilles,
La fuite & les retours utiles

Des doux printems, des froids hyvers,
Et partout une clarté pure
Nous offriroit dans la Nature
Le Créateur de l'univers.



Mais d'un espoir qui le dévore
En proye aux frivoles appas,
L'homme cherche ce qu'il ignore,
Et n'aime que ce qu'il n'a pas.
On ne sent le prix des journées
Que quand à leur terme amenées
Elles sont prêtes à finir.
Alors de toute sa fortune
On voudroit en acheter une,
Et rien ne la peut obtenir.



On envisage avec envie
Le triste sort de Job souffrant,
On voudroit conserver sa vie,
Fût-on toujours pauvre & mourant.
La soif de l'or & de la gloire
Ne s'offre plus à la mémoire
Que comme un effroyable écueil;
Et l'avenir vient s'y dépeindre
Sous des traits cent fois plus à craindre
Que la poussiere du cercueil.

Les vains Oracles du Portique,
Pressés des maux les plus cuisans,
Au gré d'une vertu stoïque,
Paroissoient maîtriser leurs sens;
Mais quand leurs étranges maximes
S'appuyoient des dehors sublimes
D'une arrogante fermeté,
En secret leur ame troublée,
Souffroit sous le masque accablée;
Et démentoit leur vanité.



Ah! si les yeux avoient pû lire
Dans l'ame de ces fiers Romains,
Qui de la mort dans leur délire
S'ouvroient eux-mêmes les chemins;
On eût vû sous diverse face
L'effroi lutter contre l'audace,
Vaincus tour-à-tour & vainqueurs;
Jusqu'à-ce qu'un honneur frivole
Vînt aux rayons de son idole
Eblouir leurs crédules cœurs.



Le Héros que la gloire excite;
Qu'est-il enfin dans ses accès,
Qu'un sang que le courroux agite;

Ou qu'anime un premier succès ?
Il croit que cueilli par Bellonne,
Le vert laurier qui l'environne
Ecarte la foudre & les feux.
A peine un trait mortel le frappe,
Aussi-tôt l'homme qui s'échappe, *
Dissipe le Héros fameux.



Ce bras, dira-t'il, ce visage,
Devant qui trembloit l'univers,
Demain sera donc le partage
De la pourriture & des vers ?
Ce corps qu'une foule suspecte
Sert à l'envi, flate & respecte,
Sera bien-tôt abandonné,

* Mad. Deshoulieres, Rousseau & la Motte, ont employé la même pensée, & je ne doute pas que, comme moi, ils n'ayent eu en vûë ces deux Vers de Lucréce, infiniment au-dessus de toutes nos Imitations,

At veræ voces tùm demum pectore ab imo
Eliciuntur, & eripitur persona, manet res.

Les Latins n'ont jamais fait, selon moi, deux autres Vers aussi beaux pour le sens & aussi justes pour l'expression. La noble & majestueuse lenteur de leur cadence est frappante. *Veræ, imo, eliciuntur, persona, manet res*, il n'y a pas dans ces deux Vers un seul mot qui ne serve au tableau.

Et mes conquêtes célebrées,
Vont être pour moi resserrées
Dans un sépulchre infortuné ?



Mais en quels lieux ira cette ame,
Et que je sens mieux que jamais ?
Est-ce dans un torrent de flâme,
Ou dans le séjour de la paix ?
Si les flateurs loüoient mes crimes,
Que de titres illégitimes
Leur adresse avoit revêtus,
Grand Dieu, ta sûre intelligence
Pese-t'elle dans leur balance
Et les forfaits & les vertus ?



Le seul Chrétien docile & ferme,
Se fait un rempart de sa foi,
Et regardant son dernier terme,
Est exempt d'audace & d'effroi.
Il se prépare à ce voyage,
Armé d'un modeste courage,
Dont la grace aide sa raison,
Et ne voit dans la mort prochaine
Qu'un secours, qui brisant sa chaîne,
Sappe les murs de sa prison.

Alors different d'Epicure,
Il eſt conſtant & réſolu,
Autant qu'à l'infirme nature
Le permet ſon maître abſolu,
Et comme il fut dans ſa carriere,
Tel qu'il ſe montre à la barriere,
Fidéle au Dieu de vérité,
Sa Loi qu'il n'a point tranſgreſſée;
Conſole & flate ſa penſée
D'une heureuſe immortalité.



Dieu, que chercha le vain ſyſtême
Des Philoſophes pointilleux,
Jaloux de ſe montrer lui-même,
Fuyoit les regards orgueilleux.
Comme il eſt la vérité pure,
Le droit chemin, la clarté ſûre;
L'immenſe & ſolide grandeur,
Leurs vertus n'étant qu'arrogance;
Sa haute & terrible puiſſance
Les aveugla de ſa ſplendeur.





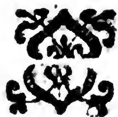
LA GIROFFLE'E,

A Mad. la D. D'.

MADRIGAL.

Pour soutenir l'éclat de mes vives couleurs
Il me faudroit un trône. Adorable Duchesse,
Place-moi sur ton front qui ravit tous les cœurs;
Sur ce front où sont peints l'esprit & la sagesse;
Ma gloire & ma beauté subsisteront sans cesse;
Je serai la Reine des fleurs.

Par M. Cottereau de Beaune, *Etudiant au Collége de Tours.*





SEANCE PUBLIQUE

De l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

LE Mardi 11 du mois passé l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres recommença ses séances par une assemblée publique.

M. Tersier nouvellement admis dans l'Académie, *lut un Mémoire sur la conquête de l'Egypte par Selim I. Empereur des Turcs.*

Les Historiens d'Occident ont fait des fautes considérables sur ce point intéressant de l'Histoire ; le défaut de connoissance des langues Orientales les a empêchés de profiter des ouvrages des Ecrivains nationaux & contemporains, de-là une infinité d'erreurs dans les faits, dans les noms, & l'ignorance d'une grande quantité de détails. Cependant la connoissance de l'Histoire d'Orient ne peut nous être indifferente ; tous les évenemens des croisades ne peuvent être bien éclaircis si on n'a recours aux Historiens Orientaux ; on ne peut nier que l'étude de cette partie de notre Histoire ne soit aussi curieuse & aussi intéressante qu'aucune

autre, ni disconvenir par conséquent de la nécessité de l'approfondir. Qui peut mieux fournir cette carriére que M. Tersier qui posséde dans un haut degré les Langues Orientales ? . . . .

Ahmed Benzenil Historien Arabe dont l'ouvrage manuscrit est conservé dans la Bibliothéque du Roi, a fourni à M. T. les principaux matériaux de son Mémoire, où il releve les erreurs de tous les Ecrivains qui ont traité ce point d'Histoire, & apprend beaucoup de faits qu'ils avoient ignoré. Ahmed est un Historien contemporain, il étoit né à la grande Rouhallé, ville de la basse Egypte, ainsi son suffrage doit être d'un grand poids.

L'Egypte après avoir formé un Royaume florissant, devint la plus riche Province de l'Empire Romain. Omar III. Calife l'enleva aux Empereurs d'Orient en l'année 641 qui est la 19e de l'Hegire. Depuis ce tems differens évenemens placerent plusieurs Dynasties sur ce Trône sujet à de fréquentes révolutions. Enfin les Mammelus, Corps de Milice, composé d'esclaves Circassiens, institué par Saled Nugiumeddin, éleverent l'un d'entr'eux sur le Thrône l'an 1387.

Gauri 28e Sultan de cette Dynastie regnoit en Egypte lorsque Selim y porta ses armes.

Selim regnoit depuis peu de tems par l'abdication forcée de Bajazet son pere qu'il avoit contraint de se retirer à Demotica. Un des freres du nouvel Empereur, nommé Derkoud, & par nos Historiens Corcut, avoit passé en Egypte pour se soustraire à la cruauté de son frere; Selim le redemanda au Sultan d'Egypte qui refusa de le rendre.

Les Ottomans avoient reçu d'autres sujets de plaintes de la part des Mammelus dans la guerre qu'ils avoient faite à Ismaël Roi de Perse; il n'en falloit pas tant pour porter la guerre à un Prince d'une valeur feroce, d'une ambition vaste, Chef d'un peuple guerrier, & d'une Milice indocile, qu'il falloit éblouir par de grands projets, & dont il falloit exciter l'admiration, pour ne pas encourir le mépris & la revolte.

Si l'Egypte offroit à l'avidité d'un Conquerant un pays abondant & fertile, la Milice intrépide qui défendoit cette riche proye étoit bien capable de rallentir ses desirs. Dès que Gauri fut informé des projets de l'Empereur des Turcs, il rassembla ses troupes & alla à sa rencontre jusqu'auprès d'Alep où les deux armées se rencontrerent le 6 Septembre 1515.

La valeur, la férocité, la discipline

étoient égales des deux côtés, mais l'artillerie des Ottomans étoit beaucoup mieux servie que celle des Mammelus. L'épouvante qu'elle inspiroit rendoit encore cet avantage plus considérable. Gauri réduit à fuir, ayant perdu la bataille par la trahison de deux des siens, fut tué dans sa déroute par ses propres sujets.

Cependant les Mammelus se rallierent sous Alep; un nouveau Sultan fut élu, il se nommoit Toman Bey; ce Prince étoit dans la 44 année de son âge; ses vertus lui avoient acquis l'estime & l'amour des peuples, son intrépidité lui assûroit la confiance du soldat.

Selim quoique vainqueur, comprit qu'un Empire vaste & puissant défendu par une Milice intrépide & par un Chef intelligent & courageux, pourroit aisément se relever; que quand il seroit maître du Caire, cette place ne le rendant pas maître des côtes de la mer, il pouvoit se trouver enfermé au milieu du pays ennemi; ainsi il résolut d'offrir la paix au nouveau Sultan, à condition qu'il consentiroit à faire faire la priere & à faire battre la monnoye en son nom, mais un Emir indigné de ces propositions qui asservissoient l'Egypte, coupa la tête aux Envoyés de Selim, & fit de vifs re-

proches au Sultan de ce qu'il daignoit les écouter.

Le sort de la guerre ne répondit pas aux esperances des Mammelus ; Toman Bey trompé par de faux avis, fut battu par Selim dont l'artillerie toujours victorieuse déconcertoit la valeur des Mammelus.

Cette bataille rendit Selim maître du Caire, il y fit publier qu'il recevroit pendant trois jours tous les Mammelus qui viendroient se soumettre à lui, mais qu'après ce délai ceux des habitans qui leur donneroient azile seroient pendus à la porte de leurs maisons.

Cependant Toman Bey avoit rassemblé les débris de son armée ; il remonta vers le Said, & essaya envain d'engager à le suivre les habitans de Havarey ; la crainte de la mousqueterie & du canon des Turcs, armes encore nouvelles pour ces peuples, fit plus d'impression sur les esprits que les promesses du Sultan qui s'engageoit à les exempter de tout tribut pendant trois ans. Toman Bey commençoit à éprouver que les infortunes s'accumulent sur la tête des malheureux. Les revers qui diminuoient son Empire, affoiblissoient l'autorité qui lui restoit. Les sujets qui demeuroient fidéles se croyoient

en droit d'obéir mal à un Prince malheureux, d'autres osoient le trahir. Un jour étant à Athfiel, canton de l'Egypte du milieu, il apperçut dans le canal plusieurs bâtimens, & jugea avec raison qu'ils portoient des troupes que Selim envoyoit contre lui ; sa surprise fut extrême lorsqu'il vit qu'elles étoient commandées par Gianam Elseifi. Cet Emir voyant le mauvais état des affaires des Mammelus étoit passé du côté de Selim, il l'avoit instruit des projets du Sultan son Souverain, & par un excès d'audace qui a peu d'exemples, il s'étoit offert de commander le détachement qui devoit le poursuivre. Mais il trouva dans cette entreprise le châtiment de son crime ; le corps qu'il commandoit fut défait & il fut tué dans l'action.

Ce succès fut suivi de quelques autres, Schad Bey qui commandoit une division des Mammelus, s'empara des bâteaux que Selim avoit sur le Nil, & ce Prince voyant ses ennemis prêts à se relever leur envoya offrir une seconde fois la paix. Mustapha chargé de cette négociation, ne fut pas mieux traité que les premiers envoyés.

Schad Bey enorgueilli de ses succès fit couper la tête à Mustapha & à sa suite, & l'Empereur Turc en fit autant par

représailles

représailles à tous les Emirs qu'il tenoit prisonniers au Caire, & auxquels il avoit promis de les rétablir dans leurs dignités quand la guerre seroit finie.

La fortune recommençoit à favoriser Toman Bey. Il fut joint à Deschom par Seïd Hay Chef des Arabes, indépendant de la Tribu d'Haram; ils étoient indignés contre les Turcs qui avoient vendu comme esclaves & à très vil prix ceux d'entr'eux qui étoient tombés entre leurs mains.

Malgré les conquêtes de Selim il restoit de grandes ressources au Sultan d'Egypte, & il falloit que le Monarque Ottoman eut une grande opinion des forces de son ennemi, puisque malgré le traitement cruel qu'on avoit fait à ceux qu'il avoit déja envoyés, il députa encore pour offrir la paix. Il chargea de cette commission un Emir nommé Kaschadem qui avoit été long-tems du corps des Mammelus, mais ceux-ci ne voulurent pas traiter avec un perfide qui avoit trahi sa nation, ils le renvoyerent chargé d'injures, & ne voulurent pas l'écouter. Cette opiniâtreté des Mammelus a rejetter toutes les propositions venoit des succès qu'ils avoient chaque jour contre les Turcs dans des rencontres particulieres. Schad

Bey étoit le Héros de ce parti chancelant ; par tout il battoit les Ottomans, & il les chargeoit avec tant de vivacité, dit l'Auteur Arabe, que les coups de sabre & de masse d'armes rendoient un son semblable à celui que font les marteaux en tombant sur l'enclume, ou à la marche des chevaux sur un terrain pierreux. Après avoir défait les Ottomans dans plusieurs petits combats il se rendit à Werdan, lieu situé sur le bras occidental du Nil. Toman Bey le reçut avec des marques éclatantes de satisfaction ; il fut résolu dans un Conseil qu'on tâcheroit d'engager dans le parti des Mammelus la Tribu des Arabes, nommée Gazeli, mais les Arabes rejetterent la proposition, & Toman Bey ayant conduit son armée dans une plaine à l'occident du Nil dans le district de Gise, y fut de nouveau mis en déroute par l'artillerie de Selim.

Cette action décisive enlevoit aux Mammelus le fruit de tous ces petits avantages qui les avoient enorgueillis. Poussés jusqu'au Nil & n'osant reparoître devant l'ennemi, ils prirent la résolution de chercher un azile chés Hussein Bein Murhemmi & son cousin Seferscheik de la Tribu de Muharabes. Hussein étoit redevable de la liberté à Toman Bey, mais la reconnoissance n'est

pas capable d'arrêter un homme capable de perfidie. Hussein livra le Sultan à ses ennemis. Toman Bey conduit dans un vallon qu'on lui avoit dit être un azile inexpugnable, racontoit à quelques Emirs qui l'avoient suivi, un songe qu'il croyoit lui présager la fin de son regne; il parloit encore lorsqu'il fut entouré par des cavaliers ennemis qui avoient écarté à coups de sabre les Mammelus de sa garde. Abandonné de ses troupes il fut pris sans résistance, on lui lia les mains sur la poitrine, l'usage n'étant pas, dit Ahmed, de les lier derriere le dos à ceux qui sont constitués en dignité, & on le mit sur un mulet.

Ce malheureux Prince fut conduit en cet état devant son vainqueur qui le fit asseoir & lui rappella tout ce qu'il avoit fait contre lui. Le Sultan ne voulant pas irriter un ennemi tout-puissant, répondit avec modération qu'il n'avoit pas dépendu de lui de rétablir la paix entre les deux Empires, mais que le Conseil de la nation s'y étoit toujours opposé. Etrange situation qui l'obligeoit à se justifier lorsqu'il n'étoit que trop puni. Pendant cette conversation on annonça à Selim la prise du vaillant Schad Bey. Ce brave Officier avoit été trahi par un de ses anciens amis

chés lequel il s'étoit retiré. Plus irrité qu'abbatu par son malheur, il ne démentit point devant l'Empereur Ottoman la fierté feroce qui jusqu'alors avoit fait son caractére, & l'orgueil qui éclatoit dans ses réponses irrita ce Monarque à tel point qu'il le fit tuer au sortir de sa tente.

Pour Toman Bey il passa une partie de la nuit dans une grande agitation, mais enfin le sommeil l'accabla, il fit un rêve semblable au précédent, s'éveilla plein d'effroi, lût un peu de l'Alcoran & se rendormit. Le matin des Chiaoux lui dirent de les suivre & le menerent à la tente de Selim, où ils trouverent l'Aga des Janissaires qui leur ordonna de la part de l'Empereur d'aller le pendre au Caire à la porte de Zaonile. On y trouva une corde préparée; il fut pendu sur le champ, & son corps y resta trois jours.

Telle fut la fin malheureuse de ce Prince digne d'un meilleur sort. Selim qui l'avoit traité en ennemi implacable, reprit après sa mort les sentimens d'un vainqueur généreux, dont l'appareil ne coutoit plus rien à sa vengeance. Il fit enterrer en Souverain celui qu'il avoit fait exécuter comme un criminel. De pompeux obséques furent faits à cet infortuné Sultan dans

la Chapelle de Gauri ſon prédeceſſeur. L'Empereur envoya pour cette cérémonie des étoffes précieuſes de Moſul & fit des aumônes conſidérables. Ce Prince quoique naturellement cruel, touché du mérite de ſon ennemi, eut, dit-on, beaucoup de peine à ordonner ſa mort. Son deſſein étoit même de l'emmener à Conſtantinople & de lui donner une des premieres Charges de ſa Cour, mais ceux qui l'avoient trahi craignirent qu'il ne gagnât la confiance de l'Empereur & ne revînt en état de ſe venger, & ils employerent pour le faire périr des artifices qui ne leur réuſſirent que trop bien. M. T. place la mort de Toman Bey & la fin de l'Empire des Mammelus au 24 Avril 1516; il étoit âgé de 44 ans. Ainſi cette expédition ne dura que dix mois, le premier rendez-vous donné aux troupes de Gauri, & ſon départ du Caire étant du 9 Juin.

M. d'Egli lût enſuite un Mémoire ſur les adoptions par les armes.

Les Loix Romaines permettoient aux Citoyens d'adopter des enfans nés dans d'autres familles, ces enfans acqueroient par-là les mêmes droits d'hérédité ſur les biens du pere adoptif, que s'il eut été leur pere naturel, celui-ci acqueroit à ſon tour tous

les droits de l'autorité paternelle, & la Loi lui donnoit ce que la nature lui avoit refusé.

Mais on connut depuis d'autres adoptions purement honorifiques, dont l'objet principal étoit d'établir entre deux Princes une union semblable à celle qui doit être entre les peres & les enfans, sans leur donner cependant aucun droit à la succession. M. d'Egli s'est proposé dans ce Mémoire de parler principalement de celle qui se faisoit *par les armes*, en donnant les armes à celui qu'on adoptoit, & ce n'est que par occasion qu'il traite de quelques autres adoptions honorifiques, qui étoient en usage dans les VI. VII. & VIII. siécles.

Il paroît que l'adoption militaire a pris naissance chés quelques peuples du Nord, ou parmi quelques-uns des Germains, ce qui est à peu près la même chose, les uns & les autres ayant une même origine. Ces peuples rapportoient tout à la guerre, ils ne quittoient jamais leurs armes, c'étoit dans une assemblée publique que l'un des Chefs de la nation, le pere ou quelque parent, armoit pour la premiere fois l'enfant arrivé à l'âge de la puberté; c'étoit cette cérémonie, dit Tacite, qui en faisoit un Citoyen, & elle tenoit lieu de

l'acte par lequel les Romains prenoient au même âge la robe virile.

Cette cérémonie a les caracteres d'une adoption militaire, par laquelle les Germains étoient reconnus enfans de la République. Mais on y voit cette difference, qu'ici c'est une permission de porter les armes, au lieu que l'adoption militaire étoit une récompense pour les avoir portées avec gloire.

C'est dans l'Histoire des Goths & des Lombards qui s'établirent successivement en Italie, qu'il est plus souvent fait mention de cette adoption militaire dont l'usage pût passer par eux à la Cour des Empereurs Romains.

Procope est le premier Historien qui en ait parlé. Cebades Roi de Perse voulant placer sur le Trône Chosroës le plus jeune de ses trois fils, songea à lui procurer l'appui de l'Empereur d'Orient Justin qui étoit monté sur le Trône l'an 518 de J. C. Il proposa à ce Prince contre lequel il étoit en guerre, d'adopter Chosroës, & Justin auroit saisi avec joie cette occasion de terminer une guerre fâcheuse, si on ne lui eut fait observer que l'adoption juridique des Romains donneroit à Chosroës des droits sur l'Empire; on proposa au Persan de l'adopter par

les armes à la maniere des Barbares, ce que Chosroës refusa avec mépris, & la guerre continua.

Les adoptions militaires se faisoient par la tradition des armes, en donnant ou envoyant à celui qu'on adoptoit differentes sortes d'armes ou d'instrumens de guerre, & quelquefois en le revêtant ou le faisant revêtir par des Ambassadeurs d'une armure complette, car ces adoptions n'étoient en usage que chés les Souverains, elles étoient ordinairement accompagnées de présens plus ou moins considérables, suivant les circonstances ou les personnes.

Elle donnoit les noms de pere & de fils comme l'adoption Romaine, & l'on se faisoit un honneur de prendre ces noms dans les suscriptions des lettres & dans les Actes publics.

Telle étoit l'idée que l'on avoit chés les Goths & les Lombards de cette adoption, qu'elle étoit regardée comme le premier dégré d'honneur de la Milice. Leurs Rois n'admettoient point leurs fils à leurs tables qu'ils n'eussent été adoptés par quelque Prince étranger, & ceux-ci alloient chercher cet honneur jusques chés des Princes ennemis.

Alboin, fils d'Audoin Roi des Lom-

bards, s'étant ſignalé dans une bataille contre les Gepides, où il tua Turiſmonde, le fils de leur Roi, & les mit en déroute, les Lombards charmés de ſa valeur, ſupplierent leur Roi d'admettre ſon fils au banquet Royal. Mais Audoin allegua la Loi & fut inébranlable. Alboin, ſur ce refus partit ſuivi ſeulement de quarante jeunes gens, ſe rendit à la Cour du Roi des Gepides & lui expoſa le ſujet de ſon voyage qui étoit de devenir ſon fils adoptif par la tradition des armes. Cette démarche étrange ne ſurprit point Turiſende, c'eſt le nom du Roi des Gepides, il reçut avec bonté le Prince Lombard, & le fit aſſeoir à table à ſa droite dans la même place qu'avoit coûtume d'occuper Turiſmonde. Mais pendant le feſtin ſe rappellant la mort de ſon fils & voyant ſa place occupée par ſon meurtrier, il pouſſa de profonds ſoupirs, & il ne put s'empêcher de dire que cette place lui étoit chere, & qu'il y voyoit avec peine celui qui l'occupoit.

Un autre fils du Roi, animé par le diſcours de ſon pere, dit quelques injures aux Lombards, qui répondirent par d'autres injures, &la querelle s'échauffant, chacun portoit déja la main à ſes armes, lorſque le Roi ſe leva promptement de table

& arrêta les Gepides en menaçant de châtiment celui qui porteroit le premier coup, parce que, dit ce Prince, celui qui massacre son ennemi chés soi ne remporte pas une victoire agréable à Dieu. On acheva donc le repas avec tranquillité, & le Roi ayant pris des armes qui avoient appartenu à Turismonde, il les donna à Alboin qu'il renvoya sain & sauf. Ce fut cet Alboin qui fonda le Royaume des Lombards en Italie.

On ne s'arrêtoit point dans ces adoptions à la proportion de l'âge entre le pere & le fils. Théodoric, Roi des Goths, fut adopté de cette maniere par l'Empereur Justinien, quoiqu'ils fussent à peu près du même âge.

On ne voit en aucun endroit de l'Histoire que les femmes adoptassent par les armes, mais il ne feroit pas étonnant que cette coûtume leur eût été commune avec les Princes, puisque l'on a vû dans les siecles postérieurs des Princesses faire des Chevaliers en leur donnant des armes; il y a d'ailleurs plus d'un exemple d'adoptions d'honneur faites par des femmes.

M. D. ne croit point que l'usage des adoptions par les armes ait subsisté chés les Lombards depuis la destruction de leur Monarchie par Charlemagne, mais il en trouve encore des traces depuis ce tems chés les Empereurs d'Orient.

Godefroi, Duc de la Basse Lorraine, conduisant en 1096 à la Terre Sainte une armée de Croisés, fut arrêté long-tems aux portes de Constantinople par les artifices & les hostilités de l'Empereur Alexis Comnene, mais celui-ci pour faire cesser les dégâts que l'armée latine causoit dans son pays, consentit enfin à un accommodement avec Godefroi, & lui envoya en ôtage son fils Jean Porphyrogenete.

Godefroi s'étant rendu au Palais des Blacquernes sur cette assûrance, l'Empereur le reçut avec beaucoup d'amitié, & lui dit que pour récompenser ses grandes qualités & l'attacher à ses intérêts, il vouloit l'adopter pour son fils. Aussi-tôt il le fit revêtir des habits Impériaux & l'adopta avec toute la solemnité & suivant la coûtume du pays. Il ouvrit ensuite ses trésors, & non content de faire à Godefroi & à sa suite de riches présens en or, en pierreries, en tapis & en vases précieux, il leur fit donner toutes les semaines depuis l'Epiphanie jusqu'à l'Ascension autant de monnoye d'argent que deux hommes forts & robustes en pouvoient porter, & dix boisseaux de monnoye de cuivre.

M. D. croit avec raison qu'il ne pouvoit s'agir en cette occasion que de l'adoption militaire. La valeur de Godefroi, l'usage

des Empereurs d'Orient d'adopter ainsi les Princes étrangers, les circonstances de l'entreprise de la Croisade, tout annonce une cérémonie guerriere. D'ailleurs la forme de cette adoption où Godefroi fut revêtu des habits Impériaux, n'indique-t'elle pas une adoption militaire, si l'on entend par ces vêtemens ceux que les Empereurs portoient à la guerre ? Il est d'autant plus vrai-semblable qu'il s'agissoit de ces derniers, qu'il y avoit alors une autre sorte d'adoption d'honneur par les vêtemens.

Le Prince d'Edesse adoptant de cette maniere Baudoüin, frere du même Godefroi, le fit entrer nud sous sa chemise & le serra fortement entre ses bras, pour signifier qu'il le tenoit comme sorti de lui, & la femme du Prince, ajoûte l'Historien que cite M. D. en fit autant, *idem & mulier postmodum fecit*, mais ceci mérite une explication.

On la trouve dans le récit d'une pareille adoption rapportée par Pachymere.

Cet Historien dit que Marie Cantacuzene, femme de Constantin Teche, Roi des Bulgares, voulant assûrer le Trône à son fils Michel après la mort de Constantin, qui étoit prêt à mourir, & craignant d'être traversée par Sphendislas ou Wendislas, Despote de Bulgarie, dont les droits

à la Couronne étoient assés bien fondés, engagea le Despote à venir à sa Cour. Le crédule Wendislas défera aux instances de Marie, qui lui offrit de l'adopter. Quoique déja fort âgé il ne dédaigna pas cette adoption ridicule qui alloit le rendre le fils d'une femme fort jeune, & le frere puîné d'un Prince encore à la mamelle. Cette cérémonie se fit publiquement dans l'Eglise. Après que le Prêtre eut récité les prieres solemnelles & usitées en pareilles occasions, & dont on trouve encore les formules dans l'Eucologe des Grecs, Marie prenant les deux côtés de son manteau royal ou de sa robe, en enveloppa son fils Michel & Wendislas placés à côté l'un de l'autre & les embrassa, & peu de tems après elle fit assassiner ce Prince qu'elle venoit d'adopter. Ceci se passa en 1277 sous l'Empire de Michel Paleologue.

M. Degli se fait deux questions qu'il est fort difficile de décider, l'Histoïre ne fournissant point à cet égard de preuve positive; la premiere est de sçavoir si quelques-uns de nos Rois des premieres Races ont été adoptés par les armes par quelqu'autre Prince. La seconde, s'ils ont fait usage de cette adoption & s'ils ont eux-mêmes adopté des Princes de leur sang ou des étrangers.

Differens monumens historiques constatent que nos Rois ont été adoptés par des Princes étrangers, mais parmi tous les Historiens qui parlent de ces adoptions, aucun ne s'explique sur leur nature.

M. D. croit trouver une preuve de l'adoption militaire de Théodebert par Justinien, dans une Médaille du premier, où l'on voit au revers tous les caractéres qui se trouvent sur celles de Justinien, ses conjectures sur cette Médaille sont ingénieuses & subtiles, mais cette discussion nous meneroit trop loin.

A l'égard des adoptions faites par nos Rois, les Historiens parlent distinctement de deux sortes d'adoptions dont ils firent usage, l'une *par la barbe*, l'autre *par les cheveux.* L'adoption *par la barbe* se faisoit en touchant la barbe de celui qu'on adoptoit, ou en en coupant l'extrêmité.

Clovis & Alaric après s'être fait une guerre longue & cruelle, nommerent de part & d'autre des Ambassadeurs pour traiter de la paix, & il fut convenu par le Traité qu'Alaric toucheroit la barbe de Clovis & deviendroit par-là son parein ou son pere adoptif. Cet accommodement n'eut point lieu, parce que les Goths vinrent armés à la conférence, & Clovis continua la guerre. Ceci se passa avant la bataille de Voüillé.

Aimoin fournit une autre exemple de cette maniere d'adopter par la barbe.

Grégoire, Patrice de Rome, voulant, dit-il, attirer Taton & Cacon, fils du Duc de Forli & frere de Grimoal, Roi des Lombards, dans le piége qu'il leur dressoit, les invita à se rendre à Opitergium, aujourd'hui Obrezzo, dans la Marche Trevisane, sous le serment qu'il fit qu'il y adopteroit Taton *suivant l'usage des Anciens*. Les deux Princes s'étant rendus à Opitergium avec peu de suite, Gregoire fit aussi-tôt fermer les portes de la Ville, & envoya une troupe de satellites, qui malgré la vigoureuse défense des deux freres & de leurs gens, les massacra & leur coupa la la tête. Gregoire se fit apporter celle de Taton & lui coupa l'extrêmité de la barbe, afin de remplir son serment. Il en étoit de même de l'adoption *par les cheveux*. On lit dans Paul Warnefride que Charles-Martel envoya Pepin son fils aîné à Luitprand, Roi des Lombards, afin qu'il lui tondît les cheveux selon la coûtume, & que Luitprand par cette cérémonie devînt son pere adoptif & le renvoya en France comblé de riches présens.

Il résulte principalement de ce Mémoire, 1°. que les adoptions par les armes doivent leur origine aux Goths ou aux

Lombards, que l'uſage en a ceſſé en Italie à la deſtruction de leur Monarchie, mais qu'il paroît avoir duré en Orient juſqu'au tems où commencerent les Ordres de Chevalerie; 2°. quoiqu'il n'y a rien de certain ſur la nature des adoptions dont les Princes étrangers ſe ſont ſervi en adoptant nos Rois, & qu'on ne peut de-même être aſſûré ſi nos Rois ont adopté de l'adoption par les armes.

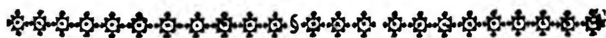


FABLE.

BACCHUS ET CUPIDON.

OUvre les yeux & reſléchis un peu,
Foible mortel, ſur ton ſort miſérable;
Tes tyrans même en vont faire l'aveu
Dans le récit naïf de cette Fable.
Bacchus un jour prit doſe de gayeté
Dans les flacons de ſa cave divine,
Tant qu'il étoit bien & dûëment leſté;
A donc il marche, ou plutôt il clopine
En dégoiſant maint & maint chant joyeux;
L'Amour ſoudain ſe préſente à ſes yeux,
Seul & rêvant, marchant à l'avanture;
Bacchus ſe met à rire outtre meſure;

Eh ! quelle est donc, dit Cupidon surpris,
De tant de ris la cause originale ?
Bacchus veut-il de l'enfant de Cypris
Narguer la force aux Dieux même fatale ?
Ignore-t'il ? . . . . Ne te mets en émoi
Reprit Bacchus, je ris de l'ignorance
Qui fait plier les mortels sous la loi
D'un jeune enfant aveugle comme toi ;
Et qui leur fait adorer la puissance
D'un misérable yvrogne comme moi.



EPITAPHE D'UN YVROGNE.

CI gît un enfant de Silene ;
Qui soutint tant qu'il pût l'honneur du cabaret ;
Il bût toute sa vie, & jamais sans sujet ;
A vingt ans il bûvoit pour oublier Climene,
A trente, par oisiveté,
A quarante, il noyoit la sombre inquiétude,
Ce fut à cinquante ans une vieille habitude
Qui devint à soixante une nécessité.





REFLEXIONS MORALES.

LA Divinité peut ſe comparer à un cercle dont le centre eſt partout, & la circonférence nulle part.

La Loi divine doit être notre unique objet, c'eſt notre ſeule fin, & tous nos pas doivent tendre vers le Seigneur.

La raiſon prouve contre l'incrédule, & l'incrédule prouve pour la Religion.

Si nous voulons ſçavoir ce qu'on dit de nous en notre abſence, il n'y a qu'à faire refléxion ſur ce qu'on dit des autres devant nous.

La ſageſſe de Dieu, & la folie des hommes, gouvernent l'univers.

Rien n'eſt plus capable de nous humilier qu'un retour ſur nous-mêmes.

Il ne faut jamais abandonner le ſoin de ſa réputation, c'eſt un inſtrument de grand uſage pour réüſſir à tout ce qu'on entreprend.

Le vrai honnête homme eſt celui qui ne ſe pique de rien.

Les richeſſes viennent plus de l'ordre que de la recette, elles ſont plus difficiles à conſerver qu'à acquérir.

Pour avoir de la ſanté il faut que le corps s'agite & que l'eſprit ſe repoſe.

Bien ſouvent on fait par hazard les plus heureuſes ſottiſes du monde.

Le perſonnage d'un homme qui a été amant & qui ne veut plus être qu'ami, eſt tres-difficile.

S'il y avoit une juſte police dans le monde, les femmes ne ſortiroient que trois fois de leurs maiſons, pour être baptiſées, pour être mariées & pour être enterrées.

Plus on eſt honnête homme, plus on a de peine à ſoupçonner les autres de ne l'être pas.

La nature fait le mérite, & la fortune le met en œuvre.

La néceſſité eſt la derniere & la plus forte de toutes les armes.

C'eſt peu d'être connu de tout le monde, ſi l'on meurt ſans ſe connoître.

Les plus grandes inimitiés ſont d'ordinaire entre les plus proches.

Ce n'eſt pas une petite affaire de parler & de n'avoir rien à dire.

On juge du mérite des hommes par l'utilité de leurs actions.

Il faut regarder nos maux paſſés comme des biens préſens, & aller au-devant de ceux qui nous menacent pour les détourner par notre prudence.

Le moyen le plus ſûr de ſe faire conſtamment aimer, eſt d'être véritablement eſtimable.

La connoiſſance de ſoi-même eſt un acheminement à la vertu, comme l'ignorance de ſoi-même eſt un entraînement à tous les vices.

Il faut avoir plus d'attention à former le jugement des jeunes gens dans le tems de leur éducation qu'à charger leur memoire, parce que la ſcience n'eſt qu'une ſotiſe ſi le bon ſens ne la guide.

La plus grande partie des maux de la vieilleſſe vient ordinairement du mauvais uſage qu'on a fait de ſa jeuneſſe.

Nous oublions plutôt les bienfaits que les injures, parce que la reconnoiſſance ſe fait à nos dépens, & la vengeance aux dépens d'autrui.

Dans les premieres paſſions les femmes aiment l'amant, dans les autres elles aiment l'amour.

Le ſouverain bonheur conſiſte à poſſeder ce qu'on aime, & à aimer ce que l'on poſſede.

L'hypocriſie montre ſouvent plus de ſcrupules que la vertu même.

Plus on laiſſe de bien à ſes héritiers & moins on eſt regretté d'eux.

On connoît le jugement d'un homme au choix de ſes amis.

Le plus ſûr ſecret de conſerver ſes amis eſt de ne jamais leur prêter ni rien emprunter d'eux.

La tranquillité de l'eſprit eſt le ſouverain bien de la vie.

C'est juger de la ſtatuë par le talon, que de juger des affaires du monde par les évenemens.

Les opérations de l'ame ſont des abîmes qu'il eſt impoſſible de pénétrer.

Les maux comme les biens nous viennent ſouvent par ſucceſſion.

Les hommes deviendroient aiſément vertueux s'ils donnoient autant de ſoin à l'être qu'ils en prennent pour le paroître.

Les femmes galantes portent leur vanité à aimer mieux qu'on diſe du mal d'elles que de n'en point parler.

Les femmes raiſonnables ſont ſi rares, que c'eſt la choſe du monde la plus extraordinaire quand une agit raiſonnablement.

Les biens de la fortune ſe perdent, mais les richeſſes de l'eſprit demeurent.

Le plus honnête déguiſement de l'interêt, eſt de ne paroître intéreſſé que pour les autres.

Le monde eſt un jeu d'échêts où l'on ne perd que faute de jugement.

Le comble de la félicité est d'être heureux & innocent tout ensemble.

La fortune de tous les tems a décidé plus souvent que le mérite de l'élevation des hommes sur la terre.

Le bonheur dans le mariage est de nature si abstraite qu'aucun Metaphysicien ne l'a encore pû concevoir, mais on voit distinctement le Physicien se perdre tous les jours à l'œuvre.

La vie de l'homme est un combat continuel contre l'homme même.

L'argent est un bon serviteur, mais un méchant maître.

Rien n'est plus utile à l'homme qu'une méchante femme, par la raison que quand on est parvenu à la souffrir, on ne trouve plus rien de difficile à soutenir dans la vie.

La Cour est comme l'Arche de Noë; il y a toutes sortes d'animaux bons & mauvais, des sots & des sages, les bons y sont rares, & les méchans fort difficiles à connoître, parce qu'ils ont parfaitement l'art de se déguiser.

Il y a plus de dangers à craindre auprès des femmes, que de fruit à en esperer.

Comme le corps est mort sans l'esprit, la foi est morte sans les œuvres.

Nous nous perdons dans la recherche des secrets de Dieu; les plus curieux sont les plus ignorans.

Il est moins difficile à une femme de refuser toujours avec la même sévérité, que d'accorder toujours avec de nouveaux agrémens.

La malice, l'amour & la contradiction sont les alimens naturels des femmes.

L'homme du tout à soi, vit plus heureux qu'un Roi.

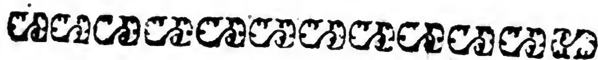
On n'est point vertueux sans fruit.

Les Rois ont beau se conserver le droit de faire des nobles, ils n'en donnent que le titre, c'est à celui qui le porte à le justifier, s'il veut que la voix publique l'approuve.

Il faut aller au cœur par l'esprit, & persuader la piété par la raison.

L'amour

L'amour ne profita jamais à personne; c'est beaucoup s'il ne nuit pas.



ODE

Sur la vie champêtre.

Dieux des plus riantes campagnes
Vous êtes ici, je vous vois,
Oüi, vos immortelles compagnes
Accourent au son de ma voix;
Satyres sortez de vos hêtres,
Ici de vos plaisirs champêtres
J'annonce les divins appas;
Dans votre retraite charmante
Je goûte un repos qui m'enchante,
Que mon cœur ne connoissoit pas.



Loin de moi, villes inquiétes,
Séjour ennemi du repos;
Au prix de nos simples retraites
Vos palais sont de vrais cachots;
Vous n'offrez aux regards avides
Que des biens fades, insipides,
Des biens par le luxe apprêtés;

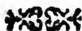
Souvent les embarras, la crainte,
Le faste, le rang, la contrainte,
Font disparoître vos beautés.



Toi seule, aimable solitude,
Toi seule, peux combler mes vœux;
Par toi libre d'inquiétude,
Je passe ici des jours heureux;
Sans soins, sans chagrins, sans affaires;
Mon cœur par des desirs contraires
N'est pas sans cesse combattu;
Loin du bruit, ignoré du monde,
Je vis dans une paix profonde
Entre les bras de la vertu.



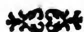
Heureux qui sçait de la nature
Goûter les charmantes faveurs!
Pour lui les bords d'une onde pure
Sont émaillés de mille fleurs;
Pour lui dans la plaine fleurie
La pourpre des Grands si chérie
Semble à l'or mêler son éclat;
Tout le charme, tout le contente;
Là, chaqu'arbre, ici chaque plante,
Flate le goût & l'odorat.



Tels autrefois tant de grands hommes,
Dont le nom fit trembler les Rois,
Moins avides que nous ne sommes,
Vivoient dans les champs, dans les bois;
Ainsi méprisant la fortune,
Sortoient d'une ville importune
Tant d'infatigables Romains,
Et l'éclat d'un faste inutile
Les flatoit moins qu'un champ fertile
Cultivé de leurs propres mains.



Rome & ses Palais magnifiques
N'étoient pour eux qu'une prison;
Ils regrettoient sous leurs portiques
La fraicheur d'un simple gazon;
L'or & l'argent, riches matieres,
Jamais pour ces ames altieres
N'eurent que de foibles appâs;
Leur courage severe & mâle
Choisissoit d'une ardeur égale
L'agriculture & les combats.



Ah! s'il reste encor sur la terre
Une ombre de félicité,
Il est dans un lieu solitaire,
Mortels, ce bonheur si vanté.

C'est-là que vivant pour soi-même,
A méditer l'Etre suprême
On sçait borner tous ses desirs.
Lieu charmant où la destinée
Chaque saison, chaque journée,
Nous offrent d'innocens plaisirs.

Derhins Doyen des Avocats de S. Etienne en Forest.



SEANCE PUBLIQUE

De l'Académie des Sciences du Mercredi 12 Avril.

Mr le Marquis de Courtivron lût un Mémoire sur la nécessité de perfectionner la métallurgie des forges pour diminuer la consommation des bois, où il donna quelques moyens très-simples d'employer les mines de fer en roches de Bourgogne, aussi utilement que les mines en terre de la même Province.

Le Mémoire dont on vient de voir le titre peut être divisé en trois parties, la premiere est presque entierement politique. Elle est composée de réfléxions générales sur les inconvéniens & la nécef-

ſité de la fabrication des fers dans le Royaume ; la ſeconde partie contient une deſcription des deux differentes & principales eſpéces de mines de fer de la Province de Bourgogne, celle de la préparation générale des mines pour la fuſion, avec une comparaiſon du produit de ces deux eſpéces de mines, auquel on joint les moyens & procédés qui peuvent être mis en uſage pour rapprocher le produit des mines qui ſont traitées le moins utilement, de celui des mines que l'on traite avec avantage ; dans la troiſiéme partie on trouve l'expoſition d'un grand nombre d'expériences faites, commencées & projettées ſur les mines de fer, & les choſes qui ſont relatives à l'art des forges ; c'eſt dans l'ordre de la courte expoſition qui vient d'être faite de la matiere de ce Mémoire que nous allons en rendre compte.

La France, contrée ſi abondante & ſi riche, qui a du ſuperflu a bien des égards, eſt peut-être menacée de manquer un jour de bois ; l'objet ſi intéreſſant de la conſervation des bois & des forêts a été longtems négligé, & c'eſt dans le ſein de l'Académie des Sciences que de judicieuſes obſervations ſur leur dégradation ont

donné lieu à des expériences utiles * qui favorisées de l'autorité du Ministére, font esperer au public d'en recueillir un jour le fruit, en considérant la conservation des bois sous le point de vûë de la diminution de leur consommation. M. de Courtivron se jette dans des réfléxions sur l'art des forges qui en consomme une si grande quantité.

Le nombre des forges est peut-être trop grand en France, dit l'Auteur, & il semble que l'on s'en soit apperçu, puisque quelques Ordonnances, telles entr'autres que celles du 9 Août 1723, défendent les nouvelles constructions & les augmentations de feu dans les forges, à peine d'une amende considérable & de la confiscation de toutes les choses qui seroient à leur usage, à moins de Lettres Patentes bien & dûëment vérifiées; si par la manutention des Arrêts anciens & la publication de nouvelles Ordonnances, la fabrication des fers étoit diminuée, on pourroit en tirer d'étrangers. Quelque grande que soit la quantité des fers fabri-

* *M. de Reaumur Intendant & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Mémoires de l'Académie.*

M. de Buffons Intendant du Jardin du Roi. Mémoires de l'Académie. Et M. du Hamel Inspecteur Général de la Marine. M. de l'Académie.

qués dans le Royaume, il en arrive à Marseille qui s'y donnent à un prix si bas, que les proprietaires des fourneaux & les Maîtres de forges de Bourgogne & de Champagne se sont crûs en droit dans ces dernieres années de faire au Conseil des représentations sur ce sujet. Ne pourroit-on pas penser que l'Etat continuant à tirer ce métal de l'étranger quoiqu'avec la puissance de le fabriquer, l'acheteroit alors par une œconomie bien entenduë qui porteroit entierement sur la conservation des bois du Royaume? L'Auteur après cette exposition se détermine pour le sentiment contraire, par cette réfléxion si simple, que les fers étrangers qui se rendent dans nos Ports prouvent que nous n'en avons pas trop, & que la fabrication des nôtres est nécessaire, puisque c'est un objet de commerce auquel nos forges fournissent, & que les forges d'un Etat doivent se mesurer par le nombre de ressources qui satisfont à sa propre consommation, & à celle des pays extérieurs; enfin, dit l'Auteur, puisque l'art des forges est nécessaire, c'est du côté de sa perfection en général, & en particulier sur les moyens de diminuer la partie de bois que cet art consomme qu'il faut tourner notre attention & nos

recherches, mais si l'Etat, continue-t'il, doit ressentir l'effet d'une moindre consommation de bois dans l'usage ordinaire des forges, Paris y a un interêt direct dont la sensation peut être prompte, duquel enfin il ne sera point inutile de toucher ici quelque chose. Depuis un certain nombre d'années la capitale s'étant accruë peut être au-delà des bornes que la commodité de ceux qui l'habitent pouvoit prescrire, & le luxe & la profusion y ayant augmenté dans un rapport plus sensible encore que le nombre de ses habitans, * la capitale, dis-je, a épuisé les bois qui l'avoisinent, & il a fallu recourir au cœur du Royaume pour son approvisionnement; la commodité du flotage a jetté dans le fond de la Bourgogne les Marchands chargés d'y pourvoir, là ils ont acheté depuis peu d'années des bois qui jusqu'alors avoient été reservés à l'usage des forges, c'est en rendant ces bois indifferens aux forges dans cette partie du Royaume, voisine des sources de la Seine; que les Marchands auront encore ces bois à meilleur marché & qu'ils pourront les donner de même, le flotage per-

* *Par ces mots de luxe & de profusion l'Auteur a sans doute en vûë les poëles récemment allumés sur des escaliers dans quelques maisons.*

mettant d'en faire le transport à peu de frais. Des considérations si importantes, ajoute M. le Marquis de Courtivron, sur le grand avantage de diminuer la consommation des bois, & celle de la loi que tout Citoyen doit s'imposer de se rendre utile à la societé, loi qu'impose encore plus particulièrement l'Académie à ceux qui la composent, ne m'ont pas permis d'hésiter à en chercher les moyens, & les circonstances où je me suis trouvé d'avoir des forges sous mes yeux & à ma propre disposition n'ont pû me laisser indécis sur le choix que je devois faire, &c. L'Auteur annonce qu'il n'entre aujourd'hui dans aucun détail & qu'il les réserve pour un ouvrage déja avancé, mais qui a besoin & de tems & d'expériences encore répétées, & qu'il se contente de donner aujourd'hui quelques épreuves dont le succès lui a prouvé la sûreté. Ce sont ces épreuves & quelques détails d'expériences qui remplissent la seconde partie du Mémoire.

Cette partie intéressante de l'Histoire naturelle du Royaume, qui a pour objet les mines, a toujours été & est encore absolument négligée ; l'Auteur qui embrasse dans un ouvrage particulier tout ce qui regarde les mines de la Province

de Bourgogne, l'une des grandes de la France, & peut-être celle où l'on fabrique le plus de fer, laisse entrevoir qu'il pourra un jour étendre cet ouvrage à d'autres Provinces. Il évite de parler de ce qui concerne le choix & l'exploitation des mines ainsi que de leur conversion en fonte, & de la conversion des fontes en fer ; il prend le fer dans son premier état, & nous allons rapporter tout au long le morceau que l'on va lire pour donner une idée un peu juste de nos mines, & de la façon dont elles se forment, ce qu'il ne seroit guere possible de faire par un extrait.

Il me suffira, dit M. de C. de considérer le fer dans son premier état, dans celui de mine, & lorsque déguisé il refuse de se manifester par les épreuves qui l'indiquent si sûrement lorsque le feu a commencé à lui donner, ou lui a donné tout-à-fait ses qualités particulieres ; les mines sur lesquelles j'ai fait des expériences se réduisent à deux sortes qui sont communes dans la Province de Bourgogne & dans la plûpart des Provinces de France ; ces mines ne sont point en filon, elles sont du nombre de celles que les métallurgistes appellent mines mineralisées, qui sont formées par le transport d'une ma-

tiere métallique, dissoute & chariée par les eaux qui les déposent ensuite dans differens lieux qui sont plus ou moins susceptibles de garder ces impreignations métalliques, & cela à raison des differentes terres & glaises sur lesquelles coulent les eaux qui traînent avec elles cette matiere métallique; de ces deux sortes de mines, les unes sont appellées mines en terre, elles sont en grains de grosseur & de figure variée qui sont mêlés à la terre où on les trouve; le fer y est dans un état de crocus ou de chaux métallique; c'est en certains lieux à la superficie du sol que l'on prend ces sortes de mines; ailleurs on est obligé de creuser; l'autre espéce de mine se tire à des profondeurs sujettes à quelques variations; on perce la terre perpendiculairement de plusieurs puits qui communiquent entr'eux au moyen de galeries qui ne sont point artificiellement soutenues par des bois; quelques piliers laissés au hazard servent d'apuis à ces sortes de voutes; à cinq, six & sept pieds de profondeur, à compter de la surface du sol où on fait les puits, la roche commence à être semée de grains & cassée dans toute sorte de sens, elle laisse voir dans son intérieur des grains de mines ronds & assés brillans, qui ne diffe-

rent en nulle ſorte des grains de mine en terre, lorſqu'ils ſont ſéparés de l'enveloppe pierreuſe qui les tenoit comme enchaſſés. En creuſant davantage on trouve la roche ſemée de plus en plus de grains de mine, & elle eſt toujours meilleure. Plus on approche de la pierre blanche du fond qui eſt liſſe & d'une nature de caillou, ſans être mêlée d'aucun grain, cette pierre blanche du fond dont on vient de parler, fait pour retenir la matiere métallique, ces mines étant formées par tranſport, ce que fait la glaiſe dans les lieux où l'on tire les mines en terre; la glaiſe & cette pierre blanche du fond des mines ſe trouve également impénétrable à l'eau qui charie la matiere métallique; c'eſt dans la terre que porte la glaiſe des premieres que l'eau dépoſe cette matiere, comme c'eſt dans la roche qui ſe trouve ſur la pierre blanche des ſecondes que l'eau la dépoſe auſſi, ſoit que la roche mêlée de mine ait été pétrifiée depuis l'admiſſion des parties métalliques, ſoit que la roche même ait été perméable à l'eau qui avoit diſſous cette matiere.

Nous apprenons enſuite dans le Mémoire que les mines en roches ſont extraites de la terre par quartier plus ou moins gros, à la volonté de l'ouvrier, mais

avant que l'on jette ces mines au fourneau elles ſont paſſées ſous un bocquart, ſorte de machine muë par l'eau au moyen d'une roue enarbrée & dont les pilons armés de fonte à leur extrêmité écraſent la roche en parties fort diviſées, & c'eſt dans cet état que l'on uſe la mine en roche qui eſt jettée aux fourneaux avec une terre nommée herbue, au lieu que les mines en terre ſe mêlent avec une pierre concaſſée, nommée caſtine; le fourneau eſt rempli & de charbon & de matiere alternativement, c'eſt alors, dit l'Auteur, que le feu après avoir vitrifié les parties terreſtres & hétérogénes, donne une forme abſolument métallique à la matiere la plus péſante, & opére la réduction par le contact immédiat des charbons & la communication de leur phlogiſtique, mais dans le cas ou on uſe des mines en terre ou des mines en roche, c'eſt avec un produit bien different; ces dernieres, c'eſt-à-dire les mines en roche, rendent à peu près un tiers de moins de fonte en employant pour la fuſion des unes & des autres une même quantité de charbon; nous avons pû voir plus haut dans le Mémoire que les mines en roche paſſoient ſous un bocquart; ceux qui ont les premiers employé cette machine n'ont eu

pour objet que de faire recevoir à la mine l'action du feu plus efficacement, de multiplier les surfaces, mais il étoit aisé de s'appercevoir que les roches froissées par les coups redoublés des pilons ne s'atténuoient qu'aux dépens des grains dont elles sont semées; ces grains tendres par rapport à la roche sont écrasés & fuient avec le courant de l'eau, & les roches froissées en partie restent dans les lavoirs avec les grains que n'ont point rencontrés les pilons; les liqueurs les plus acides, les eaux fortes ne mordent pas le fer dans son état de mine, elles attaquent tout ce qui lui est étranger. M. de Courtivron par des expériences qu'il avoit faites avec ces matieres depuis long-tems, jugea de la partie de roche qui restoit mêlée à la mine de fer en roche, & qui la rendoit si differente pour le produit des mines en terre; nous ne suivrons point l'Auteur dans tous les détails, nous nous contenterons de remarquer que les grands agens de la nature, le feu, l'eau, l'air, la gêlée & les differentes circonstances des saisons, doivent être regardés entre les mains du Physicien, comme des instrumens dont il peut faire usage, ainsi que l'artisan se sert des outils du métier auquel il s'exerce, l'un de ces agens parut pro-

pre à M. de Courtivron à opérer ce qu'il se proposoit d'exécuter, qui étoit d'user les mines en roche sans les bocquer; il avoit remarqué que dans les lieux où l'on use les mines en roche, les pierres y sont presque toutes d'une mauvaise qualité, propre à être attaquée par la gelée & les alternatives des saisons; il songea à mettre cette observation si simple à profit & à s'assûrer si la roche à mine seroit altérée par la gelée comme les pierres communes, ou bien si elle y résisteroit; dans l'un ou l'autre cas ces recherches pouvoient devenir utiles; si la roche à mine se trouvoit inaltérable il falloit l'employer dans les constructions, sur tout dans celles qui alternativement imbibées d'eau & exposées à l'air sont incontinent dégradées, vû la mauvaise qualité des pierres dont on se sert. En Alsace quelques villages sont entierement bâtis de pierres de mine, inaltérables par l'exposition à l'air, si l'on ne fait précéder quelques autres préparations; si au contraire la mine en roche se réduisoit par la gelée, comme la plûpart des autres pierres, on pouvoit attendre pour la façon d'employer ces mines plus utilement un heureux succès; il ne falloit donc plus que songer à faire recevoir à ces mines dans les

circonſtances les plus avantageuſes l'action de l'air & des ſaiſons. Etendre ces mines, les diviſer, expoſer toutes leurs ſurfaces à la gelée qui devoit les frapper, étoient de tous les moyens ceux qui s'offroient le plus naturellement, & ce furent auſſi ceux qui furent mis en uſage; il falloit que les préparations qui tendoient à la perfection des procedés en grand fuſſent peu couteuſes, & aucune ne l'étoit moins que cette expoſition à l'air long-tems continuée; après quelques hyvers M. de C. trouva les mines en roches réduites par la gelée, de façon que ces mines paſſées ſur des claies inclinées, & lavées enſuite donnerent une mine qui promettoit & qui rendit beaucoup; les épreuves faites avec cette mine allerent toujours à environ plus d'un cinquiéme au-deſſus de ce que donnoient les mêmes mines paſſées au bocquart. M. de C. remarque que toutes les mines en roches ne ſont ni auſſi-bien, ni auſſi promptement attaquées par la gelée les unes que les autres; celles qui contiennent des coquillages pétrifiés, reconnuës par les ouvriers pour ſe défendre à l'action du bocquart, ſe défendent auſſi davantage à l'action de la gelée; les ouvriers diſent que ces mines ont du clou, c'eſt ainſi qu'ils appellent le coquil-

lage pétrifié, qui en effet eſt d'une qualité beaucoup plus dure que la roche à mine ſimple; des expériences ſur le choix des mines, ſur leur poids, ſur leur diminution au feu, ſur les inconvéniens du bocquage pour les rivieres, & des obſervations particulieres d'hiſtoire naturelle ſur le poillon auquel l'effet du bocquage des mines eſt contraire, le méchaniſme de quelques opérations & leurs raiſons, ſoit pour la fuſion des mines, ſoit pour leur réduction, ſont réſervés pour un autre Mémoire; celui dont nous rendons compte n'étoit pas ſuſceptible de contenir toutes ces obſervations qui ſont deſtinées aux aſſemblées ordinaires de l'Académie. Nous paſſons ici tout ce qui eſt particulier, pour nous renfermer dans les bornes d'un extrait & ne donner que les réſultats généraux de cette ſeconde partie, qui eſt terminée par les conſidérations ſuivantes. M. le Marquis de Courtivron y expoſe que l'on doit s'attendre que l'avance d'argent néceſſaire à de plus grands apprêts de mines, & que les frais que cette avance occaſionneroit dans le commerce des Maîtres de forges, retardera ſans doute l'uſage que l'on pourroit faire de ſes obſervations, cependant ajoûte-t'il, ſi l'on conſidéroit en France par la ſuite les mines

avec plus d'attention,&que l'on y fît uſage de l'exemple qui nous eſt donné dans quelques pays étrangers, tel entr'autre que la Suéde, où un Collége de Métallurgie ſagement établi décide de tout ce qui ſe rapporte à la matiere métallique,& ôte au particulier la liberté de traiter ſes mines peu utilement, quand même il négligeroit aſſés ſon intérêt pour le vouloir, on pourroit eſperer de voir mettre à profit & ces obſervations & quantité d'autres fort utiles que l'on ſe propoſe d'y ajoûter; c'eſt dans les cas de conſommations inutiles d'une matiere néceſſaire que le particulier ne peut perdre ſans que la perte ne rejailliſſe entierement ſur l'Etat.

Nous voici arrivés à la troiſiéme partie du Mémoire, & nous allons en tracer l'idée ſuccinctement.

Les fers different beaucoup entre eux ; ces maſſes qui paroiſſent homogênes à quiconque ne les voit qu'extérieurement, offrent à la vûë ſimple des differences qui frappent, ſi l'on examine les fractures ; de ces fers les uns ſont aigres & caſſants, d'autres doux, d'autres enfin ont des qualités moyennes qui dépendent de leur premiere compoſition ; un illuſtre Chymiſte étranger (M. Stal) rapporte dans l'un de ſes Ou-

vrages qu'en Allemagne un homme par le mêlange de plusieurs mines, qui fonduës seules ou alternativement les unes avec les autres donnoient un fer de mauvaise qualité, étoit venu à bout par des combinaisons prises de sept ou neuf mines differentes d'en retirer un fer excellent; ces épreuves qui en France n'ont été tentées par personne, ont parû à M. de C. devoir mériter de l'être; on sent bien, dit-il, que ces épreuves ne peuvent être faites que par les mines d'un petit canton, mais en rendant publiques les proportions qui auront le mieux réüssi, & comparant ensuite par la docimasie, toute imparfaite qu'elle est pour l'essai des mines de fer, les mines des autres Provinces du Royaume, l'on viendra peut-être à bout de corriger la mauvaise qualité de quelques-uns de nos fers, & d'améliorer encore celle de nos fers les plus estimés; il paroît que l'Auteur a tenté & doit tenter encore beaucoup d'expériences qui lui ont parû devoir être utiles ou curieuses, & qui pouvoient le mettre en état de décider plusieurs questions sur nos mines, telle est celle qu'il annonce par la préparation de mines épuisées qui seront voûtées & soutenuës, afin qu'elles se trouvent à l'abri de l'éboulement des terres & de quelques au-

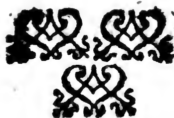
tres accidens qui empêcheroient d'examiner par intervalle les differences arrivées au fond & au parois ; si des differences, ajoûte-t'il, aussi insensibles que la reproduction d'une matiere métallique ne peuvent se faire appercevoir avant un grand nombre d'années, la position de ces mines sera déterminée par rapport aux points cardinaux, & celle de l'issuë qui y sera ménagée par rapport à des objets presque inaltérables, des montagnes isolées & bien terminées, des rochers ou des objets fixes si remarquables qu'ils ne pourront être méconnus. Dans les Journaux on trouvera décrit l'état actuel & celui que donneront des observations postérieures. Ce qui se rapporte à ce sujet, ajoûte l'Auteur, offre un vaste champ à l'expérience & au raisonnement ; les differens genres de matieres auxquels la mine peut être jointe pour la fusion, la construction de fourneaux la plus avantageuse, l'invention des moyens simplifiés pour la fabrication du fer, certaines manieres de disposer le feu des forges, de façon qu'il consomme le moins de charbon qu'il est possible, l'œconomie des eaux, la façon d'employer le bois pour en tirer le meilleur charbon qu'il se puisse, matiere absolument neuve, toutes ces choses, dit

l'Auteur, ſont des branches qui tiennent directement à l'art des forges, ſur leſquelles j'eſpere ſatisfaire ma curioſité & être en état d'en rendre compte; j'épuiſerai cette matiere, ſi une matiere peut être épuiſée, car plus on examine de près les choſes & plus on ſe convainc de l'impoſſibilité d'y tout voir, mais n'importe, quand même, ajoûte M. de Courtivron, nos obſervations tendroient à un but qu'il ne leur ſeroit pas permis d'atteindre, on devroit au moins nous ſçavoir gré des tentatives, lorſqu'elles ont pour objet l'utilité du public; y rendre nos expériences relatives doit être auſſi le plus ſûr moyen de les annoblir.

Le Mémoire de M. de Buffon a pour titre : *Invention de Miroirs ardens pour brûler à de grandes diſtances.* L'Auteur rapporte l'Hiſtoire des Miroirs avec leſquels Archimedes brûla les vaiſſeaux des Romains au Siége de Syracuſe, & après avoir dit que Deſcartes & les Phyſiciens modernes l'avoient traitée de fabuleuſe; il expoſe les raiſons qu'il a eu de n'êtrepas de cet avis; & les moyens dont il s'eſt ſervi pour s'aſſûrer que la choſe étoit poſſible, & ceux dont il a fait uſage pour les exécuter. Ces

moyens dépendent d'une théorie d'Optique toute nouvelle & fort délicate que nous ne pouvons pas faire entrer dans cet Extrait, nous nous bornerons aux résultats que tout le monde peut entendre. Ce Miroir ardent est composé de plusieurs petites glaces planes & quarrées de six pouces sur huit pouces; chacune de ces glaces peut se mouvoir indépendemment de toutes les autres par le moyen de plusieurs visses, & on fait coincider au même point toutes les images que ces glaces refléchissent; elles sont montées sur une machine qui peut se mouvoir & tourner en tout sens, & par cette méchanique on met le feu en tirant seulement un rideau à toutes les matieres qu'on expose au foyer, qui est comme une colomne de lumiere très-vive d'environ un pied de diamétre & qui porte la flâme, en un instant on allume le bois jusqu'à deux cent pieds de distance, le plomb se fond à cent cinquante pieds, l'étain a plus de cent, l'argent à 40 ou 50, l'or encore à une plus grande distance, & les meilleurs Miroirs que l'on connût ne faisoient ces effets qu'à dix ou douze pieds tout au plus. D'ailleurs la portée de ce nouveau Miroir varie à volonté, au lieu que dans les Miroirs ordinaires on ne pouvoit brû-

ler qu'à une même diſtance & toujours très-petite ; il brûle auſſi en haut, en bas & horiſontalement, & il ſeroit très-aiſé de mettre le feu dans des voiles de vaiſſeaux à trois cent pieds avec le Miroir. L'Auteur finir par prouver qu'Archimedes en eſt le premier inventeur, & il explique les paſſages des Hiſtoriens qui en ont parlé, mais qu'il n'étoit pas poſſible d'entendre avant que d'avoir retrouvé cette invention qui s'étoit perduë comme beaucoup d'autres découvertes de l'Antiquité, parce qu'on a, dit-il, préferé la facilité de les nier à la difficulté de les rechercher.





AU ROI.

Quod fuit in votis olim tibi Roma, tenet nunc
Gallia, Trajano melior, felicior ipso,
Imperat Augusto Lodoix, quid plura? Secundos
Trajani, Augustique dies, Rex optime, ducas.

de Nouzieres.

Le grand nombre de Traductions differentes qui ont été faites des Poësies d'Horace prouve combien l'on a jugé que cette entreprise pourroit être utile au public, & plusieurs de ces mêmes Traductions pourroient servir de preuve de la difficulté d'y réüssir. Horace est en effet un des Poëtes les plus difficiles à traduire, il s'exprime toujours avec une précision & une force qu'il est difficile de rendre en traduisant. Le plus souvent (qu'on nous permette une façon peu exacte de nous exprimer, mais qui pourra nous faire entendre) le plus souvent ses tours lui sont propres encore plus qu'ils ne le sont à sa Langue, ce qui augmente beaucoup la difficulté de la

la Traduction, car un tour propre au génie d'une Langue peut-être ſuppléé par un équivalent que fournira la Langue du Traducteur, mais ſi ce tour eſt propre à l'Auteur qui a écrit, il faut alors que le Traducteur cherche en lui-même des reſſources qu'il n'eſt pas ſûr d'y trouver.

Un homme qui joint à un grand diſcernement un goût ſûr & un eſprit auſſi délicat qu'éclairé, s'eſt occupé depuis pluſieurs années à une Traduction d'Horace. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il voulût laiſſer voir le jour à ſon ouvrage. Voici la Traduction du Poëme Séculaire qui nous eſt tombée entre les mains.





CARMEN SÆCULARE.

Puerorum & Virginum Chorus.

PHœbe, ſylvarumque potens Diana,
Lucidum Cœli decus, ô colendi
Semper, & culti, date quæ precamur
Tempore ſacro:
Quo Sibyllini monuere verſus,
Virgines lectas pueroſque caſtos,
Dîs, quibus ſeptem placuere colles,
Dicere carmen.

Puerorum Chorus.

Alme Sol, curru nitido diem qui
Promis & celas, aliuſque & idem
Naſceris; poſcis nihil urbe Româ
Viſere majus.

Virginum Chorus.

Ritè maturos aperire partus
Lenis Ilithyia, tuere matres:
Sive tu Lucina probas vocari,



POEME SECULAIRE.

Chœurs de Vierges & de jeunes Romains.

Les deux Chœurs.

ASTres, dont l'éclat embellit les Cieux, ô Phébus! ô Diane Souveraine des forêts! Divinités toujours adorées, toujours dignes de l'être, exaucez nos vœux dans ces jours ſolemnels, dans ces jours où la Sybille ordonne que des Chœurs de Vierges choiſies & de jeunes Romains chantent les Dieux Tutelaires des ſept Collines.

Chœur de jeunes Romains.

Ame de la Nature, Soleil dont le char lumineux ouvre la carriere du jour & la termine, toi qui toujours immuable, renais chaque jour different à nos yeux, puiſſe-tu dans l'Univers ne rien voir de plus grand que Rome!

Chœur des Vierges.

Bienfaiſante Ilythie, toi qui rends moins amers les fruits de l'hymen dans leur maturité, ſous quelque nom que l'on t'in-

Seu Genetyllis.

Diva, produças sobolem, Patrumque
Prosperes decreta super jugandis
Fœminis, prolisque novæ feraci
Lege marita.

Puerorum & Virginum Chorus.

Certus undenos decies per annos
Orbis & cantus, rèferatque ludos,
Ter die claro, totiesque gratâ
Nocte frequentes.
Vosque veraces cecinisse Parcæ,
Quod semel dictum stabilis per ævum
Terminus servet, bona jam peractis
Jungite fata.
Fertilis frugum pecorisque tellus
Spiceâ donet Cererem coronâ:
Nutriant fœtus & aquæ salubres,
Et Jovis auræ.

Puerorum Chorus.

Condito mitis placidusque telo
Supplices audi Pueros, Apollo:

Virginum Chorus.

Siderum Regina bicornis audi,
Luna, Puellas.

voque, ou de Génétille (1) ou de Lucine, que les meres trouvent toujours en toi un secours assûré; fais prospérer les décrets de nos peres, qui nous imposent le joug conjugal; (2) qu'ils soient pour cet Empire une source féconde de nombreuses lignées!

Les deux Chœurs.

(3) Que de siécle en siécle pendant trois jours & trois nuits se renouvellent & ces chants & ces jeux! Parques qui rendez de sûrs Oracles, que la (4) durée de cet Empire confirme vos promesses; ne cessez d'ajoûter d'heureux destins à ceux que déja vous nous avez accordés. Que la terre toujours abondante en fruits couronne Cérès de ses épics dorés; qu'elle soit couverte de troupeaux; qu'elle n'offre à leurs tendres nourrissons que des eaux salutaires; qu'ils n'y respirent qu'un air toujours pur!

Chœur de jeunes Romains.

Apollon serre tes fléches meurtrieres, daigne écouter les humbles prieres de la jeunesse.

Chœur de Vierges.

Reine des Astres, dont le croissant donne un nouveau jour à la terre, entends la voix des Vierges qui t'invoquent.

Puerorum & Virginum Chorus.

Roma ſi veſtrum eſt opus, Iliæque
Littus Etruſcum tenuere turmæ,
Juſſa pars mutare Lares, & urbem
Soſpite curſû :
Cui per ardentem ſine fraude Trojam
Caſtus Æneas Patriæ ſuperſtes
Liberum munivit iter, daturus
Plura relictis :
Dî probos mores docili juventæ,
Dî ſenectuti placidæ quietem,
Romulæ genti date remque, prolemque
Et decus omne.
Quique vos bobus veneratur albis,
Clarus Anchiſæ Veneriſque ſanguis,
Imperet bellante prior, jacentem
Lenis in hoſtem.
Jam mari terrâque manus potentes
Medus, Albanaſque timet ſecures :
Jam Scythæ reſponſa petunt, ſuperbi
Nuper, & Indi :
Jam fides, & pax, & honor, pudorque
Priſcus, & neglecta redire virtus
Audet, apparetque beata pleno
Copia cornû.

Les deux Chœurs.

Puissantes Divinités, si Rome est votre ouvrage, si le reste des Troyens, forcés d'abandonner ses Dieux, vint sous vos heureux auspices occuper les rives de l'Etrurie ; si le pieux Enée, survivant au malheur d'Ilion, leur ouvrit un passage à travers la flâme, & que (5) fidéle à sa promesse il leur ait assûré un Empire plus florissant que le leur ; donnez à la jeunesse docile la pureté des mœurs ; donnez à la sage vieillesse un doux repos ; donnez aux enfans de Romulus une nombreuse postérité, prodiguez pour eux les honneurs & les richesses. Comblez les vœux du digne rejetton d'Anchise & de Vénus, qui sur vos autels immole de blanches victimes; que toujours triomphant de nos ennemis, il soit dans leur défaite encore plus grand par sa clémence ! Déja nos armes redoutées sur la terre & sur l'onde font trembler le Mede ; déja le Scythe & l'orgueilleux Indien nous demandent des Loix ; déja reparoissent la fidélité, la paix, l'honneur, la candeur de nos peres, & la vertu si long-tems négligée ; l'abondance verse sur nous ses trésors à pleines mains.

Puerorum Chorus.

Augur, & fulgente decorus arcû
Phœbus, acceptuſque novem Camœnis,
Qui ſalutari levat arte feſſos
Corporis artus;
Si Palatinas videt æquus arces,
Remque Romanam, Latiumque felix,
Alterum in luſtrum, meliuſque ſemper
Prorogat ævum.

Virginum Chorus.

Quæque Aventinum tenet, Algidumque,
Quindecim Diana preces virorum
Curat: & votis Puerorum amicas
Applicat aures.

Puerorum & Virginum Chorus.

Hæc Jovem ſentire, Deoſque cunctos,
Spem bonam, certamque domum reporto,
Doctus, & Phœbi chorus, & Dianæ
Dicere laudes.

Chœur de jeunes Romains.

Dieu des Augures, chéri des Muses, Dieu renommé par ton arc brillant, par cet art salutaire qui rend aux corps infirmes leur premiere vigueur (5) tu jettes un regard favorable sur les roches Palatines, tu fais durer à jamais la gloire de cet Empire; que chaque siecle ajoûte un nouvel éclat à sa grandeur!

Chœur de Vierges.

Et toi Déesse révérée sur l'Algide & sur l'Aventin, ô Diane, tu prêtes une oreille attentive anx Prêtres des Sybilles, aux vœux de cette jeunesse.

Les deux Chœurs.

Mais déja Jupiter, déja tous les Dieux nous entendent; nos voix réünies pour chanter les loüanges de Diane & d'Apollon, ont pénetré jusqu'aux Cieux; nos vœux sont exaucés, les Dieux même m'en assûrent.

REMARQUES.

(1) Je crois, comme Bentley & le P. Sanadon, qu'on doit écrire *Genetyllis*, v. 16, & non pas *Genitalis*, auquel les Interprétes donnent differens sens, tels par exem-

ple, que Jean Bond, *ſeu mavis*, dit-il, *vocari Luna ad gignendum valens, nam veluti Solis calor animat, ſic humor Lunæ nutrit & gignit*, propriété qu'il me ſemble qu'on n'a jamais donnée à la Lune. Il y a tout lieu de croire, ainſi que le dit le P. Sanadon, que *Genitalis* n'eſt qu'une corruption ou plutôt une mauvaiſe gloſe de *Genetyllis*, dont Frédéric Morel s'eſt ſervi dans la traduction Grecque qu'il a faite de ce Poëme. Il n'eſt pas poſſible, ajoûte le P. Sanadon, de produire aucun Auteur qui ait employé le nom de *Genitalis* dans le ſens qu'on lui donne ici, comme Bentley l'a montré.

(2) Le P. Tarteron donne comme une choſe aſſûrée, ce qui n'eſt qu'un ſouhait dans Horace; *elle* (cette Loi) *ne peut manquer*, dit-il, *de peupler l'Empire*. Il eſt obligé de-même par le ſens qu'il a donné à *certus ut undenos* qui ſuit, d'ajoûter au Texte *Béniſſez-là* pour pouvoir dire, *afin que ces jeux & ces Hymnes revenant régulierement de ſiècle en ſiècle, les Romains en foule & ſans nombre les célebrent trois jours & trois nuits auſſi agréablement que nous.* Ce n'eſt pas-là le ſens du Latin où l'*ut* eſt encore employé comme un ſouhait.

(3) D'Acier & le P. Sanadon ont démontré qu'il falloit lire, v. 21, *Certus un-*

denos & non pas *certus ut denos*, parce que les ſiécles étoient de 110 ans.

(4) Je penſe de même qu'on doit écrire ainſi ce paſſage,

Quod ſemel dictum ſtabilis per ævum
Terminus ſervet,

Et non pas,

Quod ſemel dictum eſt, ſtabiliſque rerum
Terminus ſervat,

Bentley fait voir l'abſurdité du dernier, qui ne fait point de ſens, *dictum eſt*, & *ſervet*, *in Syntaxeos legem peccant*, dit-il avec raiſon. Cuningam l'écrit de cette façon, mais elle ne vaut pas mieux,

Quod ſemel dictum, ſtabiliſque rerum
Terminus ſervet,

(5) Je crois qu'Horace a plutôt eu en vûë de faire par ces mots *ſine fraude*, en parlant d'Enée, une oppoſition au caractére de perfidie que Virgile donne aux Grecs, *timeo Danaos & dona ferentes*, que d'imaginer, comme ont fait les Interprétes, de lui donner le ſens de *ſine noxa*, *ſans en recevoir aucun dommage*; *Liberum iter* l'explique clairement, comme le remarque fort bien M. de Rozel Baumont, Hiſt. Crit. de la Rep. des Lettres, T. XIX,

p. 142, qui donne à *ſine fraude* le même ſens que moi, l'attribuant à la tromperie dont uſérent les Grecs pour ſurprendre Troye.

(6) J'ai adopté ici la correction de Bentley d'apres les MSS. & les anciennes Editions de *prorogat*, v. 68, *curat*, v. 71, & *applicat*, v. 72, au lieu de *proroget*, *curet* & *applicet*. Elle me paroît d'autant plus ſenſée, qu'Horace avoit déja dit, v. 33.

Condito mitis placidûſque telo
Supplices audi pueros, Apollo;
Siderum Regina bicornis audi,
Luna, puellas.

Et que ceci n'en feroit qu'une repetition,

Quindecim Diana preces virorum
Curet, & votis puerorum amicas
Applicet aures.

Il eſt donc bien plus vraiſemblable qu'Horace, comme le dit Bentley, *quaſi præſenti numine afflatus, narrat ſua vota ab Diis exaudiri.*

Je n'adopterai pas de même ſes corrections inutiles de *docilis*, v. 45, & de *ſenectutis*, v. 46, au lieu de *docili* & de *ſenectuti*, ni de *quæque*, v. 49, & *impetret*, v. 51, que ſuit Cuningam au lieu de *quique* &

imperet, (le P. Sanadon ponctuë avec raison le passage de cette maniere,

Quique vos bobus veneratur albis
Clarus Anchisæ Venerisque sanguis,
Imperet bellante prior,)

ni ces autres corrections de Bentley, *manum potentem*, v. 53, ou *manus potentis* de Guningam au lieu de *manus potentes*, ni d'*honos*, v. 57. que suivent Cuningam & & le P. Sanadon, au lieu d'*honor*, ni celle ci de ce sçavant Jésuite,

Remque prolem
Que & decus omne.

au lieu de

Remque prolemque
Et decus omne. v. 47 & 48.

ni ces autres de Cuningam, *placidam quietem*, v. 46, au lieu de *placidæ quietem*, & *Phœbo*, v. 75, au lieu de *Phœbi.*





DAMETE.

EGLOGUE.

DAmete épris de l'aimable Sylvie
Traînoit une mourante vie ;
Ce n'étoit que soupirs, à toute heure, en tout lieu.
Son troupeau l'occupoit fort peu :
Il le laissoit errer à l'avanture.
Ce cher troupeau devenoit la pâture
Des loups cruels qui profitent toujours
Du tems où les bergers rêvent à leurs amours.
Un jour sur un côteau champêtre,
Assis nonchalamment à l'ombre d'un ormeau,
Il laissoit à son chien le soin de son troupeau.
Je l'observai long-tems ne voulant point paroître,
Quand le charmant berger, l'honneur de ce hameau,
Portant au loin sa vüë & sans rien voir peut-être,
Tant il rêvoit profondément,
S'écria : justes Dieux ! par quel enchantement
Suis-je réduit à ne me plus connoître !
A traîner en tous lieux la tristesse & l'ennui !
Je ne me trompe point ; c'est l'amour, oüi, c'est lui
Qui fait cette métamorphose.

Jadis dans l'aimable saison,
Où Zéphir volage & fripon
Caresse mainte fleur par sa tendresse éclose ;
Je voltigeois comme le papillon
Des champs aux bois, de l'arbuste à la rose.
Tout me charmoit. Tout glisse aujourd'hui sur mes sens.
Quelquefois mes tendres accens
Attiroient près de moi nos timides bergeres,
Qui mêloient leurs voix à mes chants,
Et formoient des danses legeres.
Nos jeux ne finissoient qu'avec la fin du jour.
Nos bois étoient pour moi le plus riant séjour,
Et je n'y vois plus rien qui m'attache à la vie.
Comment me plairoient-ils ? Je n'y vois plus Sylvie.
J'aimois, hélas ! sans connoître l'amour.
J'éprouve enfin les tourmens de l'absence.
Depuis un mois ma vive impatience
Me fait envain parcourir tous les lieux
Que me rendoit chers sa présence.
Qu'ils sont changés ! que je crains l'inconstance
D'un objet par qui tout s'embellit à mes yeux !
Un silence profond favorisoit Damete.
Les Zéphirs n'agitoient qu'à peine les rameaux.
Les Nymphes l'entouroient. Tout dans cette retraite

Sembloit prendre part à ses maux,
Et respecter les sons de sa Musette.
Les échos d'alentour d'une tremblante voix
N'osoient répéter à nos bois
L'aveu de sa flâme discrete.
L'Amour en eût pitié, vint essuyer ses pleurs.
Damete entend du bruit, tourne aussi-tôt la tête;
Et reconnoît l'objet de ses tendres ardeurs.
Elle s'enfuit d'un pas timide,
Mais un berger des plus constans
Fait, quand c'est l'Amour qui le guide
Bien du chemin dans peu de tems.
Il l'atteignit : Amour n'en fit que rire.
Pour moi, crainte d'offrir un importun secours,
Bien loin de troubler leurs discours,
Je ramenai mon troupeau sans mot dire.

Boyer.

A Lyon 1747.





*LETTRE de M. Jaume écrite de la campagne à M. A***. en lui envoyant l'Ode suivante.*

Illuſtre amant des neuf Sœurs immortelles,
Noble héritier du Dieu de l'enjoûment,
Diſciple des Chaulieux, des Greſſets, des Chapelles,
Ami fidéle, ami charmant;
Docile aux doux plaiſirs, pars, reviens ſur leurs aîles
Dans ces lieux dont tu fis autrefois l'ornement.
Crois moi, de ces douces retraites
Vien goûter les plaiſirs divers;
Ici de pampres toujours verds
Bacchus couronnera nos têtes;
Là couchés ſur un lit de fleurs,
Ou ſous un chêne aſſis à l'ombre,
Nous joüirons de cent plaiſirs flateurs,
Dans le fond d'un boccage ſombre.
Si ſur nos cœurs l'amour porte ſes coups;
Charmés de nos nouvelles chaînes,
Mille jeunes oiſeaux amoureux comme nous,
Entretenant nos feux par leurs chants les plus doux,
Feront des plaiſirs de nos peines.

Oserai-je de ces beaux lieux
T'ébaucher la riante image ?
Heureux mes vers, s'ils avoient l'avantage
De plaire un moment à tes yeux !

*LES AGREMENS DE C***.*

O D E.

DElicieuse solitude,
Où loin de toute inquiétude
Je passe d'agréables jours ;
Lieux chéris, campagne riante,
De ma félicité charmante
Vous allez régler l'heureux cours.



Que j'aime ces vastes prairies,
Ces côteaux, ces rives fleuries,
Sûrs aziles de mon repos.
C'est-là que la nature aimable
M'offre un enchantement durable ;
Et des plaisirs toujours nouveaux.



Tantôt du jour l'avant-couriere
Ouvrant ma tranquille paupiere,
M'offre l'azur & les rubis ;
Tantôt par sa clarté féconde

Phébus ſortant du ſein de l'onde
Occupe mes regards ſurpris.



Que de gracieuſes images
Me préſentent ces beaux rivages,
Que les Dieux même ont habités !
Je vois aux bords d'une onde pure
Climéne qui ſur ſa coëffure
Conſulte les flots argentés.



Les froideurs de l'indifference,
L'infidélité, l'inconſtance
Ne régnent point dans ce ſéjour.
L'on n'y connoît point l'impoſture ;
Tout céde aux loix de la nature,
Tout y ſuit les loix de l'Amour.

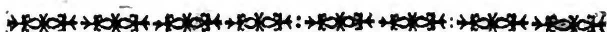


Loin d'ici ce mortel avide
Qu'une vaine ambition guide
Auprès des Palais éclatans :
C'eſt dans nos paiſibles contrées,
Mieux que ſous des voutes dorées,
Que régnent les plaiſirs conſtans.



Au faſte, au trouble de la ville,
Mon cœur ſatisfait & tranquille

Préferera toujours ces bords ;
Et quand la Parque rigoureuse
Viendra trancher ma vie heureuse,
J'irai sans crainte chés les morts.



EPIGRAMME traduite du Latin de Sangenerius.

QUoi ! Marc, tu crains que la douleur
Ne fasse tourner ta cervelle.
Crois-moi, desire avec ardeur
Ce destin qui te cause une frayeur mortelle ;
Quelqu'il soit, bénis l'instrument
D'un changement si favorable,
Car ta cervelle alors par ce renversement
Deviendroit bientôt raisonnable.

Les mots des Enigmes du Mercure d'Avril sont *Mortier*, *Ecu* & *Fiacre*.





ENIGMES ET LOGOGRYPHE.

JE ſuis d'un grand uſage à la Cour, à la Ville;
Je taris quelquefois une ſource de pleurs,
Je reçois dans mon ſein une humeur inutile.
Lecteur, je ſers ſurtout chés les Prédicateurs.

Creuſot.

AUTRE.

CE qui compoſe ma nature
Se trouve maintes fois confondu dans l'ordure;
J'aſſûre au Citoyen les biens de ſes ayeux,
De ſes plus grands ſecrets je ſuis dépoſitaire;
Je me montre au Palais pour juger une affaire.
Dans cet inſtant, Lecteur, je parois ſous tes yeux.

par le même.

AUTRE.

JE ſuis un de ces traits qui forment la beauté;
Ne me prêtant pas moins à l'art qu'à la nature;
Je dis plus, ſans te faire injure,
Lecteur, jamais ſans moi tu n'aurois exiſté.
Tu ne ſçaurois ſans moi concerter d'entrepriſe;
Quels que ſoient tes deſſeins, je ſuis toujours à toi.

N'en témoigne point de surprise,
Car, Lecteur, tout commence & tout finit par moi.

Par M. de Lanevere, ancien Mousquetaire du Roi, à Dax.

AUTRE.

COmment définir ma structure ?
Elle est un Enigme parfait.
Toujours on couvre ma figure,
C'est pour cela que je suis fait.
Je suis tout à la fois rond, étroit, profond, large ;
Et par le jeu de mes ressorts
Je retrécis, j'étends un corps ;
Je diminuë ou j'allonge sa marge,
Et je céde aux moindre efforts,
Quoique je semble aux yeux une pésante charge.
Percé de tous côtés je renferme des fleurs,
Mais ainsi que dans un parterre
Toutes n'ont pas le même caractére
Pour le goût & pour les couleurs ;
Nous tous aussi n'avons pas l'avantage
De contenir toujours des roses & des lys ;
Moi, je l'aurai ; la belle Iris
Doit m'employer à son usage ;
Je n'en dirai pas davantage ;
Ædipe tendre, tu souris ;

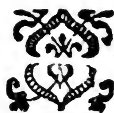
Tu me devines, je le gage;
En révélant mon appanage,
Je le sens bien, je me trahis.



LOGOGRYPHE.

A ton esprit, Lecteur profond & sage;
Quel voile pourra me cacher?
Tu sçais que je suis grec, & par un long usage
Sur dix pieds tu me vois marcher.
Combinons. J'offre un mot qui marque l'abondance;
Un métal précieux l'idole des humains;
Un fleuve d'Italie, un autre de la France;
Un troisiéme de Corse. Un cap des Africains;
Un oiseau qui jadis sauva le Capitole.
Un grain fort abondant, la fête affreuse & folle
Qu'en l'honneur de Bacchus célébroient les Romains.
L'invisible canal par où tout corps respire.
Le vêtement des animaux.
Une belle chimére où tout guerrier aspire.
Un des sept péchés capitaux.
Une ingénieuse Machine
Qui mesure les jours dans des termes égaux.
Un ustencile de cuisine,

Un Auteur de Florence un peu licencieux.
Un peuple malheureux dont parle l'Ecriture.
Un bourg de la Thuringe, une antique mesure ;
Une ville d'Elide, un monstre furieux
Dont on fait aux enfans une horrible peinture,
Un lieu pour la folie, un fruit délicieux,
Une chose terrible, & qu'un grand cœur méprise.
Un terme de Coûtume, un grand Saint de l'Eglise,
Un nom jadis plus grand que celui d'Empereur,
Un Palais des Princes d'Orange,
Un Royaume voisin du Gange ;
Ce qui fait l'ordre & le bonheur ;
Un désert de la Tartarie ;
L'instrument favori du Dieu de l'harmonie,
Si je ne craignois pas, Lecteur, de t'ennuyer,
Je ne finirois pas ma longue anatomie,
Mais tu me tiens déja, tu m'as vû tout entier.



NOUVELLES



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

ESsai sur l'éducation de la Noblesse, deux volumes *in-12*, *Paris* 1747, chés *Durand*.

L'éducation des enfans est un des objets les plus importans & les plus négligés. Nous avons déja plusieurs livres sur cette matiere & nous n'en sçaurions trop avoir. Il est bien vrai qu'envain espereroit-on de reformer entierement les hommes sur cet article, ils sont sourds dès qu'on leur parle du bien public, & les abus sont plus forts que la raison, mais un bon livre qui est lû par tout le monde éclaire au moins quelques gens qui en profitent, & ce succès si flateur pour un bon Citoyen le dédommage bien de ses travaux.

Ce nouveau traité dont nous rendons compte est l'ouvrage d'un bon Citoyen, d'un esprit éclairé & d'un Ecrivain élégant, rien n'est plus judicieux que ce que dit l'Auteur sur le choix d'un Gouverneur. On devroit lui marquer beaucoup d'égards quand ce ne seroit que pour accoû-

tumer ſon éleve à avoir du reſpect pour ſes leçons, ce qui eſt impoſſible s'il n'en a pas pour la perſonne qui les donne. Ce choix qu'on devroit regarder comme très-important ſe fait ſouvent au hazard, une foible recommandation en décide, & plus ſouvent encore des raiſons d'œconomie que nous perdons de vûë dès qu'il s'agit de ſatisfaire notre vanité ou nos plaiſirs.

Un abus auſſi conſidérable réſulte de la retraite précipitée de ces mêmes Gouverneurs. On marie un enfant à 16 ou 17 ans, & on lui ôte ſon Mentor dans le tems où livré à tous les dangers du monde il va en avoir le plus de beſoin, & dans un âge où l'eſprit commençant à s'ouvrir, l'éleve eſt le plus à portée d'entendre les conſeils d'un maître ſage & d'en profiter. *J'ai ſouvent vû*, dit l'Auteur, *dans les pays étrangers des Gouverneurs à des enfans au-deſſus de vingt ans. Il ne faut pas croire que la Nation Françoiſe par quelque influence heureuſe ſoit plus ſage; il me ſemble au contraire que cette vivacité, & s'il faut le dire, cette legereté qui lui eſt ſi ordinaire, a plus beſoin qu'une autre de ce qui peut la modérer & la fixer.*

C'eſt avec raiſon que l'Auteur recommande l'étude des Langues ſi négligée

parmi nous. On enferme les enfans dans un Collége où ils perdent cinq ou six ans à des études inutiles qui ne leur apprennent rien qu'à haïr le travail, qu'on leur a rendu odieux par la façon mauſſade dont leur tâche leur eſt impoſée. Tous les Etrangers & ſurtout les Allemands, font apprendre pluſieurs Langues à leurs enfans; un grand avantage réſulte de cette pratique, nous le voyons tous les jours. Par quel aveuglement négligeons-nous de faire ce que nous voyons être utile à nos voiſins ?

Les inconvéniens de l'éducation générale ont été cent fois démontrés, & cent fois on a répondu qu'elle ſervoit à débarraſſer les parens de leurs enfans dans un tems où ils ne ſçauroient qu'en faire. Etrange façon de raiſonner, qui eſt pourtant la façon générale!

Le chapitre qui traite de l'Hiſtoire eſt non-ſeulement rempli de réfléxions ſages & de préceptes judicieux, mais le tableau que l'Auteur préſente des differens Empires qui ont ſucceſſivement occupé la ſcéne du monde, eſt également inſtructif & amuſant; il indique auſſi les differentes ſources où l'on peut puiſer la connoiſſance de l'Hiſtoire tant ancienne que moderne, & montre à la fois une grande lecture &

un discernement fort sûr.

On se tromperoit beaucoup si l'on ne regardoit l'étude de l'Histoire que comme un simple amusement, qui n'auroit d'autre utilité que d'orner l'esprit de connoissances curieuses ou agréables. Le Guerrier, le Négociateur, le Magistrat y peuvent & y doivent même puiser des instructions, d'autant plus utiles qu'elles naissent de leurs propres réfléxions, & qu'il n'est rien que l'on sçache mieux que ce qu'on s'est appris soi-même. Ce n'est rien apprendre que de charger simplement sa mémoire de noms & de dattes qui s'oublient aussi aisément qu'on les apprend, on peut sçavoir très-exactement la liste des Rois d'une Nation, la date de leurs exploits, &c. & ignorer leur Histoire. Pour la bien étudier, il faut faire, proportion gardée, les mêmes opérations que celui qui veut l'écrire, s'il se contentoit de détailler les évenemens ce ne seroit qu'un Gazetier, il doit démêler les ressorts qui ont operé les révolutions, & connoître les relations qu'ont eu entr'elles les differentes parties du gouvernement, & l'influence que les vices ou les avantages de chacune d'elles ont eu sur le corps politique en général, ou sur quelque partie particuliere. On sçait bien qu'une étude de cette espéce n'est pas à la

portée des enfans, mais en leur apprenant les faits on en retire cette utilité, que lorsqu'ils sont en état de réfléchir ils ont une matiere abondante d'objets de réfléxions, surtout si un maître sage & éclairé dispose leurs études de telle sorte, que leur faisant faire les réfléxions propres à leur âge, il les accoûtume à exercer leur esprit, & à approfondir davantage, à mesure que leur jugement se forme.

Les bornes de ce Journal ne nous ont pas permis de nous étendre davantage sur cet ouvrage, qui renferme une grande quantité de vûës saines, de préceptes sages exposés avec clarté & exprimés avec élégance. Il seroit à souhaiter que l'on vit souvent des livres de cette sorte, mais malheureusement l'esprit de bagatelle & de frivolité est l'esprit dominant de la Nation.

THEATRE ANGLOIS cinquiéme volume, 1747. On trouvera dans ce volume une Traduction exacte de la *Venise sauvée* Angloise, qui a servi de modéle à la Tragédie que M. de la Place a donnée cet hyver. On verra les beautés dont il a profité, celles qu'il a ajoutées, les fautes qu'il a corrigées.

La Belle Pénitente a un mérite nouveau pour ce Théâtre Anglois, c'est d'avoir

obſervé la régle des vingt-quatre heures & celle de l'unité ; un mérite plus réel eſt l'interêt vif qui y regne. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait de grands reproches à faire à l'Auteur ſur les caractéres de ſa piéce, ils ſont dans la nature, dira-t'on, foible réponſe, car tout y eſt. Mais en Poëſie ainſi qu'en Peinture il y a un choix à faire dans les objets qu'on préſente aux ſpectateurs.

Caliſte fille d'un noble Génois deſtinée à Alſamont, eſt ſéduite par Lothario qui la deshonore & la mépriſe. Le jour même de ſon mariage elle écrit à ſon mari une lettre que trouve Horatio ami de ſon mari. Celui-ci voulant ramener Caliſte à la vertu qu'elle a oubliée, prodigue envain ſes conſeils & ſes reproches, Caliſte ſe jette ſur la lettre lorſqu'il la lui montre, & détruit la preuve de ſon crime, elle ſe plaint à ſon mari qui ſurvient, & jure de n'entrer jamais dans le lit nuptial, s'il ne renonce à l'amitié d'Horatio, qui eſt ſon beau-frere, le foible Alſamont ſe broüille avec ſon plus intime ami pour plaire à une épouſe coupable, & après avoir trouvé celle-ci avec Lothario qu'il tue, il eſt encore prêt à la reprendre. Il n'y a rien là qui ne ſoit dans la nature, mais peut-être auroit-il fallu des adouciſſemens.

Nous souffrons au Théatre de plus grands criminels, lorsqu'ils sont, pour ainsi dire, sacrifiés à l'indignation publique, & l'interêt ne tombant en aucune façon sur eux, la haine qu'ils excitent redouble l'attendrissement qu'inspirent les autres personnages. Mais ici l'interêt doit être operé par Caliste & par Alsamont, il ne faut ni les rendre odieux ni les avilir. D'ailleurs les caractéres foibles tels que celui d'Alsamont réussissent fort rarement au Théatre. Ils nous affectent désagréablement, en nous donnant une mauvaise idée de notre espéce, les grands crimes qui supposent un grand courage en imposent par-là à notre imagination, d'ailleurs ces grands criminels sont peu analogues au commun des hommes par leurs vices & par leurs talens, un homme foible est plus près de nous, nous lui ressemblons par tant d'autres côtés que son avilissement nous humilie.

Mais si l'on peut faire quelques reproches sur ces caractéres, il faut prodiguer de justes éloges aux scénes pathétiques qui en résultent. Caliste, même sur notre Théatre, pourroit être aussi intéressante que Phédre, si ses remords étoient traités avec autant d'art. Une fille bien née dont un corrupteur méprisable a séduit la jeu-

nesse, qui se voit lâchement insultée par celui à qui elle a tout sacrifié, qui sçait que ses desordres, s'ils sont connus, vont empoisonner les derniers jours d'un pere respectable qu'elle aime & dont elle est adorée, qui sent toute l'injustice qu'elle fait à son mari, qui voyant en des mains étrangeres la conviction de son crime, se trouve réduite par les circonstances à un éclat tel que celui qui broüille Alsamont avec son meilleur ami, toutes ces choses forment dans la piéce Angloise les tableaux les plus frappans dont les couleurs bien employées soutiendroient, osons le dire, tout leur éclat sur la scéne Françoise, surtout si les remords de Caliste étoient exprimés avec plus de force dans le cours de la piéce; nous disons dans le cours de la piéce, car il nous a semblé qu'au cinquiéme acte il n'y avoit rien à desirer. Que la scéne est belle entre Caliste & Sciolto son pere, lorsque celui-ci lui donnant un poignard pour qu'elle se frappe, lui arrête le bras & reprend toute la tendresse paternelle, au moment qu'il exerce toute la sévérité d'un Juge irrité! Le spectacle qui ouvre ce cinquiéme acte ne doit-il pas faire la plus forte impression?

Caliste est dans un appartement tendu de noir; d'un côté est le corps de Lotha-

rio étendu ſur une biere ; d'un autre côté une table, ſur laquelle eſt une tête de mort avec quelques oſſemens & un livre. Caliſte eſt endormie ſur un lit. Elle ſe reveille au bruit d'une Muſique lugubre & effrayante ; elle s'écrie :

Oh que ces ſons lugubres, cette pompe d'horreur ſont bien propres à nourrir la triſteſſe dans mon ame ! que ce lieu convient bien à mon état ! Livrons-nous à la méditation juſqu'à que mon eſprit s'égare dans la profondeur des penſées les plus accablantes. La foible lueur de cette lampe me prépare déja à perdre bientôt la lumiere... Ce livre m'a ſûrement été laiſſé à quelque deſſein... C'eſt ſans doute pour mon inſtruction... *Elle lit...* Il enſeigne à faire un bon uſage de ſes chagrins, à ſe repentir de ſes fautes & à faire pénitence.... Les remords que je porte dans mon cœur ſont bien plus puiſſans que toutes les méthodes qu'on peut nous enſeigner... Pourquoi ce crane & ces oſſemens en parade ? tout cela peut-il m'effrayer.... *Elle regarde le corps de Lothario.* C'eſt cet objet qui eſt terrible à conſidérer.... Eſt-ce là cet aimable, ce fier & trop perfide Lothario ? Hélas ! cher amant, ces yeux où brilloient tant de feux, ſont fermés pour jamais. Ce ſang qui ſer-

voit à animer cette figure charmante est glacé dans tes veines. Quelle pâleur affreuse! O vous phantômes, formes phantastiques de la nuit, prenez vos figures les plus effrayantes, & tentez, si vous l'osez, de vous comparer à cet objet d'horreur.

Si nos Juges délicats qui croyent que le bon air est d'être révolté ou mécontent de tout, trouvent ces images trop fortes pour eux, nous n'avons rien à leur répondre, sinon que si c'est là ce qu'on appelle le goût, on doit tenir pour fort malheureux des gens qui sont si difficiles.

Nous annonçâmes simplement le mois passé le Journal historique de la Campagne du Roi de 1746, ouvrage d'un Militaire dont l'habileté & la bravoure sont avantageusement distinguées. Nous avons lû depuis avec plaisir cet ouvrage intéressant pour tous les François, & particulierement utile pour les gens de guerre qui peuvent y étudier avec fruit les grands principes de leur art. Il seroit à souhaiter que nous eussions ainsi décrites par un Militaire intelligent, & capable lui-même des plus grandes opérations de son métier, les campagnes de nos plus grands Généraux. Si les Militaires trouvent d'utiles leçons de tactique dans la lecture de Po-

lybe, dans une étude réfléchie des Commentaires de César, combien plus utile leur seroit un détail circonstancié des Campagnes glorieuses du grand Condé & de M. de Turenne, qui étoient aussi grands Généraux que César, & qui ayant combattu dans les mêmes lieux, avec les mêmes troupes & les mêmes armes que nous, ont laissé des exemples dont l'application est plus simple ? Mais ne regrettons point ce détail circonstancié de leurs Campagnes, leur ame anime notre illustre Général, & ces grands hommes revivent en lui. Ce Journal écrit avec clarté, avec précision & avec l'élégance convenable à un ouvrage de ce genre, sera un jour un monument précieux pour l'Histoire, il seroit à desirer qu'il fut accompagné des campagnes qui ont précédé.

INTRODUCTION à la Syntaxe Latine, pour apprendre aisément à composer en Latin, &c. par Jean *Clarke*, Principal du Collége de la Ville de Hull dans le Comté d'York. Traduction faite sur la sixiéme édition Angloise. *Paris*, 1747, 2 vol. *in*-12. chés Michel-Etienne *David*.

La Méthode enseignée dans cet Ouvrage a déja eu beaucoup de succès en Angleterre, & il est à présumer qu'elle en aura autant parmi nous.

L'Auteur fait un chapitre de chaque regle de la Syntaxe, en suivant l'ordre de ces regles tel qu'il est dans les Grammaires les plus généralement reçûës en Angleterre, & après avoir rapporté la regle en peu de mots, il donne sur cette regle differentes phrases, & ces mots sont tellement variés que dans chaque chapitre il se trouve des noms & des verbes des differentes conjugaisons, ce qui sert à affermir l'écolier dans cette partie de la Grammaire. Pour épargner aux enfans la peine & le tems à chercher les mots dans un Dictionnaire, on leur met ici les mots latins à côté du françois, mais seulement au nominatif, si c'est un nom, ou à la premiere personne de l'indicatif, si c'est un verbe, c'est à l'écolier à mettre ensuite ce nom au cas, ou ce verbe au tems & à la personne, & au nombre que le sens de la phrase demandé, & afin qu'il sçache comment il faut on décliner ou conjuguer les mots latins qu'on lui met sous les yeux, chaque mot a un numéro qui marque de quelle déclinaison ou de quelle conjugaison il est. Cette méthode paroît simple & facile, en épargnant aux enfans l'embarras de chercher les mots, leur attention demeure entiere pour appliquer les regles de la Syntaxe. C'est un avantage qu'on ne sçauroit rechercher avec

trop de soin dans toutes les méthodes pour enseigner les enfans, dont l'esprit ayant encore peu de tenuë, est naturellement distrait & volage,& a peine à lier les objets qui suivent à ceux qui ont précedé.

DISCOURS de S. Grégoire de Nazianze sur l'excellence du Sacerdoce & les devoirs des Pasteurs, avec des remarques critiques sur le Texte du S. Docteur & les sentimens des autres Saints Peres sur le même point. *Paris* 1747, 2 vol. *in*-12, chés *Lottin*, *Buttard* & *Brunet*.

S. Grégoire de Nazianze, recommandable par son éminente sainteté, par sa profonde érudition, par sa vive éloquence, est une des plus brillantes lumieres de l'Eglise, ainsi on ne peut refuser d'applaudir au zéle de celui qui l'a traduit. Le mérite de l'exécution doit être reglé sur la difficulté de l'entreprise, sur les talens qu'elle exigeoit, sûrement il en falloit beaucoup & le Traducteur les posséde. Ecoutons-le lui-même nous dire dans sa Préface quelles sont les qualités requises dans un Traducteur.

» Il faudroit, dit-il, que le Traducteur
» fut un génie solide, noble, capable de
» produire & d'enfanter de son propre
» fond, & que son ame eût quelque chose

» de la trempe & du caractére de l'ame » de celui qu'il entreprend de traduire. « Rien n'est plus judicieux que cette réfléxion du modeste Traducteur. Il faudroit même pour faire une Traduction égale à l'original avoir plus d'esprit que l'Auteur même que l'on traduit, parce qu'il y a une difficulté de plus à vaincre. Tel homme auroit pû penser ce que dit un Auteur Grec ou Latin qui souvent n'aura pas l'art de le traduire avec énergie, la raison en est simple, nous sommes échauffés sur nos idées, nous sommes froids sur celles des autres. D'ailleurs il y a peu d'hommes d'esprit qui ne pensent plus de choses qu'ils n'en expriment, & comme on n'entend pourtant que ce qui est exprimé, il suit de-là qu'un Traducteur part d'une moindre quantité d'idées que son Auteur original & par conséquent à talent égal, (ce qui n'est pas encore arrivé & n'arrivera peut-être jamais) il lui est encore fort inférieur.

Entretiens sur les Cométes, ouvrage posthume de M. D. R. Nous parlerons le mois prochain de ce livre. On y lit pour Epigraphe ces deux vers de la Fontaine.

Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

RECUEIL des Piéces en prose & en vers lûës dans les Assemblées publiques de l'Académie Royale des Belles Lettres de la Rochelle, dedié à S. A. M. le Prince de Conty protecteur de ladite Académie. *Paris* 1747, *in*-12. chés *Thiboust*. Nous en parlerons le mois prochain.

OBSERVATIONS HISTORIQUES sur la Nation Gauloise, sur son origine, sa valeur, ses exploits, sa puissance : avec l'établissement des Galates en Asie ; leur origine, leurs mœurs, leur Religion & leur Gouvernement. Volume *in*-12 de 164 pages sans l'avant-propos & la table des matieres : dédié à Madame la Marquise du Châtelet. Se vend chés *Giffart fils* à *Paris* ruë S. Jacques 1746.

La Dédicace de cet ouvrage faite à Madame la Marquise du Châtelet, forme un préjugé bien honorable à cet ouvrage qui paroît sous ses auspices ; il faut rendre justice au travail & à la peine que l'Auteur a pris d'assembler tant de traits tirés des Histoires Grecques & Romaines, pour représenter en un coup d'œil le vaste Empire des Gaules, Empire qui s'étendoit

non-ſeulement ſur les peuples connus ſous les noms de Gaumerites, Celtes, Gaulois & Galates, mais encore ſur des Colonies qui s'étoient répandues dans diverſes parties de l'Europe, comme en Angleterre, en Eſpagne, en Italie, en Allemagne & en Aſie. Les noms de pluſieurs de ces Provinces rappellent encore aujourd'hui leur ancienne origine & font voir quelle a été l'étenduë & la puiſſance des Gaulois. Par tout l'Auteur paroît diſpoſé en faveur de cette Nation belliqueuſe, & à juſte titre, vû les exploits qu'il en rapporte. Il repréſente Brennus un de ſes Rois, maître de Rome & de preſque toute l'Italie. Il faut voir en cet endroit les contradictions où ſont tombés Tite-Live & Juſtin, qui détruiſent malgré eux la ſubite arrivée de Camille devant Rome pour la délivrer des mains de Brennus; ce dénouëment eſt très-curieux & très intéreſſant. L'Auteur joint à cela une eſpéce de paralléle de Brennus avec Alexandre Roi de Macédoine, après quoi il fait un détail des armes défenſives & offenſives des Gaulois & de l'éducation de leur jeuneſſe, enſuite il fait voir la fauſſe politique des Romains à s'élever en tout contre le droit des gens, & comment ils ont profité des diviſions qu'ils ont ſçû ſemer parmi les Gau-

lois, puiſqu'ils s'en ſont rendus maîtres & qu'ils les ont réunis à leur Empire.

Il finit cette partie en montrant les prétentions que les Gaulois de la Germanie ont toujours eu ſur la Couronne des Gaules, & comment ils y ſont rentrés par droit de reverſion pendant l'affoibliſſement des Romains.

La ſeconde partie ſur les Galates ne mérite pas moins d'attention; notre Auteur ne s'arrête point à prouver qu'ils deſcendent des Gaulois de l'Europe, cela eſt trop averé de tous les Hiſtoriens, il s'attache ſeulement à marquer l'époque de leur migration qui remonte à des tems bien antérieurs au regne de Tarquin I. cinquiéme Roi de Rome. On ne doit point nommer dans un extrait quantité de Provinces qu'ils ont occupées, il faut les lire dans l'ouvrage même, comme tout ce qui y eſt dit de leurs mœurs, leurs Coûtumes, leur Langue & de leur Religion.





VERS envoyés par M. le Président de Buffey *à M. de* Buffon, *sur sa célébre invention d'un miroir ardent, brûlant à plus de deux cent pieds.*

BUffon, il n'est rien qui ne céde
A tes efforts ingénieux.
Quoi! des miracles d'Archiméde *
Tu ne fais que les jeux d'un loisir curieux?
La Nature pour toi n'ose avoir de mystére;
Jusqu'au fond de son sein tu portes le flambeau;
De ses rares trésors sage dépositaire **,
Ta docte main arrache le bandeau,
Qui cachoit ses secrets aux regards du vulgaire.
A l'envi tout Paris accourt pour t'admirer,
Ce qu'il est de sçavans du Couchant à l'Aurore
Déja s'empresse à célébrer

* *Archiméde fameux Mathématicien, inventa un miroir ardent avec lequel il brûla les vaisseaux des Romains au siege de Syracuse, ce que tous les Sçavans, & Descartes même avoient toujours regardé comme une fable.*

** *M. de Buffon est Intendant du Jardin du Roi, où il a rassemblé tout ce que la Nature a produit de plus précieux, tant en plantes qu'en curiosités de l'Histoire naturelle.*

Un nom que l'Angleterre & que la Prusse honore. *

Un grand Roi, ** favori de Mars & des Neuf Sœurs

T'applaudit, & se mêle à tes admirateurs,

Et de son auguste suffrage ***

Il daigne en ta faveur faire fixer le gage :

De ma tendre amitié reçois aussi l'hommage ;

Plus modeste encor que sçavant,

Je connois ta délicatesse,

Mais je crains peu que mon encens te blesse,

Puisque mon cœur en est garant.

ON mande de Bordeaux que le sieur Hericé de cette Ville, Architecte de feu M. le Prince de Carignan demeurant à présent à Paris à l'Hôtel de Soissons, a construit une machine approuvée de Messieurs de l'Académie des Sciences de cette ville pour recurer les Ports de mer & rivieres, laquelle a les propriétés suivantes, elle enleve plus de trente pieds cubes dans sept à huit minutes par le moyen d'une pesle faite en façon d'ancre. On peut aussi creuser & pêcher dans la mer à dix ou douze brasses de profondeur ; cette machine est toute simple n'étant composée que

* *Il est membre des Sociétés Royales de Londres & d'Edimbourg, & de l'Académie de Berlin.*

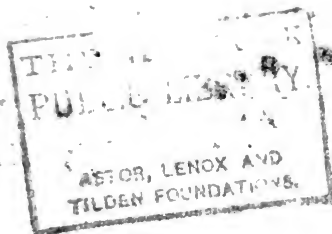
** *Le Roi de Prusse.*

*** *Ce Prince a fait écrire à M. de Buffon pour le féliciter sur sa découverte.*

de treüils & cabestans. Elle est portative en tous lieux, se pouvant monter & démonter facilement. Si ceux qui pêchent les perles, corails & autres choses dans la mer, s'en servoient, ils n'auroient pas besoin d'exposer des plongeurs à périr misérablement, comme il arrive dans ces sortes de pêches. On le peut voir dans Trevoux touchant les perles, & l'opération d'une journée faite par cette machine produiroit plus que ne sçauroient faire trente plongeurs dans quinze jours. Le même Auteur en a encore fait pour les Spectacles dont les décorations tournent sur des pivots, deux hommes les font aller toutes ensemble; une autre pour rompre les glaces des rivieres & canaux par un balancier qui tourne à pivôt à droite & à gauche, qu'un seul homme manœuvre; enfin une pour battre des pilotis avec deux roues armées de barres de fer en avant-bec. Ces differentes piéces se voyent chés lui, il fait avec sa compagnie telles entreprises que l'on désire.

Le sieur *Briart* qui demeure dans la cour & ruë Abbatiale de Saint Germain des Prez à Paris, continue de composer une essence *d'ognifiori* ou de toutes fleurs, d'une odeur agréable; on en met quelques goûtes dans l'eau dont on se lave après avoir été rasé, elle rend l'eau laiteuse; les Dames s'en servent pour se décrasser, elle rend la peau douce & unie, & ne nuit point au teint; on la vend 24 sols l'once.

Il continue avec succès à faire la véritable essence de savon à la Bergamotte & autres odeurs dont on se sert pour la barbe au lieu de savonettes douces. Les Dames s'en servent pour se laver le visage & les mains; on la vend huit sols l'once. Il avertit que les bouteilles sont toujours cachetées, &


ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

qu'autour du cachet on y lit son nom & sa demeure ; on voit aussi une petite bouteille empreinte dans le milieu du cachet où il y a le nom de la liqueur comme à *l'ognifiori*. Les plus petites bouteilles sont d'environ cinq onces.

Il fait aussi de très bons cuirs à repasser les rasoirs avec lesquels on peut se passer de pierre à éguiser ; il les vend depuis 40 sols jusqu'à 60 sols à un seul côté, & depuis 4 liv. jusqu'à 8 liv. à deux côtés differens ; il donne la maniere de s'en servir.

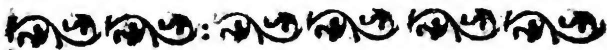
RECIT DE BASSE.

CHer ami, dis moi sans façon,
Et je vais te payer chopine,
Pourquoi je n'aime point Suzon,
Et pourquoi j'aime Mathurine.
Aga, tiens, mon pauvre garçon,
Autant que je me l'imagine,
En voici la raison,
C'est que l'une est ta femme,
Et l'autre est ta voisine.

MUSETTE.

J'Ai touché le cœur de Lisette ;
On n'entendra plus mes soupirs,
Et l'amour en secret m'offre tous ses plaisirs.

Taisez-vous, ma Musette,
Mais ma félicité ne peut être parfaite,
Si mon rival ignore mon bonheur.
Pour exciter sa jalouse fureur,
Resonnez, ma Musette.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique a remis sur son Théatre le mardi 9 Mai l'*Europe Galante*, Ballet représenté pour la premiere fois le 24 Octobre 1697, il a été repris six ans après en 1703, & ensuite en 1715, en 1724 & en 1736; ses succès ont toujours été brillans, soutenus & mérités. Cet Opera rassemble une varieté infinie dans le spectacle, de la finesse & de l'esprit le plus délicat dans les paroles, & des graces naïves & caractérisées dans la Musique. Le Poëme de ce charmant Ballet est le premier & peut-être le meilleur ouvrage lyrique de M. Oudart de la Motte. La Musique est digne du même éloge. Elle est de la composition de M.r Campra, genie heureux, facile & fecond, & dont le nom sera à jamais célébré par les amateurs de la Musique.

Ce ſeroit inſulter la gloire de M. de la Motte & la mémoire du public, que de donner un extrait du Ballet de l'Europe Galante. Preſque tous ſes traits ingénieux ſont devenus proverbes, & ſont ſçûs des perſonnes qui fréquentent le moins les Théatres, & qui ſont le moins adonnées à la lecture des piéces dramatiques. Nous nous bornerons à publier les juſtes louanges que méritent tous ceux qui ont contribué à remettre ſur le Théatre un Opera ſi digne d'amuſer les connoiſſeurs les plus épineux & les moins indulgens. Les Ballets ſont variés, deſſinés & très-gracieux; les décorations ſont aſſorties, frappantes, & forment des tableaux toujours differens & toujours agréables. Les habits ont le même mérite; les rôles ſont diſtribués & remplis avec goût & diſcernement. Tous les acteurs qui les exécutent répondent parfaitement au choix judicieux qu'on en a fait.

Le public leur doit à tous des panégyriques. Nous lui laiſſons le ſoin de les faire, il s'en acquittera mieux que nous, & ils ſeront plus flateurs pour les intéreſſés. Nous ne pouvons pourtant nous abſtenir de parler de Mlle. Mets qui dans l'unique monologue de Doris dans l'acte de la France a fait briller ſon feu & ſes graces naturelles.

Le Concert spirituel du Château des Thuilleries, exécuté le jeudi 11 Mai jour de la Fête solemnelle de l'Ascension, a donné le *Quemadmodum*, Motet à grand chœur de M. de la Lande, où Mrs. Benoît & Poirier chanterent avec applaudissement. Ensuite M. Blavet joüa un concerto avec sa délicatesse d'exécution ordinaire. Après on chanta *Exaltabo te Domine*, Motet à grand chœur de M. de la Lande. Mlle Chevalier s'y distingua dans le recit *Suavis Dominus*. M. Mondonville joüa un concerto accompagné de l'aimable voix de Mlle Fel, heureux & brillant mêlange de symphonie & de chant, qui fut approuvé des connoisseurs & qui charma toutes les oreilles, tant les habiles que les ignorantes. Le Concert fut terminé par *Magnus Dominus* Motet à grand chœur de M. Mondonville qui soutient toujours sa premiere réputation.

Le samedi 15 Avril les Comédiens François ont donné sur leur Théatre la premiere représentation *du Méchant*, Comédie en cinq actes, en vers de M. Gresset, Auteur connu par la finesse de ses pensées & la délicatesse naturelle de son stile. On ne peut donner à cet ouvrage d'éloge que le public ne lui ait déja donné lui-

lui-même. En vain lui en rappelleroit-on ici les beautés, il ne les a pas oubliées; cette piéce brillante a été interrompue le Samedi 13 Mai après un ſuccès toujours égal; on la réſerve pour un tems plus favorable, quoique l'expérience nous ait prouvé plus d'une fois que toutes les ſaiſons ſont bonnes pour les bons ouvrages. Nous ne donnerons un extrait du *Mechant* que lorſque M. Greſſet jugera à propos de le livrer à l'avide curioſité des lecteurs.



NOUVELLES ETRANGERES,

CONSTANTINOPLE.

SElon les lettres de Conſtantinople les divers incidens qui ont troublé la bonne intelligence entre les ſujets de l'Imperatrice & ceux du Kan de Crimée ont été l'une des principales raiſons qui ont déterminé le Grand Seigneur à mander ce Kan à la Porte. Ces lettres ajoutent qu'il étoit ſurvenu entre ſa Hauteſſe & le Roi de Perſe quelques difficultés au ſujet de la ville de Meſched ſituée dans le Choraſan, & où eſt le tombeau d'Ali, gendre & quatriéme ſucceſſeur de Mahomet. Le Roi de Perſe non content d'avoir obtenu par le dernier Traité de paix conclu à Bagdad, qu'il réſidât dans la Moſquée où eſt ce tombeau un Iman de la Secte Perſane, demande que la ville de Meſched lui ſoit cedée par le Grand Seigneur,

mais sa Hautesse ne veut point consentir à cette proposition. On a appris par des lettres de Perse les particularités suivantes. Le Roi de Perse ayant convoqué à Teran une assemblée des Seigneurs de son Royaume, en a fait mourir plusieurs sous prétexte que par les concussions qu'ils avoient exercées, ils avoient porté une partie de ses sujets à se révolter. Les rebelles du Gurgistan ont défait les troupes qu'il avoit fait marcher contre eux. Il s'est mis à la tête d'une nouvelle armée, pour aller lui-même réduire cette Province, & le Prince son fils commande une autre armée destinée à soumettre les habitans du Royaume de Candahar.

L'équipage d'un navire qui revient de Constantinople a rapporté que le Comte de Bonneval y est mort le 22 du mois de Mars dernier dans la soixante & quinziéme année de son âge. La charge de Topigi Bachi qu'il possédoit a été donnée à son fils naturel, connu sous le nom de Soliman Aga.

SUEDE.

ON mande de Stockholm du 5 du mois dernier qu'on n'a pu encore terminer les differends survenus entre la Suéde & la Russie par rapport au réglement des limites des Etats des deux Puissances. Les dépêches des couriers que le Gouvernement envoye fréquemment au Comte de Barck Ministre Plénipotentiaire du Roi à Petersbourg, ont principalement cette affaire pour objet, & cette Cour ne néglige rien, pour que s'il arrive une rupture on n'ait point à la lui reprocher. En même tems qu'elle employe tous ses efforts pour faire réussir la négociation, elle prend les mesures

necessaires afin de se précautionner contre les entreprises que pourroit former la Russie, & elle continue de faire défiler des troupes vers la Finlande. Elle fait travailler aussi avec toute la diligence possible dans le Port de Carelscroon à l'armement d'une Escadre composée de douze vaisseaux de guerre & de quatre fregates. Cette Escadre devoit être entierement équipée avant la fin de ce mois & elle ira croiser dans la mer Baltique. Le Maréchal de la Diette a porté le 25 du mois dernier au Prince Gustave le don gratuit de cent mille écus accordé par les Etats du Royaume à ce Prince dont ils sont les parains.

On a reçu avis de Stockholm que le corps des troupes Suédoises qui s'assemble en Finlande devoit être augmenté jusqu'à trente mille hommes, & que pour subvenir aux dépenses extraordinaires qu'exigent les circonstances présentes, les Etats du Royaume de Suéde avoient mis des droits considérables sur toutes les marchandises qui viennent des Pays Etrangers. Les déliberations de la Diette générale de ce Royaume ont été interrompuës pendant quelques jours. Depuis qu'elle a repris ses séances, plusieurs Députés ont demandé qu'on fixât le jour auquel elle se sépareroit, mais ils n'ont pû encore obtenir qu'on prît une résolution à ce sujet. Les Commissaires chargés d'examiner les papiers du Médecin Blackwall continuent leurs recherches avec beaucoup d'exactitude & l'on garde toujours un profond secret sur les découvertes qui ont été faites, ainsi que sur le contenu de diverses lettres écrites des Pays Etrangers à ce Médecin, lesquelles ont été interceptées depuis sa détention. Les nouvelles de Petersbourg portent que le Knees Repnin en étoit parti pour aller prendre le commandement des

troupes dont l'Imperatrice de Russie l'a nommé Général ; que la charge de Grand-Maître de la Maison du Grand Duc de Russie vacante par la démission de ce Knees, avoit été donnée au Comte de Tschologskoff, & que le Comte Uschakow, Sénateur, Chevalier de l'Ordre de Saint André, & Général d'artillerie dans les troupes Russiennes est mort le 31 du mois de Mars.

On mande de Stockholm que les quatre Ordres du Royaume s'assemblerent extraordinairement le 11 du mois passé à la requisition du Comte de Tessin, & que ce Seigneur s'étant rendu sur le midi à la Salle de la Diette fut reçu à la porte par deux Députés de chaque Ordre. Lorsqu'il entra tous les Députés se leverent, & le Baron Ungern de Sternberg Maréchal de la Diette, alla au-devant de lui jusqu'à la balustrade. Le Comte de Tessin, après avoir salué le Maréchal & les Députés, en donnant à chaque Ordre la qualification sous laquelle on a coûtume de le désigner, remit aux premiers Députés de la Noblesse, du Clergé, des Villes & des Paysans, un Mémoire contenant ses représentations sur l'affaire qui le regarde. Ayant ensuite pris place dans le fauteüil qu'on lui avoit préparé à côté du Maréchal, il dit qu'il avoit cru de son devoir d'informer les Etats que le Roi lui avoit accordé la permission de se démettre de ses emplois. Il ajouta que c'étoit à la sagesse des quatre Ordres à lui donner un Successeur ; capable de remplir avec zéle & avec succès un ministére que les conjonctures présentes rendoient également dangereux & difficile ; qu'il souhaitoit à la personne par laquelle il seroit remplacé plus de bonheur qu'il n'en avoit eu ; que sans doute elle pourroit être plus heureuse que lui, mais qu'il se flatoit que

ſi elle le ſurpaſſoit par les talens, elle ne le ſurpaſſeroit pas du moins par l'attachement à la Patrie & par le dévoüement au bien public; que dans tous les tems il avoit eu ces deux objets pour régle de ſes diſcours & de ſes actions; qu'il ſembloit qu'une telle conduite auroit dû impoſer ſilence à l'envie & à la calomnie, & que cependant le contraire étoit arrivé; qu'on s'étoit ſervi des inſinuations les plus malignes & des plus fauſſes imputations pour le rendre ſuſpect; qu'on avoit attribué des motifs criminels à ſes démarches les plus innocentes; que ſes ennemis avoient oſé même l'attaquer par d'infâmes libelles; qu'enfin la perſécution avoit éclatté de toutes les manières juſqu'à intéreſſer la tranquillité de l'Etat, & à troubler la bonne harmonie avec les Puiſſances voiſines de la Suéde; que tous les Députés dont l'aſſemblée étoit compoſée, étoient trop remplis des ſentimens du véritable honneur, pour ne pas regarder la réputation comme un bien infiniment plus précieux que la vie; qu'il ſupplioit donc les Etats d'entrer dans l'examen le plus rigoureux de ſa conduite pour rechercher ſi elle avoit été repréhenſible, & qu'en même tems il attendoit de leur équité que s'ils le trouvoient ſans reproche, ils lui accorderoient une juſtification auſſi éclatante que l'offenſe avoit été publique. Le Maréchal de la Diette répondit que le Comte de Teſſin ne devoit pas douter de la juſtice que les Etats lui avoient toujours renduë; que la ſenſibilité de ce Seigneur au ſujet des calomnies répanduës contre lui étoit très-légitime, & que la ſatisfaction qu'il demandoit lui étoit dûë. Les quatre Ordres ayant enſuite déliberé ſur le diſcours du Comte de Teſſin, déciderent qu'on chargeroit le Comitté ſecret de l'examen que ce Seigneur témoignoit déſirer.

ALLEMAGNE.

ON mande de Vienne qu'il paroît un Edit par lequel la Reine déclare qu'afin de se dédommager des pertes qu'elle a souffertes par la révolution de Génes, elle saisit tous les biens que les Génois possedent dans ses Pays héréditaires Le Roi d'Espagne ayant envoyé un Commissaire pour demander que les Espagnols qui sont prisonniers dans les Etats de sa Majesté, fussent distribués dans des lieux où ils pussent profiter plus aisément des secours que la Cour de Madrid leur destine, la Reine a consenti qu'ils fussent transferés du Royaume de Hongrie dans la Principauté de Stirie.

Il est réglé que la Princesse de Saxe destinée à l'Electeur de Baviere partira au commencement du mois de Juillet prochain pour se rendre à Munich. L'échange de cette Princesse avec la Princesse de Baviere qui doit épouser le Prince Electoral de Saxe, se fera sur la frontiere du Haut-Palatinat. Suivant les avis reçus de Berlin le Prince d'Anhalt Dessau, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Noir, Feldt-Maréchal de l'Empire, Feldt-Maréchal Général des armées du Roi de Prusse, Gouverneur de Magdebourg & de Custrin, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie de trois Bataillons, est mort à Dessau d'une attaque d'apopléxie le 9 Avril; il étoit âgé de soixante & onze ans, dix mois & un jour, étant né le 8 Juillet 1676. Ce Prince qui étoit regardé comme un des plus habiles Généraux de l'Europe, est universellement regretté. Le Comte de Flemming Général d'Artillerie du Grand Duché de Lithuanie, le Baron de Borck & le Comte de Posadowsky,

Lieutenans Feldt-Maréchaux de sa Majesté Prussienne, sont morts aussi, le premier à Berlin, le second à Breslau & le troisiéme à Vrietzen. Le Roi de Prusse a accordé le Gouvernement de Magdebourg au Prince d'Anhalt Dessau actuellement regnant; celui de Custrin au Comte de Rothembourg, Lieutenant Feldt-Maréchal; le Régiment d'Infanterie du feu Prince d'Anhalt Dessau au Prince Leopold d'Anhalt, & le Régiment de Dragons dont le Comte de Posadowsky étoit Colonel, au Baron de Katte. Sa Majesté Prussienne a disposé d'une place de Chambellan en faveur de M. Algarotti, Conseiller de guerre du Roi de Pologne Electeur de Saxe.

On mande de Francfort du 18 Avril qu'il a été résolu de faire camper pendant cet été les troupes du Cercle du Haut-Rhin, lesquelles sont reparties dans differens quartiers sur le bord de ce fleuve. Les Etats du Cercle de Suabe doivent examiner dans leur prochaine assemblée quels principes il convient d'adopter pour assurer la tranquillité du Cercle, de quelle maniere ses troupes seront employées afin de parvenir à ce but, comment on réglera la distribution de ces troupes, quelle somme sera accordée par le Cercle à cette occasion, quelles gratifications on donnera aux Généraux & aux Officiers de l'Etat-Major, si le Régiment du Prince Louis de Wirtemberg sera conservé jusquà la conclusion d'un accommodement entre les Puissances Belligerentes, de quels moyens on se servira pour extirper les vagabonds qui troublent la tranquillité publique, & quelle conduite il est à propos de tenir pour obvier à divers incidens que les circonstances présentes pourroient faire naître. On mande de Stuttgard que la Cour de Vienne avoit renou-

vellé ses instances auprès du Duc de Wirtemberg & de quelques autres Princes du Cercle de Suabe, pour que ce Cercle se prêtât à l'association qu'elle avoit proposée. Les avis reçus de Dusseldorp portent que l'Electeur Palatin en étoit parti le 14 Avril pour Cologne. Suivant les nouvelles de Bareith la Princesse, future épouse du Duc de Wirtemberg, est attaquée de la petite verole, mais l'éruption s'est faite aussi heureusement qu'on pouvoit le souhaiter.

On mande de la même ville du 25 qu'il devoit passer bientôt dans les environs de Francfort cinq mille hommes, que la Reine de Hongrie envoye à l'armée commandée dans les Pays Bas par le Duc de Cumberland, & que cette Princesse a demandé à l'Electeur de Cologne le passage pour un corps de dix-huit mille. Le bruit se répand généralement que le Cercle de Franconie & ceux du Haut & du Bas Rhin doivent donner ordre à leurs troupes d'aller cantonner sur le bord du Rhin. Les Etats du Cercle de Suabe qui sont actuellement assemblés ne se sont pas encore expliqués sur la résolution qu'ils prendront à l'égard de l'association proposée par la Cour de Vienne. On a appris que la troisiéme division du corps de Lycaniens qui va joindre l'armée des Alliés dans les Pays-Bas, a traversé le Duché de Juliers. Selon les lettres de Dusseldorp l'Electeur Palatin accompagné du Prince & de la Princesse de Deux Ponts est allé passer quelques jours à Sohlingen, & il a projetté de faire vers le 15 de ce mois un voyage à Aix la Chapelle. Les mêmes lettres assûrent qu'il ne veut point consentir que la Commission, établie par le Conseil Aulique pour terminer les difficultés survenues à l'occasion de la Principauté de Zwingenberg,

prenne connoissance de cette affaire. On écrit de Ratisbonne que le Corps Evangelique a résolu de prier le Grand Duc de Toscane de nommer des Commissaires pour examiner les sujets que les Protestans de l'Empire prétendent avoir de se plaindre, & les remédes qu'il convient d'y apporter. Les avis reçus de Coppenhague confirment que le Comte de Dehn Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarck à la Cour de Madrid, doit aller résider à la Haye en qualité de Ministre Plénipotentiaire de ce Prince auprès de la République des Provinces Unies.

On mande de Berlin du 24 Avril que les bruits qui ont couru que le Roi de Prusse se proposoit de former un camp sur la frontiere, ne paroissent point avoir de fondement, & que jusqu'à present toutes les troupes demeurent tranquilles dans leurs quartiers. Il est vrai qu'elles se tiennent toujours prêtes à marcher, parce qu'en tems de paix comme pendant la guerre, sa Majesté veut pouvoir les faire assembler dès qu'elle le jugera à propos. Le Roi a fait faire la revûë de tous les Régimens qui sont en cette ville & dans les environs, ainsi que des troupes qui sont à Magdebourg & à Stettin.

ESPAGNE.

ON mande de Madrid du 11 Avril que le Roi a tenu un Conseil extraordinaire à l'occasion des dépêches d'un courier arrivé de Breda. Sa Majesté se propose de renforcer de dix mille hommes les troupes qui sont sous les ordres de l'Infant Don Philippe, & l'on doit sans aucun délai faire à ce Prince les remises nécessaires pour lui fournir les moyens de concourir à l'exécution du

F v

nouveau plan concerté par rapport à l'Italie. On a fait embarquer à Barcelonne deux mille hommes, destinés pour secourir les Génois. Les Négocians de Cadix ont reçû avis par un bâtiment qui revient des Isles Canaries que le vaisseau *le Hector*, parti de Lima le 13 du mois d'Août de l'année derniere, avoit relâché à l'Isle de Teneriffe. Ils ont appris en même-tems que la charge de ce bâtiment étoit très-considérable, & qu'il rapportoit seize cent quarante-deux mille neuf cent quarante piastres en argent monnoyé, cent soixante & dix-sept mille cinq cent vingt en pistoles d'Espagne, six mille neuf cent trente six en or travaillé, deux mille cinq cent quarante-cinq marcs d'argent, huit cent dix-sept quintaux de cuivre, sept mille deux cent quatorze caisses de cacao, cent quatre-vingt-sept boëtes de baume du Pérou, onze cent livres de quinquina & trois cent de laine de Vigogne. Lorsqu'il est arrivé à l'Isle de Teneriffe, son équipage étoit tellement affoibli par les maladies, qu'il n'y restoit plus que trente personnes en état de manœuvrer.

L'Evêque de Rennes, Ambassadeur du Roi de France, a été malade d'une fievre maligne ; il est depuis plusieurs jours hors de danger, & sa santé sera bien-tôt entierement rétablie.

ITALIE.

ON mande de Venise que parmi les Généraux proposés pour commander en chef les troupes de cette République à la place du feu Comte de Schullembourg, le Sénat a choisi le Feldt-Maréchal Comte de Seckendorf, Gouverneur de Philisbourg. Les lettres de Rome marquent que le Cardinal Colonne & le Marquis Patrizzi étoient

allés faire réparer les chemins sur la route de Civitavecchia & préparer les logemens pour le Pape, qui avoit résolu de s'y rendre le 26 Avril. On a été informé par les mêmes lettres que le Duc de Bracciano devoit épouser la Duchesse Corsini, & que leur contrat de mariage avoit été signé en présence de plusieurs Cardinaux & d'un grand nombre de personnes de distinction.

Le 4 les nouveaux Conservateurs du Peuple Romain ont pris possession de leur dignité. Le Duc Salviati, la Duchesse d'Atri & le Marquis Caprara, sont depuis quelque tems à Rome.

Les lettres de Génes marquent que le Comte de Schullembourg ayant perdu l'espérance de pénetrer par la vallée de Polsevera, s'étoit déterminé à se porter du côté de Bisagno avec toute l'armée qui est sous ses ordres; qu'après avoir reçû tous les renforts qu'il attendoit, & par lesquels son armée est augmentée jusqu'à vingt-cinq mille hommes, il avoit executé son dessein; que le 12 du mois dernier il avoit attaqué differens postes dont il s'étoit emparé malgré l'extrême valeur avec laquelle ils avoient été défendus par les Génois, & que ceux-ci avoient été même obligés d'abandonner la montagne des Deux Freres, mais que le 14 les Génois, secondés des troupes auxiliaires de France & d'Espagne, avoient repris ce poste & un autre plus avancé; que les Allemands avoient fait en cette occasion une perte considérable, & que le Comte de Schullembourg ayant été renversé de dessus son cheval, s'étoit rompu la cuisse. La montagne des Deux Freres étant un poste très-important, parce qu'elle commande une partie du fauxbourg de Bisagno, les Génois doivent y avoir établi une batterie & construit des retranchemens.

On mande de Génes du 15 du mois dernier

que le Partisan Barbarossa ayant attiré dans une embuscade un nombreux détachement des Allemands, qui avoit occupé une hauteur voisine de Campo, l'a dispersé & s'est emparé du poste où ce détachement s'étoit établi. Dans cette action qui s'est passée le 8 du mois passé les ennemis ont perdu plus de quarante hommes, sans y comprendre les blessés, les prisonniers & les déserteurs. Le 11 deux heures avant le jour toute l'armée commandée par le Comte de Schullembourg se mit en marche sur trois colonnes, pour se porter du côté de Bisagno. La premiere colonne, qui s'avança vers Langasco, voulut emporter ce poste d'assaut, mais n'ayant pû y réüssir, elle le tourna & continua sa route. La seconde suivit la côte de San Cipriano, & arriva le 12 près de Marigallo. La troisiéme trouva le moyen de pénetrer jusqu'à la montagne du Diamant, située vis-à-vis de celle des Deux Freres. Les Allemands, pendant toute cette marche qui dura quarante-deux heures, furent obligés de combattre presque continuellement, les Génois ne cédant nulle part le terrain qu'après avoir fait une longue résistance, & s'étant toujours repliés en bon ordre de poste en poste. Le 12 à onze heures du soir le Comte de Schullembourg, afin de laisser reposer les troupes qui sont sous ses ordres, fit halte & cessa les attaques. Son dessein paroissant être de couper la communication à quelques-uns des postes avancés qui restoient aux Génois, ceux-ci prirent le parti d'abandonner ces postes, & même ils se retirerent de la montagne des Deux Freres, mais sur les représentations des Commandans des troupes Françoises & Espagnoles, lesquels firent sentir de quelle importance il étoit d'empêcher les ennemis de s'établir sur cette montagne, on en a repris possession, &

l'on y a construit des retranchemens & élevé des batteries, avec lesquelles on espere de chasser les Allemands de la montagne du Diamant. Une autre batterie, composée de mortiers, & placée à Pioggia, est destinée pour le même effet. Le 14, les dispositions ayant été faites pour une attaque générale, les troupes Génoises, secondées des troupes auxiliaires de France & d'Espagne, & renforcées d'un grand nombre de Païsans armés qui étoient accourus de divers endroits, sortirent de la ville en ordre de bataille, & après un combat très-vif contre les Croates, enleverent un des principaux postes du Comte de Schullembourg.

Suivant les dernieres lettres de Génes le Comte de Schullembourg envoya le 15 du mois dernier par M. de Blonquet, Colonel, & son Aide de Camp Général, un Ecrit adressé à la ville, lequel portoit que l'armée de la Reine de Hongrie s'étant avancée dans les environs de cette Place, & devant être suivie d'une nombreuse artillerie qui arriveroit dans peu de jours, on vouloit bien avant d'en venir aux dernieres rigueurs de la guerre, rappeller aux habitans combien Sa Majesté Hongroise a donné des preuves de sa grande clémence, & combien peuvent se flater de l'éprouver en toute rencontre ceux qui se repentant de leur erreur, se soumettront à leur devoir; que même dans l'occasion présente la Reine de Hongrie étoit prête à marquer de nouveau ses dispositions à cet égard, & qu'elle désiroit beaucoup plus de pouvoir oublier son juste ressentiment, que de le faire éclater par la ruine du Païs & d'une des plus belles & des plus florissantes villes d'Italie; qu'ainsi l'on faisoit sçavoir aux habitans qu'il étoit encore tems de recourir à l'inépuisable bonté de Sa Majesté

Hongroiſe, qui toute remplie de ſentimens chrétiens, pardonneroit les offenſes qu'elle a reçûës, oublieroit tous les outrages & conſerveroit la ville & le Païs; qu'au contraire ſi les Génois perſiſtoient dans leur obſtination juſqu'à l'extrêmité, & s'ils attendoient l'arrivée de l'artillerie deſtinée à les attaquer, ils ne pouvoient plus s'attendre qu'à voir déſoler les campagnes, brûler les maiſons de plaiſance, les citoyens périr & la Capitale même ſubir enfin le juſte châtiment qu'augmenteroit ſa perſévérance dans ſon délit. La réponſe des Génois a été que les meſures auſquelles la République a été obligée de recourir dans la guerre préſente n'ont eu d'autre but que celui de conſerver ſes juſtes droits & ſes poſſeſſions, ſans qu'elle ſe ſoit jamais départie des égards par leſquels elle a voulu marquer ſon attention pour toutes les Puiſſances Belligerentes; que tout le monde ſçait de quelle façon les troupes de la Reine de Hongrie arriverent à Génes dans le mois de Septembre de l'année derniere, comment les armes de cette Princeſſe y ont été reçûës, & la déférence totale qu'on a eu pour elle en cette occaſion; qu'on n'eſt pas moins inſtruit des motifs invincibles qui ont forcé la Nation d'employer les derniers & uniques moyens pour ſe mettre à l'abri d'une deſtruction, d'autant plus contraire à la gloire & à l'équité de Sa Majeſté Hongroiſe, que les Génois l'avoient moins méritée; qu'actuellement la Ville de Génes & tous ceux qui y ont pris les armes, ne font que ſe ſervir, & avec regret, du droit de défenſe, droit que la nature a rendu commun à tous les hommes; que dans ces circonſtances la République, ſe formant une haute idée de la juſtice de la Reine de Hongrie, eſt fermement perſuadée que la conduite paſſée des Génois, & la façon dont ils ſe

comportent présentement, ne pourront pas être l'objet du ressentiment de cette Princesse ; que l'une & l'autre tendent uniquement à la conservation de cette précieuse liberté pour laquelle les sujets de la République ne peuvent se dispenser de sacrifier, s'il le faut, leurs biens & leurs vies, qu'au surplus ils mettent leur confiance dans l'assistance du Dieu des armées, qui regle seul le sort des Etats.

EXTRAIT d'une lettre de Gênes, du 29 Avril.

LE Colonel Blonquet, Adjudant Général du Comte de Schullembourg, se rendit le 15 de ce mois avec deux autres Officiers au premier de nos postes avancés, & ayant demandé à parler à quelqu'un de marque, on envoya un Noble Génois avec un Officier François & un Député du Peuple, pour conférer avec lui. Il leur remit un Ecrit, par lequel le Comte de Schullembourg exhortoit cette ville à recourir à l'extrême clémence dont la Reine de Hongrie leur avoit donné tant de preuves. Cet Ecrit, dans lequel on menace les habitans du traitement le plus rigoureux, s'ils ne prennent pas le parti de se soumettre, ayant été communiqué au Quartier Général, le Peuple déclara unanimement qu'il s'exposeroit aux plus affreux dangers plutôt que de se fier à une Capitulation. Le Petit Conseil s'assembla le 17 pour délibérer sur la réponse qu'on feroit au Comte de Schullembourg, & le lendemain elle fut reglée. Elle est également modérée & ferme, & l'on y annonce au Comte de Schullembourg que les habitans de cette ville sont dans la résolution de sacrifier leurs biens & leurs vies pour la liberté de la République. On a

établi sur la montagne des Deux Freres une batterie de dix canons & de deux mortiers. Trois mille Païsans de la vallée de Polsevera ont chassé les Allemands des postes de Saint Ciprien & de Bolsanetto. La nouvelle en ayant été apportée ici, on a fait sortir de cette ville un détachement de troupes reglées, qui a repris possession de la montagne de Notre-Dame de la Garde. Dans la vallée de Bisagno on a recouvré les postes de Pino & de Morassana. Un Corps de Païsans de la riviere de Levant, soutenu des troupes Françoises & Espagnoles, s'est emparé de trois autres postes voisins des montagnes de Creto & du Diamant. Il paroît que les ennemis se disposent à abandonner cette derniere montagne où ils s'étoient fortifiés, mais l'abondance des pluyes rendra leur retraite difficile par la grande quantité de torrens dangereux qu'il leur faudra passer.

GRANDE-BRETAGNE.

LE 9 du mois passé la Chambre des Communes fit la premiere lecture du Bill, pour employer un million de livres sterlings du fond d'amortissement aux dépenses de l'année courante. Le 13, les Commissaires, chargés de donner leurs avis sur le Bill pour naturaliser les Protestans étrangers, firent leur rapport. Il s'éleva à ce sujet de longs débats dans la Chambre, & il fut décidé à la pluralité de soixante & dix-huit voix contre cinquante, qu'on renverroit à un autre tems l'examen de cette affaire. On doit équiper une nouvelle Escadre pour la Méditerranée, & les Commissaires de l'Amirauté ont donné ordre qu'on armât pour cet effet tous les vaisseaux de guerre en état de servir.

Le Bill pour empêcher que les Partisans de la

Maiſon de Stuard, qui ont été condamnés à être transportés dans les Colonies, ne reviennent dans la Grande Bretagne, ou ne ſe retirent dans des Païs de domination étrangere, a été renvoyé par les Seigneurs à une plus ample délibération, Ils ont paſſé celui en faveur des perſonnes dont les Titres ont été enlevés ou détruits pendant les derniers troubles, & celui qui ordonne de conſtruire un pont ſur la Tamiſe entre Walton & Sheppelton. Le 18 du mois paſſé la Chambre des Communes lût pour la premiere fois le Bill qui abolit les Juſtices particulieres du Royaume d'Ecoſſe, & qui les réünit à la Couronne. Sur la propoſition d'en faire une ſeconde lecture, il s'éleva pluſieurs débats, mais l'affirmative l'emporta à la pluralité de quatre-vingt-dix-huit voix contre ſoixante & quinze. Dans la ſéance du 19 la Chambre approuva la réſolution de faire payer cinq livres ſterlings les permiſſions qui ſeront accordées aux Diſtilateurs pour vendre en détail des liqueurs fortes. Les délibérations ſur les moyens de lever le ſubſide ont recommencé le 24. L'Eſcadre dont le Roi a donné le commandement à l'Amiral Anſon, a mis à la voile. Elle eſt compoſée de ſept vaiſſeaux de guerre du troiſiéme rang; de dix du quatriéme; de deux du cinquiéme; de ſix du ſixiéme, & de deux brulots, & il y a à bord de ces vaiſſeaux quelques troupes de débarquement, dont on ignore la deſtination. Suivant le rapport de l'équipage du navire *l'Eſſex*, arrivé depuis peu des Indes Orientales à Limerick en Irlande, il y a eû dans les environs de Negapatan une action très-vive entre cinq vaiſſeaux de guerre de Sa Majeſté & neuf vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, établie en France, leſquels ſont ſous les ordres de M. de la Bourdonnais. On n'eſt pas encore inſtruit

des circonstances de cette action, & l'on sçait seulement que l'Escadre Angloise a été obligée de relâcher à Madrass, pour réparer le dommage qu'elle a souffert dans le combat. Le même équipage a confirmé la nouvelle de la mort du Chef d'Escadre Barnett. Le Pacquetbot *l'Aigle*, qui revenoit de la Jamaïque, & sur lequel il y avoit trente mille livres sterlings en especes, & huit navires, que la tempête a séparés du Convoi parti dernierement d'Oporto, ont été pris par les François.

Le Duc de Queensbury, le Comte de Marck & le Comte d'Egletourne, ont présenté au Parlement une Requête, laquelle porte que si le Bill pour l'abolition des Justices héréditaires d'Ecosse acquiert force de loi, la plûpart des principaux Seigneurs Ecossois perdront une de leurs plus belles prérogatives, & que par-là on violera manifestement le droit sacré & commun de tous les sujets libres de la Grande-Bretagne, puisqu'aucun d'entr'eux ne peut sans des causes légitimes être privé d'un bien qui lui appartient; qu'il n'est pas extraordinaire que des personnes qui possedant des Justices héréditaires ont tenu le peuple dans l'esclavage, & ont employé leur autorité, pour contraindre leurs vassaux de prendre les armes contre le Gouvernement, soient regardés par ce même Gouvernement comme des criminels, mais que la punition ne doit pas s'étendre où il n'y a point de faute; que les Seigneurs qui adressent leurs représentations aux deux Chambres, n'ont jamais abusé de leurs priviléges, & qu'ils se sont toujours exactement conformés aux loix établies; que ces priviléges leur ont été confirmés solemnellement, ainsi qu'aux autres Seigneurs Ecossois, par les Rois Charles II & Guillaume III, & par le Traité d'Union entre l'Angleterre & l'Ecosse, l'un

des Traités les plus célebres qui ayent été conclus entre des Nations libres & indépendantes ; que les Requérans demandent de pouvoir faire exposer par leurs avocats les inconvéniens d'un Bill, également préjudiciable à leur honneur & à leurs intérêts, & que la considération de leur rang, le soin de leur réputation, leur zéle pour la Patrie, leur prescrivent de faire tous leurs efforts pour qu'un tel Bill soit rejetté. Le 24 du mois dernier le Bill en faveur des débiteurs qui ne peuvent payer leurs dettes, le fut par la Chambre des Communes à la pluralité de soixante & trois voix contre quarante-sept. Cette Chambre fit le 27 divers changemens au Bill, par lequel il est pourvû à l'entretien des Matelots invalides. Il y a de l'apparence que le Parlement ne se séparera point avant le 15. du mois prochain. Le Gouvernement a résolu de former un camp dans l'Isle de Wight, & quelques troupes y sont déja arrivées. Le premier de ce mois la Compagnie des Indes Orintales reçût la fâcheuse nouvelle que les François s'étoient emparés du Fort de Saint Georges & de la Ville de Madrass, & sur cet avis les Commissaires de l'Amirauté ont ordonné que plusieurs vaisseaux de guerre missent incessamment à la voile pour aller renforcer l'Escadre que commande le Capitaine Peyton. Suivant les lettres de Plymouth l'Amiral Anson, après avoir été joint à la hauteur de ce Port par les vaisseaux qu'on y avoit équipés, a continué sa route vers l'embouchure de la Manche. Son Escadre est actuellement composée des vaisseaux : *le Prince Georges*, du second rang ; *le Monmouth*, *le Prince Frederic*, *le Devonshire*, *le Hamptoncourt*, *le Namur*, *le Kent*, *le Yarmout* & *l'Edimbourg* du troisiéme ; *le Portland*, *le Chester*, *la Princesse Louise*,

le Windsor, *l'Aigle*, *le Glocester*, *le Nottingham*, *le Lyon*, *le Salisbury*, *le Centurion*, *la Prise de Portland*, *le Faulkland* & *le Penbroke*, du quatriéme; *le Hector* & *l'Embuscade*, du cinquiéme; *la Sirene*, *le Vautour*, *la Vipere*, *le Faucon*, *le Shoreham* & *l'Invernesſ*, du ſixiéme; de la galiotte à bombes *la Terreur*, & des brulots *le Vulcain* & *le Pluton*.

PROVINCES-UNIES.

LE 21 Avril les Etats Généraux furent aſſemblés pendant fort long-tems, & ils firent expédier des ordres aux Colléges de l'Amirauté d'envoyer ſur les côtes de la Zelande tous les vaiſſeaux de guerre & toutes les fregates en état de ſervir, afin de s'oppoſer aux deſcentes que les François pourroient tenter de faire dans cette Province. Il ſe tint le 23 un Conſeil d'Etat extraordinaire, après lequel on manda au Prince de Waldeck de faire avancer un détachement de cinq mille hommes d'Infanterie & de mille Dragons du côté de la Flandre Hollandoiſe, d'où l'on a reçu avis que la garniſon du Fort de l'Ecluſe laquelle a capitulé le 22, avoit été faite priſonniere de guerre, & que le 24 elle étoit ſortie de ce Fort pour être conduite à Bruges. Le 22 le Duc de Cumberland fit la revûë des troupes Angloiſes & de celles de Hanover & de Heſſe, qui ſont à la ſolde de la Grande Bretagne. Ce Prince ſe mit enſuite en marche avec toutes ces troupes vers Alphen où il établit ſon quartier général. Les troupes Hollandoiſes ayant quitté le même jour leurs quartiers de cantonnement, allerent camper dans les environs de Cham & de Strybeeck. Cel-

les de la Reine de Hongrie commencerent le lendemain à se mettre aussi en mouvement, & le 25 toute l'armée des Alliés s'est trouvée rassemblée dans le camp de Baël-Hertog. L'aîle droite composée des troupes de sa Majesté Hongroise est appuyée à Poppel, où est le quartier du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany. Les Anglois, les Hanoveriens & les Hessois forment l'aîle gauche, laquelle s'étend jusqu'à Hoogstraten. Au centre de l'armée lequel est placé devant le village de Baël, sont les troupes de la République. On a renforcé considérablement les garnisons de Berg-op-Zoom, de Hulst & d'Axel. Les quartiers Maîtres Généraux sont allés reconnoître les bords de la Schynder, & le Duc de Cumberland a chargé un Colonel de visiter quelques-uns des postes situés sur la droite de l'Escaut. Le dernier Corps de troupes arrivé d'Angleterre à Willemstadt, consiste en trois bataillons. M. Gillés, Grand Pensionnaire de Hollande, se rendit le 20 à Tilbourg, où il eut un long entretien avec le Duc de Cumberland, & le 23 il revint de Breda à la Haye. Il fut suivi le lendemain du Comte de Sandwych, Ministre Plenipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne. On attendoit le même jour de Breda le Comte de Chavannes Ministre du Roi de Sardaigne, mais le Comte de Harrach, Ministre de la Reine de Hongrie, ne devoit revenir que dans quelques jours, parce qu'il étoit allé à l'armée des Alliés.

La ville de Ter Veere a été la premiere de la Province de Zelande à proclamer le Prince de Nassau pour Stathouder, & ce fut le 25 du mois dernier qu'elle prit cette résolution. Cet exemple fut suivi le même jour par les villes de Flessingue

& de Middelbourg, le lendemain par celles de Ter Goës & de Ziriczée, le 29 par celle de Rotterdam, & le 30 par celles de Leyde, de Delft & de Schiedam. Dès le 27, lorsqu'on avoit appris à la Haye ce qui s'étoit passé dans les principales villes de Zelande, le peuple avoit fait éclater une joie extraordinaire. Le 29, aussi-tôt qu'il fut instruit de la proclamation faite à Rotterdam, il courut tumultueusement au Palais des Etats de Hollande & de Westfrise pour demander qu'ils se conformassent aux vœux du public. Les Députés des Etats qui étoient alors assemblés, ayant jugé qu'il étoit nécessaire de satisfaire la multitude, lui envoyent le Comte de Bentinck avec ordre de l'assûrer qu'on ne négligeroit aucune des mesures que le bien public pouvoit requerir. Le Baron de Wassenaër de Doveren se rendit en même tems à l'Hôtel-de-Ville où les Bourguemestres étoient occupés à déliberer sur les moyens de prévenir les suites de l'émeute, & où il eut beaucoup de peine à arriver à cause de la foule dont étoient remplies toutes les ruës qui y conduisent. Après avoir eu une conférence avec les Magistrats, il se présenta sur le grand Perron de l'Hôtel & il harangua le peuple, lui promettant que dans deux ou trois jours au plus tard les Etats donneroient des preuves de leur attention à ses représentations. Quoique ces assûrances & celles du Comte de Bentinck parussent calmer les esprits, on crut devoir y joindre quelques démonstrations d'éclat, & l'on arbora, tant à l'Hôtel-de-Ville qu'au Palais des Etats, l'étendart du Prince de Nassau. Sur le champ à la rumeur & aux menaces succederent des acclamations d'applaudissement. Il y eut le soir des rejouissances

générales, & plusieurs habitans firent tirer des feux d'artifice. Le premier de ce mois les Députés, qui assistent de la part de la ville de Haarlem à l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, firent arborer devant leur maison l'étendart du Stathouder, & annoncerent au peuple que le Conseil de leur ville avoit reconnu le Prince de Nassau en cette qualité. On reçut avis le 2 que la même démarche avoit été faite par les Magistrats des Villes de Dort, de la Brille, de Gorcum, d'Alcmar & de Gouda. Le même jour le Corps de la Noblesse de Hollande déclara qu'il souscrivoit à la résolution prise par le plus grand nombre des villes de la Province. Le 3, afin d'éviter la confusion on ferma toutes les avenues du Palais par des barrieres où l'on posa des gardes, & vers les neuf heures du matin les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise marchant à pied deux à deux, s'y rendirent avec le Grand Pensionnaire. A onze heures ayant fait ouvrir les fenêtres du Palais, ils s'y montrerent, & après que le Baron de Wassenaër de Doveren eut fait une nouvelle harangue au peuple, M. Buys, Secretaire des Etats, proclama en leur nom le Prince de Nassau Stathouder, Capitaine Général & Amiral de Hollande & de Westfrise. Ensuite on arbora dans tous les principaux endroits de cette ville l'étendart de ce Prince au bruit des fanfares & de plusieurs acclamations réitérées. La même cérémonie se fit le 2 à Amsterdam dont les Bourguemestres ont envoyé ordre aux Députés qui représentent la ville dans l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, d'en informer cette assemblée. Cette cérémonie se fit aussi le 3 dans la ville d'Utrecht, les trois Ordres de la Province dont elle

est la Capitale, ayant de même élû le Prince de Nassau pour Stathouder, & ayant fait placer son étendart au dessus de la porte de leur Palais devant celle de l'Hôtel-de-Ville & au haut de la Tour de l'Eglise du Dôme. Toutes les cloches de la ville ont sonné à cette occasion, & les habitans ont fait élever plusieurs Arcs de Triomphe. Les étudians de l'Université se sont distingués par les marques qu'ils ont données de leur zéle pour le Prince de Nassau, & voulant lui prouver combien l'Université est flatée d'avoir eu l'honneur de le compter parmi ses éleves, ils se proposent de donner à ce Prince une fête magnifique lorsqu'il ira à Utrecht recevoir le serment de fidélité des habitans. L'élection du Stathouder a été célébrée de même dans les villes d'Amersfoort, de Wycxte-Duursteede, de Montfort, de Rheenen, de Zwol & de Dewenter. Le 4 au matin le Grand Pensionnaire & le Baron Vander Duyn Seigneur de s'Gravemour, sont partis pour aller porter de la part des Etats de Hollande & de Westfrise au Prince de Nassau le Diplôme de son élection.

Les Etats Généraux déférerent le 4 de ce mois au Prince de Nassau le titre de Stathouder, d'Amiral & de Capitaine Général des Provinces Unies, & ils ont choisi les Comtes de Randwyck & de Bentinck, le Baron d'Uttenhoven, M. Guillaume Van Haren, le Baron de Nyenhuis, M. Taminga de Maesbergen & M. Fagel, pour lui en porter le diplôme. Ils ont nommé le Baron de Burmania, Lieutenant Général d'Infanterie, & lui ont accordé la place de Quartier Maître Général des troupes Hollandoises, vacante par la mort du Baron de Ginckel. Le 4 ils résolurent de demander au Roi de la Grande-Bretagne les secours stipulés par les

les Traités, & ils ont envoyé des ordres en conséquence aux Ministres qui résident de leur part à Londres. Le Conseil d'Etat a chargé M M. de Vrye-Temming, & Godin, de faire ajoûter aux fortifications de Maëstrich les ouvrages qu'ils jugeront nécessaires. Il a passé à la Haye un courier par lequel on a appris que le Prince & la Princesse de Nassau étoient arrivés le 11 sur le midi à Amsterdam. Le 5 le Prince de Nassau fut proclamé Stathouder dans les Villes de Deventer, de Campen & de Zwol, & il le fut le 9 par l'assemblée des Etats de la Province d'Over-Yssel.

Les Députés, chargés d'annoncer de la part de la Province de Zelande au Prince de Nassau, qu'il avoit été élû Stathouder de cette Province, étant arrivés à Leuwarde le 5 de ce mois, ce Prince, aussi tôt qu'il en fut informé, alla leur rendre visite. Lorsqu'il fut retourné à son Palais, les Députés s'y rendirent dans ses carosses, & ils trouverent la Garde sous les armes, tambour battant & enseignes déployées. Après l'audience ils furent reconduits avec les mêmes cérémonies à l'Hôtel qui avoit été préparé pour leur logement, & où ils ont été traités par les Officiers du Prince pendant leur séjour en cette Ville. Ils eurent le lendemain audience de la Princesse de Nassau & de la Princesse Doüairiere, & ils dînerent ensuite chés la premiere de ces Princesses. Le soir ils prirent congé du Prince, & le 7 au matin ils partirent pour retourner à Middelbourg. Le Prince & la Princesse de Nassau sont partis le 10 pour se rendre à la Haye.

On mande de Breda du 9 de ce mois que l'armée des Alliés s'étant mise le premier en marche pour s'approcher d'Anvers, le Duc de

Cumberland a établi son Quartier Général au Château de Westmalen, qui n'en est éloigné que de quatre lieües. La droite de l'armée est appuyée à Reyen & la gauche s'etend vers la petite Nethe au-dessus de Liere, On a marqué en avant un nouveau camp, où l'on croyoit que l'armée se rendroit le 8, mais elle n'est point encore décampée. Selon les apparences elle gardera la même position jusqu'à ce que les troupes Françoises sortent des cantonnemens qu'elles occupent le long de la Dyle. Celles de la Reine de Hongrie ont fait avancer plusieurs Corps sur la Gete, & le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany a détaché le Prince de Brunswick Wolfenbutel avec douze Bataillons & huit Escadrons pour aller prendre poste à Schilden, où le Général Trips avoit auparavant son quartier, qu'il a transferé à Broëchem. La grande quantité de fascines & de gabions qu'on prépare, donne lieu de conjecturer que les Généraux des Alliés pensent à former le siége de quelque Place importante.



OPERATIONS DE L'ARME'E DU ROI.

Du 14 *Mai.*

LE Roi a appris la capitulation du Fort de Philippine par le Comte de Saint Herem, que le Maréchal Comte de Saxe a dépéché pour en informer Sa Majesté.

Le Comte de Peloüer, Capitaine dans le Régiment de Dragons du Roi, est arrivé avec la nouvelle de la prise du Fort de Santberge, dans lequel on a fait quatre-vingt-trois prisonniers. Cette prise a été précédée de deux attaques très-vives, l'une la nuit du 3 au 4, l'autre la nuit du 5 au 6. Dans l'une & dans l'autre les troupes se sont comportées avec une extrême valeur, & les ennemis ont perdu considérablement.

Les Drapeaux de la garnison du Fort de l'Ecluse & de celle du Sas de Gand ont été apportés à Sa Majesté par le Chevalier d'Hallot Major du Régiment de Normandie.

La Place d'armes de l'avant chemin couvert du Fort de Santberge ayant été attaquée pour la seconde fois la nuit du 5 au 6 de ce mois, a été emportée l'épée à la main, & l'on y a établi le logement, sans que les troupes ennemies qui étoient cam-

pées à portée & qui se sont présentées pour la reprendre, ayent pû y réüssir. Dans cette attaque laquelle a duré depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit, les assiégeans ont eu 150 hommes tant tués que blessés. Les ennemis avoüent y en avoir perdu six cent. Vers les trois heures du matin le feu ayant pris à des traînées de poudre, & s'étant communiqué à des barils remplis de la même matiere, 113 hommes en ont été brûlés, mais la plûpart reviendront de leurs blessures. Pour remédier au désordre que cet accident avoit mis dans les troupes, le Marquis de la Tour Dupin se jetta avec le premier Bataillon de son Régiment dans le milieu des flâmes, & par cette action hardie & judicieuse, il prévint toute entreprise de la part de l'ennemi. Depuis le 6 jusqu'au 9, on travailla à couronner le Chemin Couvert & à établir le Pont sur le fossé du Fort de Santberge. La descente commençoit à être praticable, lorsque le 9 à six heures du soir le Commandant arbora le Drapeau blanc. Sur le champ on prit possession du Fort, où il y avoit quatre-vingt-trois hommes, lesquels ont été faits prisonniers ainsi que le Lieutenant Colonel qui les commandoit. Dès que les troupes ennemies, destinées à proteger le Fort de Santber-

ge, & qui étoient composées de sept Bataillons dont trois étoient Anglois, virent que les François s'étoient rendus maîtres de ce Fort, elles s'avancerent en bataille sur deux colonnes, mais ce mouvement n'avoit pour objet que de masquer leur retraite, qu'elles ont faite précipitamment, partie sur Stopeldik, partie du côté du Polder Sainte Anne. Le Marquis de Contades s'étant douté de leur dessein, fit sortir des détachemens, qui ayant trouvé une partie du camp des ennemis encore tenduë, en ont enlevé quatre cent tentes. Les ennemis avoient laissé aussi dans ce camp vingt pieces de canon & deux mortiers, dont on s'est emparé. Cette même nuit la tranchée fut ouverte devant Hulst du côté de S. Jean de Steene par les troupes aux ordres du Comte de Montmorin. Elles s'emparerent d'abord d'un premier retranchement, derriere lequel elles prirent dix soldats. Le 10 le Marquis de Contades envoya M. de Saint Sauveur avec cent cinquante hommes du Régiment de la Morliere, soûtenus de quatre Compagnies de Grenadiers, pour reconnoître les débouchés. Ce détachement en rencontra un des ennemis, qu'il mit en fuite, & il se saisit d'une piece de canon de vingt-quatre livres de balle, qu'ils conduisoient à Hulst.

Le reste du Régiment de la Morlière marcha en même-tems à Stopeldik, où étoient plus de deux cent cinquante hommes d'Infanterie des troupes Hollandoises & cent cinquante Dragons de celles de la Reine de Hongrie, lesquels n'avoient pû s'embarquer à cause de la basse marée. Après une légere résistance ces troupes mirent bas les armes & se rendirent prisonnieres de guerre. Le même jour une Compagnie de Grenadiers se présenta devant le Fort de Raerpe, que l'Officier qui y commandoit rendit après avoir été sommé ; on y a fait trente-deux prisonniers. Le 11 le Duc de Broglie a marché avec deux mille hommes d'Infanterie & le Régiment de la Morliere, pour achever l'investissement de Hulst, & sur la sommation qu'il a faite à M. de la Roque, Gouverneur de la Place, celui-ci a consenti de la rendre avec les Forts qui en dépendent. On est convenu par la Capitulation que le 12 les troupes du Roi prendroient possession de trois portes ; que le 15 M. de la Roque, ses Adjudans & quatre cent hommes armés, sans Drapeaux & sans Etendarts, sortiroient de la Ville, pour se retirer en Zelande avec 3 canons de 3 livres de balle, & des munitions pour tirer 12 coups par piece, & que le reste de la Garnison, consistant en 97

Officiers & 1681 soldats, resteroit prisonnier.

Les lettres de Flandres marquent que le 14 de ce mois l'armée commandée par le Maréchal Comte de Saxe étoit encore dans ses cantonnemens. Ce Général alla le 11 à Hulst, & après avoir visité les travaux, il retourna à Bruxelles. Il a envoyé ordre à trois Bataillons des Places de la troisiéme ligne, de se rendre dans la premiere de ces deux Villes pour en composer la Garnison. Le Marquis de Contades y commandera, ainsi que dans le païs voisin, où il aura à ses ordres deux Régimens de Dragons pour la garde des côtes. Une grande partie des troupes qui ont fait le siége de Hulst, a marché pour attaquer Axel. Il y a actuellement vingt-huit Bataillons dans Anvers ou à portée de s'y jetter. Le Comte de Lowendalh, qui y commande, a travaillé avec tant de diligence à réparer & à augmenter les fortifications de cette Place, qu'elle est en état de faire une longue défense. On a rassemblé dans le Port du Sas de Gand deux cent bâtimens, sur lesquels on peut embarquer vingt mille hommes dont on a formé huit divisions, & le commandement de cette Flotte a été donné à M. de Lage, Chef d'Escadre. Le Maréchal Duc de Noailles est arrivé le 12 à Bru-

xelles, où les équipages du Roi sont depuis le 10.

D'Anvers le 2 Mai.

L'Armée des Alliés s'étant approchée de cette Ville, le Maréchal Comte de Saxe resserre aujourd'hui les cantonnemens des troupes qu'il commande, & il se met en état de les rassembler en très-peu de tems sur la Dyle. Ce Général est allé ce matin à Malines, d'où il retournera ce soir à Bruxelles.. La nuit du 30 du mois dernier au premier de ce mois, la Garnison du Sas de Gand, composée d'un Bataillon du Régiment de Gadelier & de deux Compagnies du Régiment de Braw, se rendit prisonniere de guerre, les assiégeans s'étant emparés du chemin couvert & n'ayant eu que vingt hommes de tués à cette attaque. Quelques jours auparavant un détachement des troupes qui sont aux ordres du Comte de Lowendalh, avoit emporté l'épée à la main le Fort Saint Antoine, où on avoit fait trente prisonniers. Deux autres détachemens des mêmes troupes ayant investi le 17 le Fort de Philippine, l'un du côté de la mer, en occupant une traverse sur la grande Digue, l'autre du côté de la terre, en se postant der-

riere une ſeconde Digue nommée Poſthoorn, le Comte de Lowendalh fit offrir le 25 à la Garniſon des conditions honorables, ſi elle vouloit ſe rendre. Sur le refus que le Commandant a fait d'écouter ces propoſitions, le Comte de Lowendalh doit faire ouvrir cette nuit la tranchée devant ce Fort. Le Marquis de Contades eſt occupé à ſe rendre maître des Forts des environs de Hulſt, & à établir ſes communications pour attaquer cette Place dans les formes. Il s'eſt emparé du poſte de Kikut & y a fait dix-huit priſonniers.

De Bruxelles le 7 Mai.

Après la Capitulation du Sas de Gand, le Comte de Lowendalh a marché avec huit Bataillons à Anvers, que les ennemis ſemblent menacer, & il a laiſſé au Comte de Montmorin la conduite du ſiége du Fort de Philippine. Dès que ce fort ſera pris, les troupes employées à cette expedition, iront joindre le Marquis de Contades qui eſt devant le Fort de Santberge, ayant un Corps détaché entre Lieftkenhoëck & le Moulin de Doël, afin d'aſſûrer ſes derrieres. M. de Vaux devoit tâcher de tourner Hulſt & de prêter la main à ce Lieutenant Général. Pluſieurs difficultés inſurmontables ont fait renoncer à ce projet. Le 3 de

G v

ce mois le Marquis de Contades fit attaquer une Redoute en avant de Santberge par six Compagnies de Grenadiers. Ils s'en emparerent d'abord, & même ils prirent le Commandant, mais leur ardeur les ayant portés à suivre pendant plus d'un quart de lieuë quatre-vingt fuyards, ils tomberent vis-à-vis d'un camp de trois Bataillons ennemis, qui ayant pris les armes, les repousserent & reprirent la Redoute. Quatre Piquets que le Marquis de Contades fit sortir de la tranchée, faciliterent la retraite de ces Grenadiers, dont quarante ont été tués ou blessés. L'armée commandée par le Maréchal Comte de Saxe est toujours dans ses mêmes cantonnemens, & elle peut dans quatre heures être assemblée sur la Dyle, sur laquelle on a jetté plusieurs ponts. La Maison du Roi & la Gendarmerie s'étant rapprochées, cantonnent l'une à Allost, l'autre à Halle. Les Cantabres ont été envoyés à Ruppelmonde, avec ordre de proteger la communication de l'Escaut & celle d'Anvers. On s'est muni d'une grande quantité de Bacs, propres à former au besoin des ponts volans. Les Régimens de Cavalerie, qui étoient dans Anvers, sont allés dans les environs de la Teste de Flandres. La Compagnie de Fischer, arrivée depuis peu des Trois Evê-

chés, doit ſe rendre au Petit Villebrock, afin de veiller à la navigation de la Ruppel. Le Maréchal Comte de Saxe a viſité dernierement le Pont de Walem, & il a renforcé de trois Bataillons la Garniſon de Malines, pour mettre l'Officier Général qui y commande en état de proteger ce pont. Les ennemis, qui ſont toûjours dans les Bruyeres de Brets, paroiſſent être indécis dans leurs projets. Leurs déſerteurs dont il vient ici un grand nombre, aſſûrent qu'ils manquent d'eau & de ſubſiſtances. Un de nos Partis, quoique ſeulement de quarante-cinq hommes, a attaqué ces jours-ci un détachement de cent Huſſards, ſoutenu de cent cinquante Pandoures, & après avoir tué beaucoup d'ennemis, il a ramené treize chevaux. Les priſonniers faits dans les differentes Places qu'on a attaquées, montent à près de quatre mille hommes. Dans le moment on reçoit avis de la reddition du Fort de Philippine, dont le Commandant a capitulé la nuit du 5 au 6. La Garniſon, compoſée de cinq cent quatre-vingt hommes, eſt priſonniere de guerre. On a trouvé dans ce Fort vingt-ſept pieces de canon de fonte.

Du 16 Mai.

M. le Maréchal, pour être prêt à tout évé-

nement de se rassembler plutôt sur la Dyle, a envoyé ordre à chaque Major d'y aller reconnoître le terrain de son Camp, ainsi que l'itinéraire qui doit y conduire chaque Corps de ses cantonnemens actuels, au moyen de quoi au premier coup de baguette chacun se trouvera à son poste. M. le Maréchal ne veut cependant pas mettre ses troupes sous la toile qu'il ne voye l'ennemi tout-à fait sur les bords de la Nethe.

La Garnison d'Hulst a dû en sortir aujourd'hui, on y prend 1700 hommes prisonniers de guerre, six Drapeaux & 50 pieces de canon de fonte.

On travaille actuellement aux moyens d'entrer dans l'Isle que forment les Canaux qui aboutissent à Axel; on y voit de loin quelques Bataillons campés, ce qui, joint aux difficultés, pourroit retarder cette besogne, si la prise du Fort de Lemberg ne nous donnoit lieu de nous attendre que nous en viendrons bien-tôt à bout; on a établi provisionnellement en de-çà dans le Polder de Belayen une batterie de canon pour ruiner les défenses qui protegent les approches qu'on prétend praticables à marée basse.

M. le Maréchal de Noailles est allé hier visiter Anvers, il doit aller ensuite à Hutel, d'où il reviendra avec M. de Contades à

Dendermonde, où doivent ſe trouver le Maréchal Comte de Saxe & M. de Lage, pour concerter les opérations ultérieures qui doivent achever la conquête de la Flandre Hollandoiſe.

Nous avons jetté il y a quelques jours un pont ſur la Dyle, un peu au-deſſus de ſon embouchure dans la Nethe, pour faciliter à l'Infanterie qui eſt à Battel & à Effent les moyens de ſecourir plus promptement le pont de Walem.

Les ennemis ont attaqué cette nuit le pont de Walem, mais ils y ont été repouſſés avec perte; un de nos partis, compoſé de 200 hommes, a rencontré près de Duſſel un gros corps de Croates qui l'a attaqué. Nonobſtant ſa ſupériorité l'ennemi a été battu & s'eſt retiré, nous y avons perdu 6 hommes & entre autres M. de Merick, Officier qui s'étoit diſtingué dans cette eſpece de guerre.

Du 17 Mai.

Nous apprenons dans le moment la reddition de la Ville d'Axel; * la Garniſon de cette Place ſort avec les honneurs de la guerre, 4 pieces de canon de 4 livres de balle; elle doit être embarquée pour la Zelande le 19; les troupes qui étoient cam-

* *M. le Comte de Broglio a apporté la nouvelle au Roi le 18.*

pées à portée de cette Place, ont la liberté de s'embarquer pareillement du 19 au 20.

Du 20 Mai.

Les troupes qui ont servi à la conquête de la Flandre Hollandoise, ont été mises en cantonnement dans le pays de Waës.

M. le Maréchal a donné ordre de réparer le poste de Terre-Neuve, & d'établir une batterie à Bervties : ces précautions jointes aux troupes qu'on laisse de ce côté-là, nous y mettront à l'abri de toute entreprise & même de toute descente de la part des ennemis.

Le Régiment de la Morliere a dû entrer ce matin dans Anvers, les Régimens de Cavalerie de Berry & de Cuirassiers qui étoient cantonnés à portée, ont ordre de venir à la rive droite de l'Escaut à Saint Amand & Basserode.

Les ennemis sont toujours dans la même position, les uns disent qu'ils en veulent à Anvers, d'autres qu'ils vont marcher sur Herenstal, comme nous sommes préparés à tout nous attendons tranquillement dans nos cantonnemens qu'il leur plaise de se décider.

M. le Maréchal a monté à cheval ce matin & a été à l'allée verte près la porte de Lacken, faire la revûe du Régiment

Royal Allemand, il vient d'envoyer ordre au Régiment d'Auvergne d'entrer dans Anvers, ce Régiment sera remplacé à Doel par celui de Bettens.

De Genes le 3 Mai.

Le premier, le Duc de Boufflers, Lieutenant Général des armées du Roi de France, & à qui Sa Majesté Très-Chrétienne a donné le commandement des troupes qu'elle destine au secours de la République, arriva ici d'Antibes. Il se rendit le même jour au Sénat, qu'il assûra de la disposition dans laquelle le Roi de France est de faire les plus grands efforts pour conserver aux Génois leur liberté. Un détachement de l'armée ennemie, laquelle diminuë tous les jours par les maladies, par le défaut de subsistances & par la désertion s'avança il y a quelques jours jusqu'à Cornigliano. Le lendemain après avoir essuyé quelques volées de canon il se retira, & ayant été poursuivi par les Païsans, il eut vingt hommes tués ou blessés. Les Canoniers, dans le dessein de ménager le Palais de M. Cataneau où ce détachement s'étoit posté, n'ayant pas fait un feu fort vif d'artillerie, le Peuple en a témoi-

gné du mécontentement. On assûre que quatre cent chariots chargés de bombes, de boulets & d'autres munitions de guerre qui venoient de Mantoüe & de Plaisance à l'armée ennemie, sont demeurés embourbés dans la Pancarana. Il y a apparence que les Allemands ne réüssiront pas mieux à faire avancer leur artillerie par les montagnes.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 20 du mois dernier le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Ayeule du Roi.

Le 23 le Comte de Loos Ministre du Cabinet du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & son Ambassadeur Extraordinaire en cette Cour, eut sa premiere audience publique du Roi, étant accompagné par le Prince de Pons & conduit par le Marquis de Verneüil Introducteur des Ambassadeurs, qui étoient allés le prendre en son Hôtel à Paris dans les carosses de leurs Majestés. Cet Ambassadeur trouva

à ſon arrivée dans l'avant-cour du Château les Compagnies des Gardes Françoiſes & Suiſſes ſous les armes, les tambours appellans; dans la cour les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté de l'Hôtel, à leurs poſtes ordinaires, & ſur l'eſcalier les Cent Suiſſes, la hallebarde à la main. Il fut reçu au bas de l'eſcalier par le Marquis de Dreux Grand-Maître, & par M. Deſgranges Maître des Cérémonies, & à la porte en dedans de la Sale des Gardes par le Duc de Bethune Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye & ſous les armes. Après l'audience du Roi il fut conduit avec les mêmes cérémonies à celles de la Reine, de Monſeigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine par le Prince de Pons & par le Marquis de Verneüil, & à celles de Madame & de Meſdames de France par cet Introducteur. Ayant été traité par les Officiers du Roi il fut reconduit à Paris par le même Introducteur dans les caroſſes de leurs Majeſtés.

L'Abbé d'Harcourt ayant donné ſa démiſſion de la Dignité de Doyen de l'Egliſe Métropolitaine de Paris, l'Abbé de Saint Exupery, Chantre de cette Egliſe, a été élu par le Chapitre pour remplir cette Dignité.

Le 20 du mois dernier le Comte de Loos Ambassadeur du Roi de Pologne Electeur de Saxe, auprès du Roi, donna à l'occasion du mariage de Madame la Dauphine une fête très magnifique, à laquelle furent invités les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, les Ministres d'Etat, & un grand nombre d'autres personnes de distinction.

Le Roi a fixé au 18 de ce mois le service solemnel que S. M. a ordonné pour la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar. Mesdames de France & la Princesse de Conty ont été les Princesses du deüil dans cette cérémonie.

L'agrément de la charge de Président du Parlement, vacante par la démission du Président Portail, a été accordé par S. M. à M. Turgot Maitre des Requêtes.

Le 11 de ce mois Fête de l'Ascension le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi leurs Majestés assisterent aux Vêpres.

Le même jour, le Prince d'Ardore, Ambassadeur du Roi des deux Siciles auprès du Roi, donna à l'occasion du mariage de Madame la Dauphine une très-belle fête, à laquelle ont été invités les Ambassadeurs

& Ministres Etrangers, les Ministres d'Etat, & un grand nombre d'autres personnes de distinction.

Le 13 de ce mois le Roi a reçû par M. de Saint Sauveur, Aide Maréchal Général des Logis de l'armée de Flandres, la nouvelle des avantages remportés par les troupes de Sa Majesté devant Hulst, & le 14 le fils du Marquis de Contades a apporté les articles de la Capitulation accordée à M. de la Roque, Gouverneur de cette Place.

Sa Majesté a nommé M. de Saint Sauveur Brigadier.

Le Service solemnel pour le repos de l'ame de la Reine de Pologne Duchesse de Lorraine & de Bar, fut célebré le 18 de ce mois dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville. Lorsque Mesdames, filles du Roi, & la Princesse de Conty, Princesses du Deüil, eurent pris leurs places, ainsi que Monseigneur le Dauphin, le Duc de Chartres & le Prince de Conty, qui devoient les conduire à l'Offrande, l'Archevêque de Paris commença la Messe. A l'Offertoire, & après que les cierges d'offrande eurent été présentés à Madame Henriette par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies; à Madame Adelaïde par M. de Giseux, Maître des Cérémonies, en survivance de M. Desgranges, & à la Princesse

de Conty par M. de Bourlamacq, Aide des Cérémonies, les Princesses allerent à l'Offrande. Madame Henriette y fut menée par Monseigneur le Dauphin, la queuë de la Mante de cette Princesse étant portée par le Comte de Sassenage, par le Marquis de Saint Herem & par le Chevalier de Montaigu. Le Duc de Chartres mena Madame Adelaide, dont la queuë de la Mante fut portée par le Comte de Champagne, par le Marquis de Saulx de Tavannes & par le Marquis d'Oyse Brancas. La Princesse de Conty fut conduite par le Prince de Conty, & la queuë de la Mante de cette Princesse fut portée par le Marquis de Fontanges & par le Chevalier de Fontaine. Après cette cérémonie l'Evêque de Troyes prononça l'Oraison Funebre, & la Messe étant finie, l'Archevêque de Paris fit les Absoutes avec les cérémonies ordinaires. Plusieurs Archevêques & Evêques, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Université & le Corps de Ville, qui avoient été invités de la part du Roi, assisterent à ce Service, pour lequel on avoit élevé un magnifique Catafalque.

Le Dimanche 21, jour de la Pentecôte, le Roi tint Chapitre de l'Ordre du Saint Esprit dans son Cabinet & nomma Prélats Commandeurs de cet Ordre M. l'Archevê-

que de Paris, M. l'Archevêque de Roüen, Grand Aumônier de la Reine, & M. l'Abbé d'Harcourt. Après le Chapitre Sa Majesté, accompagnée de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Prince de Conty, du Prince de Dombes & du Comte d'Eu, des Cardinaux de Rohan & de Tencin, & des Chevaliers & Officiers de l'Ordre, se rendit à la Chapelle & y entendit la grande Messe, qui fut célebrée par l'Archevêque de Tours, Prélat Commandeur de l'Ordre, & qui fut chantée par la Musique. L'après midi leurs Majestés entendirent le Sermon de l'Abbé Bardonet, Chapelain du Roi, & ensuite les Vêpres chantées par la Musique.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a accordé l'Archevêché d'Alby à l'Abbé de la Rochefoucault, Vicaire Général de l'Archevêché de Bourges.

L'Abbaye de Saint Faron, Ordre de Saint Benoît, Diocése de Meaux, à l'Abbé de Lorraine.

Les Lieutenans Généraux, employés dans l'armée dont le Roi a donné le commandement au Maréchal Duc de Belle-Isle,

ſont le Chevalier de Belle-Iſle, le Marquis d'Argouges, M. de la Ravoye, le Marquis de Chazeron, le Marquis de Rieux, le Duc de Boufflers, le Marquis de Villemeur, le Marquis de Saint Jal, le Marquis de Maulevrier, le Comte de Trêmes & le Comte de Mortagne.

Les Maréchaux de Camp que Sa Majeſté a nommés pour ſervir dans la même armée, ſont M. de Mauroy, le Comte de Beuvron, le Marquis de Biſſy, M. de Larnage, M. Bernage de Chaumont, le Marquis de Choiſeul Beaupré, le Comte de Levy, le Marquis de Fremeur, le Marquis de Morangies, le Comte de Coſſé, M. le Gendre, le Marquis de Cruſſol des Salles, le Duc de Fleury, M. de Chevert, le Marquis de la Chétardie, le Marquis du Poulpry, le Marquis d'Eſtrehans, le Comte de Mailly d'Haucour, le Comte d'Andelau, le Comte de Grammont Fallon, M. de la Motte d'Hugues, M. de Mauriac, M. d'Arnault, M. Bailly, Commandant l'Artillerie, le Chevalier d'Aultanne, le Chevalier Chauvelin, le Marquis de Crillon, & M. de Razaud, Commandant les Ingénieurs.

Le Comte de Mortagne fera les fonctions de Maréchal Général des Logis de cette armée; M. de la Tour celles de Major Général de l'Infanterie, & le Comte de

Fouquet, celles de Maréchal Général des Logis de la Cavalerie.



PRIERE au Dieu Mercure, par Mlle Marcelle de la Florenciere l'aînée.

N'Oubliez pas, Seigneur Mercure,
De nous apporter chaque mois
De ces écrits dont la lecture
Instruit, & nous charme à la fois.
J'entends ces vers où la nature,
Se conciliant avec l'art,
Nous retrace comme en peinture
Et la Soriniere & Maillard.

RECIT de ce qui s'est passé à la position de la premiere pierre du bâtiment de l'Abbaye de Panthemont le 26 Avril 1747.

LE carosse de son Eminence le M. Cardinal de Rohan entra par la porte du champ de M. Peturo & arrêta au pied des fondations; la Communauté en habit de chœur, Madame l'Abbesse à la tête, le reçut en procession avec la Croix, les chandeliers & l'eau bénite au son des clo-

ches, des tymbales, hautbois, qui cesserent pour laisser chanter le Pseaume 126 *Nisi Dominus*, lequel étant chanté son Eminence dit *In fide Jesus Christi*, comme il est marqué au Rituel de la bénédiction d'une premiere pierre d'Eglise, après on récita le Pseaume 50 *Miserere*, pendant lequel son Eminence fit le tour des fondemens, les aspergea d'eau bénite, & posa sur un endroit de la pierre qui avoit été préparé une plaque de cuivre où étoient gravées ces paroles.

REG. LUD. XV.

Ma. Catha. de Bethisy de Mezieres Abba a fundamentis excitavit, Lapidem posuit Serenmus. Princ. Arm. Gasto de Rohan, S. R. E. Card. Episc. Argentin. Die xxvi. Apr. An. Dom. M. DCC. XLVII.

Une plaque de plomb recouvrit celle de cuivre, toute cette operation se fit avec des outils d'argent qui furent présentés à S. E. par Madame l'Abbesse, il la contraignit en lui prenant la main avec cette politesse qui le distingue, & qui lui est si naturelle, de la placer conjointement avec lui. Après cette cérémonie son Eminence

nence alla se reposer dans un fauteüil placé sous une tente qu'on avoit fait dresser dans le chantier, pour lors une jeune Pensionnaire, âgée de sept ans, lui recita ces vers.

Cet azile de l'innocence
Dont vous êtes le protecteur,
Est rempli de reconnoissance
Pour son aimable bienfaiteur;
Nous trouvons dans votre Eminence
Encor un second Fondateur.

Quand votre main pose la pierre,
Sur laquelle l'on bâtira,
C'est une faveur singuliere,
Que sur l'airain l'on gravera,
Mais qu'amour d'une autre maniere
Dans tous les cœurs imprimera.

Quelle maison peut être assise
Sur un plus digne fondement?
La pierre que nous avons prise
Pour assûrer ce bâtiment,
Est la colomne de l'Eglise,
Qui fait son plus bel ornement.

Son Eminence fut reconduite à son carosse dans le même ordre qu'on avoit gardé à sa reception.

Le Marquis *de la Faye* Colonel du Régiment de Royal Comtois, vient de vendre sa charge de Secretaire du Cabinet de S. M. à M. *de Chenonseau* fils de M. du Pain Fermier Général, & le Roi a accordé à M. le Marquis de la Faye les mêmes entrées qu'il avoit ci-devant par les prérogatives de sa charge.

RELATION de la Fête donnée par M. le Marquis de Lanmary, *Ambassadeur de France à la Cour de Suéde, pour le Mariage de Monseigneur le* Dauphin.

MR. l'Ambassadeur voulant donner des preuves publiques de sa joie à l'occasion de cet heureux évenement, avoit fait construire vis-à-vis de son Hôtel un édifice représentant le Temple de l'Hymen, sur un avant-corps d'une architectiture à bossages avec congélations, dans le milieu duquel étoient placées dans un enfoncement deux figures qui représentoient la Seine & l'Elbe avec leurs attributs. Aux deux côtés de cet enfoncement étoient deux consoles de bronze

doré, qui soutenoient la corniche, & dans le milieu immédiatement au-dessus des deux fleuves, un cartouche soutenu de deux Dauphins qui devoient jetter le vin au peuple, avec cette inscription : *Invitis juncti spatiis coeunt.*

La balustrade qui couronnoit cet avant-corps étoit entremêlée de piédestaux, sur lesquels étoient des Sphinxs accompagnés de toute espéce d'ornemens rehaussés d'or. Plus haut s'offroit à la vûë un perron qui conduisoit au Temple, à l'entrée duquel paroissoit le génie de la France qui venoit recevoir la Princesse qui étoit conduite par la vertu. Ce Temple étoit de marbre, de figure octogone, soutenu de colonnes de lapis, & de leurs pilastres dans lesquels on voyoit des niches où étoient placées des statues de bronze, dont l'une représentoit la Prudence & l'autre la Justice. Le portique étoit porté par des colonnes ioniques, au-dessus desquelles étoit un cartel où on lisoit ces mots : *Dies qui dat nova nomina fastis.* La figure de l'Hymen paroissoit dans l'enfoncement du Temple sur un autel richement orné, tenant d'une main un flambeau & de l'autre deux couronnes de fleurs.

Au-dessus des colonnes étoient posés sur une plinte quatre boucliers en forme

de cartels, ſur deux deſquels étoient les Armes de M. le Dauphin & de la Princeſſe. Dans les deux autres étoient leurs chiffres. Ces boucliers étoient ſoutenus par des Dauphins entortillés de fleurs. Le comble ou calotte qui couronnoit ce Temple, étoit enrichi par des côtes appuyées ſur une bande de même largeur, qui s'élevoit juſqu'au ſommet entre les côtes qui répondoient au corps maſſif; & aux colonnes de deſſous on avoit placé des trophées & des guirlandes pour remplir les intervalles.

La calotte finiſſoit par un cordon, le tout ſervant d'empatement à la lanterne, qui terminoit l'amortiſſement de ce Temple.

La lanterne ou campanelle étoit ornée de colonnes de bronze doré, dans leſquelles on appercevoit des ouvertures cintrées par le haut. Enfin il s'élevoit ſur le tout une groſſe boule de bronze où étoient en relief les Armes de France qui terminoient l'édifice de la hauteur de ſoixante pieds.

Le tout fut parfaitement illuminé auſſi-bien que l'Hôtel de M. l'Ambaſſadeur, dont toute la longueur des deux côtés de la ruë étoit garnie de pots à feu.

Le jour ayant été fixé au $\frac{5}{16}$ Avril pour le commencement des fêtes, elles furent

annoncées à sept heures du matin par trois décharges de canon que M. l'Ambassadeur avoit fait placer dans son jardin. Ce même jour il donna un splendide dîner aux Sénateurs & aux Sénatrices, aussi-bien qu'à plusieurs autres personnes de distinction.

Le lendemain M. l'Ambassadeur convia à dîner les Ministres Etrangers.

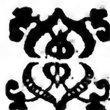
Le troisiéme jour $\frac{7}{18}$ du même mois, le Prince de Suéde & la Princesse accompagnés des Dames & Seigneurs de leur Cour, voulurent bien honorer la fête de leur présence. Ils se rendirent chés son Excellence sur les sept heures du soir. Ils y furent reçus au bruit de l'artillerie & des fanfares dont les instrumens avoient été placés sur les galeries de l'édifice. Le souper fut servi sur les huit heures avec autant de profusion que de délicatesse. Les santés du jour y furent célébrées, comme aux deux dîners précédens au bruit du canon & des fanfares.

Après le souper L. A. R. se placerent aux fenêtres pour voir l'illumination. Dès qu'elles y parurent on fit couler le vin destiné pour le peuple.

Ensuite elles entrerent dans la sale du bal, où s'étoient rendues plus de deux cent personnes de la premiere distinction.

Madame la Princesse ouvrit le bal avec M. l'Ambassadeur & continua avec les Sénateurs & Ministres Etrangers. Sur les trois heures L. A. R. se retirerent & furent reconduites à leur carosse au bruit du canon & des fanfares. Le bal continua jusqu'à six heures du matin. Les rafraichissemens y furent servis avec profusion. Il finit par un reveillon, & la fête fut terminée par une triple décharge de l'artillerie.

L'édifice que M. de Lanmary a fait construire a été dessiné & conduit par M. Taraval premier Peintre du Roi de Suéde, qui a aussi dessiné & exécuté les magnifiques fêtes que M. l'Ambassadeur a données à l'occasion de l'arrivée du Prince Successeur, de celle de Madame la Princesse, & du premier mariage de Monseigneur le Dauphin. L'ordre & le goût qui y regnoient ont été généralement applaudis.



EXTRAIT d'une Lettre de M. Trecourt, Chirurgien-Major & faisant les fonctions de Médecin dans l'Hôpital militaire de Rocroy au sujet de l'essence balsamique, stomachique & antivermineuse de M. de Pasturel, en date du 28 Avril 1747.

J'Ai fait usage, Monsieur, de votre essence : voici en quoi elle m'a réussi, particulierement dans une attaque d'apopléxie d'humeurs ; après avoir fait vomir mon malade qui étoit dans un assoupissement léthargique, malgré l'effet du vomitif, je lui donnai une forte prise de votre essence dans de l'eau de mente, c'est la vérité que deux heures après il fut en état de retourner à son ouvrage ; notez qu'il étoit âgé de 72 ans, & il n'a pas eu depuis dix mois la moindre incommodité, &c. Une femme qui à la suite d'une longue maladie avoit des langueurs & foiblesses extraordinaires en a été guérie par quelques prises, &c.

Je m'en suis encore très-bien trouvé dans des péripneumonies malignes, accompagnées de cours de ventre opiniâtre & de corruptions énormes & contagieuses, &c. Sans doute que votre essence a la propriété de rapprocher les parties divisées du sang & des autres liqueurs, de

leur donner la consistance qui leur convient, de leur procurer un libre essor aux fluides & les garantir de putrefaction, &c.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé *Trecourt.*

On voit par cette lettre combien cette essence est utile dans les maladies causées par la malignité des humeurs ; elle ne l'est pas moins dans les fiévres, surtout malignes & putrides, & dans les dissenteries qui sont très-communes dans la saison où nous allons entrer, & pour réparer les forces que l'on perd par la transpiration & les fatigues, surtout dans les grandes chaleurs : sa qualité vulneraire a déterminé plusieurs Officiers à en emporter à l'armée, étant souveraine pour toutes sortes de blessures soit de fer ou de feu. M. de Pasturel demeure toujours ruë des Gravilliers chés M. de Clermont près la ruë des Vertus : les bouteilles sont de trois prix differens ; il y en a de 6 liv. de 12 liv. de 24 liv. ceux qui souhaiteront quelques éclaircissemens pourront écrire à l'Auteur, il les prie d'affranchir les lettres.

Il vient de paroître chés le sieur *le Rouge*

Géographe du Roi, ruë des grands Augustins au coin de la ruë S. André, une *nouvelle Carte de l'Etat de Génes* en deux grandes feüilles, dressée sur les meilleures Cartes du pays & corrigée en differens endroits par d'habiles gens du lieu même.

Plus un *plan de la ville de Génes* avec quelques environs.

Plus une *nouvelle Carte de la Zelande*, en une feuille sur le fameux de Wit, d'Amsterdam.

Plus les *plans de Breda*, *Bosleduc*, *Bergopzom*, *Lillo*, *Maestrecht & Middelbourg*.

On trouve aussi chés l'Auteur une très-belle *Carte de la Hollande & de la Seigneurie d'Utrecht, en vingt feuilles*, impression d'Amsterdam.

Il paroît une Histoire métallique des trois campagnes du Roi 1744, 1745 & 1746. Les médailles sont fort bien gravées. On voit au bas de chaque page l'explication. Nous donnerons le mois prochain une idée plus détaillée de cet ouvrage, dont l'Auteur (M. de Gosmont) mérite les suffrages & la reconnoissance du public; il se vend 12 liv. en blanc & 15 liv. relié.

M. de la Bourdonnaye qui étoit parti de l'Isle de Bourbon le 29 du mois de Mars de l'année derniere, mouilla le 4 du mois suivant à Madagascar où il avoit indiqué le rendez-vous des vaisseaux qui devoient passer aux Indes sous ses ordres. Ces vaisseaux étoient *l'Achille* de soixante canons, *le Bourbon* de trente-six, *le Neptune*, *le Phœnix* & *le Lys*, de trente-quatre; *le Saint-Louis* de trente, *l'Insulaire* & *la Renommée* de vingt-huit, & *le Duc d'Orleans* de vingt-six. Ayant été assailli le lendemain par une tempête violente qui dura plusieurs jours, il ne put gagner la Baye d'Antongil qu'après avoir beaucoup souffert, & même après avoir eu quelques vaisseaux démâtés. La difficulté de réparer tant de dommages l'y retint jusqu'au 21 Mai. En arrivant à la côte de Coromandel, il eut le 7 Juillet à la pointe du jour connoissance de six vaisseaux de guerre Anglois, dont un étoit de soixante & quatre canons, un de cinquante-quatre, deux de cinquante, un de quarante & un de vingt. Quoique le Capitaine Peyton devenu Commandant de cette Escadre ennemie par la mort du Chevalier Barnett eût l'avantage du vent, il ne se détermina à attaquer que l'après-midi. L'action commença à quatre heures

& demie, & ne finit qu'à la nuit après un feu également vif de part & d'autre. Dans l'espérance que le combat recommenceroit le lendemain, M. de la Bourdonnaye tint pendant toute la nuit son Escadre à la Cape, mais les Anglois qui avoient toujours le vent s'étant contentés de rester en présence, & ayant fait ensuite fausse route, il prit le parti de se rendre à Pondichery où il arriva le 9. Pendant qu'il y faisoit rafraichir ses équipages, il apprit que l'Escadre Angloise étoit allée se radoubler dans un Port de l'Isle de Ceylan. Il remit à la voile pour l'aller combattre, & le 17 Août ayant découvert cette Escadre à Negapatan, il lui donna la chasse jusqu'à la nuit sans pouvoir atteindre les ennemis. Le lendemain il les obligea de couper leurs cables ayant pensé les surprendre à l'ancre, mais le vent ayant changé il ne fut plus possible d'engager un second combat. Enfin les Anglois le 19 prirent le parti de s'éloigner de la côte, & M. de la Bourdonnaye jugeant qu'il poursuivroit inutilement des vaisseaux qui avoient sur les siens l'avantage de la marche, retourna à Pondichery le 21. Obligé d'y demeurer quelque tems pour rétablir sa santé, il envoya son Escadre croiser sur Madrass d'où elle ramena

deux prises. Ayant repris le 13 Septembre le commandement, il fit descendre le 14 une partie de ses troupes près de Coublon, situé environ à cinq lieuës de Madrass, & le 15 il débarqua avec le reste entre cette place & Saint Thomé. Depuis le 15 jusqu'au 17 il établit plusieurs batteries de canons & de mortiers, lesquelles ainsi que l'artillerie de ses vaisseaux furent si bien servies que le 21 le Gouverneur demanda à capituler. La ville se rendit le même jour à discrétion, sur la promesse que M. de la Bourdonnaye fit de convenir du rançonnement, & des conditions ausquelles elle seroit exempte du pillage. Quelques jours après M. de la Bourdonnaye ayant traité de ces articles avec M. Morse Gouverneur, il fut stipulé qu'il seroit payé à la Compagnie des Indes établie en France, une somme de onze cent mille pagodes d'or, & qu'on remettroit la valeur de cinq cent mille autres tant en marchandises qu'en munitions de guerre & de bouche & autres effets. Quelques difficultés étant survenuës pour la sûreté des payemens, & pour la remise des effets que la saison empêchoit de faire transporter à Pondichery, M. de la Bourdonnaye se trouvant d'ailleurs pressé de se retirer de la côte, où son Escadre avoit déja

essuyé un coup de vent qui avoit fait périr le vaisseau *le Duc d'Orleans* & trois embarquations de l'Inde, il fut dans la nécessité de lever l'ancre le 23 Octobre. Les troupes qui étoient entrées dans la place, y sont restées aux ordres de M. Despremenil, que M. Dupleix Commandant Général des établissemens que les François ont aux Indes, avoit envoyé à Madrass chargé de ses pouvoirs, & qu'il a établi pour y commander, & pour faire exécuter, en prenant les sûretés suffisantes, ce dont on est convenu par rapport au rançonnement. La Compagnie des Indes a reçu ces nouvelles par la fregate *la Favorite* dépêchée de l'Isle de France le 8 Janvier, & arrivée à la Corogne le 21 du mois dernier.

De Bruxelles le 28 Mai.

M. le Maréchal Comte de Saxe est allé le 23 visiter les travaux d'Anvers, il y a ordonné quelques nouvelles réparations & est revenu le 24 à Bruxelles. Les escortes pour aller au-devant du Roi sont parties & S. M. sera ici le 31.

Sur la nouvelle que les ennemis ont fait un mouvement par la gauche & se sont portés sur la grosse Nethe, le Maréchal Comte de Saxe a donné ordre à toute l'In-

fanterie d'aller occuper le camp qu'elle a reconnu le 16. La Cavalerie a ordre aussi de se tenir prête à marcher, mais M. le Maréchal ne veut pas la sortir de ses cantonnemens que quand le besoin le requerera.

M. le Maréchal Comte de Saxe est parti à 4 heures du matin pour aller à Malines, qui doit être protegée par un gros Corps d'Infanterie aux ordres de Milord Clare.

M. de Saint Germain a marché la nuit du 13 au 14 avec differens détachemens le long du Demer sur Hallens; son projet étoit de surprendre les troupes que les ennemis y avoient mis; son dessein n'ayant pû avoir lieu le jour que nos troupes avoient eu ordre de marcher & ensuite contre ordre, ce délai de vingt-quatre heures fit que l'ennemi en fut instruit & eut le tems de se retirer, on y a pourtant fait chemin faisant, plusieurs prisonniers & enlevé nombre de chevaux & d'équipages.

PRISES DE VAISSEAUX.

LEs lettres de Bayonne marquent que le Capitaine Garabon commandant le corsaire *le Téméraire* de ce Port, a conduit au passage le navire *la Marie* de Boston.

On a sçû par les mêmes lettres que le corsaire le Dauphin, de Boulogne, s'est emparé des navires *le Nancy* de Bristol,

chargé d'armes, de munitions de guerre & de differentes marchandises, & *le Bath Gally* de deux cent tonneaux.

Le bâtiment *le Greneger* de Dublin, a été pris par le corsaire *la Marquise de Tourny* de Bordeaux, que commande le Capitaine Greslier, & il a été mené à la la Rochelle.

Suivant les avis reçus de Saint Malo le Capitaine Blondelas qui monte le corsaire *les deux Couronnes*, s'est rendu maître du corsaire *le Blandfort*, de vingt-huit canons & de cent cinquante hommes d'équipage. Il a fait aussi une autre prise de deux cent tonneaux nommée *le Comte de Grandville*, & dont la cargaison consistoit principalement en tabac & en goudron.

Le navire *le Saint Louis* de Bayonne, & le corsaire *le Comte de Noailles* de Saint Jean de Luz, qui avoient été enlevés par le corsaire *le Blandfort*, ont été repris par le corsaire *l'Aimable Grenot* de *Granville*.

On a appris que le navire *le Neptune* de la Martinique, chargé de sucre & de caffé, & la barque *la Marie-Françoise* de Camaret, l'avoient été par les corsaires *la Jalousie* & *le Grippe-tout* de Boulogne.

On mande de Brest que le Capitaine la Houssaye qui monte le corsaire *l'Aima-*

ble Grenot de Granville, a fait conduire dans ce premier Port le navire *le Prince Guillaume*, de Holl, chargé de vin.

Le corsaire *la Marie Magdeleine*, de Saint Malo, commandé par le Capitaine Deschenays-Trehouart, s'est rendu maître du navire *le Dartemouth*.

La fregate *le Maréchal de Saxe*, Capitaine Fautrel, a mené à Dieppe le corsaire Anglois *le Chasseur*.

Suivant les avis reçus de Calais les Capitaines Berthe & Lamy commandans les corsaires *le Romieu* & *le Louis XV.* ont tiré de divers bâtimens ennemis trente-quatre mille six cent livres de rançon.

Les navires *l'Agnès & Betty*, *le Borny & Sara* & *le Christian*, dont les cargaisons consistoient en vin & en bled, ont été pris par le corsaire *la Jalousie* qui a rançonné trois autres bâtimens.

On a appris que les corsaires *le Duc de Rambouillet* de Boulogne, *le Hardi Mendiant* de Calais, & *le Turpin* de Dunkerque, avoient fait payer quatre-vingt-sept mille huit cent livres de rançon aux navires *le Jud & Anne*, de Lynn, *l'Elizabeth* & *le Jean Marguerite*, de Londres, *l'Heureuse Anne* & *le Samuel Jean*, de Hull, *le Morput*, de Scarbourg, *la Marie Jeanne*, d'Aberden, *les Succès* & *la Marguerite*,

Marie de Dondy, & *le Thomas* de Yarmouth.

Le corsaire *la Gorgone* monté par le Capitaine Coock, s'est emparé des navires *le Prosperant* & *le Succès* de Sunderland, *la Branche d'Olivier* & *la Marguerite* de Dombar. Le premier & le troisiéme se sont rachetés pour vingt-deux mille neuf cent livres.



TRADUCTION du Traité de paix conclu vers la fin de l'année 1746, entre Sultan Mahmoud Empereur des Turcs, & Schach Nadir Roi de Perse.

AU nom de Dieu très-miséricordieux. Graces soient renduës à cet Etre suprême, & loüanges à son sacré Prophéte, à sa sainte famille & à ses illustres compagnons.

Les lettres qui ont été ci-devant adressées à la Porte de Félicité de la part de sa Majesté Persanne, ont fait voir que par l'assistance divine, & par le concours des Grands du Royaume de Perse assemblés dans la grande plaine située dans le Mougan, les jeunes & les vieux avoient d'une voix unanime & sans aucune restriction,

choisi pour l'ornement du Trône de leur Capitale le très-haut & très-généreux Prince, aussi brillant que la Lune, aussi éclatant que le Soleil, le gage précieux du monde & de la Religion, le centre de la beauté du Musulmanisme & des Musulmans, le Monarque dont les troupes égalent le nombre des étoiles, celui qui est aujourd'hui assis sur le Trône de Cosroës & de Dgem; * le Schah Nadir dont Dieu perpetuë la gloire & la prosperité.

Sa Majesté Persanne à l'exemple de ses glorieux ancêtres, attachée au ** Hanéfisme des vrais Musulmans, & ne pouvant souffrir la conduite blâmable de cette nation, refusoit déja d'accepter la Couronne, lorsque ces peuples s'empresserent à lui donner des preuves de leur aveugle soumission à ses ordres, en abandonnant les mauvais principes qui jusqu'alors avoient servi de fondemens à leurs déréglemens.

Les sentimens de Religion & de générosité profondement gravés dans le cœur de sa Majesté Persanne, lui inspirerent bientôt un véritable desir de mettre fin

* *Noms de deux anciens & fameux Rois de Perse.*

** *L'une des quatre Sectes Orthodoxes la plus suivie parmi les Turcs.*

à tout ce qui pouvoit contribuer depuis si long-tems à fomenter le feu de l'inimitié & à aiguiser les traits de la vengeance entre la Turquie & la Perse.

Il envisagea comme un service insigne & important à ses Etats, à la sublime Porte & à tous les Musulmans, de faire revivre parmi eux l'ancienne union qui avoit fait un tems leur bonheur.

Il écrivit dans ce dessein d'augustes lettres au très-vertueux Empereur des Ottomans, pour remettre entre les mains de sa Hautesse la gloire de couronner l'œuvre glorieuse & mémorable qui faisoit le plus cher objet de ses vœux.

De cinq articles qui composoient les propositions de sa Majesté Persanne, l'on applanit les difficultés sur trois & on les accepta comme étant de pure politique & dépendants absolument du bon plaisir de sa Hautesse, mais la rigueur des loix n'ayant été trouvée susceptible d'aucun tempérament pour les deux autres articles, l'on écrivit, & l'on représenta plusieurs fois à sa Majesté Persanne qu'on en appelloit à sa discrétion & à son équité.

Les décrets éternels s'opposoient encore à l'exécution d'un projet dont le succès étoit depuis si long-tems desiré, & une fermeté mal-entendue fomentoit

encore l'animosité des parties, lorsque sa Majesté Persanne envoya dernierement à la sublime Porte des lettres, par lesquelles elle témoignoit que ses vœux n'ayant pour but ni possessions, ni biens, ni inimitié, ni guerre, il avoit sous ses augustes auspices ramené & réuni dans la voie droite des vrais Musulmans tous les habitans de la Perse, pour procurer au peuple du Prophéte le repos & la tranquillité, en faisant succéder à une guerre odieuse les avantages d'une heureuse paix.

Ces lettres contenoient à la vérité quelques propositions nouvelles concernant les limites, mais comme elles étoient conçues en forme d'insinuations & dans les termes les plus menagés, & que sa Majesté Persanne bien loin d'appuyer sur sa demande, en remettoit entierement le refus ou l'acceptation à l'équitable choix de sa Majesté Khalifale *, celle-ci sensible à cette façon de traiter amicale se détermina à entrer en négociations pacifiques.

Sa Majesté Impériale **, l'ombre de

* *Les Empereurs Turcs ayant aboli la dignité de Khalife après la conquête d'Egypte, se sont attribués & reservés le titre de Khilafet Penach ou l'azile du Khalifat.*

** *Autre titre des Empereurs Turcs.*

Dieu, écrivit en conſéquence une lettre impériale pour faire part à ſa Majeſté Perſanne que par le réſultat d'un grand Conſeil tenu à la ſublime Porte de Félicité il avoit été réſolu de vérifier & de ſouſſigner en tout point entre les deux Puiſſances le proverbe de *Præteriit quod præteriit.* Qu'à l'égard de ſa nouvelle demande, ayant été regardée comme contraire aux Loix & aux Canons, il convenoit pour la bonne union des parties que ſa Majeſté Perſanne voulût bien s'en déſiſter, pour donner ſon auguſte & heureux conſentement à un traité entierement dépoüillé de tout point ſuſceptible de tache & de déshonneur pour la Majeſté des hauts contractans, propoſant pour baze de ce traité celui qui avoit été arrêté & conclu pour les confins & limites ſous le regne de l'Empereur Sultan Murad Khan quatriéme, qui joüit en l'autre monde du printems du Paradis; qu'au reſte ſa Majeſté Perſanne devoit être aſſûrée qu'à cette condition rien ne pourroit déſormais ébranler les fondemens & les arcboutans de l'amitié & de l'union réciproque, tant qu'il auroit en main les renes de la Félicité, & qu'il auroit le pied dans le brillant étrier de la fortune, & non-ſeulement ſous ſon glorieux regne, mais encore

ſous celui de ſes deſcendans & de ſes ſucceſſeurs.

Sa Majeſté Impériale, l'ombre de Dieu, me députa à cet effet en qualité d'Envoyé, me chargeant d'une agréable lettre Impériale qui accordoit au très-puiſſant, très-clément & très-magnifique Ahmed Pacha Gouverneur de Bagdad & Baſſora, & Seraskier de ce département, le pouvoir ſpécial pour entamer & terminer les operations de cette négociation dans la forme ci-deſſus, & je fus pareillement honoré pour moi d'une lettre dans le même ſens. Ahmed Pacha me donna pour adjoint ſon Divan Effendi le très-éclairé Vely Effendi avec lequel je me rendis en Perſe. Auſſi-tôt que nous fûmes heureuſement arrivés au Camp Royal de ſa Majeſté Perſanne entre Tharan & Caſbin, j'eus l'honneur de lui préſenter la lettre Impériale de l'auguſte azile du Khalyfat, en lui repréſentant avec tout le reſpect dû à ſa Majeſté tout ce qui m'avoit été recommandé & ordonné, & ſa Majeſté ayant témoigné le penchant & le deſir ſincere qu'elle avoit de terminer & de conclure ce traité ſelon les intentions & les inſpirations de ſa Hauteſſe, elle nomma quelques perſonnes de ſa Cour, pour conférer avec nous ſur l'œuvre pieuſe de cette

pacification dont nous parvînmes à la conclusion dans une seule conférence, en étatablissant une baze, une condition, trois articles & un appendix, qui font tout le contenu de ce traité; & sur le compte qu'on en rendît à sa Majesté Persanne, elle permit d'en dresser & d'en signer l'acte de part & d'autre.

On verra ci-après la teneur de la baze, de la condition, des trois articles & de l'appendix de ce traité depuis si long-tems desiré pour l'union & la tranquillité du peuple du Prophéte, & conclu en conséquence du pouvoir spécial dont j'ai été muni & honoré dans la forme ci-dessus par l'Empereur, l'azile du Musulmanisme, le Monarque miroir de la justice, le Prince des Princes, l'ombre de Dieu, le possesseur des troupes qui égalent le nombre des étoiles, le dépositaire du Khalifat, le serviteur des deux sacrées & nobles * Villes, le Maître des deux Terres & des deux Mers, le Sultan fils du Sultan, le très-puissant, très-redoutable, très-magnanime & très-généreux Empereur Sultan Mahmoud le Conquérant, fils du Sultan Moustafa le Conquérant, dont Dieu illustre le regne & prolonge les jours.

* *Mecque & Medine.*

Baze du Traité.

On obſervera de part & d'autre ſans altération, changement ni diminution les confins & limites qui ont juſqu'à préſent été obſervées & qui ont été reglées dans la derniere paix priſe aujourd'hui pour modéle & concluë autrefois ſous le regne glorieux du très-puiſſant Empereur Sultan Murad Kan IV, qui joüit dans l'autre monde du printems du Paradis.

Condition.

En accordant & en obſervant envers les deux Parties dans la forme convenable tout ce qui eſt dû à leur honneur & à leur gloire, l'on évitera ſoigneuſement tout ce qui peut être réciproquement ſuſceptible de diſtinction de Religion & de deshonneur.

Article premier.

Quand les Pelerins de Perſe iront à la Mecque par la voye de Bagdad & de Damas, les Gouverneurs, les Juges & Emirhaggs* qui ſe trouveront ſur ces routes, donneront toute leur attention pour protéger & ſoutenir en toute occaſion ces

* *Princes de la Caravane, c'eſt le titre de ceux qui ſont chargés par la Porte de conduire la Caravane de la Mecque.*

ſortes

ſortes de Pellerins, & pour les faire arriver ſains & ſaufs.

Article ſecond.

Pour manifeſter au public la bonne intelligence & l'union des deux Cours, la ſublime Porte enverra une perſonne pour réſider à la Cour de Perſe, & celle-ci pareillement en enverra une pour réſider à la Porte de Félicité, & ces chargés d'affaires ſeront deffrayés & raiſonnablement entretenus comme les hôtes des Cours où ils réſideront, & ſeront changés tous les trois ans.

Article troiſiéme.

On élargira de part & d'autre les priſonniers reſpectifs; on ne pourra les vendre ni les acheter, & on ne s'oppoſera point à leur départ dans les endroits où ils ne voudront pas reſter, quand ils demanderont à ſe répatrier.

Appendix.

Comme les confins & limites ſont reglés ſelon la teneur ci-deſſus, conformément au Traité conclu ſous le regne du Sultan Murad IV, les Gouverneurs des Confins réciproques obſerveront avec exactitude tout ce qui ſe pratiquoit ancien-

nement, & se donneront bien de garde de contrevenir en rien à la condition de ce Traité dans les affaires qui pourront survenir concernant les Confins.

Puisque par un effet de la grace divine, les habitans de la Perse ont entierement renoncé aux maximes illicites innovées sous les Sophis, qu'ils sont rentrés dans le giron du Musulmanisme, en acceptant les anciens Dogmes des Sunnites ou vrais Musulmans, & qu'ils chantent les loüanges & les éloges des Khalifes * Rachidins & des autres illustres Compagnons sur qui soit la bénédiction de Dieu, les Pellerins qui iront dans la suite à la Mecque, à Médine & dans tous les Etats Musulmans seront traités avec tous les égards possibles, comme tous les autres Musulmans, & l'on se donnera bien de garde de les inquieter & de les molester & d'exiger d'eux la moindre chose sous le nom de *Derirmé*.

* *Ou de la droite ligne. Ce sont les quatre premiers successeurs de Mahomet, Aboarbakz, Omar, Orman & Aly. Ce dernier fut cause du schisme des Schiites qui regarderent comme illégitime l'élection de ses trois Prédécesseurs & qui l'ont toujours regardé comme le premier successeur de Mahomet. Les Turcs chantent dans leurs Mosquées les loüanges de ces quatre premiers successeurs, & les Persans au contraire ne faisoient mention de ces trois premiers que par des imprécations qui paroissent aujourd'hui avoir été supprimées.*

Quand les Marchands des deux Nations auront payé ſelon l'exigence des lieux, la Doüanne des marchandiſes qu'ils apporteront dans les Etats reſpectifs on ne pourra les moleſter par aucune autre exaction.

Lorſqu'il viendra de Perſe à la Mecque & à Médine & aux tombeaux ſitués à Bagdad des Pellerins, qui attirés par la ſeule dévotion de pellerinage, n'auront point avec eux de marchandiſes, les Juges & autres Officiers ne pourront exiger d'eux aucun droit ni les inquieter en aucune façon ſans raiſon légitime.

Si après la date du préſent Traité quelqu'un des ſujets & des Rayas des deux Cours venoit à ſe réfugier dans les Etats reſpectifs, il ne ſera accordé aucune protection à de pareils fugitifs, ils ſeront au contraire rendus aux chargés d'affaires réciproques ſur la demande qu'ils en feront.

Tant que l'on obſervera exactement de part & d'autre les articles ci-deſſus, on ne négligera rien pour perpétuer cette heureuſe paix, même ſous le regne des deſcendans & des ſucceſſeurs des hauts Contractans, ſans autre borne que la volonté de l'Etre ſuprême.

Conclusion.

La Paix étant enfin concluë dans la forme ci-dessus par l'assistance du Très-haut, il a été aussi arrêté que vers le premier jour de la nouvelle année de l'Egire 1160 * les deux Cours s'enverront des Ambassadeurs Extraordinaires du même rang, avec la ratification du Traité, & le très-puissant & très-magnifique Hassan-Aly-Kan, l'un des plus illustres Khans ** de la Perse, nous ayant remis en vertu de ses plein-pouvoirs l'Ecrit scellé portant le consentement de Sa Majesté Persanne à la Base, à la condition, aux trois articles & à l'appendix ci-dessus, nous l'avons reçû & accepté, vû qu'il est conforme à nos instructions, & avons pareillement présenté & remis en échange à Sa Majesté Persanne le présent Ecrit, signé & scellé par le susdit très-puissant & très-clément Ahmed Pacha, & par moi en vertu de nos pouvoirs.

Fait le 19 de la Lune de Chabon, l'an de l'Egire 1159, ou vers le commencement de Janvier 1746.

* *11 Janvier 1747.*

** *Le titre de Khan chés les Persans revient à celui de Pacha chés les Turcs.*

DISCOURS prononcé à M. le Maréchal Duc de Belle-Isle, par M. Bellon, Juge Royal de la Ville de Brignolle, étant à la tête du Corps de ladite Ville le 11 Mars 1747.

MOnseigneur, ce peuple qui accourt pour vous rendre ses hommages & qui vient vous exprimer ses sentimens par la voix de ses Magistrats, peut-il être trop sensible à l'honneur de recevoir dans ses murs un Héros dont le nom sera éternellement gravé dans le souvenir de tous ceux qui ont à cœur la gloire & la prospérité des Fleurs-de-Lys ?

Une Puissance ennemie de la France, de concert avec ses Alliés, avoit projetté d'envahir cette Province, son armée y avoit déja pénetré & la Flotte Angloise étoit sur nos côtes pour favoriser ses desseins, lorsque nous étions pour ainsi-dire sans défense.

Une conjoncture si critique demandoit un Général qui joignît à la valeur l'expérience pour prévoir tout, une vigilance infatigable pour pourvoir à tout, un génie fécond pour trouver des ressources dans une disette presque générale de tout.

Par les dispositions les plus sages & les

mesures le plus habilement concertées ; vous avez sçû, Monseigneur, avec peu de soldats arrêter le progrès des ennemis & mettre à couvert les villes les plus importantes de la Provence. Au moment que vous avez été en état de paroître à la tête de vos bataillons, tous leurs vastes projets se sont dissipés; au seul bruit de votre marche vers eux, ils ont pris le parti de repasser le Var, & cette armée ennemie si formidable n'a pû trouver son salut que dans la fuite.

Quelle joye, Monseigneur, n'ont pas répandu dans toute la Province des succès si décisifs pour sa tranquillité & son bonheur ; si glorieux pour vous, si importans pour l'Etat !

A ces acclamations générales qui retentissent de toutes parts la ville de Brignolle mêle celles que peut inspirer une gratitude sans bornes.

Nous nous rappellons, Monseigneur, le triste sort que nous allions subir, nous nous représentons toutes les miseres qui en auroient été les suites. Ce n'est que par une attention particuliere de votre part que nous avons échappé à tant d'oppressions qui nous menaçoient, vous avez secondé cette fidelité inviolable que nous

avons toujours eu pour nos augustes Souverains.

Les Magistrats & le peuple vous rendront d'immortelles actions de graces, notre postérité publiera à jamais un bienfait si signalé.

Mais, Monseigneur, quel comble de satisfaction pour nous qu'après nous avoir sauvés par un secours prompt & presqu'inopiné, vous veniez reposer vos lauriers dans le sein de cette ville !

Puisse ce choix qui nous flate au-dessus de toute idée être pour nous un présage certain de vôtre protection, & puissions-nous après vous avoir vû délasser des fatigues d'une rude & pénible campagne, vous voir joüir pendant longues années des fruits de vos héroïques vertus !

Ce sont-là, Monseigneur, les vœux ardens & sincéres que le Juge Royal, les Consuls & les habitans de la ville de Brignolle ont l'honneur de vous présenter.

Heureux, Monseigneur, si vous daignez les agréer & recevoir avec bonté les marques de notre zéle, qui en toute occasion sera aussi plein de respect & de vénération pour votre illustre personne, qu'animé de la plus vive reconnoissance !

Le 20 de ce mois veille de la Fête de la Pentecôte, la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, entendit dans la Chapelle du Château les premieres Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le Roi a reçu par le Comte de Broglie qui arriva ici le 19 au matin, la nouvelle de la prise d'Axel.

Sa Majesté a nommé à l'Evêché de Sarlat l'Abbé de Montesquiou Vicaire Général de l'Evêché de Limoges, & elle a accordé l'Abbaye d'Anchin Ordre de Saint Benoît, Diocése d'Arras, au Prince Benoît-Philippe de Modene; celle d'Aisnay même Ordre, Diocese de Lyon, au Cardinal de la Rochefoucault; celle de Conches même Ordre, Diocese d'Evreux, à l'Evêque d'Evreux, & l'Abbaye Reguliere de Grimberghe Ordre de Prémontré, Diocese de Malines, à Don Casens Religieux de la même Abbaye.

Le Marquis de Gontaut Maréchal de Camp a obtenu le Gouvernement de Landau, vacant par la démission du Maréchal de Biron son pere.

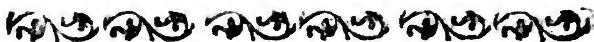
Le Régiment de Dragons de Bauffremont dont le Chevalier de Listenois s'est démis, a été donné au Marquis de Bauf-

fremont ſon frere, Maréchal de Camp, qui avoit été déja Meſtre-de-Camp de ce Régiment.

Le Roi a diſpoſé en faveur de M. de Marville, Maître des Requêtes & Lieutenant Général de Police, de la place de Conſeiller d'Etat Ordinaire, vacante par la mort de M. Meliand.

M. Berrier Intendant de la Généralité de Poitiers a été nommé Lieutenant Général de Police de Paris.

Le 29 de ce mois vers les cinq heures du matin, le Roi partit pour aller ſe mettre à la tête de l'armée qui a été aſſemblée dans les Païs-Bas ſous les ordres du Maréchal Comte de Saxe. Sa Majeſté eſt arrivée le même jour ſur le midi à Compiegne, d'où elle s'eſt renduë le lendemain à Mons. Il arriva le 29 à cinq heures du ſoir dans la premiere de ces deux Villes un courier dépêché au Roi par le Maréchal Comte de Saxe, pour informer Sa Majeſté que les ennemis avoient abandonné les environs d'Anvers & qu'ils étoient venus camper entre les deux Nethes. Le Roi a appris par le même courier que ſur la nouvelle de ce mouvement le Maréchal Comte de Saxe avoit donné ordre à toute l'Infanterie de ſe porter ſur la Dyle, mais que la Cavalerie étoit reſtée dans ſes cantonnemens.



MARIAGES ET MORTS.

LE 5 Mars Pierre-César *de Saint Georges* Chevalier Comte de Verac, Cornette des Chevau-Legers de la Garde du Roi, fut marié en l'Eglise de S. Eustache à Paris avec Dlle Anne-Perrette-Marguerite Esther Rivié.

Le 10 Avril ont été mariés en la Paroisse de Saint Nicolas-des-Champs *Jean-Armand Barbin Comte de Broyes, Baron d'Autry*, fils de M. Claude-Antoine Barbin de Broyes, Seigneur de Dampierre, & de Dame Françoise Boileau, & Dlle Louise de Mascrany, fille de M. Louis de Mascrany, Seigneur Comte de Châteauchinon, Hermé, Villers, Servolle & autres lieux, Maître des Requêtes Honoraire, & de Dame Marie Picot de Cloriviere.

La Maison de Barbin est très ancienne, elle vient d'un Barbin Maître des Requêtes sous le Roi Jean en 1360, dont le fils fut Procureur Général du Parlement; le petit-fils du Procureur Général Christophe Barbin a été Gouverneur de Melun vers l'an 1530, il a laissé

Dreux Barbin Commandant d'un bataillon de la Marine, & Claude Sur-Intendant de la Maison de la Reine.

Mathias Barbin fils de Dreux, Baron de Broyes, a été Gentilhomme de la Chambre, Conseiller d'Etat d'épée & Gouverneur de Corbie, & a eu pour fils

Henri Baron de Broyes, Commandant d'un Bataillon de Picardie; celui-ci a laissé plusieurs enfans, sçavoir le Comte de Broyes qui n'a que

deux filles, le Chevalier de Broyes mort sans postérité, une fille mariée au Marquis d'Anglure, & Claude-Antoine de Broyes Seigneur de Dampierre, & d'Autry pere de Jean-Armand dont nous rapportons le mariage.

La Maison de Mascrany est originaire du pays des Grisons, & l'une des principales noblesses du pays. V. l'Histoire de l'Europe imprimée en 1640, page 632, tome premier, sur la ville de Chavenne par Davity.

Les marques d'honneur & de distinction que cette Maison a reçu des Empereurs, des Papes & des autres Princes d'Italie, aussi-bien que les Châteaux, les Mausolées & les Eglises qu'ils avoient bâtis & qui subsistoient encore dans le seiziéme siécle, suivant les attestations que cette Maison en a des Gouverneurs & des Présidens des trois ligues grises, malgré les guerres qui ont ravagé le pays, en constatent l'ancienneté.

Dans le livre intitulé *Amphiteatro Romano*, qui traite de la noblesse du Milanois, imprimé il y a plus de cent cinquante ans page 108, il paroît qu'un Manfredo d'Alberigo Barbiano Gouverneur de Chavenne avoit épousé dans le quatorziéme siécle Colette Mascrany qui lui avoit apporté dix Châteaux en mariage.

Par donation faite en 1540 de differentes Terres par les nobles Seigneurs Antoine & Paul Mascrany, pour l'augmentation d'un Chapelain dans l'Eglise de Burgonovo, il paroît que cette Eglise avoit été fondée par leurs ancêtres.

Paul un des donateurs avoit épousé Cornelle Pirin d'une des principales noblesses du pays; il a laissé de son mariage Paul II. & Barthelemi Mascrany, Barthelemi a été tué en Italie au service de l'Empereur, & a laissé plusieurs enfans qui sont restés dans le pays des Grisons.

Paul II. fils aîné de Paul I. est venu s'établir en France vers l'an 1580. Il y a fait plusieurs acquisitions & entre autres les Terres de Thune & de la Verriere dans le Lyonnois, il s'est marié en 1597 & a laissé Aléxandre, Paul III. & Barthelemi.

Ce Paul II. de crainte que ses enfans n'eussent envie de retourner dans leur patrie, a par son testament legué aux enfans de Barthelemi son frere tous les biens dont il joüissoit au pays des Grisons, & spécialement les droits de peage, de pontanage & autres droits honorifiques qu'il y avoit, réservant seulement la nomination du Chapelain dans l'Eglise de Burgonovo fondée par ses ancêtres.

Paul III. du nom, Seigneur de la Verriere a eu neuf enfans, Barthelemi son fils aîné Maître des Requêtes, est le seul qui s'est marié & il n'a laissé qu'une fille qui a épousé M. le Duc de Gêvres.

Barthelemi Secretaire des commandemens de M. Gaston d'Orleans a eu quatre garçons qui sont morts sans postérité, l'aîné est mort Conseiller de Grand'Chambre, un autre qui avoit été reçu Chevalier de Malthe en 1640, est mort à Nice en revenant de Malthe où il avoit tenu auberge pour être Grand Prieur.

Alexandre, Seigneur de Thunes & autres lieux, l'aîné des enfans de Paul II. a été nommé en 1640 Prévôt des Marchands de Lyon, & après ses deux années de Prévôté il a été fait en 1642 Conseiller d'Etat avec la pension de 2000 liv.

De douze enfans qu'il a eu il n'y en a eu que deux qui se soient mariés, sçavoir Jean-Baptiste & François ; Jean-Baptiste, Seigneur de Thunes, n'a laissé qu'une fille mariée à M. le Nain Avocat Général, dont sont issus M. le Nain Intendant du Languedoc & Madame la Marquise de Blarue,

François, Marquis de Paroy, Seigneur d'Hermé, Servolle, Villers & autres lieux, a épousé Catherine de Vassan & a eu deux enfans, sçavoir Charlotte-Françoise de Mascrany qui a épousé M. le Marquis de la Rocheaimon dont le fils aîné a un Régiment de son nom, deux autres ont été reçus Chanoines & Comtes de Mâcon & deux autres Chevaliers de Malthe, & Louis de Mascrany pere de la Dlle Mascrany dont nous rapportons le mariage.

Le mercredi 12 Avril sur la Paroisse de Saint Médard de Dijon *Louis-Dominique-François de Saint-Belin Comte de Vaudremont*, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Fouquet, fils de François de Saint Belin Marquis de Vaudremont, ancien Mestre-de-Camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & d'Antoinette de Prudhomme de Fontenoy, épousa Dlle Antoinette-Pauline de la Magdelaine de Ragny, fille de François Marie de la Magdelaine Comte de Ragny, Baron de Marcilly & de Couches, Seigneur d'Epiry, Saint Emilien, &c. & de Marie-Anne de Loriol de Digoine.

La Maison de la Magdelaine est une des plus illustres de cette Province, elle a donné sous Charles IX. Henri III. Henri IV. & Louis XIII. des premiers Gentilshommes de la Chambre, & deux Chevaliers du Saint Esprit aux promotions de Henri IV. & de Louis XIII. ainsi qu'on le peut voir dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne par le Pere Anselme.

La Maison de Saint Belin est aussi regardée dans les Provinces de Bourgogne & de Champagne, comme une des meilleures qui y soient, elle est divisée en une grande quantité de branches. Ces deux Maisons sont alliées à tout ce qu'il y a de grand dans la Province.

Le 22 Mars *le Comte de Bonneval* mourut à Constantinople dans la 75e année de son âge ; la charge de Topigybachi qu'il possédoit a été donnée à son fils naturel connu sous le nom Soliman Aga.

Le 10 Avril D. Henriette-Catherine *de la Ferté Saint Nectaire*, femme de M. François de Bullion Marquis de Longchesne, mourut dans la 85e année de son âge.

Le 15 Mre Armand-Pierre *de la Croix de Castries*, Archevêque d'Alby, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit & Abbé des Abbayes de S. Chaffre & de S. Valmagne, mourut dans son Diocése âgé de 88 ans.

Le même jour D. Antoinette *de Brion*, veuve de M. Charles Amelot Premier Président de la troisiéme Chambre des Enquêtes, mourut à Paris dans la 75e année de son âge.

Le 23 Henri Oswald *de la Tour d'Auvergne*, Cardinal Prêtre du titre de S. Caliste, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, Abbé, Supérieur & Administrateur Général de l'Abbaye & de tout l'Ordre de Cluny, Chanoine & Grand Prévôt de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg, Abbé des Abbayes d'Anchin, d'Aisnay, de Conches, de Redon & de la Valasse, mourut à Paris âgé de 76 ans ; il avoit été Archevêque de Vienne & Premier Aumônier du Roi.

Le 25 François *Gigot de la Peyronnie* Premier Chirurgien & Médecin Consultant du Roi, associé libre de l'Académie Royale des Sciences & Président de l'Académie de Chirurgie, mourut à Versailles.

Le 29 Joachim-Louis *de Montaigu Marquis de Beuzols*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant Général de la Province d'Auvergne,

Commandant pour Sa Majesté dans les Ville, Château & Gouvernement de Sedan, & dans la ville de Montmedy, mourut à Paris dans la 34e année de son âge.

Le 12 de ce mois D^e^ Françoise-Marguerite *Brunet de Rancy*, veuve de Pierre-Arnaud de la Briffe, Conseiller d'Etat Ordinaire & Intendant de Justice de la Province de Bourgogne, mourut à Paris âgée de *66* ans.

Le 17 Antoine-François *Méliand* Conseiller d'Etat Ordinaire, & ci-devant Intendant de Lille, mourut à Paris dans la 78e année de son âge.



ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE du Roi, du premier Février *1747*, pour la levée d'une Compagnie de Chasseurs à pied.

AUTRE du même jour, pour la levée d'une Compagnie de Chasseurs à pied.

AUTRE du 28, pour la levée d'un Régiment d'Infanterie Ecossoise.

AUTRE du premier Mars, portant création de la Compagnie des Volontaires de Lancize.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentes sur icelui, données à Versailles le 7 Mars, portant reglement pour la pesée qui doit être faite en présence des Commis aux exercices de

la Ferme du droit domanial de la marque des Fers, les déclarations que les Maîtres de forge ou leurs préposés sont tenus de faire auxdits Commis, les vérifications & enregistremens des fontes en gueuses, fontes marchandes, jets, piéces défectueuses & fontes de bocage, qui se coulent & fabriquent dans les fourneaux du Royaume. Registrées en la Cour des Aides.

ORDONNANCE du Roi, du 10 Mars, pour proroger jusqu'au mois d'Avril prochain le complet des Bataillons dont Sa Majesté a ordonné la levée.

ARREST contradictoire de la Cour des Aides, du même jour, qui juge qu'il ne peut être établi de fournisseurs Minotiers ou vendeurs de Sel dans les dépôts, que du consentement du Fermier; ordonne que celui par lui nommé pour le dépôt de Latillé, en exercera toutes les fonctions au lieu & place de celui choisi par les Officiers du dépôt de Châtellerault, & ce nonobstant deux Sentences desdits Officiers, par lesquelles ils avoient ordonné que celui nommé par le Fermier seroit aussi reçû, mais par augmentation du nombre ordinaire.

ORDONNANCES de M. de Marville Lieutenant Général de Police, Commissaire du Conseil, des 14 Juin 1746 & 10 Mars 1747, qui ordonnent l'exécution de l'Arrêt du Conseil du 29 Mars 1746 & autres réglemens concernant les marchés de Sceaux & de Poissy :

Déclarent bonne & valable la saisie des vingt-quatre Veaux, faite sur les nommés Thomas Barré,

Marchand Boucher à Paris, Ambroise Paysan, Marchand forain de bestiaux, & François Dourdan & sa femme, voiturier conducteur de bestiaux à la requête d'Huel Fermier des droits desdits marchés :

Les condamnent solidairement & par corps, à payer audit Huel trente & une livre quatre s. pour les droits du sol pour livre, & six cent vingt-quatre livres pour la valeur desdits Veaux ; de laquelle somme par grace & sans tirer à conséquence, les trois quarts seront rendus auxdites parties.

Condamnent en outre ledit Thomas Barré à payer au Fermier la somme de cent quatre-vingt-deux livres dix-huit sols neuf deniers pour le sol pour livre de cent-soixante neuf Veaux qu'il a fait entrer à Paris depuis Pâques 1746 jusqu'au 6 Mai suivant, sans en avoir acquitté le droit.

Font défenses audit Barré & à tous autres Bouchers d'acheter leurs bestiaux ailleurs que dans les marchés, & de les faire entrer sans acquitter les droits.

Et audit Paysan & autres Marchands forains de les vendre aux Marchands Bouchers ailleurs que dans les marchés.

Font aussi défenses audit Dourdan & à tous voituriers de les conduire dans les maisons, écuries & boucheries des Marchands Bouchers, sans être munis de l'acquit desdits droits, à peine de cinq cent livres d'amende.

Et pour la contravention commise par lesdits Barré, Paysan & Dourdan, les condamnent chacun en cinq cent livres d'amende, laquelle par grace & sans tirer à conséquence, a été modérée à cent livres pour chacun, & aux dépens, & aux frais d'impression & d'affiche desdites Ordonnances.

dans les marchés de Sceaux & de Poissy & partout où besoin seroit.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 16 Mars, qui dispense les Gardes-Jurés des Marchands Drapiers Merciers & les Jurés des Sergiers fabriquans de la Ville de Reims, actuellement en exercice & ceux qui leur succéderont à l'avenir dans les fonctions de Gardes & Jurés desdites Communautés, de faire graver la premiere lettre de leur nom & leur surnom en entier sur les coins ou marques dont ils se serviront pour appliquer les plombs sur les étoffes de leurs manufactures, à condition que la date de l'année de leur exercice sera gravée sur lesdits coins ou marques, suivant ce qui est prescrit par l'article II de l'Arrêt du 9 Février 1734, & à la charge par lesdits Gardes & Jurés d'être solidairement garans des plombs qu'ils auront appliqués.

DECLARATION du Roi, donnée à Versailles le 19, qui ordonne que les femmes de condition taillables, séparées de leur mari, seront taxées personnellement aux Rôles des Tailles des Paroisses de leur demeure, pour raison des biens dont elles joüiront dans lesdites Paroisses.

ORDONNANCE du Roi, du 20, portant augmentation dans la Compagnie d'Arquebusiers d'Aygoin.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 4 Avril, qui ordonne que les Cartes destinées pour l'étranger, à l'exception de celles enlevées avant le 10 Mars dernier, demeureront assujetties au

payement du droit ordonné être perçû sur les Cartes.

ORDONNANCE du Roi, du 15, pour augmenter de vingt-cinq Apprentifs surnuméraires la Compagnie de Mineurs de Turmel, & de vingt celle d'Ouvriers de Guille, servant à l'armée de Provence.

AUTRE du 20, concernant les deux Bataillons de Fusiliers de Montagne.

AUTRE du 22, concernant le Corps des Volontaires de Gantés.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 23, qui, sans s'arrêter à l'Arrêt du Parlement du 10 Mars dernier, ordonne que sur les saisies dont est question, il sera procedé en la Cour des Monnoye comme avant ledit Arrêt du Parlement, fait défenses de proceder ailleurs, & ordonne que les Edits, Déclarations & Arrêts du Conseil concernant les ouvriers travaillans en or & en argent qui se tirent dans des lieux privilegiés, seront exécutés selon leur forme & teneur, enjoint aux Officiers de ladite Cour des Monnoyes de tenir la main à leur exécution.

AUTRE du 25, qui prescrit ce qui doit être observé pour prévenir les fraudes des Maîtres Cartiers dans la perception des droits sur les Cartes.

AUTRE du 29, qui nomme de nouveaux

Receveurs pour faire la recette de l'impoſition annuelle des Boües & Lanternes.

ORDONNANCE du Roi, du 30, pour le remplacement des Officiers priſonniers de guerre.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roi, du premier Mai, concernant les Gardes-Scels établis dans les Chancelleries Préſidiales.

TABLE.

Les Chansons notées doivent regarder la page 117

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1747.

PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Chés { La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers. }

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

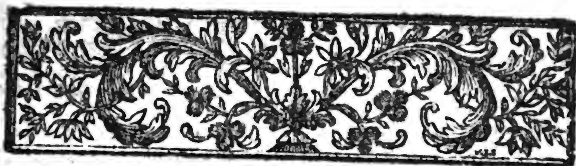
AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, ruë du Champ-Fleuri, dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes, au premier étage sur le derriere, entre un Perruquier & un Serrurier, à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1747.



PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

DISSERTATION

Sur l'Electricité.

LA vertu électrique est une propriété dans les corps d'attirer & de repousser alternativement les molécules légeres qu'on leur présente. Les anciens Philosophes la croyoient particuliere à l'ambre qui attire la paille. Du mot *Electrum*, dont ils appelloient cette substance bitumineuse, est venu le le nom d'électricité, mais enfin on a re-

connu que cette proprieté n'étoit pas une prérogative de l'ambre ſeul. L'expérience, ce grand Maître, nous a appris qu'il n'eſt point de matiere qui en ſoit dépourvûë, hors la flâme qu'on n'a pû encore rendre électrique.

En effet les corps qui paroiſſent le moins diſpoſés à cette vertu la reçoivent lorſqu'on les approche de ceux qui l'ont par eux-mêmes, pourvû que dans ces derniers on l'ait développée avec des frottemens ou par des vibrations. Ainſi une corde ſuſpenduë par deux filets de ſoye ſecs, devient électrique lorſqu'on lui préſente un tube de verre dont les frictions ont fait émaner des parcelles extrêmement déliées, en quoi conſiſte tout le myſtere de l'électricité.

Les frottemens & la communication en donnent deux eſpeces, l'une inhérente aux corps, l'autre qui leur eſt étrangere; tous ceux qui n'ont pas la premiere ſont ſuſceptibles de la ſeconde; celle-ci eſt ſimple & n'a point de diviſion; celle-là eſt de deux ſortes; *vitrée*, telle que dans le verre, les diamans, le criſtal & les autres corps diaphanes; *réſineuſe*, comme dans le ſouffre, l'ambre, la cire d'Eſpagne, les gommes & pluſieurs corps gras.

M. Dufay imagina les deux eſpeces d'é-

lectricité pour satisfaire à l'expérience suivante. Un Globe de cristal, récemment frotté, repousse une feüille d'or électrisée par un tube de verre; un bâton de souffre n'exerce sur elle en pareil cas aucune répulsion.

D'autres observations ont porté M. L. Nollet à n'admettre qu'une seule force électrique, mais on peut accorder ces deux Académiciens, en disant qu'il n'est qu'une seule électricité, qui agit plus dans les corps transparens que dans les résines.

Il paroît presqu'impossible d'expliquer les phénomenes qui concernent l'électricité, sans admettre une atmosphere qui environne les corps électriques; mais comme on doit aller pas à pas dans une matiere, où les raisons les meilleures sont souvent celles qui s'éloignent le moins de la vraisemblance, je vais écarter les suppositions, & je n'avancerai rien que je n'établisse par quelque fait.

Je démontre donc l'existence de cette atmosphere par les observations suivantes:

1°. On sent une odeur de phosphore auprès des corps qu'on électrise; les animaux qui ont beaucoup de lames osseuses, tels que les chiens, sont tellement révoltés de ce goût désagréable, qu'ils ne veulent

pas souffrir qu'on leur donne la vertu électrique.

2°. On entend un bruit aigre, des sons clairs & aigus, quand on excite un tube de verre par des frictions fortes & vives. Le tube ainsi agité fait voir des aigrettes de feu, lance des étincelles & darde des rayons enflammés dans un endroit obscur.

3°. Les corps électrisés font à une certaine distance une impression sensible sur la peau. Plus on approche le visage d'un tube de verre nouvellement frotté, plus l'action est sensible, plus la piqûre est vive.

Cette derniere expérience sans le secours des précédentes prouve deux choses. La premiere, qu'il est une matiére répanduë & qui se meut autour des corps électriques. La seconde, que ces parcelles sont d'autant plus épaisses, plus denses, moins subtiles, qu'elles sont plus voisines du corps qu'elles environnent.

Quel est le principe de ces émanations? d'où naissent-elles? quelle cause les conserve? C'est ce qu'il faut établir avant que d'entrer dans l'examen détaillé des effets de la vertu électrique.

La nature est une, invariable. Elle suit les mêmes loix dans les petites choses que

dans les grandes, ou pour parler plus juste, rien n'est petit à ses yeux. Mere commune de tous les êtres, elle partage entr'eux également son affection & ses soins. L'homme, les animaux, la matiére brute, trouvent dans leurs organes & leurs principes d'équilibre, ce qui doit entretenir leur subsistance, & les garantir de la destruction ou du dérangement de leurs parties. Faisons l'application de cette maxime.

Tous les fluides étant composés de parcelles tenduës, les unes contre les autres, qui tâchent de se vaincre & de se débander, ceux qui sont renfermés dans les parois des corps, s'efforcent de se dilater & d'en sortir.

On sçait que la pression élastique des liquides forme la pésanteur des masses qu'ils environnent, & sur lesquelles ils exercent une action continuelle. Cette gravité croît en raison inverse du quarré des distances : donc si la cause répond à l'effet, la force des ballons du fluide augmente en même rapport : donc les plus petits sont plus élastiques (eu égard à leurs masses) que ceux compris sous un plus grand volume. Ainsi ils font plus d'efforts pour se raréfier que ceux qui les surpassent en masse.

Dèslors les frottemens sur les parois d'un

tube de verre trouvent les plus petits ballons situés dans les pores disposés à rompre l'équilibre ; le mouvement & les frictions augmentent leur force & secondent leur endance. Ils se dilatent & forment auprès u corps qu'ils entourent l'atmosphere dont nous avons parlé.

M. le Cat convient de cette méchanique, mais il veut que les parties les plus subtiles soient au centre du tourbillon, & les plus grossieres à la circonférence. Cet arrangement est la base de son ingénieux systême sur l'électricité.

Une telle disposition est-elle conforme aux loix de la nature ? L'imagination de M. le Cat ne semble pas s'accorder avec la maniere dont se sont placées les differentes couches du fluide où nagent la terre & les corps célestes. L'air le plus grossier touche nos maisons ; il est d'autant plus subtil qu'il s'éloigne davantage de notre planette. Les ballons les plus déliés, les plus minces, doivent selon les principes d'hydrostatique prendre le dessus, s'élever & forcer ceux qui sont plus denses & plus étendus à ramper sous eux. Ce fluide que nous respirons est au-dessous de l'Æther, & de cet air subtil qui a 18 lieuës sur nos têtes ne s'oppose point au passage de la lumiere & ne rompt pas les rayons du soleil, par conséquent la

matiere épaisse échapée des corps électriques doit se ranger à la circonférence du tourbillon & non au centre.

Mais quelle est cette matiere qui forme l'électricité ? Quelques Auteurs célébres, entr'autres M. l'Abbé Nollet, ont cru que c'étoit celle du feu & de la lumiere. Plusieurs ressemblances semblent appuyer leur conjecture. 1°. Les corps les plus compacts s'électrisent plus facilement que ceux qui sont moins denses. Ainsi la chaleur naît d'autant plus vîte dans les matieres d'une même espéce qu'elles ont leurs pores plus étroits. 2°. La lumiere se transmet dans un instant ; il en est de même de l'électricité. 3°. Les fluides, qui ne s'échauffent point par le choc ne peuvent s'électriser par cette voye. La communication opére en eux ce que le frottement n'auroit pû faire, de même qu'à l'approche du feu on voit s'échauffer l'eau qui seroit encore froide après un nombre infini de frictions.

De cette analogie de propriétés doit-on conclure que le feu, la lumiere & l'électricité proviennent d'une même cause, & soient le fruit du mouvement d'une même matiere ? Il paroît que non.

Les corps les plus inflammables sont moins électriques que les autres. La bougie, les résines, le suif, s'électrisent plus

difficilement que le verre ; ils contiennent néanmoins plus de parties ignées que ce corps diaphane. Ils doivent donc recevoir la vertu électrique avec plus de promptitude & plus de force. Or l'expérience démontre le contraire.

M. L. N. croit qu'une même matiere produit le feu & nous le fait appercevoir. Cependant il me semble que les sensations du tact & de la vûë sont trop différentes pour les attribuer à un même principe. Le feu met en mouvement les ballons de lumiere qui frappent notre rétine, mais pensera-t-on que l'effet & la cause soient identiques ?

Il est donc plus vraisemblable que la matiere électrique est differente de toutes les autres ; qu'elle est plus subtile que celle du feu ; que ce n'est qu'après une violente dilatation qu'elle parvient à égaler en masse les ballons de lumiere ; qu'alors elle est trop éloignée de son état naturel pour rester plus long-tems avec cette modification ; elle créve, l'électricité disparoît. L'expérience suivante démontre la probabilité de cette conjecture.

On met un vase plein d'eau sous le récipient de la machine pneumatique. On fait plusieurs succions : Qu'arrive-t-il ? Il se détache des particules de la matiere conte-

nuë dans les interstices de l'eau. Ces parcelles se raréfient, s'étendent, forment une bulle, & occupent un espace 1000 fois plus grand que celui qu'elles remplissoient dans les pores du fluide.

Les parties aqueuses laissent entr'elles plusieurs vacuoles pleins de ballons déliés, qui originairement sont en équilibre avec l'air ; cet air exerce sur eux une action qui les empêche de se débander. Lorsqu'on le pompe, son ressort diminuë presqu'entiérement, l'équilibre est rompu, les petits ballons se dilatent, ils paroissent sous un plus grand volume. Quelques Carthésiens ont cru que c'étoit de l'air que l'eau retenoit dans ses pores, mais M. Hales a très-judicieusement remarqué que cette matiere a un germe ignée, puisqu'elle s'enflâme facilement. D'ailleurs on moüille avec de l'eau la peau qui couvre le récipient de la machine pneumatique, afin de fermer passage à l'air, preuve certaine qu'elle ne contient pas le fluide dans ses pores.

Les frottemens augmentent l'action de la matiere éthérée, que les parois du corps électrique renferment. Sa vitesse accélérée la porte hors de ses cellules ; elle s'échape, écarte le fluide grossier : animée d'un feu actif, elle résiste aux tentatives de l'air. Maîtresse absoluë des lignes qu'elle a for-

cées, elle s'y retranche & envoye au centre ses parcelles les moins subtiles, comme plus difficiles à mouvoir que les autres.

L'électricité n'a lieu qu'autant qu'il y a de circulation dans l'atmosphere électrique. Ainsi les vapeurs humides qui adhérent aux pores du verre ou de la cire, empêchent l'élancement de ces petits ballons & détruisent l'électricité. Ainsi un tube plein d'air comprimé demeurera sans vertu après beaucoup de violentes frictions, parce que le fluide s'oppose alors au cours de l'atmosphere. Telle est la raison pour laquelle ce phénomene ne réussit que dans un tems sec & sous un ciel serain. S'il a peu de succès en été, c'est parce que l'air que la chaleur dilate, ne s'oppose pas assés à l'expansion de la matiere subtile. Son ressort trop débandé ne lui permet pas d'avoir la même force que lorsqu'elle est plus resserée.

La résistance trop vive dans l'air détruit entiérement l'électricité, & une division trop facile de ce fluide diminuë beaucoup cette vertu.

Le cristal, les pierres précieuses, le verre, doivent être plus électriques que les gommes, les résines, les métaux, &c. Les sels qui composent les premiers se détachent plus facilement que les parties graf-

ſes, & entrelaſſées des ſeconds ſur leſquels les ſecouſſes de nos vorticules ont moins de priſe. L'atmoſphere vître ſe charge de parcelles ſalines qu'elle enleve au corps dont elle émane. Ce fardeau empêche que l'air ne la pénétre & ne la diſſipe. Auſſi eſt-elle plus électrique que celle qui environne les corps réſineux.

Après avoir donné une idée générale de la formation de l'électricité, il me reſte à examiner quelques ſingularités particulieres de ce phénomene.

Le plus bizarre & le plus célébre eſt l'attraction & la répulſion. On préſente un tube électrique à une feüille d'or; celle-ci s'en approche & ſe retire, elle avance, recule & ſuit le tube qu'on promene dans l'air.

La matiere ſubtile enveloppe cette feüille, voltige autour d'elle & compoſe un petit tourbillon. La réfraction de la lumiere qui paſſe auprès des corps métalliques, la roſée qui ne les moüille point, une aiguille qui poſée horizontalement ſurnage au fluide où on la place; tous ces faits démontrent que les métaux ont une atmoſphere qui leur eſt propre. Avec le ſecours des particules que le tube envoye, elle ſe trouve aſſés forte pour ſuſpendre la feüille; tel le fluide où nous vivons ſoutient

notre planette. De même que le tourbillon du ſoleil plus rapide que celui de la terre l'a obligée de tourner autour de cet Aſtre, ainſi les émanations du tube plus actives que le tourbillon où nage la feüille, l'entraîne & la précipite au centre de la grande atmoſphere : de là vient l'attraction.

Tout corps tend à un centre ; étant preſſé par le fluide qui l'environne, il accélere ſa vîteſſe ; l'or a donc accéleré la ſienne. Cet accroiſſement de force le porte plus avant que le milieu du grand tourbillon. Il retourne ſur ſes pas ; il cherche le point de la couche où ſon petit vorticule ſera en équilibre avec la grande atmoſphere. Il le trouve, & s'y arrête. Le tube repouſſe la feüille après l'avoir attirée.

Cette accélération n'eſt point particuliere à ce phénomene. Le ſon des cloches excite des trémouſſemens dans l'air, ſouleve la nuée qui renferme la foudre dans ſes flancs. L'orage peſant retombe avec précipitation, ſa chûte l'entraîne plus près du clocher qu'il n'étoit d'abord. Il s'entrouvre, il créve, ou il remonte.

Ainſi les oſcillations du mercure qui deſcend le long du tube de Toricelli, ne proviennent que de ſa vîteſſe accélerée & de la réſiſtance de l'air.

L'atmoſphere de la feüille qui, à une

certaine diſtance, ne peut vaincre celle du tube, empêche que l'or ne s'attache au verre. Mais une molécule de ſouffre, doüée d'une électricité réſineuſe, ſe précipite ſur le criſtal & y adhére, parce qu'elle ſe dépoüille de ſon atmoſphere, qui trop foible ſe diſſout dans la vîtrée. Celle de l'or n'eſt pas ſujette à cette diſſolution, parce que outre les corpuſcules qu'elle reçoit des émanations du tube, elle en a (comme nous l'avons déja dit) qui lui ſont particulieres.

La molécule ſuit le mouvement du tourbillon qui l'entraîne, & non celui du corps électrique, qui n'exerce aucune action ſur elle. Ainſi un globe de criſtal tournant ſur ſon axe, ne fait point varier la feüille, quoiqu'il lui préſente ſucceſſivement differens points. Mais ſi le globe avance à droite ou à gauche d'un pied, la feüille le ſuit & fait autant de chemin. L'atmoſphere électrique lui ſert alors de véhicule.

Une tranſpiration légere du doigt qui n'eſt pas aſſés forte pour briſer le grand tourbillon, ſuffit pour rompre celui de la molécule; elle s'approche alors de la main. Une nouvelle atmoſphere formée autour de la feüille, l'attire derechef vers le tube, & l'en éloigne enſuite.

Tant que les atmoſpheres peuvent ſe dilater, elles ſe repouſſent, de-là ſi on préſente à une plume légere un tuyau électrique, les filets de la plume ſe ſéparent en forme de rayons de cercle, parce qu'ayant acquis de l'électricité, leurs atmoſpheres agiſſent les unes contre les autres.

Si au contraire le petit tourbillon n'a pas la liberté de s'étendre, les répulſions ceſſent & l'attraction domine. Ainſi une feüille d'or couchée immédiatement ſur le tube ne s'en éloigne pas. La grande atmoſphere empêche la formation de la petite.

La même choſe arrive ſi le tube n'eſt pas aſſés frotté pour conſtruire un petit tourbillon à la molécule, ou ſi le corps électrique n'a pas aſſés de vertu de ſon naturel, comme un bâton de cire d'Eſpagne qui ne repouſſe jamais la paille & le duvet après les avoir attirés.

La petite atmoſphere a donc une grande part dans ce phénomene. Si on offre un corps électrique à un autre qui l'eſt naturellement, les deux tourbillons ſe compriment, leur effort réciproque empêche la communication de l'électricité ; ſi au contraire on approche un tube de verre d'une corde de chanvre, qui d'elle-même n'eſt point électrique, la communication a lieu. Ainſi un globe de criſtal préſenté à un vaſe

plein d'eau, fait boüillonner la liqueur qui s'éleve & quelquefois se porte vers le globe électrique : si au lieu du vase on fait joüer une petite fontaine, en sorte qu'elle forme un jet d'un tiers de ligne de diamêtre, l'électricité dérange le jet qui tombe en rosée, si le cristal s'en approche à une petite distance ; si on l'éloigne un peu, on remarque toujours une tendance de l'eau vers le globe. Tout ceci dépend de la façon dont l'électricité se communique. Développons le mystere.

On suspend par deux fils de soye bien secs une corde de chanvre longue de 1200 & quelques pieds. On lie à une de ses extrêmités un tube de bois, (qui n'est pas électrique) à l'autre un de verre. Le dernier après quelques frictions communique au bois sa vertu malgré la distance qui les sépare.

Si la corde étoit imbuë d'esprit de vin & qu'on en approchât une chandelle allumée, personne ne seroit étonné de voir le feu gagner d'un bout à l'autre du chanvre ; la flâme glisseroit le long de la corde sans qu'on en fût surpris. Or la même chose arrive dans le cas particulier qui ne differe presque de l'autre, que par l'admiration qu'il nous cause.

Les parcelles de matiere déliée, répan-

dués le long de la corde, se compriment mutuellement. Les ballons de l'atmosphere électrique les pressent & leur communiquent de leur vîtesse & de leur force, mais les parties huileuses de l'esprit de vin extrêmement dilatées, parviennent à la grandeur des vorticules qui composent la lumiere, au lieu que le débandement de nos ballons est moins actif, & d'ailleurs étant plus subtils que ceux de la liqueur, une pareille raréfaction ne peut pas tellement grossir leurs volumes, qu'ils égalent en diamêtre les globules de la lumiere.

Les fils de soye étant électriques ont une petite atmosphere qui empêche les émanations du tube de se dissiper, & de se perdre sur les corps où ils aboutissent : si on les moüille, la circulation de la matiere qui sort de leurs parois & qui les environne, est éteinte. Ils ne résistent point à la dissipation de l'atmosphere vitrée ; elle suit alors diverses routes & quitte le chanvre. Il est donc une matiere subtile qui n'abandonne point la corde, à moins qu'on n'y mette obstacle, ce qui arrive lorsqu'on l'arrose avec de l'eau. Il paroît alors un effet contraire à celui des fils de soye, qui néanmoins provient de la même cause.

Ceux-ci moüillés entraînent la dissipation de l'électricité, parce qu'ils n'ont

point de tourbillon qui résiste. Celle-là fait glisser d'autant plus facilement la fusée de matiere électrique, qu'elle ne lui oppose point des ballons qui retardent sa rapidité.

Ainsi pour communiquer l'électricité aux hommes ou aux animaux, on les place sur des pains de résine, dont les atmospheres empêchent que les émanations du corps électrique ne viennent à se dissiper, & à se répandre indifferemment dans tous les points du lieu où se fait l'opération.

Plus le cours de la matiere est étendu & fort, plus l'impression qu'il fait sur la peau est sensible. Une barre de fer électrique fait une piqûre assés vive sur celui qui s'en approche, & qui, à pareille proximité, ne s'apperçoit presque point de l'action d'un globe de cristal. Dans le premier cas les émanations viennent de toute la longueur du corps électrique fondre sur la peau, qui dans le second ne les reçoit que de quelques points de la boule.

La matiere déliée qui produit l'électricité étant répanduë dans la vague de l'air, on ne peut pas douter que cet élément ne soit électrique. M. Desaguillers l'a établi par l'explication qu'il donne de cette expérience d'Hauksbée.

On pompe l'air d'un globe de verre creux, on le fait tourner sur son axe, on le frotte avec la main tandis qu'il se meut. Il s'élance au-dedans une lumiere; il n'en paroît point au-dehors : on accorde un libre passage à l'air; il rentre, la lumiere intérieure diminuë : on ne la voit plus qu'au tour du globe, & accompagnée d'attraction. L'air qui résiste au-dehors arrête les émanations électriques, & en pénétrant dans la sphere, sa venuë rapide les oblige d'en sortir. Les petits ballons électriques sujets aux loix générales du mouvement se portent toujours où il y a moins de résistance.

On doit convenir avec M. Desaguillers de l'électricité de l'air, mais je ne crois pas que ce soit à cette cause qu'il faille attribuer (comme fait ce Physicien) l'élévation des vapeurs. 1°. En montant elles doivent éteindre cette vertu, l'eau est l'antagoniste de la force électrique. 2°. Il s'éleve plus de parties aqueuses dans un tems chaud que pendant la gelée : or l'électricité suit une regle toute contraire. Au mois de Janvier, lorsque l'atmosphere est chargée de nitre, le tube attire plus fortement la feüille d'or qu'il ne fait durant les chaleurs excessives du mois d'Août. On peut même croire que le nitre étant électrique par lui-même,

ajoute beaucoup à l'électricité de l'air.

C'eſt donc dans une matiere plus ſubtile que le feu, que conſiſte la vertu qu'ont les corps de s'attirer. Dèſlors il paroît que les pores des métaux étant extrêmement petits, ils renferment plus de ballons ſubtils que toutes les autres maſſes terreſtres, dont les parois ſont plus larges, puiſqu'elles peſent moins que l'or, l'argent, &c.

Cependant les métaux ne deviennent pas électriques à l'aide des frictions. Quelle ſeroit la cauſe d'une pareille bizarrerie? L'or, l'argent, le plomb, &c. ne contiennent dans leurs pores que des ballons ignées, électriques & lumineux. Ils n'admettent point d'air: pluſieurs expériences très-connuës le démontrent. Les globules électriques y dominent; ils y ſont en telle abondance, que la friction la plus violente ne peut aſſés augmenter leur vîteſſe pour les obliger d'en ſortir. D'ailleurs, leurs logettes ſont ſi petites, qu'ils y ſont très-ſerrés & n'en peuvent être chaſſés qu'avec peine.

S'ils s'électriſent par la communication, c'eſt que les parcelles homogênes qui ſe joignent à leur matiere déliée, ont plus de priſe ſur elle que les frottemens. Ceux-ci ne font que la preſſer en ébranlant un peu

les parois. Ceux-là au contraire s'insinuent dans ses retranchemens & l'en chassent.

Mais dira-t-on, le feu qui pénétre l'or & l'argent, devroit opérer sur ces métaux la même chose que les émanations du verre frotté. Cependant il ne les électrise pas.

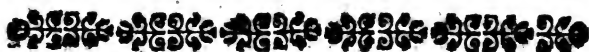
Rep. Son action trop violente dissipe entiérement l'atmosphere métallique : parvenu au sein de l'or entré dans ses parois, il presse avec force les ballons qu'ils renferment. Ceux-ci se dispersent ; leur séparation empêche l'électricité. D'ailleurs le feu qui les dilate augmente leur volume & change leur contexture naturelle. Agrandis, ils deviennent plus foibles & sont la proye des vorticules extérieurs, qui profitent de leur défaite & leur enlevent diverses couches qu'ils font tourner avec eux autour de leur centre.

Une agitation trop forte détruit la vertu électrique, mais il faut du mouvement pour l'exciter. Si l'atmosphere des métaux n'a point cette vertu, c'est en partie parce qu'elle est en équilibre. Nulle action ne dérange l'harmonie mutuelle des globules qui la composent.

Le tourbillon électrique naît d'un équilibre rompu, soit par les frottemens, soit par la communication. La matiere conti-

nuellement dilatée, rentre & ſort par les pores, elle s'engorge, elle s'échappe. Sa circulation opere l'électricité.

La matiere émanée du tube de verre, entraîne avec elle pluſieurs parcelles de feu, d'où provient en partie la lumiere qu'elle répand. Les corpuſcules choqués les uns contre les autres s'enflâment. Ainſi dans un tems ſec, lorſqu'on paſſe la main ſur le poil de pluſieurs animaux, il en ſort une lumiere cauſée par des ballons de feu que les parties animales tranſpirent avec elles, & que les frottemens ont développées.



EGLOGUE

Licidas, Thémire.

Licidas.

LE jour ne nous luit point encore ;
Et la belle Thémire erre dans ces vallons !
Eſt-ce le ſoin de vos moutons
Qui vous fait devancer l'aurore ;
Ou le berger qui vous adore
Devoit-il, conduit par l'amour,
Vous prévenir daus ce charmant ſéjour ?

Votre silence doit suffire ;
Il n'apprend que trop à mon cœur
Qu'il n'est plus de fierté, qu'on connoît un vainqueur,
Que Licidas brûle en vain pour Thémire.

Thémire.

Berger, je n'ai rien à vous dire ;
Et je laisse un champ libre à d'injustes soupçons ;
Ce seroit bien vous apprêter à rire
Que d'exposer à vos yeux les raisons
Qui m'ont avant le jour fait prendre ma houlette.
Je rêvois qu'un berger qui sans cesse repete
Qu'il veut m'aimer jusqu'au dernier soupir,
Cherchoit à plaire à Timarette ;
Ces bords de ses sermens me sembloient retentir.
Ne prenant point alors le tems de refléchir
Qu'un songe est une image feinte
Qui ne doit faire naître en nous
Ni l'espérance ni la crainte,
A parcourir ces lieux je me suis vû contrainte ;
J'y cherchois un perfide, & n'y trouve que vous.

Licidas.

Que j'augure bien d'un tel songe !
Dans les bras de Morphée il me sembloit aussi
Que Damis trop heureux vous devançoit ici ;
Que

Que de trouble en mon cœur portoit un vain monſonge !
Eveillé tout à-coup, je vôle en ces beaux lieux,
Et j'y parois ſeul à vos yeux ;
Ah ! qu'à l'amour j'ai de graces à rendre !

Thémire.

Ce début, Licidas, nous meneroit trop loin ;
M'en croirez-vous ? diſpenſez-vous du ſoin
De me tenir un langage ſi tendre,
Et pourquoi me parler d'amour,
Quand je n'aime point à l'entendre ?

Licidas.

Mon amour s'accroît chaque jour ;
Bien loin d'y répondre, Thémire
S'obſtine à m'envier le plaiſir de le dire.
Je le dirai du moins aux antres des forêts ;
A mes tourmens Echo ſenſible
Ne repetera plus dans ce ſéjour paiſible
Que mes ſoupirs & mes regrets.

Thémire.

Licidas, des bergers c'eſt le ton ordinaire
Dès qu'ils veulent nous attendrir,
Chaque berger pour ſa bergere
Eſt prêt à ſe laiſſer mourir.
Vainement on me tient ce diſcours peu ſincere.

J'ai consulté d'hier l'onde paisible & claire ;
Je connois mes foibles appas,
Et nos bergers n'en mourront pas.

Licidas.

Faut-il qu'à rire toûjours prête,
Vous ne payiez que de chansons
Le plus sincere aveu d'une flâme parfaite ?
Vos plus tendres discours ne sont que des leçons ;
Votre réponse une défaite.

Thémire.

Berger, pourquoi vous allarmer ?
Je l'ai dit & je le répete,
Mon cœur est peu fait pour aimer.

Licidas.

Thémire, entrons dans ce bocage ;
Du jour naissant j'apperçois les rayons ;
L'Aurore a de ses pleurs enrichi les gazons ;
Ne m'enviez pas l'avantage
D'orner de la plus belle fleur
Votre houlette. Hélas ! cette faveur
Au berger qu'on aime si chere,
Pour un berger qu'on n'aime guere,
Dont on estime peu les soins,
Est une faveur bien légere.

Thémire.

Ah ! j'apperçois trop de témoins !
Sur le penchant de la colline
Je vois de nos bergers une troupe badine ;
A pas précipités ils s'avancent à nous.
Bien qu'en ces lieux le hazard nous rassemble,
Seule à l'écart me trouvant près de vous . . . . .
Ah ! Licidas, j'en tremble !
Séparons-nous ; que vous en semble ?
Ils me reprochoient l'autre jour
Que je n'étois plus sans amour,
Qu'on voyoit nos troupeaux paître toûjours ensemble.

Licidas.

Ah ! si de votre amour j'obtiens enfin l'aveu,
Mon cœur trop satisfait ne forme plus de vœu.

Thémire.

Je ne sçais, près de vous certain charme m'arrête ;
Mais aujourd'hui peut-être, & peut-être en ce lieu,
Vous en direz aûtant à Timarette.
Séparons-nous. Adieu, berger, adieu.

BOYER.

A Lyon, 1747.



SUITE de la Séance publique de l'Académie des Sciences.

Mr Rouel lût un Mémoire ſur l'inflammation de l'huile de thérébentine par l'acide nitreux pur, ſuivant le procedé de Borrichius, & ſur l'inflammation de pluſieurs huiles eſſentielles, & par expreſſion avec le même acide & conjointement avec l'acide vitriolique.

Une expérience chymique propoſée par le célébre Borrichius, tentée infructueuſement juſqu'à nos jours par les plus habiles Artiſtes, pendant que ſa poſſibilité étoit conteſtée par d'autres, fait l'objet des recherches de l'Académicien dont le Mémoire vient d'être annoncé. En ſuivant la diviſion que l'Auteur a préferée pour ſon Ouvrage, nous rendrons compte en premier lieu des moyens qu'il a employés pour enflâmer l'huile de thérébentine avec l'acide nitreux pur.

En ſecond lieu nous parlerons des moyens qu'il expoſe, pour enflâmer quelques huiles par expreſſion par l'acide nitreux ſeul & même par le concours de l'acide vitriolique. Enfin & en troiſiéme lieu

nous exposerons ses raisons de l'impossibilité de l'inflâmation de quelques huiles par expression avec l'acide nitreux seul, & nous y joindrons un mot sur les moyens qu'il donne d'enflâmer ces huiles par l'acide nitreux & l'acide vitriolique, à la faveur d'un Manuel particulier. On voit par cette courte analyse que l'Académicien a passé de beaucoup les bornes de la question qu'avoit formée Borrichius, non-seulement il rend raison de tout ce que celui-ci a fait, ce qui probablement auroit été bien difficile à Borrichius lui-même ; mais il rend encore raison de ce que l'on ne peut faire dans des cas coincidens à la question principale. C'est ainsi que les Géomêtres se plaisent quelquefois à compliquer l'état d'un problême & à le rendre plus difficile, pour montrer mieux leur adresse à le résoudre.

Avant que d'entrer en matiere sur l'Ouvrage dont nous allons parler, nous jugeons à propos pour la satisfaction de ceux qui lisent nôtre Journal, de dire un mot succinctement sur l'historique de la question proposée par Borrichius, & de l'état des choses jusqu'au Mémoire dont nous parlons ; ces petites anecdoctes littéraires ne peuvent que plaire à un public, qui plus que jamais veux être instruit.

Borrichius dans les Journaux de Coppenhague annonça en 1671 son expérience sur l'inflâmation de l'huile de thérébentine par l'acide nitreux ou eau forte; dèslors les Physiciens s'exercerent sans succès à la répéter.

Tournefort, de l'Académie Royale des Sciences, en faisant des expériences sur les huiles, enflâma une huile pésante celle de gérofle.

Rouviere, jeune Chymiste de Paris, enflâma à peu près dans le même tems une huile fœtide tirée à la cornuë; c'étoit celle de gayac, & il fit l'expérience dans un cours de Chymie fait au Jardin des Apoticaires.

Les transactions philosophiques nous apprennent que l'on enflâma en Angleterre une huile animale tirée à la cornuë.

Dipelius, Chymiste Allemand, enflâma l'huile de thérébentine par le concours de l'acide vitriolique & de l'acide nitreux.

Offman, dont le nom est si connu en Médecine, varia les expériences sur l'inflâmation, les étendit à plusieurs huiles, mais il n'enflâma jamais l'huile de thérébentine par l'acide nitreux pur.

Enfin M. Geoffroy, de l'Académie des Sciences, aujourd'hui vivant, fit des expériences sur les huiles essentielles, légeres, & d'Europe; il en enflâma plusieurs avec

l'acide nitreux & le vitriolique dans certaines proportions, ainsi que l'on peut le voir dans les Mémoires de l'Académie, mais la question principale étoit encore non résoluë; jusqu'aujourd'hui l'huile de thérébentine n'avoit point été enflâmée par l'acide nitreux seul, c'est ce qui vient d'être enfin exécuté par M. Rouel & dont nous allons rendre compte.

Borrichius demande que l'on employe quatre onces d'huile de thérébentine, six onces d'acide nitreux ou d'eau forte, que l'on mêle à l'huile de thérébentine fraîchement distillée la proportion d'acide nitreux indiquée, que l'on agite le tout dans un vaisseau ample, qu'il soit ensuite couvert, & qu'après une demie heure on le découvre; c'est alors, dit Borrichius, que les matieres mêlées produisent effervescence accompagnée de fumée, & suivie de flâme, qui, ainsi que la matiere, surmonte le vaisseau & se répand: une circonstance qu'ajoute Borrichius, c'est que l'expérience se tente à la chaleur du soleil de midi en été.

Nous passerons les détails des précautions prises par M. Rouel, pour déterminer l'état de concentration des acides qu'il employoit pour réitérer l'expérience de Borrichius, cela ne peut être l'objet d'un extrait qui ne doit donner qu'en gros l'idée

de ce qui a été fait, nous nous contenterons de remarquer avec lui que l'état different de concentration de l'acide nitreux apporte de grandes differences dans son action sur les huiles : de combien d'opérations la Chymie ne seroit-elle pas enrichie aujourd'hui, si les Sçavans qui l'ont cultivée avoient ainsi établi le dégré & la force des matieres qu'ils ont mises en usage, & qu'ils n'eussent pas voulu, par une gloire mal entenduë, cacher la marche de leurs procédés, ainsi que l'ordre des idées qui les ont conduit successivement jusqu'à la découverte ?

Parmi les premieres tentatives, dit M. Rouel, que je fis il y a plusieurs années, je revins à enflâmer une fois l'huile de thérébentine avec l'acide nitreux, à peine fumant au bout d'un quart d'heure du mêlange, & sur le champ je réussis à produire la flâme avec un acide nitreux très-concentré, je repétai un grand nombre de fois la même expérience avec des doses variées des deux matieres, & je réussis de nouveau à produire la flâme avec un esprit acide nitreux très-fumant, mais avec une circonstance nouvelle ; ils s'enflâmerent en les agitant avec une baguette lorsqu'ils étoient dans la plus violente effervescence ; je saisis cette circonstance, ajoute-t-il, la croyant

tout le mystere du phénomene. Cependant l'ayant repétée plus de vingt fois ensuite, sans avoir jamais pû exciter la flâme, j'abandonnai tout le travail. Après un an, dit l'Auteur, ayant repris le travail, je vins à bout d'exciter cette flâme, soit en agitant, soit même sans agiter le mêlange d'huile de thérébentine & d'acide nitreux très concentré, & la nouvelle apparition de la flâme me fournit de nouvelles lumieres; j'apperçus que ces mêlanges donnoient toujours un champignon, un espéce de charbon raréfié, tel qu'en donne l'huile de gayac enflâmée par l'acide nitreux, & je me rappellai que l'inflâmation étoit arrivée dans la premiere expérience, lorsque j'avois enfoncé ce charbon. On sent bien que dèslors M. Rouel ne dût avoir en vûë que de développer les usages du charbon & du tour de main imperceptible à lui-même jusqu'alors, qui lui fournissoit de tems à-autre & comme par hazard l'inflâmation de son mêlange d'huile de thérébentine & d'acide nitreux : mais quel dût être le chagrin du Physicien, quand en réitérant pendant le cours de deux années plus de trente fois les épreuves, il ne put venir à bout de rien enflâmer, même en enfonçant le charbon & agitant les matieres, pendant que sans y toucher il eut trois

inflâmations à differentes fois ? Il faut dans les recherches, de quelque espéce qu'elles soient, cette sorte de courage & d'assiduité opiniâtre qui fait surmonter les obstacles & surtout les dégoûts des opérations inutiles, qui ne sont pas les moindres de tous. M. Rouel, sans désespérer du succès, réitera les expériences, à dessein de saisir dans les premieres apparitions fortuites de la flâme quelque nouvelle circonstance qui dévoilât à ses yeux les raisons de cette apparition : une expérience seche ne satisfaisoit point un esprit accoûtumé aux théories, il lui falloit outre des faits les raisons qui les amenent ; il vouloit examiner surtout quel étoit l'état du mêlange des liqueurs oléagineuses & acides au fond du vaisseau, il se convainquit alors que l'acide nitreux étoit au fond dès que l'huile surnâgeoit ; dèslors l'inflâmation du nitre par les charbons que Stahal a proposés, frappa M. Rouel, qui lui-même s'étonne que l'idée ne s'en fut pas présentée plutôt à lui ; ce fut par une application particuliere de cette théorie de Stahal, qu'il imagina d'appliquer au champignon charbonneux, qui étoit l'ouvrage de l'effervescence, un peu d'acide nitreux, dèslors le succès servit toujours son génie, le mystere fut entiérement dévoilé à l'Artiste, &

il n'a presque plus manqué d'enflâmer le mêlange toutes les fois qu'il a voulu repéter l'expérience, & avec les trois differens acides dont il a déterminé le taux.

L'Auteur simplifie les conditions de l'expérience; que le plus foible des acides qu'il détermine soit appliqué à une huile de thérébentine récente ou ancienne, dans un vaisseau large & évasé dans le fond, le thermomêtre de M. de Réaumur au-dessous du terme de la glace, l'expérience réussira toujours. Que l'on verse alors que le champignon charbonneux paroît dans l'effervescence du mêlange un peu d'acide nitreux, & il est rare qu'à une premiere ou seconde fois que l'on jette l'acide nitreux sur le charbon un peu plus élevé, on ne réussisse pas.

Les raisons des regles que donne M. Rouel pour l'inflâmation se présentent, si l'on demande d'augmenter la surface du mêlange en se servant de vaisseau évasé, c'est pour qu'il ne surmonte pas les vaisseaux & que le charbon ait le tems de se former; si l'expérience de Borrichius réussissoit rarement, c'est que pour que le champignon charbonneux soit enflâmé par l'acide nitreux, il faut qu'il soit dans un état de secheresse: or l'huile humectant le charbon, le hazard seul faisoit réussir l'é-

preuve, & il n'y avoit que le fortuit d'un grand nombre d'expériences, qui pussent ramener soit à M. Rouel, soit à Borrichius lui-même, les circonstances de l'inflâmation.

La fin de cette premiere partie est employée au détail d'expériences de l'Auteur sur d'autres huiles essentielles; nous ne le suivrons pas plus loin & nous passons à la seconde partie, où nous apprenons que les huiles de lin, de noix, d'œillet & de chenevi par expression, ont été enflâmées par l'acide nitreux seul & par le concours de l'acide vitriolique; mais ç'a toujours été l'acide nitreux le plus concentré qui a excité le plus puissamment les vapeurs blanches dans le mêlange, & la prompte formation du charbon, sur lequel l'esprit de nitre étant jetté, il s'est excité incontinent de la flâme; le détail des expériences de cette seconde partie que nous passons sous silence, confirme admirablement l'explication des phénomenes de l'inflâmation des mêlanges d'huile & d'esprits acides nitreux, rapportés dans la premiere; ce sont de nouvelles preuves ajoutées à des preuves déja très-convaincantes, mais dont nous nous interdisons de parler plus au long, pour nous renfermer dans les bornes d'un extrait, & dans le dessein de nous

étendre sur la troisiéme partie, qui outre l'exposition des expériences sur l'inflâmation de plusieurs huiles par expression, contient des points brillans de théorie qui sont plus de notre ressort, que l'exposition des expériences qui ont servi à l'Auteur pour les fonder.

Cette troisiéme partie parle d'abord des expériences sur l'inflâmation des huiles par expression d'olive, de féve & de navette, qui ne s'enflâmant point par le mêlange de l'acide nitreux seul, se sont enflâmées en y joignant l'acide vitriolique. Au moyen d'un Manuël particulier, M. Rouel tenta d'abord l'inflâmation des huiles dont nous venons de parler, avec l'acide nitreux le plus concentré de ceux dont il a déterminé le poids; les premiers phénomenes des mêlanges ne lui annoncerent point la formation de la matiere charbonneuse à laquelle l'apparition de la flâme est toujours dûë, ainsi que nous l'avons observé, & comme aussi cette matiere charboneuse ne se forma point, il n'y eut aussi point d'inflâmation; l'Académicien varia envain les proportions de l'acide nitreux le plus concentré, il ne réussit jamais à former le charbon & à exciter la flâme; il eut recours enfin à l'acide vitriolique, il en mêla de très-concentré à son acide nitreux, le plus

fort de ceux qu'il a déterminés par les expériences, & cela à poids égal avec l'huile d'olive ; ces mêlanges ont été une minute sans action apparente, ils ont ensuite passé à l'effervescence en se gonflant, ils ont répandus des vapeurs nitreuses rouges très-épaisses, mêlées de quelque fumée blanche, qui devint plus considérable quand le mouvement se rallentit : alors il n'y eut presque plus de vapeurs nitreuses, & on sentit une odeur forte d'acide sulphureux, volatil ; la matiere s'afaissa, elle fut noire, comme charbonneuse, sans liaison néanmoins & sans consistance ; cette matiere se partage aisément entre les doigts, & on l'avoit moüillée d'un peu d'huile épaissie & d'un reste d'acide vitriolique ; cette espéce de charbon est telle que celui qui résulte du mêlange de l'huile de thérébentine par l'acide vitriolique concentré, il n'a ni l'état de secheresse & de raréfaction que nous avons remarqué dans celui qui résulte de la combinaison des huiles, soit essentielles, soit par expression, qui s'enflâment avec l'acide nitreux seul ou le concours de l'acide vitriolique, ce charbon n'est donc nullement dans l'état propre à procurer l'inflâmation ; il ne faut perdre aucune des circonstances qui viennent d'être rapportées, nous verrons l'usage que l'Auteur en

sçait faire, & il sera bon de se les rappeller ainsi que celles qui vont suivre. M. Rouel ayant doublé la proportion d'acide nitreux en expérimentant l'huile de navette, s'apperçut d'un mouvement plus vif; la moindre circonstance saisie frappe & éclaire ceux qui sçavent voir : en examinant le charbon il le trouva plus sec & il s'apperçut aussi que pendant la vive action des substances, l'acide nitreux se dissipoit en vapeurs, & que l'acide vitriolique restoit seul; ces observations servirent de fondement à de nouvelles tentatives; la dissipation trop prompte de l'acide nitreux devant être, suivant ce qui a été rapporté, un obstacle à l'inflâmation des huiles, ou pour mieux dire, à la formation du charbon raréfié, il se présentoit naturellement de ne mêler que successivement l'acide nitreux au mêlange composé d'huile d'acide vitriolique & d'une portion d'acide nitreux, réservant le reste pour l'ajouter lors de la plus violente effervescence : non-seulement alors l'acide nitreux ne devoit pas se dissiper si promptement, mais il devoit aussi agir avec bien de l'avantage sur les huiles, déja dans une violente effervescence; tout ce qu'avoit pensé l'Académicien arriva, le charbon raréfié fut l'ouvrage de l'application partielle de l'acide nitreux,

& il ne fallut plus que jetter ſur ce charbon un peu d'acide nitreux pour produire l'inflâmation. Donnons une courte deſcription de la façon dont l'huile d'olive fut enflâmée, ce ſera un exemple applicable à l'inflâmation des autres huiles pareilles.

Si à une huile d'olive au poids d'une demie once on mêle de l'acide nitreux concentré & nouvellement fait, & de l'acide vitriolique mêlés d'abord enſemble, au poids chacun auſſi d'une demie once, ces matieres ſont un inſtant ſans agir ; peu après le mouvement s'excite, l'efferveſcement eſt violente ; c'eſt alors qu'ayant dans une fiole une demie once d'eſprit de nitre concentré, il faut en jetter environ le tiers ſur les matieres, l'efferveſcence eſt dèſlors accélerée, les vapeurs deviennent conſidérables & blanches ; que l'on jette pour lors le ſecond tiers d'acide nitreux, la rapidité de l'efferveſcence étonne le ſpectateur, les vapeurs redoublent, leur blancheur augmente, le charbon raréfié paroît dans cet inſtant ; le dernier tiers de l'acide nitreux de la bouteille jetté ſur le champignon charbonneux excite la flâme & tout paroît embraſé. Faiſons à préſent d'après l'Auteur uſage des differentes circonſtances des expériences rapportées pour déveloper la théorie des inflâmations des huiles

par les esprits acides nitreux & vitrioliques; formons quelques questions auxquelles nous répondrons par l'expérience en physique : c'est cet oracle qu'il faut consulter. Nous avons vû plus haut le moyen d'ôter le hazard des expériences pour l'inflâmation des huiles, en appliquant au charbon raréfié directement l'acide nitreux; nous avons vû qu'à l'exception d'un petit nombre de cas, où l'esprit acide nitreux concentré se dissipe très-vîte, cet acide le plus concentré est celui qui agit le plus puissamment pour l'inflâmation des huiles. Demandons à présent quel est le moyen d'enflâmer les huiles en se servant d'un esprit acide peu concentré. C'est de lui joindre un acide vitriolique, qui soit fort concentré, qui agissant par une attraction puissante & particuliere qu'il exerce sur le phlegme, concentre dans le moment l'acidé nitreux & le met en état d'agir sur les huiles, pour la formation du charbon raréfié, qui est propre à être enflâmé par l'acide nitreux; de tous les acides le nitreux est le seul qui s'enflâme par le contact des charbons, c'est ce qui fait que jamais l'acide vitriolique même le plus concentré employé seul, n'a pû enflâmer aucune huile, quoiqu'il se soit formé un charbon dans le mêlange; cette observation doit faire juger

de l'usage de l'acide vitriolique dans l'expérience ; & si l'on y joint la connoissance que nous avons de l'avidité avec laquelle l'acide vitriolique tire l'eau d'un grand nombre de corps & même de l'atmosphere qui l'environne; si l'on se rappelle que l'acide vitriolique mêlé avec l'eau s'y unit avec une telle rapidité, que les frottemens simultanés & prompts de ces deux substances mettent en jeu incontinent la matiere de feu qui les pénétroit, de sorte que le mêlange de ces fluides peut élever le thermomêtre jusqu'à 80 dégrés, on ne pourra se dispenser de convenir de l'usage qui est attribué dans les expériences à l'acide vitriolique qui produit les mêmes effets avec l'acide nitreux, & qui les produit d'autant plus efficacement, que cet esprit acide nitreux est plus phlegmatique ; qu'on se rappelle encore que l'acide nitreux a dans sa mixtion le principe inflâmable, principe qui n'existe nullement dans celle de l'acide vitriolique, l'on sera pleinement convaincu de la certitude des usages attribués à l'acide vitriolique dans les opérations dont nous rendons compte. Passons à une autre question. D'où vient que Rouviere enflâma l'esprit de vin & le camphre avec l'acide vitriolique ?

C'est que Rouviere employa conjointe-

ment avec l'huile glaciale de vitriol ou avec l'esprit de vitriol concentré la poudre à canon, qui, comme tout le monde sçait, tient un nitre non dénaturé, mêlé avec du souphre & une matiere charbonneuse. Pour rendre raison des ingénieuses expériences de Rouviere, nous ne faisons qu'appliquer la théorie de Stahal pour l'inflâmation du nitre, & les observations de M. Rouel sur l'usage de l'acide vitriolique.

Formons une derniere question. Comment les huiles s'enflâment-elles? Et quelle idée peut-on prendre de l'usage du champignon charbonneux dans les expériences sur l'inflâmation des huiles?

Le nitre ne s'enflâme aucunement avec les huiles exposées au feu, elles brûlent sans l'enflâmer, mais après leur consomption, le charbon qui reste allume le nitre; ce n'est pas l'huile qui enflâme le nitre, mais le charbon qui est le résultat de l'huile brûlée : tout cela s'applique directement au mêlange d'huile & d'esprit de nitre, l'acide prend feu par son contact avec le champignon charbonneux, & c'est le charbon & l'acide embrasés qui enflâment subitement les huiles; qu'on regarde le champignon charbonneux comme une mêche très-susceptible d'embrasement, & d'autant plus qu'elle est violemment échauffée : mêche

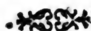
ſubtile, qui a le double uſage de s'enflâmer par le contact de l'acide nitreux, & d'enflâmer enſuite rapidement l'huile avec lequel il eſt.



SONNET.

*A M. B. P. V. d. C. d. R. ſur ſon Château & ſon Parc de la C***, près de Verſailles.*

B***, que j'aime les bois
De ta ſolitude ſecrette !
Que je préfere ta retraite
Au ſéjour pompeux de nos Rois !



Ici l'on n'entend point la voix
De l'ambition indiſcrette ;
Sous tes berceaux on ne regrette
Ni la fortune ni ſes droits.



L'amour ſeul y tient ſon empire ;
Le tendre Roſſignol ſoupire
Dans tes ſycomores caché.

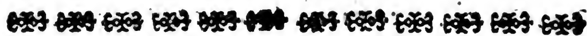


A tes échos j'ose le dire ;
A Versailles l'esprit admire ;
Le cœur à la C * * est touché.

A M. Titon du Tillet, pour le remercier du présent de son Parnasse François.

GRand merci mille & mille fois
De votre Parnasse François,
Du Tillet ; c'est par votre Livre
Que le nom de plus d'un Auteur
Ne cessera jamais de vivre.
Vous êtes le vrai fondateur
De notre Temple de Mémoire ;
Et des Couronnes de la gloire
Vous êtes le dispensateur.
Les Muses du siécle d'Auguste
Offroient un encens fin & juste
A Mécénas leur Protecteur ;
Jamais stérile admirateur,
Il ne laissoit à la fortune
La charge pour elle importune
D'adoucir la calamité
Du mérite persécuté.
Mais si pour les biens de la vie
Ce Romain fut tant exalté,

De quels honneurs ſera ſuivie
La noble libéralité
Qui dans vos Ecrits favorables
Répand ſur les talens aimables
Les dons de l'immortalité.



LETTRE à un jeune homme qui entre dans le monde.

NE vous offenſez point, Monſieur, de la liberté que je prends de vous donner des conſeils : une perſonne qui a droit de nous commander, à qui vous êtes attaché par les nœuds d'une tendreſſe réciproque, & pour qui j'ai une eſtime & un reſpect ſans bornes, Madame votre mere, en un mot, eſt celle qui me l'ordonne. Y a-t-il quelque choſe au monde que je pûſſe lui refuſer ?

Vous ſerez ſurpris qu'elle ait fait un pareil choix ; moi m'ériger en pédagogue ! moi donner des conſeils ! en vérité il me ſiéroit mieux d'en demander & de les ſuivre. Je l'avoüe à ma honte. Cependant ceux qui connoiſſent le mieux la vertu, ne ſont pas toujours ceux qui en pratiquent le mieux les préceptes ; l'uſage que j'ai du monde, les malheurs que j'ai eſſuyés, les

égaremens dans lesquels je suis tombé, m'ont du moins appris à connoître les écueils, & j'ose me flater qu'en suivant mes conseils, vous ne vous égarerez jamais de la voye qui conduit au bonheur : je ne vous dirai rien qui ne soit propre à faire naître dans votre cœur le goût de la vertu, qui ne vous instruise de ses charmes, & qui ne vous inspire l'horreur & le mépris du vice. Enfin ce que j'aurai l'honneur de vous écrire sera autant une satyre de ma conduite, qu'un plan de celle que vous devez tenir.

Vous allez entrer dans le monde, & vous êtes assez heureux pour y entrer avec les semences d'une bonne éducation. Rappellez-vous toujours ces premiers instans de votre jeunesse, où l'on a tâché d'inculquer dans votre cœur les principes de la vertu. Ne vous faites point une gloire d'oublier le bien que vous sçavez, & d'apprendre le mal que vous ne sçavez pas.

De la façon dont vous débuterez dans le monde dépendra votre réputation pour le reste de vos jours. Les premiers jugemens que les hommes porteront de vous seront difficiles à detruire, s'ils ne sont point à votre avantage.

Telle est l'injustice du siécle ; vainement par une bonne conduite vous tâche-

riez de faire oublier vos premiers égaremens, il restera toujours dans l'idée de la plûpart des hommes un levain, que votre vertu pourra dissiper pour un tems & jamais détruire.

Ne paroissez point honteux en public; la timidité donne un certain air embarrassé qui approche de la bêtise; triomphez de la timidité naturelle par une réfléxion judicieuse; songez que vous êtes devant des personnes, qui en sçavent peut-être moins que vous, & qui ont sûrement les mêmes foiblesses.

Il ne faut pas cependant outrer cette réfléxion; craignez au contraire que votre hardiesse ne dégénere en insolence; ne vous érigez point en tyran des compagnies, écoutez beaucoup, parlez peu, & s'il se peut toujours à propos; soyez complaisant, sans être flateur; poli, sans être fade; ayez surtout des égards infinis pour les femmes. Comme c'est avec elles que vous passerez votre jeunesse, & que c'est d'elles que dépendra votre réputation, attachez-vous à leur plaire.

Comme l'amour est une passion qui n'écoute point la raison, elle est peu susceptible de conseil. Il n'en est pas de même de l'amitié; plus tranquille, ce n'est que par la réfléxion qu'elle s'insinue dans un

cœur,

cœur, & comme elle dépend de notre volonté, nous avons toujours à nous reprocher lorſque nous faiſons un mauvais choix.

Fuyez avec un ſoin extrême les mauvaiſes compagnies, avec leſquelles vous riſquez votre vertu & votre réputation; écueil fatal des jeunes gens, elles ſont les cauſes de toutes nos ſottiſes. Il faut avoir des amis; le commerce de l'amitié eſt la plus grande douceur de la vie, mais il faut les choiſir ſages & vertueux, ſi l'on veut l'être long-tems ſoi-même. Les défauts de nos amis aiſément deviennent les nôtres, plus difficilement leurs vertus, mais elles font toujours quelques impreſſions ſur nos cœurs.

Tout homme décrié ne doit jamais être votre ami, quand même il le ſeroit injuſtement; ſon commerce à coup ſûr feroit tort à votre réputation, & vous ne devez rien avoir de plus cher au monde.

Tout débauché de profeſſion ne mérite pas le titre d'ami, & ne cherche pas même à en avoir, il ne veut que des compagnons de ſes plaiſirs, avec leſquels il puiſſe ſe livrer en toute liberté à ſes paſſions. Otez-le de la table où il vient de vous faire mille proteſtations d'amitié & de ſervice, vous verrez qu'il n'eſt bon à rien.

Aimez à faire plaisir : être utile aux hommes, c'est approcher de la Divinité. Secourez vos amis de vos conseils, de votre crédit, de votre bourse, n'attendez pas qu'ils viennent vous en prier ; les prévenir dans leurs besoins, c'est les obliger doublement ; que ce ne soit point dans le dessein d'exiger d'eux de la reconnoissance ; il ne faut jamais oublier un bienfait qu'on a reçû, mais il ne faut jamais se ressouvenir de celui qu'on a fait.

Sçachez distinguer les vrais d'avec les faux amis, & ne vous flatez pas que tous ceux qui vous accableront d'amitié soient véritablement vos amis. Non, Monsieur, ils ne sont pas si communs dans ce siécle. Les grands faiseurs de protestations, les embrasseurs fatiguans, les complimenteurs éternels ne sont rien moins que des amis. Mettez à l'épreuve ces gens, qui sans cesse offrent de vous rendre service, vous verrez combien peu vous devez compter sur eux.

La prospérité nous procure des amis ; l'adversité les éprouve, & nous en assure ; regardez comme de seconds vous-mêmes, ceux qui ne vous abandonneront point & feront gloire de se dire de vos amis, lorsque tout le monde vous aura tourné le dos : ne les abandonnez pas à votre tour, la

reconnoiſſance eſt la premiere de toutes les vertus.

Si vos amis ont des défauts, reprenez-les dans le tête à tête & avec douceur. En public étendez-vous ſur leur loüanges, & prenez toujours leur parti.

Regardez l'ingratitude comme le comble de tous les vices; ayez-en une ſi grande horreur, qu'elle ne puiſſe jamais s'inſinuer dans votre cœur. Tout le monde déclame contre l'ingratitude, & rien n'eſt plus commun que les ingrats; vous direz toutes les injures à un homme quand vous l'appellerez de ce nom. Il faut avoir de l'indulgence pour ſes amis; les hommes ne ſont point parfaits. Il faut avoir de la juſtice pour tout le monde; notre intérêt même l'exige. Mais il faut ſurtout ſe rendre juſtice à ſoi-même. Comment, homme dur, oſez vous demander ce que vous êtes prêt à refuſer, & oſez-vous refuſer ce que vous êtes prêt à demander? Comment, homme aveuglé par vos paſſions, oſez vous reprocher à un autre ce qu'on peut vous reprocher à vous-même? Comment, juge inique, pouvez-vous condamner un homme pour un crime dont vous vous ſoüillez tous les jours? Comment enfin, vous, qui n'avez jamais ſçû faire plaiſir à perſonne, oſez-vous exiger qu'on vous en faſſe? Pénétrons dans le

fond de notre ame, ouvrons les yeux sur nos propres défauts, & agissons avec les autres comme nous désirons qu'on en agisse avec nous-mêmes.

Les hommes sont assés heureux pour que le vin ne soit plus à la mode ; un yvrogne de profession est universellement méprisé. Ainsi il seroit superflu de vous donner des conseils contre les excès de la table, vous connoîtrez aisément l'horreur que ce vice inspire à tous les honnêtes gens, & l'exemple seul vous préservera de ce défaut, à moins que vous n'y ayez un penchant insurmontable.

Détachez-vous de la passion du jeu, si vous avez le malheur de l'aimer trop ardemment ; un joüeur n'est ni à lui, ni à ses amis. Il ne voit, il ne pense, il ne réfléchit qu'au jeu ; partout ailleurs il est inquiet, il ne vit pas. Mettez-lui les cartes à la main, il semble renaître ; la joye éclate sur son visage, mais elle ne sera pas de longue durée, un coupe-gorge & sa carte pendant quelque tems en l'air, le vont replonger dans sa premiere mélancholie & déranger sa bourse & sa santé.

Pour un joüeur qui s'enrichit, il y en a cent qui dissipent leur fortune. Pouvez-vous vous flater d'être l'heureux, qui profiterez des dépoüilles de tous vos concurrens ?

Le jeu, c'eſt-à-dire, le gros jeu, eſt pernicieux & a ſouvent de fâcheuſes ſuites. Né d'une mere qui aimoit le jeu, j'avois, pour ainſi dire, ſucé cette inclination avec le lait; un gain conſidérable que je fis dans un âge où l'on ignore la valeur de l'argent redoubla ma paſſion, & il y avoit grande apparence que je ſerois joüeur de profeſſion; c'eſt cependant le plaiſir auquel je ſuis le moins ſenſible, le gros jeu me fait faire du mauvais ſang, parce que je ne ſuis pas en état d'y perdre beaucoup; le petit jeu m'eſt inſipide, & ne m'amuſe qu'autant que je joüe avec des perſonnes qui me plaiſent.

Il eſt cependant eſſentiel à un jeune homme qui entre dans le monde de ſçavoir joüer; le jeu eſt la principale occupation de toutes nos compagnies. La plûpart des femmes ne reſſemblent point à celles qui vivoient avec Voiture, & ne ſont point capables de converſations ſuivies; il faut donc quelque choſe pour les amuſer, & le jeu eſt leur vrai balot. Quelque jeu que vous joüiez, & avec qui que ce ſoit que vous joüiez, que ce ſoit toujours avec des façons nobles & en homme de condition. Jamais de conteſtations pour quelques jettons; jamais de ſenſibilités marquées pour la perte: jamais de railleries

dans la prospérité : jamais de colere & d'invectives contre ceux qui sont heureux : jamais de repétitions qui assomment: jamais enfin d'humeur qui dénote un attachement bas & sordide pour l'argent.

Que les spectacles fassent une partie de vos amusemens, il est certain qu'on y peut beaucoup profiter ; c'est un plaisir innocent qui coûte peu & qui inspire des sentimens.

Aimez les plaisirs, Monsieur, j'y consens, mais ne les aimez point jusqu'à l'excès, & n'en soyez jamais l'esclave. Il faut sçavoir quitter & reprendre, sans s'en appercevoir, les affaires & les plaisirs. J'ignore à quoi l'on vous destine, mais quel que soit l'état que l'on vous choisisse, avant que de l'embrasser, consultez votre cœur ; voyez si cet état est conforme à votre inclination, tâchez de vous en rendre digne, & quand vous l'aurez embrassé, remplissez-en les devoirs, si vous voulez être estimé.

Dans le service, comme dans la robe, il est beau d'être sçavant, ainsi ne rougissez jamais des talens que vous aurez acquis par l'étude. Mais aussi que votre science ne vous donne point un air de hauteur ; n'affectez point de faire parade de vos connoissances algébriques devant des femmes qui n'y comprennent rien, & surtout ne

prenez jamais le ton décisif. Il y a des choses qu'il n'est pas permis d'ignorer ; l'histoire Sainte, l'histoire Profane, l'histoire Grecque & Romaine, l'histoire de son Pays, les regles de la Poësie, le nom & quelques passages des meilleurs Auteurs & des Poëtes les plus fameux, & principalement ce qui est nécessaire à l'état qu'on a choisi.

Il seroit inutile de vous conseiller d'aimer la lecture ; c'est un goût que nous apportons en naissant, dont vous seriez bien malheureux d'être privé. Il y a tant de momens dans la vie auxquels on est à charge à soi-même, & qu'on ne peut mieux employer : non-seulement la lecture instruit & orne l'esprit ; elle dissipe encore les chagrins ; elle occupe agréablement, & elle seule mérite le titre de plaisir utile.

Je ne vous parlerai point de la colere, de l'envie, ni de ces autres passions qui ne doivent jamais avoir aucun empire sur le cœur d'un honnête homme, & dont par la noblesse de vos sentimens vous serez sûrement garanti. Mais permettez-moi de vous dire un mot sur l'inégalité d'humeur & sur la prévention. Le premier de ces défauts rend souvent l'homme le plus aimable d'un commerce fâcheux & difficile. Faites tous vos efforts pour vous délivrer de cette

maladie ; que tous les jours se levent purs & serains pour vous ; ne faites point dépendre votre joye ou votre tristesse des plus petits événemens, ou du moins songez que ceux qui vivent avec vous, que vos amis n'en sont point responsables & ne sont point obligés d'essuyer vos injustes caprices.

Vous ne serez sans doute pas de ces personnes à qui un habit superbe, un équipage brillant & une foule de valets en imposent : juste appréciateur du mérite, vous sçaurez écarter ce qui est étranger à l'homme, pour pénétrer dans son cœur, & vous ne ferez pas dépendre votre estime des richesses ou des dignités. Je le crois & ce n'est point encore assés : ne vous aveuglez, ni en mal, ni en bien, sur le mérite de chacun. Jugez par vous-même, & sans vous laisser prévenir par les discours de vos amis ou par le bruit public, lorsqu'il s'agira d'estimer ou de haïr quelqu'un, ne vous en rapportez qu'à vos propres lumieres.

Etudiez le ton de la bonne compagnie & suivez-le : c'est un talent qu'il vous sera difficile d'acquérir ailleurs qu'à Paris ; quelque esprit qu'on ait en Province, les manieres s'y ressentent toujours de l'éloignement de la Cour, qui est le centre du bon goût.

Tâchez de vous former un caractere doux & complaisant, qui vous acquiere l'amitié de tout le monde & qui fasse votre felicité, car n'en doutez pas, le véritable bonheur gît plutôt dans notre façon de penser que dans tous les biens & les dignités du monde.

Fuyez avec un soin extrême la médisance & la mauvaise plaisanterie; peut-être que quelques loüanges déplacées qu'on vous aura donné injustement pour quelques froides railleries que vous aurez faites, vous inspireront ce détestable goût; ne vous laissez pas séduire. Un médisant est un homme à craindre, universellement haï: on s'amuse de ses bons mots, mais on déteste son caractere.

Depuis quelque tems les sales équivoques ont un grand cours dans le monde: on ne peut rien dire de trop fort aux femmes, elles semblent accoûtumées à ne plus rougir de rien. Je ne sçais si ce goût durera long-tems; mais quelle que soit sa vogue, ne vous laissez point aller au torrent; non-seulement ces discours ineptes choquent la bienséance & la modestie, ils sont mêmes contraires à la politesse & au respect que l'on se doit à soi-même.

Je vous ai permis d'aimer les plaisirs, ce n'est pas être un conducteur farouche.

Mais ne vous laiſſez point gouverner par la volupté, ſi vous voulez être long-tems honnête homme. Que les charmes de cette volupté ne vous faſſent jamais oublier les bienſéances & les devoirs ; ne rompez point en viſiere à ceux qui dérangent vos parties ; ne montrez jamais un viſage ennuyé dans les compagnies qui vous déplaiſent, & écoutez avec complaiſance les diſcours de chacun, quelques fatiguans qu'ils puiſſent être. Un homme toujours livré à ſes plaiſirs eſt véritablement à plaindre, il ne vit que pour lui ſeul & ne peut ſe flater d'avoir des amis. Inutile à la ſociété, & ſouvent à charge à lui-même, il rend ſa vie malheureuſe à force de vouloir la rendre agréable.

Evitez toutes les paſſions qui ne ſervent qu'à nous tourmenter ; je ne crois pas que vous ſoyez ſuſceptible d'avarice. Peut-on être attaché à des biens périſſables, & que l'on doit ſi-tôt quitter ? Cette frenéſie eſt rarement le défaut de la jeuneſſe, les ſeuls vieillards en ſont eſclaves ; attachés aux biens de la terre avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils ſont ſur le point d'en être ſeparés, ils ſe refuſent le néceſſaire pour amaſſer des richeſſes inutiles à eux-mêmes, & qui ne ſerviront qu'à contenter le luxe de leurs héritiers.

Les hommes méneroient une vie heureuse, s'ils pouvoient oublier ces deux mots, le mien & le tien.

Que l'attachement à l'argent ne vous rende point l'esprit dur, & qu'une perte légere ne soit pas capable de vous affliger. Supportez avec patience les événemens de la vie, les réfléxions que vous ferez sur vos malheurs ne les diminueront pas, & augmenteront votre chagrin.

Loin de rappeller le souvenir d'une chose qui nous attriste, il faut chercher à l'éloigner.

Craignez aussi la prodigalité, & ne faites jamais de dépenses excessives qui puissent déranger votre fortune. Rien n'égale l'excès de misere & de mépris dans lequel tombe un homme qui s'est ruiné par sa faute; loin de le plaindre & de le soulager, chacun le blâme & l'abandonne.

Je vous ai déja conseillé la douceur; c'est la vertu la plus nécessaire, c'est-elle qui rend la vie agréable aux autres & à nous-mêmes; un homme qui sans cesse est de mauvaise humeur, qui ne déride jamais son visage, est un homme qu'on évite & chez qui femme, enfans, domestiques, tout est malheureux. Par votre douceur vous vous concilierez le cœur de tout le monde; peut-on ne pas aimer quelqu'un,

qui n'ouvre la bouche que pour dire des choses obligeantes ?

Ne soyez jamais vetilleux ni pointilleur, il n'y a que les faux braves qui soient querelleurs. Il est du mauvais esprit de prendre la mouche sur rien, & d'interprêter toujours les choses du mauvais côté.

Détestez la vanité, & quelque sujet que vous ayez de vous glorifier, ne tirez jamais avantage que de votre politesse & de votre vertu. L'orgüeil est le plus indigne de tous les vices, & rend l'homme aussi méprisable que haïssable.

Ne faites jamais sentir à ceux qui dépendent de vous la supériorité que vous avez sur eux ; ils sont assés malheureux d'être nés dans une condition abjecte ; loin de leur montrer du mépris, tâchez par vos bonnes manieres de les consoler de la misere de leur état : il est plus dur à un homme d'être méprisé que d'être haï.

Je ne crois pas que votre dessein soit de rester dans un éternel célibat ; quand vous serez sur le point de vous engager sous les loix de l'Hymen, prenez l'esprit de ce nouvel état, songez qu'il exige de vous des devoirs que l'honnête homme est obligé de remplir.

Dans le choix que vous ferez cherchez moins la fortune que l'honneur. Consultez

plutôt votre inclination que celle de vos parens ; prenez une personne dont la figure & le caractere vous plaisent, & de laquelle vous puissiez espérer un attachement réciproque. Quand vous serez joints par l'Hymenée, ayez pour elle les égards que vous auriez par un autre vous même ; évitez de lui causer le moindre chagrin.

Supportez ses défauts avec patience ; pliez-vous à son humeur ; excusez ses foiblesses ; vivez enfin de façon que vous puissiez vous rendre heureux l'un & l'autre.

Employez tous vos soins à l'éducation de vos enfans ; imitez Me votre Mere, qui n'a rien épargné pour vous mettre en état de devenir honnête homme.

Songez que le meilleur héritage que vous puissiez leur laisser est une bonne éducation ; reprenez-les dans leurs erreurs, mais en pere, jamais en maître, c'est-à-dire, n'en venez point à ces châtimens odieux, qui rebutent les enfans loin de les corriger, les abrutissent loin de les instruire. Inspirez-leur de bonne heure le goût de la vertu, montrez-leur le plaisir qu'il y a de vivre en homme de bien ; la crainte, les remords & les dangers, qui sont inséparables des méchans, & surtout prêchez-les d'éxemple.

Enfin ſouvenez-vous toujours, Monſieur; que vous êtes homme, que vous n'êtes né que pour mourir; que votre mort eſt certaine, mais que le moment en eſt incertain. Ainſi vivez comme ſi chaque inſtant de votre vie en devoit être le dernier; que l'éternité ſoit toujours préſente à votre eſprit; qu'elle ſoit le but de toutes vos actions. Songez que Dieu, cet Etre ſuprême qui vous a comblé de ſes faveurs, exige de la reconnoiſſance, & que la moindre que vous deviez à ſes bienfaits, eſt d'être ſoumis à ſa loi. Mais il eſt ſuperflu de vous donner des conſeils ſur la pieté; l'exemple de Madame votre Mere vous inſtruira mieux que tout ce que je pourrois vous dire. Je me ſuis acquitté de la commiſſion dont elle m'avoit honnoré; j'ai été laconique autant qu'il m'a été poſſible, heureux ſi je ne vous ai point ennuyé! Si je vous ai invité à ſuivre la vertu, c'eſt parce que je ſuis perſuadé qu'elle ſeule peut nous rendre heureux, & qui doit plus vous ſouhaiter ce bonheur où tendent les vœux de tous les hommes, que l'ami le plus tendre que vous puiſſiez jamais acquérir?

A Dijon, ce .... 1747.

Par M. E. D. L. C. Conſeiller au Parlement.

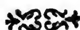


SONNET.

S Ans être adulateur, il faut chercher à plaire ;
Sans faire le bigot, agir en vrai Chrétien ;
Avoir pour tout le monde un accuëil débonnaire ;
Conserver en tous lieux un honnête maintien.



Au plaisir de parler, préferer de se taire ;
Forcé, jamais de soi, d'autrui toujours en bien ;
Rendre service à tous sans espoir de salaire ;
Le bonheur d'obliger porte avec lui le sien.



Avec discernement il faut dans la jeunesse
D'un ami vertueux s'acquérir la tendresse ;
Du dangéreux amour éviter le pouvoir.



Etre fidéle à Dieu, fidéle à sa patrie,
Et pour braver enfin ce qui peut émouvoir,
Regarder d'un même œil & la mort & la vie.





IMITATION
De l'Epigramme Latine de Buchanan.

Impubes nupsi valido, &c.

A vingt ans j'épousai Clarice,
Elle riche & moi n'ayant rien;
Elle étoit vieille, mais son bien
Des ans reparoît l'injustice.
Epris d'une plus belle ardeur,
J'épouse à soixante ans la charmante Themire.
Mais à cet âge, hélas! ma mourante vigueur
Ne peut répondre au beau feu qui m'inspire;
Pourquoi, quand j'étois vigoureux,
N'a tu pas joint mon sort au sort de cette belle?
Ou pourquoi, maintenant que je vis avec elle,
Ne me donne tu pas, Amour, mes premiers feux?



MADRIGAL.

LE Ciel en vous donnant la vie,
Ne daigna point, belle Silvie,
Vous faire naître en un rang glorieux ;
Vous n'avez pas besoin de ce foible avantage ;
Votre noblesse est dans vos yeux.
Etre jeune, charmante & sage,
C'est être du vrai sang des Dieux.

AUTRE.

QUand je serai sur le retour,
Je ne demande plus, Amour,
Qu'une marque de ta tendresse ;
Je te rends le ton de charmer,
Ce talent précieux est fait pour la jeunesse,
Mais pour me consoler des maux de la vieillesse,
Laisse moi le plaisir d'aimer.

AUTRE.

FOrtune, inconstante Déesse ;
Je n'ai jamais encensé tes autels,
Et j'ai toujours méprisé la foiblesse

De ces imbécilles mortels,
Qui te suivent sans cesse avec idolâtrie ;
Je connois à la fin qu'une fois dans la vie
On est à tes bienfaits forcé de recourir :
L'objet pour qui mon cœur soupire,
La jeune, l'aimable Themire,
Est pauvre ; daigne l'enrichir.

AUTRE.

JE ne m'en défens point, j'ai ressenti pour vous
Ce que l'amour inspire de plus doux,
Et ce n'est qu'à regret, trop aimable Clarice,
Que j'ai brisé de si beaux nœuds.
Mais vous n'ignorez pas que ce Maître des Dieux,
Malgré nous, selon son caprice,
Eteint & rallume nos feux.
Si je vis sous un autre empire,
Pour me justifier je ne veux que vos yeux ;
Clarice, mon excuse est dans ceux de Themire.





PLAINTE de Rominagrobis, à M. le Moine, Docteur en Médecine, sur la guérison de M. R....

S Çavant Disciple d'Hyppocrate,
Falloit-il donner du secours
Au Poëte, qui tous les jours
A nos dépens s'épanoüit la rate?
Si l'on en croit ses beaux discours,
Je fais en vain la chatemite;
Je suis un fourbe, un hypocrite,
Propre à joüer de mauvais tours.
Il faut voir comme il se déchaîne
Contre les Chats. Non, depuis la Fontaine
Aucun ne m'a tant maltraité.
Il mord aussi le Singe, mon confrere,
Et lui donne *gratis* un méchant caractére;
Il voit tout du mauvais côté.
Maître Renard, le Loup, Margot la Pie
Doivent, ainsi que moi, se plaindre du Censeur,
Qui les raille & qui les décrie.
Sans votre art, Monsieur le Docteur,
De la Parque il étoit la proye;
Pour les Animaux quelle joye

D'être délivrés d'un fleau,
Tel que ce nouveau Fabuliste !
Du Styx une autre fois laissez-le passer l'eau ;
Et d'Atropos n'effacez point la liste,
Ou sans faute nous irons tous,
Chartreux, Chats d'Espagne, Matous ;
Pendant la nuit chés vous faire tapage,
Casser la porcelaine & manger le fromage.



MADRIGAL.

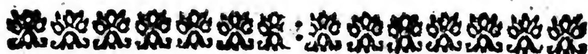
Sur le départ d'Iris pour sa maison de Campagne.

VOus partez, jeune Iris, vous quittez ce rivage,
Vous allez sur les bords, où vos divins appas
Ont reçu mon premier hommage,
Mon amour y suivra vos pas.
Après une absence cruelle,
Quel est le destin qui m'attend ?
Vous me retrouverez constant,
Hélas ! reviendrez-vous fidelle ?

AUTRE,

*Bouquet à M. de M***.*

DAmon, c'est aujourd'hui ta fête ;
Pour t'offrir un Bouquet ma Muse est-elle prête ?
Non, il est moins aisé de bien rimer
Que de te bien aimer.
Eh ! que pourroit tracer l'amitié la plus forte
Que l'on ne t'ait déja plus de cent fois écrit ?
Avec un ami de ta sorte
Le cœur s'use moins que l'esprit.



LETTRE écrite à M. D. L. Br. de Quimper-Corentin.

JE me garderai bien, Monsieur, de prononcer sur l'explication proposée dans votre Mercure au sujet du mot Fragon ; je me souviens que ce mot m'arrêta il y a plus de vingt ans, lorsque je le trouvai dans Joinville que je lisois pour la premiere fois : je me souviens aussi que je soupçonnai que c'étoit une faute dans le texte, ressource commode & trop ordinaire à ceux qui n'entendent pas le sens & la langue des Auteurs qu'ils étudient : ce n'est

qu'après bien des lectures, & bien des comparaisons de plusieurs passages d'Ecrivains differens ; que l'on revient de cette erreur où nous jette notre précipitation, & l'envie d'imputer toujours aux autres les fautes que notre ignorance nous fait commettre.

En attendant que je sois assés instruit de ce qui peut nous éclairer sur la signification du mot *fragon*, je vous envoye quelques passages de nos anciens Auteurs où il se trouve employé ; on pourra les joindre à d'autres que vos Sçavans correspondans ne manqueront pas de vous fournir, & peut être qu'à la fin ils donneront l'explication de ce mot qui a tant embarrassé les Bollandistes, ce seroit un bien petit point en comparaison des autres difficultés sans nombre qui se rencontrent dans l'étude de notre ancienne Langue & dans la lecture de nos vieux Auteurs François ; il feroit voir du moins que les François qui ont si heureusement cultivé les Antiquités de la Gréce & de Rome, n'ont point encore négligé celles de leur Nation, comme les sçavans Jésuites semblent nous ne le reprocher. Voici les passages en question :

Errent mainte journée ; & tant que Lancelot cheut jus de son cheval, & ung homme le dépoüilloit nu, & quand il avoit

deſpoüillé, il lui reſtoit une robbe qui eſtoit plaine de fragon, & ſi montoit ſur un aſne. Lancelot du Lac, Edit. Goth. de Paris; chez Jehan Petit, Vol. 3. f. 94. recto colomne 1.

Lors cria mercy & incontinent le reveſtit noſtre Seigneur; mais ſcez-tu de quoy, de patience & de humilité, ce fut la robbe qu'il luy donna, qui eſtoit aſpre comme fragons. C'eſt la haire qui eſt aſpre; après le monta ſur un aſne, c'eſt la beſte d'humilité. Id. Ibid. Vol. 3. f. 95. verſo col. 2.

Joignez à ces deux citations ces Vers de l'Amant rendu Cordelier, Edition de 1731, à la ſuite des Arrêts d'Amour, pag. 564.

De-là fu mené en Chapitre
Habillé très-ſauvagement
D'une fraconne à façon de miſtre.

Fraconne ſemble être une Couronne d'épines, & peut venir de fragon épine, chardon, ou autre choſe picquante qui entroit dans le tiſſu des cilices.



MADRIGAL.

AMour, tu sçais enfin mériter la victoire,
Ton pouvoir n'a jamais si bien servi ta gloire;
Le plus tendre des cœurs en est le plus heureux.
Qu'il est doux d'éprouver tes coups & tes allarmes,
Lorsque tu fais porter tes armes
Par les plaisirs & par les jeux.

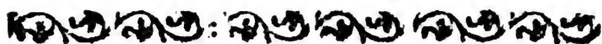
AUTRE.

A Celimene qui demandoit des Vers sur une extravagance qu'elle prétendoit avoir faite.

VOus voulez que sans complaisance
Je rime votre extravagance,
Pour moi, je ne la connois pas;
Mais ordonnez-moi que je chante
Celle que causent vos appas,
L'affaire est moins embarassante.



DIS-



REFLEXIONS

Sur le bonheur de la vie.

PLus je refléchis ſur la façon de vivre des hommes & moins je la comprends: Quoi! ſont-ce là, me dis-je quelquefois à moi-même, ces Etres, objets de la tendreſſe de leur Créateur? Sont-ce là ces Rois de la nature? Eſt-ce pour eux que le Seigneur a fait tant de merveilles? En vain je m'y abîmerois; environné de mille objets qui m'en devroient donner les preuves les plus frappantes, je ne le ſçais preſque plus que parce que la foi me l'enſeigne; le myſtere en devient tous les jours plus impénétrable; quelle dépravation!

Qu'étions-nous avant que de naître? Où étions-nous? Quelle néceſſité y avoit-il que nous fuſſions un jour? Dieu cependant nous a tirés de rien pour nous donner tout; quelle reconnoiſſance n'exige pas de nous une telle libéralité? Et nous ne rougiſſons point d'être ingrats? Tout nous rappelle au Créateur, & nous profanons tout par le mauvais uſage que nous en faiſons? Quel comble d'ingratitude!

Le Ciel, la terre & toute la nature chantent ses loüanges; les oiseaux dans les campagnes, les lions au fond de leurs antres sont plus reconnoissans que nous, ils ne passent point les bornes que Dieu leur a prescrites, ils sont dans l'ordre, & l'homme seul n'y est pas; refléxions humiliantes, mais malheureusement que trop vraies!

Si je jette les yeux sur ces heureux mortels à qui la fortune semble prodiguer ses plus rares faveurs, qu'est-ce que j'y decouvre? Ils amassent trésors sur trésors, ils coulent leur vie dans les plaisirs; tout leur réüssit, tout les flate; leur cœur nâge dans un océan de délices, ils en sont enyvrés; mais non, je me trompe, plus avides de ce qui leur manque, que contens de ce qu'ils possedent, ils sont tour-à-tour le joüet de l'ambition & de l'avarice, inquiets au milieu de leurs plaisirs, ils en sentent peu les douceurs, pauvres dans le sein de l'abondance, ils désirent toujours quelque chose; quelle beatitude!

Grand Dieu! que les hommes sont aveugles! Ils veulent être heureux (& c'est un sentiment gravé dans tous les cœurs) mais où la cherchent-ils cette vraie béatitude? Ils n'en connoissent point d'autre que celle qui frappe leurs sens appésan-

tis, ils en saisissent l'ombre, la réalité leur échappe.

Honneur du monde, vain fantôme, que tu fais de cruelles blessures dans tous les cœurs ! Quels troubles, quels combats n'y excites-tu pas tous les jours! Personne n'est content de son état, l'homme veut s'élever & entreprend tout pour y parvenir; ah! s'il refléchissoit quelque peu sur ce qu'il lui en coûte pour un peu d'encens & de fumée, qu'il mépriseroit bien ce qu'il envie dans les autres; qu'il se rappelle les indignités qu'il essuye & les bassesses qu'il fait le plus souvent pour arriver à son but, que de détours, que de dissimulation, que de moyens indignes d'un honnête homme n'est-il pas obligé de tenter? Qu'il considére ceux qui sont déja parvenus au rang auquel il aspire, qu'il les étudie & il découvrira en eux un cœur aussi vuide & plus ambitieux qu'auparavant; admirable leçon pour qui voudroit y reflechir !

Prodigues effrenés, avares impitoyables, que vous êtes éloignés de cette paix du cœur que vous recherchez avec tant d'avidité ! Les premiers à force de perdre & de donner, s'étourdissent sans pouvoir se satisfaire, les autres dévorés par le plus indigne & le plus bas de tous les vices, souf-

frent le plus pénible esclavage, sans cesse occupés d'un bien dont ils ne joüiront jamais, ils s'y absorbent; leur raison, leurs sens & toutes les puissances de leur ame ne reçoivent d'autre impression que de leur passion favorite, leurs biens sont leur divinité, la crainte de les perdre, l'envie de les augmenter les déchirent tour-à-tour, ils ne sont jamais contens, & comment le seroient-ils ? Ils s'en interdisent tous les moyens.

Fortune, honneurs, biens, dignités, vous éblouïssez notre raison, vous flatez notre cœur, mais vous ne le remplissez pas; les hommes estiment heureux ceux qui vous possedent; ah! s'ils pouvoient lire au fond de leur ame, bien loin d'envier leur bonheur, ils plaindroient leur triste situation.

Heureux, oüi, mille fois heureux l'homme, qui content d'une honnête médiocrité sçait se dégager de toutes ces folles pensées d'ambition, de vanité & de richesses qui s'obstinent à le tourmenter! Maître de son cœur, il le ramene à ce noble emploi auquel il fut destiné, il le remplit des idées de sa véritable grandeur, il retrace en lui l'image de son Créateur presque effacée par le concours tumultueux de ses passions,

il s'entretient avec lui de sa noblesse & de son immortalité ; Roi de la Nature, il lui en rappelle toutes les prérogatives ; magnifique orgueil & le seul qui lui soit permis ! Sa raison éclairée par sa foi le conduit à son Créateur, les bienfaits dont il l'a comblé le pénetrent de reconnoissance, l'amour succéde à ce premier mouvement, l'humilité, la confiance & les autres vertus l'accompagnent ; convaincu que les momens de sa vie sont tous comptés, il les remplit avec exactitude, il travaille, mais que les motifs qui l'y engagent sont bien differens de ceux des gens du monde ! Il n'y envisage que son devoir, l'intérêt ne guide aucune de ses démarches, son tems lui paroît trop précieux pour l'avilir par de telles prostitutions, quelle noblesse dans le sentiment, mais aussi quelle tranquillité dans l'esprit & dans le cœur !

L. V. R.





SUR LE BONHEUR,

Par M. l'Abbé Porquet.

LE grand tableau du monde offre un double côté;
Quel contraste odieux en ternit la beauté?
Quoi! tandis qu'élevés au-dessus de nos têtes,
Quelques mortels heureux à l'abri des tempêtes,
Nagent dans les plaisirs, brillent dans les grandeurs,
Le reste des humains dans l'opprobre & les pleurs,
Infortuné témoin d'un bonheur qui le blesse,
Semble ne respirer que pour souffrir sa cesse
Les mépris de la terre & la haine des Dieux!
D'un aveugle pouvoir caprice injurieux!
Sans doute la nature, en mere tendre & sage,
Devoit à ses enfans un plus juste partage.
Ainsi malgré moi-même, un sentiment trompeur
Ose accuser le Ciel d'injustice ou d'erreur,
Mais quand du préjugé démêlant l'imposture,
L'esprit approfondit le sens de la nature,
Surpris du nouveau jour dont il est éclairé,
Il reconnoît l'orgueil qui l'avoit égaré.
Superbes demi-Dieux, idoles de la Terre,
Qui tenez dans vos mains le sceptre & le tonnerre,

O Rois, de votre ſort je ne ſuis point jaloux ;
S'il eſt le plus brillant, il n'eſt pas le plus doux.
Vous qui libres du joug de ces grandeurs pénibles ;
Chéris du Ciel qui veille à vos deſtins paiſibles,
Goûtez dans l'innocence & dans l'obſcurité
Les tréſors du repos & de la pauvreté,
Qu'un ſort tel que le vôtre à mes yeux a de charmes !
Vous vivez ſans remords, vous mourez ſans allarmes.
Que ce riche traîné dans un char faſtueux,
Et fier d'un bien acquis par ſes crimes heureux,
Oubliant aujourd'hui ſa premiere baſſeſſe
Regarde avec mépris l'indigente ſageſſe ;
L'éclat qui le ſéduit ne m'a jamais tenté ;
Je me ris de ſon luxe & de ſa vanité,
Et loin de ces faux biens dont le charme l'entraîne,
Ce qu'il y cherche en vain, je le trouve ſans peine;
De ſa proſpérité je déteſte les ſoins ;
Qui n'a point de déſirs eſt exempt de beſoins.
Pour Damis, dites-vous, la Parque moins ſévere
File exprès de beaux jours qu'aucun trouble n'altere;
Le triſte Dieu du Nord, entouré de frimâts,
Vient-il par ſa préſence affliger nos climats ?
De plus aimables Dieux une troupe folâtre,
Au jeu, dans les concerts, à la table, au théâtre,
Se chargent tour-à-tour d'amuſer ſon loiſir.

L'hyver fuit. Dans nos champs l'agréable Zéphir
Déja conduit l'Amour à la suite de Flore,
Et Céphale allarmé des pâleurs de l'Aurore,
Par de plus tendres soins vient ranimer ses feux;
Le Printems fait éclore & les fleurs & les jeux.
Sous un Ciel toûjours pur, loin du bruit de la Ville,
Le fortuné Damis trouve un riant azile;
La chaîne de ses jours est celle des plaisirs.
Oüi, ce portrait de loin peut charmer vos désirs,
Mais hélas! croyez-vous dans votre erreur extrême
Qu'il frappe ainsi Damis, qu'il lui semble le même?
Mettez-vous à sa place & voyez par ses yeux;
Sous des voiles charmans que d'objets ennuyeux!
Le bonheur n'est donc point cette folle chimere,
Cette ombre des vrais biens que poursuit le vulgaire?
A ses profanes vœux se dérobant toujours,
Il regne avec la paix loin du faste des Cours.
Le séjour de cet Etre objet des vœux du monde,
Est un lieu défendu par une mer profonde;
Dirigeons prudemment nos fragiles vaisseaux;
Malgré l'effort des vents & les périls des eaux,
Nous pouvons aborder cette Isle désirée;
La vertu veille au port & nous promet l'entrée.
Vous cherchez le bonheur, soyez donc vertueux;
La vertu, je le sçais, dans des tems orageux,

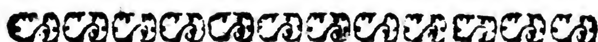
A l'épreuve des maux souvent livre le sage,
Mais pour les soutenir ce tranquille courage,
Cette noble fierté qui triomphe du sort,
Des coups de la fortune & même de la mort,
L'héroïsme en un mot, c'est elle qui le donne.
Mes amis m'ont trahi, l'univers m'abandonne;
Dans les mains des méchans tous mes biens sont passés,
Mais ma vertu me reste, ô Destin, c'est assés.
Le sage ainsi surmonte une infortune extrême;
Il trouve tous les biens sans sortir de lui-même;
Plus fort que les malheurs dont il est combattu,
Rien n'ébranle son ame où regne la vertu.
Tel Zenon * toûjours ferme au fort de ses disgraces,
De Néarque en fureur conjuroit les menaces,
Et vainqueur du tyran & de l'adversité,
Même dans sa prison trouvoit sa liberté.

* *C'est un autre que celui qui fut Chef de la Secte des Stoïciens. Celui-ci étoit d'Elide, contrée du Peloponese. Il est célébre par la fermeté avec laquelle il soûtint les tourmens que Néarque lui fit souffrir pour en tirer l'aveu du détail & des complices d'une conspiration formée contre sa personne & dans laquelle ce Philosophe étoit entré.*

*A Mad. de ***, en lui envoyant la piéce précédente qu'elle avoit demandée à l'Auteur dans la premiere visite qu'il eut l'honde lui faire.*

SAns doute, Iris, dans cet ouvrage
Votre goût délicat & sage
Remarquera plus d'un défaut;
J'eusse mieux réüssi peut-être,
Si du bonheur de vous connoître
J'avois pû profiter plutôt.
Pour rendre la vertu plus belle
Et lui soumettre tous les cœurs,
Je n'aurois eû qu'à peindre celle
Dont vous m'offrez les traits vainqueurs,
La montrer des graces parée,
Des Ris, des Amours entourée,
Telle enfin qu'elle brille en vous;
Iris, sous des charmes si doux
Qui ne l'auroit point adorée?





LES BEAUTE'S DE LA CAMPAGNE

A Mademoiselle .....

DEpuis peu, chere Iris, arrivé dans ces lieux,
Lieux dignes de mes vers, séjour chéri des Dieux,
Sur un gazon naissant j'exerce ici ma muse;
J'emprunte le hautbois du Pasteur qu'Arethuse
Du trop boüillant Alphée évitant les transports
Vit sur ses bords fleuris, par de tendres accords,
Du siécle pastoral chanter les loix austeres,
Les amours des bergers, les graces des bergeres.
Oüi, le charme flateur de ces champêtres sons
Fait ceder ma paresse à de tendres chansons.
De la timide Eglogue imitant le langage,
Du coup d'œil enchanteur qu'offre ce païsage
Ma verve va tracer le fidéle portrait.
Ne crois pas cependant qu'un séduisant attrait
Des beautés que produit la nature fertile,
Me fasse dédaigner les charmes de la ville;
D'un doux transport envain je me sens enflâmer,
Loin de toi, chere Iris, je ne puis les aimer,
Mais je serois heureux s'il te prenoit envie
D'y goûter avec moi les douceurs de la vie.
Séjour cher à mon cœur, agréable vallon,

Pour qui le Dieu des vers eût quitté l'Hélicon,
Gracieuſe retraite, aimable ſolitude,
Tu ſçais de mes ennuis calmer l'inquiétude.
Je te vois chaque année avec un doux plaiſir,
Je n'éprouve en ces lieux ni crainte ni deſir;
Au pied de vos côteaux, dans un terrein fertile,
Une maiſon fournit un agréable azile;
Dans ſes productions l'art ailleurs ſomptueux,
S'y joint à la nature & n'a rien de pompeux.
Rares palais dont l'art fait toute la parure,
Nos hameaux n'offrent point de ſuperbe ſtructure,
Mais j'y vis ſans remors, exempt de paſſion,
Et leur ſéjour ſuffit à mon ambition.
Auprès de la maiſon, d'une égale ſurface
S'élevent deux jardins en forme de terraſſe;
Là Flore & le Zéphir font naître mille fleurs;
J'admire chaque jour leurs diverſes couleurs,
Et ſoit que dans nos champs du jour l'avant-couriere
Aux chevaux du Soleil vienne ouvrir la barriere,
Soit que ſortant de l'onde en ſon rapide cours,
Le blond Phébus commence ou finiſſe nos jours,
Sous un ombrage frais qu'arroſent deux fontaines,
Je brave du Midi les brulantes haleines;
A l'abri du caprice & des rigueurs du tems,
Regne dans ce ſéjour un éternel printems;

Des fougueux vents du Nord la piquante froidure
Ne ſçauroit de ces lieux altérer la verdure ;
La neige & les frimats ne s'y ſont point ſentir ;
A l'envi deux côteaux, pour nous en garantir,
L'un à l'autre oppoſé, s'élevent dans la nuë.
Sur l'un de ces côteaux je promene ma vûë,
Là des arbres touffus, des chênes toûjours verds,
S'élevent fierement & bravent les hyvers ;
Içi quelques cantons plus déſerts, plus ſauvages,
Fourniſſent aux troupeaux d'excellens pâturages ;
Une herbe ſaine & fraîche y nourrit nos moutons ;
Là du tendre berger on entend les chanſons,
Avec ſon chalumeau, couché ſur la fougere,
De ſes feux il inſtruit la timide bergere ;
Sa Philis d'une main veut cacher ſa rougeur,
Mais les chants du berger font ſoupirer ſon cœur.
Sur cet autre le Dieu qui triompha de l'Inde,
Ce Dieu toûjours ami de Cithere & du Pinde,
A l'abri des frimats & des noirs Aquilons,
Enrichit nos hameaux de ſes précieux dons ;
Ce côteau cultivé par une main habile,
De ſtérile & champêtre eſt devenu fertile,
Le rocher y produit un fruit délicieux.
Une aimable liqueur, un nectar précieux,
Coule ſur nos preſſoirs, & par ſon abondance
Du ſoigneux vigneron ſeconde l'eſpérance.

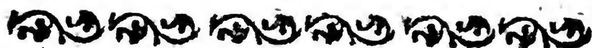
Tous les Dieux à l'envi, les Nayades, Cérès,
Embellissent nos prés & dorent nos guérets ;
Leurs bienfaits de ces champs forment la bigarure,
Mais d'un bosquet charmant je te dois la peinture.
Ce champêtre bosquet est près de nos hameaux,
Des saules, des peupliers, retraite des oiseaux,
Confusément épars fournissent un ombrage ;
J'y viens du rossignol écouter le ramage,
C'est-là que j'entretiens mon amoureuse ardeur,
Je rends ce lieu témoin des secrets de mon cœur,
Je l'instruis de mes feux, & confie au silence
Les peines, les chagrins, les tourmens de l'absence.
Un ruisseau coule auprès, ses jaillissantes eaux
Arrosent à mes pieds de tendres arbrisseaux,
Et suivant de son lit l'inégale structure,
Ses flots font dans leur cours un gracieux murmure.
Ton image me suit dans cet endroit charmant,
Endroit souvent témoin des peines d'un amant ;
Qu'il est doux de rêver dans ce lieu solitaire,
Mais qu'il seroit plus doux d'y mener sa bergere !
Au sortir du bosquet, le long de ce ruisseau,
Des arbres arrangés en forme de berceau,
Prêtans à la nature une pente facile,
Contre les feux du jour fournissent un azile.
Je m'égare souvent dans ces charmans détours,
J'y vois de cent beautés un aimable concours ;

Je ſuis de près l'Aurore, & dans mes promenades,
Ici de ce ruiſſeau les diverſes caſcades,
Là des lits de gazon qu'on ne doit qu'au hazard,
Ailleurs cent nappes d'eau, moins un effet de l'art
Que des varietés qu'enfante la nature,
Préſentent à mes yeux leur bizarre ſtructure.
Je m'avance; bien-tôt un ſéjour gracieux
Diſparoît & fait place à de champêtres lieux.
De rochers entaſſés le ruſtique aſſemblage,
Quelques flots écumans dans cet endroit ſauvage,
Frappent d'abord mes ſens d'une ſecrette horreur;
Mon Iris, loin de toi quelle eſt chere à mon cœur!
Quelques arbres touffus prêtent à ce lieu ſombre
Par cent rameaux épars le ſecours de leur ombre.
Sous leur branchage épais le Soleil à mes yeux
Vient porter rarement ſon flambeau radieux,
Mais cette obſcurité me flate & m'intéreſſe;
Mon cœur avec plaiſir s'y livre à ſa tendreſſe.
Un ruiſſeau boüillonnant, par un charme enchanteur
Porte de veine en veine une aimable langueur;
Nonchalamment couché ſur ſes rives fleuries,
J'entretiens ſans témoins mes douces rêveries,
Je m'y plais chaque jour, j'y ſuis en liberté,
Et ne goûte que là de pure volupté.
Je tourne ailleurs mes pas, je deſcends dans la plaine;

De nouvelles beautés vont exciter ma veine ;
Je ne ſuis plus borné par des objets touchants ;
Un coup d'œil plus frappant va s'offrir dans ces champs.
Le ruiſſeau dans ſon lit devenu plus tranquile,
Vient y finir ſon cours d'une pente facile ;
De ſes paiſibles eaux le limon précieux
Par cent canaux divers ſe répand dans ces lieux ;
La nature par tout prodigue ſes largeſſes,
Et le fleuve voiſin augmente ſes richeſſes ;
Pour porter juſqu'aux mers les vins de nos côteaux
Le Rhône nous fournit le ſecours de ſes eaux,
Et ce fleuve étonné ne voit qu'en ce rivage
Des beautés de la terre un ſi rare aſſemblage.
Cependant ces beautés dont mes ſens ſont épris,
Je les quitte ſans peine & vais rejoindre Iris.

Teiſſonnier, *de Valence, Avocat au Parlement de Dauphiné.*





EPITRE

Sur l'Opinion.

PArmi tant de mortels que le ſouverain Etre
Doüa des facultés de ſentir, de connoître,
Damon, chacun conçoit & juge à ſa façon,
Et penſe voir tout ſeul des yeux de la raiſon.
De ſon voile ſacré couvrant nos injuſtices,
Nous oſons ſous ſes traits faire adorer nos vices,
Et ſur ſon front auguſte imprimer la rougeur.
L'homme de ſes forfaits lui-même eſt le vengeur;
De ſes propres clartés ſon ame eſt enyvrée;
Il prétend parcourir d'une marche aſſûrée
Le ſentier ténébreux des noires paſſions.
Dans l'horreur d'une nuit féconde en viſions,
A la ſombre lueur d'une foible étincelle,
A chaque pas qu'il fait, il héſite, il chancelle;
La mort ſous mille aſpects le trouble & le confond;
Il tombe enſéveli dans l'abîme profond.
Il rappelle trop tard la raiſon fugitive;
L'affreux Nocher l'attend ſur l'infernale rive.
De nos opinions le ſolide ou le faux

Regle de notre vie & les biens & les maux ;
Le bien c'est la vertu, le malheur est le vice ;
Leur choix nous fait un sort rigoureux ou propice,
Mais l'homme toujours sourd à la voix du bonheur,
Plus fidéle à ses sens, en savoure l'erreur.
La volupté tranquille au sein de la paresse
Aux exploits éclatans préfére la mollesse.
Grossissant ses trésors par de sordides soins,
L'Avare s'étudie à tromper ses besoins,
Ministre malheureux d'un héritier prodigue
Que le choix incertain des dépenses fatigue.
L'un gémit éloigné du tumulte des Cours,
Et cet autre languit d'y consumer ses jours.
Chacun de son penchant se fait le bien suprême ;
L'opinion des maux est plus que le mal même.
Eh ! qu'importe au bonheur, dira cet insensé,
Que le vrai dans nos cœurs soit toujours encensé ?
De vos sages je plains la pénible folie,
Qui fait sa volupté de la mélancolie ;
Que l'on m'appelle fou, vicieux, j'y consens ;
Mon mal fait mes plaisirs, ma raison suit mes sens.
Laissons-le à ses erreurs ; le charme du mensonge
Est un sommeil leger & passe comme un songe.
Tel que l'on voit au gré des vents impétueux

Se courber le ſommet des chênes orgueilleux,
Telle de nos eſprits la fléxible nature
Obéit & ſuccombe au gré de l'impoſture ;
Monſtre qu'en leur fureur ont vomi les enfers
Pour nous faire la guerre & nous donner des fers,
Au-devant de ſon char le captieux Sophiſme
Va portant le tiſon de l'affreux pyrrhoniſme ;
La licence effrénée invite les mortels
A lui dreſſer par tout de coupables autels.
Sous le maſque des ris on voit l'eſſein des vices
Verſer le noir poiſon de leurs fauſſes délices ;
Les remords, les ennuis, ſatellites affreux,
Suivent le char couvert d'un voile ténébreux.
Leurs ſanguinaires mains de ſerpens ſont armées,
Et leur bouche vomit de mortelles fumées.
Cette fille du Styx par cent charmes divers
Du venin des erreurs infecte l'univers ;
Son regard éblouït ; ſa voix enchantereſſe
En flatant les humains les plonge dans l'yvreſſe.
L'horreur ſuit de bien près la douceur du poiſon :
Dans un juſte milieu découvrant la raiſon,
Surpris du nouveau jour, de ſes clartés ſublimes,
L'homme voit malgré lui la honte de ſes crimes ;
Il veut ſe fuir par tout, & ſe trouvant toujours
Les ſoucis dévorans vont aſſiéger ſes jours.

La seule vérité, cette fille immortelle,
Nous trace du bonheur la peinture fidelle ;
Telle est de son miroir la divine splendeur
Qu'on y voit les vertus & les vices du cœur.
Le coupable est puni d'y trouver son image ;
Les Cieux y sont ouverts pour les regards du sage.
Sans remords, sans dégoûts, connus par leurs attraits,
Les plaisirs & les jeux habitent son Palais.
L'innocence & la paix, ses compagnes naïves,
Inspirent des ardeurs aussi pures que vives.
C'est-là que la vertu comblant tous ses souhaits,
L'homme apprend du bonheur les importans secrets.
Le Ciel nous créa tous voyageurs sur la terre ;
Rois, bergers, nous courons dans la même carriere ;
Nous payons à la mort un semblable tribut,
Mais des sentiers divers nous conduisent au but.
L'atteindre sans regret & sans inquiétude,
C'est la tâche du sage & sa béatitude ;
Il suit de la raison l'irrévocable loi ;
Il réprime ses sens, & leur commande en Roi ;
Sevére pour lui seul, vertueux sans rudesse,
Et l'ami des humains, la folâtre jeunesse
Le verra partager ses innocens plaisirs.

Toujours riche en vertus, & ſobre en ſes deſirs,
Ni l'éclat des tréſors, ni l'affreuſe indigence,
N'alterent de ſon cœur la paiſible innocence.
L'inutile loiſir, la folle ambition,
Excitent ſes mépris & ſa compaſſion;
Se connoître lui-même eſt toute ſa ſcience;
Et l'auſtére raiſon tient ſa juſte balance.
Profitant des vertus & des vices d'autrui,
Cet univers ne ſemble être fait que pour lui.
Idoles de l'erreur, héros dont la victoire
Grava les noms fameux au temple de Mémoire,
Par la ſeule vertu placés à votre rang,
Dépoüillez devant lui votre éclat impoſant.
Un Roi, l'amour du peuple & l'honneur de la terre,
Un Roi, grand dans la paix, s'arme de ſon tonnere
Pour vaincre & pardonner à l'exemple des Dieux.
Tel eſt le vrai héros, tel un jour nos neveux
Apprendront en liſant les faſtes de notre âge,
Que le plus cher des Rois fut auſſi le plus ſage.
Ses dignes Succeſſeurs toujours victorieux
Apprendront par ſon regne à faire des heureux.
Les maîtres d'ici-bas que l'univers encenſe
A l'égal de ſes Dieux dont ils ont la puiſſance,
Deviennent nos égaux dèſlors qu'ils ne ſont plus;
Leur nom, s'il regne encor, regne par les vertus.

Leur exemple est pour tous un commun héritage,
Plus solide cent fois que ceux dont le partage
Allume le flambeau de nos dissensions.
C'est ainsi que le sage en ses opinions
Se fait des vérités une longue habitude,
Et la félicité couronne son étude.
L'illusion finit ; on a vêcu long-tems,
Et l'on donne aux regrets le dernier des instans.

V. D. F.

Nantes le 17 *Avril* 1747.



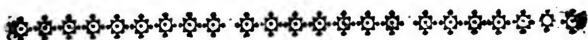
FABLE.

EOle & le Soleil eurent un differend ;
Chacun d'eux prétendoit avoir le premier rang,
Lorsque le Dieu des vents tout bouffi de colére
Adresse ce discours au Dieu qui nous éclaire.
» Quelles divinités aussi minces que toi
» Oseroient bien, dit-il, se comparer à moi ?
» On respire mon air aux quatre coins du monde ;
» Mon empire s'étend sur la terre & sur l'onde,
» Mais ce n'est encor rien, mon souffle corrompt tout ;
» Il n'est rien ici bas dont je ne vienne à bout.

» Je dispose des vents, j'excite les orages,
» Et la mer où je regne est celébre en nauffrages.
» Veux-tu sçavoir encor, petit Dieu, qui de nous
» Sçait porter aux mortels les plus funestes coups ?
» Ces vaisseaux que tu vois faire gémir Neptune
» Ne te semblent-ils pas conduits par la fortune ?
» Les vois-tu par mon souffle élevés dans les airs,
» Et périr en tombant dans les flots entr'ouverts ?
» Je vois dans les jardins de Pomone & de Flore
» Des fruits que ta chaleur prend soin de faire
» éclore ;
» Ces fruits, si je voulois, dans l'instant desséchés
» Languiroient tristement sur la terre couchés.
» Peut-être ces discours passent-ils pour frivoles ?
» Comme je ne veux point te payer en paroles,
» Pour rendre tes esprits contens & satisfaits,
» Je veux pour te confondre, en venir aux effets.
» Vois-tu ce cavalier au milieu de la plaine ?
» Eh bien ! veux-tu gager que sans beaucoup de
» peine,
» Je vais du premier bond arracher son manteau ?
» Si tu veux, nous verrons qui le vaincra plutôt. »
Le Soleil le veut bien, & rit de sa folie.
Eole sur le champ des antres d'Eolie
Donne ordre de sortir au plus fier des enfans
Que le Nord redoutable ait porté dans ses flancs.
Il voit mon cavalier & fond avec furie,

Mais plus l'homme tient bon, plus sa rage est aigrie ;
Il gronde, il se déchaîne, il se tourmente envain ;
Bref, tous ses grands efforts se réduisent à rien.
Phébus de ses regards dissipe le nuage,
Il échauffe tant l'air que l'homme est tout en nage ;
Son manteau l'embarrasse ; il l'ôte au même instant,
Il n'y fut toutefois contraint que doucement.
Voici ce que pourroit renfermer ma sentence ;
On a tout par douceur, & rien par violence.

ALLEGRAIN, *de Montfort Lamauri.*



*VERS à Mlle ***.*

Pour vous fléchir, trop aimable Thémire ;
Il me faudroit les sons intéressans
Du divin Maître de la lyre,
Dont les accords attendrissans
Peuvent toucher par un charme suprême
Les rochers même ;
Mais non . . . votre rigueur
Est invincible ;
Ne sçais-je pas que votre cœur
Est mille fois plus insensible ?

J. J. S . . . . *Etudiant en Médecine.*

Les

Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure de Mai sont *mouchoir*, *papier*, *la lettre T*, *panier* & *Logogriphe*, dans lequel on trouve *Gogo*, *or*, *Po*, *Loire*, *Golo*, riviere de Corse, *Lope*, Cap d'Afrique, *oïe*, *orge*, *Orgie*, *pore*, *poil*, *gloire*, *ire*, *horloge*, *gril*, *Poge*, *gog*, dans l'écriture, *Lohr*, en Thuringe, *Log*, mesure des anciens, *Pilé*, ville d'Elide, *ogre*, *loge*, *poire*, *péril*, *Logre*, terme de Coûtume, *Lo* (S.) *Roi*, *Loo*, *gor*, *Loi*, *Lop*, Desert de Tartarie & *Lire*.



ENIGME.

Je vais partout; l'on ne m'a jamais vû;
Lecteur, admire ma nature.
Bien que je sois un simple individu,
L'on me dit quelquefois double; c'est une injure;
On me possede encor lorsque l'on m'a perdu;
Je suis grand & petit, foible, fort, plat, aigu,
(Je ne dis en cela rien que de vrai, j'en jure)
Obscur & clair, fin, grossier,
Mauvais & bon, pesant, leger,
Bas, sublime, profond, superficiel, rare,
Cependant bien commun; du genre masculin;

En vérité l'on peut m'appeller féminin.
Devine moi, Lecteur ; sans bouger je m'égare.

J. J. S. Etudiant en Médecine.

AUTRE.

J'Ai vû, Lecteur, & je le vois encore
Certain endroit semé de fleurs
De toute espece & de toutes couleurs,
Qu'une main sage a fait éclore ;
L'arrangement & la variété
En forment toute la beauté.
Des curieux d'une ardeur sans seconde
Les font venir des quatre coins du monde.
L'été, l'hyver, l'automne, le printems,
Sont la même chose pour elles ;
Toujours également nouvelles,
Elles ne craignent rien des tems,
Et les belles sont toujours belles.
Quel est donc cet endroit charmant
Ou je trouvai tant d'agrément ?
Ce n'étoit jardin ni parterre ;
Cela t'étonne, mais qu'y faire ?
Si tu me vois, tu me tiens sûrement.

D. G. à Châlons-sur-Marne.

ÆNIGME-LOGOGRYPHIQUE.

Tous les jours on m'appelle Saint,
Dieu, minéral, livre, Planette;
Partout on me lit, on m'achette,
On me considere, on me peint.
Ces Vers sont pour toi de l'Arabe,
Tout gît pourtant dans un seul mot;
Sans changer la moindre syllabe,
Si tu me lis.... mais j'en dis trop.

Par le même.

AUTRE.

Quel est celui que le tombeau
Renvoya jadis sur la terre,
Et que les enfans de la terre
Vouloient renvoyer au tombeau?

Par le même.





EPITRE

A Mademoiselle de la Florenciere *l'aînée, en réponse à ses Vers insérés dans le Mercure de Mai dernier, par M.* des Forges Maillard, *Associé de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle.*

L'Aurore en nos jardins, Florenciere obligeante,
Ne fait point éclore de fleur,
Dont la délicieuse odeur
Ne cede au doux parfum dont ta Muse m'enchante;
Mais j'éprouve sur tout un vrai contentement,
Quand ta main féconde & légere
Joint dans ses jolis vers Maillard & Soriniere;
Qu'une amitié solide unit étroitement.
Soriniere devoit précéder poliment,
Mais la rime m'engage à ce dérangement.

Peut-être, agréable Uranie,
Ne t'a-t'on pas conté qu'un essain de jaloux
M'imputoit follement une maligne envie
Des éloges qu'on donne à son noble génie,
Et vouloit semer entre nous
Le poison de la zizanie?
Qu'a produit cependant leur habile industrie?

Par un succès contraire encor mieux affermis,
D'amis que nous étions, nous sommes très-amis,
Et nous rions en paix de leur triste furie.
En effet Soriniere est un homme excellent,
Bel esprit, plein d'honneur, ami tendre & prudent,
Que j'aimerai toute ma vie.

Ainsi puisse l'Amour, ce petit Dieu vainqueur,
Tromper, s'il entre dans ton cœur,
Des pâles envieux la subtile malice !
Mais veux-tu que du mien je te trace un esquisse ?
Tu vas, sans m'avoir vû, me connoître aujourd'hui.
Aussi simple que la Fontaine,
Et moins ingénieux que lui,
Je suis en liberté le penchant qui me mene,
Et ne sçais qu'applaudir au mérite d'autrui.

Peu souffrant toutefois, quand un brutal me gêne,
Qu'un faquin revêtu dont l'ame est toûjours vaine,
Me méprise, trop fier de son brillant étui,
Ou qu'un noir détracteur par ses discours m'a nui,
Ma bile en ce moment s'allume avec ma veine ;
Je petille d'écrire, & je sens qu'Apollon
M'a pour les cas pressans, armé d'un éguillon.

Mais avant d'achever cette Epitre & l'hommage,
Florenciére, que je te dois,
Je vais te régaler d'un galant badinage,

Que cherchant à fixer mes erreurs & mon choix,
Je fis à la fleur de mon âge.

J'en voulois à quelqu'un de qui l'œil dangereux
Troubloit de mes desseins le concert amoureux.
Sans ses rapports cruels ma Chloé jeune & sage,
Sensible à ma constance eût couronné mes feux.

Je fis donc ces couplets, que dans leur doux ramage
Tâcherent d'imiter les oiseaux du bocage;
Ils sont sur cet air si touchant,
Les bergers de notre Village, &c. *
Daigne les embellir des graces de ton chant.

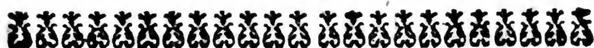
Berger, qui ne sçus jamais plaire,
Pourquoi troubles-tu nos plaisirs?
Le Tems fuit sur l'aîle légere
Des Zéphirs,
Et nous invite à satisfaire
Nos désirs.

Un jaloux qui veut tout connoître
Est toûjours occupé d'autrui;
Du bonheur qu'il voit il sent naître
Son ennui;
Et croit en vain que tout doit être
Fait pour lui.

* Sur l'Air, *les Bergers de notre Village valent bien tous ceux de la Cour*, &c.

Ainsi dans ma douleur extrême,
Je me vengeai de lui par ce trait décoché ;
Nimphe charmante, adieu, je t'estime & je t'aime;
Pardon, mais le mot est lâché.

Bretagne, au Criosic, ce 24 Juin 1747.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

PNEUMATICO-PATHOLOGIA, seu tractatus de flatulentis corporis humani affectibus. Auctore Francisco de Paula *Combalusier*, &c. *Parisiis*, *in*-12. 1747, apud Joannem *de Bure*.

Cet ouvrage a obtenu les suffrages de tous ceux qui sont en état d'en juger, & nous annonce un grand Médecin. Il est dédié à M. l'Abbé de Bernis Chanoine & Comte de Brioude, de l'Académie, dont les talens, les mœurs douces & aimables, & la politesse ont réuni les suffrages de tous les justes appréciateurs du vrai mérite.

RECHERCHES sur la Langue Latine, principalement par rapport au verbe & à

la maniere de bien traduire. *Paris* 1747, 2 vol. *in*-12, chés *Valeyre & Nic. J. le Clerc.*

Le titre de ce livre annonce assés son objet & l'utilité dont il peut être. L'Auteur employe une des parties de son livre à montrer qu'il n'y a point d'expressions tout-à-fait synonimes entr'elles dans la Langue latine, c'est ce que M. l'Abbé Girard a établi il y a plusieurs années pour la Langue Françoise dans un ouvrage généralement estimé, & ce systême doit être admis également pour le Latin, pourvû que ce soit avec quelques modifications. Car pour qu'il soit vrai que les mots qui semblent les plus synonimes ont une signification differente, & qu'en quelques cas on parleroit improprement en mettant l'un pour l'autre, peut-être seroit-ce pousser trop loin cette opinion, que d'en conclure qu'il n'y ait aucune occasion où il soit indifferent de mettre l'un ou l'autre. Or cela étant, & même le nombre de ces derniers cas étant le plus grand, il y a des synonimes, si l'on entend par cette expression, non des mots qui signifient exactement la même chose, mais des mots qui en beaucoup de cas peuvent être employés indifferemment, on conviendra aisément que cela doit être, si l'on con-

ſidére que les idées des hommes ſe variant à l'infini ; & le nombre des mots étant limité, & même la plûpart de ces mots n'exprimant dans leur origine que des actions ou des choſes matérielles, & ayant acquis depuis une ſignification détournée & métaphorique pour exprimer les ſentimens & les penſées, on ne s'exprime ſouvent que par des à peu près, que par conſéquent il y a bien des cas où pluſieurs mots ſont ſynonimes, quoiqu'ils ayent quelque difference entr'eux, parce que ne faiſant qu'approcher de l'idée ils peuvent quoique differens en approcher à un égal degré.

L'Auteur de cet ouvrage a ſur les traductions des opinions rigoureuſes qui trouveront plus d'un contradicteur ; il voudroit qu'un traducteur s'aſtreignit à rendre exactement tous les tours, toutes les métaphores de ſon original ; c'eſt un préjugé, ſelon lui, de croire que le genie de notre Langue s'y refuſe, & il n'attribuë cette opinion qu'à l'incapacité & à la pareſſe des traducteurs ; on avoit crû juſqu'à préſent que traduire un Auteur mot à mot, ainſi que le veut l'Auteur, & c'eſt la même choſe, on avoit crû, dis-je, que c'étoit la façon la plus ſûre de le défigurer. Certainement quand l'Auteur a avancé cet

étrange paradoxe, il n'a pas fait assés d'attention & à la diversité du genie des Langues, & aux causes qui forment les differens caractéres de ce génie.

Beaucoup de tours, beaucoup de façons par les métaphoriques, n'ont par eux-mêmes aucune analogie, du moins connuë; semblables aux façons de parler proverbiales dont quelques-uns peut-être ont été tirés, ils ont d'abord passé en usage à la faveur de la relation qui les avoit fait naître, & depuis, leur origine étant oubliée, la tradition qui fait l'autorité dans les Langues les a conservés; le génie des Langues ne dépend pas de cette cause seule, car les mœurs d'une nation, les matieres qui ont été traitées les premieres, le tour d'esprit des premiers hommes qui ont écrit dans une Langue, y influent aussi beaucoup, or toutes ces choses étant differentes chés toutes les nations, il est clair qu'en beaucoup d'occasions le traducteur qui voudra rendre tour pour tour, & métaphore pour métaphore, courra risque de faire de grandes bévûës, car en traduisant telle métaphore qui étoit excellente chés les Romains, soit parce qu'elle étoit consacrée, soit parce qu'elle avoit rapport ou à un usage connu ou à un proverbe, cette même métaphore paroîtra inintelli-

gible ou ridicule à une autre nation. On peut dire aux traducteurs *l'esprit vivifie, la lettre tue*. L'Auteur en fournit lui même une preuve en traduisant ce vers d'Horace. *Cur ego, si nequeo, ignoroque, Poëta salutor? Pourquoi*, traduit-il, *si je ne suis pas capable d'une contention d'esprit suffisante, pourquoi veux-je être salué ainsi qu'un bon Poëte?* Ce *salutor* qui est élegant dans Horace ne fait-il pas ici un fort mauvais effet quand on le rend en François par *pourquoi veux-je être salué*; si l'on eût traduit, *pourquoi prends-je le nom de Poëte?* on eût vraisemblablement rendu mieux & plus exactement la pensée d'Horace, je dis exactement, car la vraie fidélité d'une traduction consiste à conserver autant qu'il est possible les graces & l'élegance de l'original. Ne seroit ce pas s'exprimer plus raisonnablement que d'imposer à un traducteur la loi de suivre pas à pas son original, d'être simple lorsqu'il l'est, métaphorique lorsqu'il se sert de cette figure, de s'élever, de s'abaisser à mesure qu'il s'abaisse ou s'éleve? Mais de chercher dans sa Langue des tours qui puissent rendre son idée, sans s'attacher à rendre mot à mot un tour ou une métaphore, qui dans une autre Langue ne peut plus quelquefois être entendu, en un mot un traducteur doit se

dire à lui-même, si l'Auteur que je traduis avoit écrit dans ma Langue, comment auroit-il rendu son idée ? C'est sans doute ce que pensoit Ciceron dont le suffrage n'est pas aussi favorable au nouveau systême que l'Auteur se l'imagine. Ciceron dit dans le passage cité qu'il a traduit en Orateur * plutôt qu'en traducteur, *non ut interpres, sed ut orator*, deux discours d'Æschine & de Demosthene, qu'il a conservé les pensées & les formes sous lesquelles elles sont présentées, formes qui sont pour ainsi dire leur figure, mais qu'il s'est bien gardé de les rendre mot à mot, qu'il s'est contenté de faire passer dans sa traduction la force & l'esprit de l'original, plus occupé de rendre aux lecteurs le même poids de choses, que le même nombre de mots ; il nous semble que tout homme qui voudra péser sans prévention les paroles de Ciceron, trouvera qu'il n'est

* *Converti enim ex Atticis duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter se contrarias Æschinis Demosthenisque, nec converti ut interpres, sed ut orator, sententiis iisdem, & earum formis tanquam figuris verbis ad nostram consuetudinem aptis, in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi ; non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.* Cic. de opt. gen. Oratorum. n. 14.

point si favorable au sentiment que nous combattons.

Au reste quoiqu'en cette partie nous ayons pris la liberté de combattre l'opinion de l'Auteur, nous n'en sommes pas moins disposés à rendre justice à ses lumieres, à la clarté de sa méthode & à ses connoissances étenduës. Ce livre peut être utile aux jeunes gens ; il paroît que l'utilité publique a été l'objet principal de l'Auteur, & il doit être content du succès de ses soins. Sa rigidité même sur les loix de la traduction n'annonce qu'un plus grand desir de la perfection, & plus d'attention & de soin pour y conduire ses disciples.

DICTIONNAIRE Géographique portatif, traduit de l'Anglois de Laurent Echard, par M. Vosgieu Chanoine de Vaucouleurs. *Paris* 1747, *in*-8°. chés *Didot*.

Le nom de l'Auteur Anglois déja connu avantageusement en France par son Histoire Romaine forme un préjugé bien favorable pour ce nouvel ouvrage qui a été traduit sur la treiziéme édition faite à Londres. La commodité de sa forme a sans doute contribué à en faire enlever un si grand nombre d'exemplaires; il est intitulé en Anglois, l'*Interprête des nouvelles*

& des liseurs de Gazettes, & on y trouve tout ce qu'il est possible de desirer dans un livre qui est portatif, & tout ce qui est necessaire pour entendre les livres, soit Histoires, soit Voyages que l'on a sous les yeux. Quelque petit que soit l'espace, on a trouvé moyen d'y rassembler les noms François & Latins de tous les lieux, & même de quelques-uns oubliés par la Martiniere, les qualités de la ville dont on rapporte le nom, c'est-à-dire si elle est belle, grande, forte, riche, &c. en quel Pays, Royaume ou Province, auprès de quelle riviere ou montagne elle est située, si elle est Capitale, Episcopale, Duché ou Comté, de quel Prince elle est sujette, si elle est fameuse par quelque Concile, traité ou bataille; quel art & quels ouvrages la distinguent, quels grands hommes elle a produits, enfin sa position aux quatre points du monde, sa latitude, sa longitude, &c. Le traducteur a fait des changemens considérables, tant pour ajouter que pour corriger quelques erreurs. On conçoit aisément que la plus grande partie de ces changemens regardent la France. Il s'est servi des meilleurs guides pour rectifier les fautes de son original; & il nous présente cet ouvrage dans un état de perfection, où il n'est point en Angleterre,

malgré son grand succès ; on peut le regarder comme un extrait fait avec soin de tout ce que nous avons de meilleur sur la Géographie, tant en livres qu'en cartes. Tout le monde n'est pas à portée d'acheter le Dictionnaire de la Martiniere, & d'ailleurs ce grand nombre de volumes est difficile à déplacer ; ce nouveau Dictionnaire plus commode par sa forme, puisque ce n'est qu'un *in-8o*. de forme ordinaire, peut se porter par tout. Dans le nombre des articles que nous avons parcouru, nous n'en avons trouvé aucun où l'Auteur ne donnât toutes les connoissances topographiques que l'on peut desirer sur les lieux dont il parle.

Les Entretiens sur les Cométes dont nous annonçâmes le titre le mois passé, ne sont point la production d'un Physicien attaché au systême moderne. Personne n'ignore que presque tous les Astronomes croyent aujourd'hui que les Cométes sont des Planettes tournantes autour d'un autre Soleil que le nôtre, lesquelles décrivent autour de cet Astre une éllypse immense dont une portion passe dans notre monde & approche de notre Soleil. Ce systême que M. de M. exposa dans sa lettre sur la Cométe de 1743, trouve ici un contra-

dicteur qui l'attaque avec toutes les forces d'une imagination vive. Les interlocuteurs introduits sur la scéne sont une femme & un homme qui l'instruit, & lui expose le systême des tourbillons. L'Auteur a eu soin de répandre sur ces matieres sérieuses un enjouement qui lui est propre ; selon lui les Cométes sont formées de parties du troisiéme élement de Descartes, qui s'accrochent & s'assemblent par hazard. En un mot, dit-il, les Cométes sont à peu près dans le tourbillon du Soleil ce que les nuages sont dans le tourbillon de la Terre. Nous ne le suivrons pas dans tous les raisonnemens qu'il déduit sur cette matiere avec le badinage qui caractérise son style, c'est surtout dans la description des accidens que peuvent causer les Cométes que son enjouement & sa legereté brillent davantage ; c'est dans le livre même qu'il faut voir comment, si la Cométe rencontroit la Terre ou la Lune, il y auroit un beau combat. *La Lune seroit vraisemblablement victorieuse, & lui feroit laisser sur le champ de bataille une bonne partie de sa chevelure... Nous verrions la Cométe s'en retourner, je crois, bien honteuse d'avoir ainsi perdu à la bataille ou sa barbe ou sa queuë... Il pourroit arriver aussi que la Cométe remportât l'avantage.... Alors nous verrions la*

pauvre Lune voler en éclats, comme une bombe qui crève en l'air. Il y a beaucoup d'endroits écrits avec cette élegance,& même qui sont fort supérieurs à celui-ci;leur longueur nous a empêchés de leur donner la préférence.

L'Auteur ne croit pas tout-à-fait comme l'Abbé de Molieres, que les montagnes de la Terre sont autant de Cométes qui s'y sont attachées, mais il est très-persuadé *que les montagnes les plus hautes ont été des Cométes, & que les autres leur doivent leur origine.*

Quoique cette opinion ne soit pas adoptée par tous les habiles Astronomes, nous nous garderons bien de disputer sérieusement avec l'Auteur. L'univers est livré aux systêmes des hommes, tout le monde est maître de dire son avis, & la vraie construction du monde est une énigme si impénétrable, que ceux qui paroissent le mieux raisonner ont un bien foible avantage sur ceux dont ils détruisent les opinions.

Sans adopter les sentimens de l'Auteur, nous avons lû son livre avec plaisir; il a voulu égayer la matiere & divertir ses lecteurs, tous ceux qui liront son livre dans l'esprit convenable trouveront qu'il y a parfaitement réussi.

LE PETIT DICTIONNAIRE DU TEMS, pour l'intelligence des nouvelles de la

guerre ; &c. vol. *in*-12. seconde édition, dédiée à S. A. S. M. le Prince de Condé. Par M. l'Amiral. *A Paris*, chés Ph. N. *Lottin* & J. H. *Butard*, Imprimeurs Libraires ruë S. Jacques proche S. Yves a la Vérité.

La premiere édition de ce livre renfermoit la description des contrées, villes & places fortes qui sont depuis quelques années le théâtre de la guerrre, avec un recueil des principaux termes de la fortification, de la guerre, de la Marine & de la Géographie. Cette édition a été épuisée en fort peu de tems.

L'Auteur vient d'en donner une nouvelle qui est beaucoup plus ample. Le recueil des termes de la fortification de la Marine, &c. est augmenté de plus d'un tiers, & il est accompagné de deux planches en taille douce, dont l'une représente une place munie des differens ouvrages qu'on employe à la fortification des villes, & l'autre un vaisseau avec ses mats, voiles, manœuvres, pavillons, &c.

Dans deux petits articles qui sont à la suite de ce recueil l'Auteur traite des dignités militaires & de celles de la Marine. Il y indique les principales fonctions de ceux qui y sont élevés.

Le Dictionnaire topographique qui est l'objet principal du livre est aussi considé-

rablement augmenté. On y a inseré toutes les Provinces & les Villes qui sont exposées aux guerres que les François peuvent avoir avec leurs voisins, & tous les lieux qui viennent d'être illustrés par quelques actions de la guerre présente, comme Fontenoy, Raucoux, Culloden, Molwitz, &c.

Mais ce qui rend cette édition beaucoup plus intéressante que la premiere, c'est qu'on trouve à l'article particulier de chaque ville un abregé chronologique des differentes révolutions qui y sont arrivées depuis plus d'un siécle, les siéges qu'elle a soutenus, les blocus & bombardemens qu'elle a soufferts, & les actions qui se sont données sous ses murailles.

» Ce livre est comme le Théâtre des » Guerres de la France. Il renferme d'ail» leurs les expéditions des guerres de Louis » XIV, celles de la guerre de 1733 en » Italie & en Allemagne, celles de la » guerre présente dans les Isles Britanni» ques, dans les Pays-Bas, dans la Savoye, » dans le Piémont, dans la Lombardie & » dans les differentes parties de l'Allema» gne; c'est-à-dire qu'il renferme ce qu'il » y a de plus intéressant dans notre His» toire, & l'on pourroit presque l'intitu» ler : *Le Théatre Historiographique des*

» *Guerres de Louis le Grand & de Louis le*
» *Bien-aimé.*

PRIX proposés par l'Académie Royale d'Angers pour l'année 1748.

L'Académie Royale d'Angers propose pour prix de Physique ce sujet, *Les métaux & les animaux ne deviennent-ils électriques que par communication ? Pourquoi ne le deviennent-ils pas par les moyens dont on se sert pour rendre les autres corps électriques ?* Et pour prix d'éloquence ou de poësie, *Le progrès des beaux arts sous le Regne de Louis XV.* On laisse la liberté de traiter ce dernier sujet en prose ou en vers. Les deux prix sont deux médailles d'or de la valeur de 200 liv. chacune, données par Messieurs les Académiciens. L'Académie proclamera les deux piéces qui auront remporté le prix le Mardi 11 Juin 1748.

Toutes personnes pourront aspirer aux prix, on n'excepte que les membres de l'Académie. Les dissertations de Physique pourront être en François ou en Latin, les piéces d'éloquence ou de vers seront en François & n'excéderont pas une demie heure de lecture ou environ; on ne recevra aucune dissertation ni aucune piéce après le dernier jour de Mars. Les Auteurs mettront à leurs ouvrages une sentence ou devise & y joindront un billet séparé & cacheté, où seront avec cette même devise leur nom, leur qualité, & leur adresse. On n'ouvrira que le billet de ceux dont l'Académie couronnera les ouvrages.

Les paquets seront affranchis de port & adressés à M. Menon Docteur en Théologie, Secretaire perpétuel de l'Académie, au Collége de Bueil à Angers;

Le Sr *de Bresson* donne avis au public qu'il fait & vend differens ouvrages en caracteres & lettres imitant ceux d'impression, en desseins, lettres financieres & à traits de plume, chiffres, notes de plein chant, vignettes en bordure pour le papier à lettres, figures d'animaux, écussons, accompagnemens & supports d'armoirie, vignettes en rosettes, en culs-de-lampe & autres pour l'ornement des livres d'Eglise, bouquets courans & détachés, noms en chiffres & autrement, le tout découpé à jour sur plaques de cuivre.

Ces ouvrages sont entre autres utiles pour des livres d'Eglise, aux Marchands, dans les Bureaux pour faire des étiquettes, des titres de registres & autres, & pour écrire mieux qu'avec la plume.

Ces mêmes ouvrages sont curieux & amusans, puisqu'avec plusieurs vignettes on dessine & exécute facilement differens ornemens en plusieurs couleurs, ce qui se fait après avoir posé sa plaque sur le papier, en passant dessus une brosse humectée de noir ou de couleur.

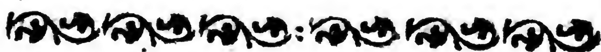
Le Sr de Bresson qui demeure à Paris ruë des vieilles Etuves S. Martin près la ruë Beaubourg chés le sieur Lemort, Marchand Tabletier au petit More, donnera aux personnes qui lui écriront tous les éclaircissemens convenables, en y joignant des impressions de ses ouvrages.

Le sieur *Muller*, Graveur d'armoiries sur pierres fines, & qui a eu l'honneur de faire un Cachet au Roi, dans le tems que Sa Majesté étoit à Strasbourg, est venu s'établir à Paris, par le conseil & suivant les désirs de plusieurs personnes de distinction qui aiment & protegent les Arts. Il loge ruë des Cordeliers, près la Comédie Françoise, à l'Hôtel de Médoc.



RECIT DE BASSE.

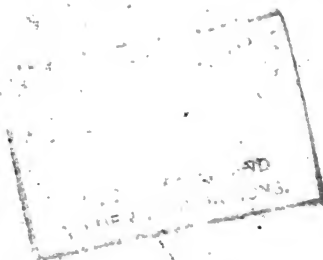
PRêt à deſcendre au ſéjour ténébreux,
Je veux ſur un tonneau terminer ma carriere;
Et braver ſeul dans ce réduit affreux
Du Dieu des morts la fureur meurtriere.
Le verre en main, je vais affronter du Deſtin
La rigueur aveugle & barbare,
Et porter, s'il ſe peut, juſqu'au fond du Ténare
Le charme de l'yvreſſe & les vapeurs du vin.

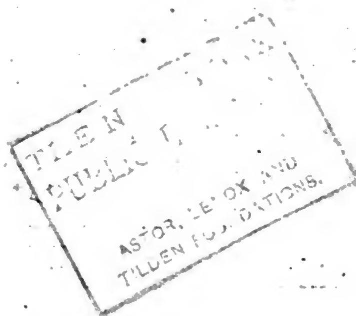


SPECTACLES.

L'Académie Royale de Muſique a interrompu le Concert Spirituel des Tuilleries pendant l'été.

Elle continue ſur ſon Théâtre du Palais-Royal les repréſentations très-applaudies du ballet de l'*Europe Galante* dont elle a retranché l'acte Eſpagnol le vendredi 2 Juin. Mlle Romainville a quelquefois doublé Mlle Chevalier dans l'entrée Turque & a mérité les ſuffrages du public.




ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

L'aimable & jeune Doris enchante toujours les ſpectateurs par la vérité, le feu & la grace de ſon action.

Le menuet & la forlane danſés par M. Dupré font toujours le même plaiſir; M. Levoir & Mlle Lionois ſe ſignalent par leur légéreté.

Mlle Camargo, Mlle Dallemand & Mlle le Breton, ſe diſtinguent à leur ordinaire.

Enfin tous les Acteurs rempliſſent parfaitement leurs rôles & contribuent à la réuſſite très-méritée de ce charmant ouvrage.

La Comédie Françoiſe a donné le mercredi 17 Mai la premiere repréſentation de *Vanda Reine de Pologne*, Tragédie qui a été applaudie. On en parlera dans le ſecond volume du mois de Juin.

La Comédie Italienne a repréſenté le ſamedi 20 Mai l'*Avocat ſans étude*, piéce Italienne en un acte. Ce pauvre Avocat n'a plaidé qu'une fois & n'a pas ſéduit ſes Juges.

Elle a donné le vendredi 26 Mai la premiere repréſentation de *La priſon deſirée*, piéce Italienne en trois actes. Le public a eu bien de l'indifference pour les priſonniers, & ne les a pas trop viſités.

Le lundi 29 Mai il a paru pour la pre-

miere fois sur le même Théatre trois petites piéces, d'un acte chacune, précédées d'un Prologue très-nouveau, très-ingénieux & très-amusant dont Terpsicore a fait la plus grande dépense; il est exécuté par l'excellent Arlequin & par l'aimable Camille; Scapin y paroît dans le début.

La danse annonce & exprime le caractere des trois petites piéces; toutes les graces d'Arlequin & de la gentille danseuse sont répanduës dans un détail varié & pittoresque.

L'affiche de la seconde représentation a donné des titres aux trois petites piéces, *Le double déguisement*, *Zeloide* & *Arlequin au serrail*.

L'idée du Prologue qui appartient à l'Auteur des piéces, est neuve, ingénieuse & fort bien exécutée. Scapin commence par plaisanter Arlequin sur le dessein qu'il a de composer un Prologue avec Camille. *Je suis sûr*, lui répond Arlequin, *qu'on n'en critiquera pas une seule parole..... Non, une seule parole..... Parce qu'il n'y en aura point......* L'orquestre jouë differens airs dansés avec expression par l'aimable Camille, ensuite Arlequin s'adressant à l'assemblée dit, *Messieurs, voilà mon Prologue fait. Ces trois airs differens sont précisement le tableau du spectacle que nous allons vous donner;*

donner ; d'abord une petite Comédie........ Comique.... mais d'un Comique.... là..... retenu.... mesuré.... ensuite une petite Tragédie où l'Auteur a tâché de mêler l'attendrissant.... & le terrible.... Il faudra que nos Acteurs mettent les poings sur les hanches, qu'ils jettent les bras.... qu'ils s'écrient..... ah ! mon pere..... ah ! mon fils.....; enfin la troisiéme piéce sera dans le goût de l'ancien Théatre Italien.... vous y verrez de l'Arlequin..... du Scapin.

L'Auteur remplit ses promesses avec exactitude & avec esprit.

L'intrigue du double déguisement est bien imaginée & bien renduë.

Dans la premiere scéne Rosalie déguisée en cavalier explique ainsi à Eraste presque tout le sujet de la piéce. *Oui, mon cher Eraste, Damis au mépris de la foi qu'il m'a donnée se prépare à en épouser une autre ; vous connoissez ma mere, vous sçavez que toute sa tendresse étoit pour ma sœur ; on m'avoit mise au Couvent, on ne venoit m'y voir que pour me presser de m'y renfermer... pour toujours.... J'avois une amie à qui je confiois mes peines.... Elle crut me servir... Damis étoit son parent, elle lui parla de moi..... Il a l'esprit flateur, insinuant, & d'ailleurs étoit-il difficile de séduire un cœur simple ?... Enfin devois-je penser que Damis*

qui paroiſſoit ſi touché de ma ſituation, ſeroit un jour aſſés barbare pour la rendre encore plus cruelle ?

On voit bien qu'on n'a pas exprimé tous les traits que preſente le portrait intéreſſant du malheur de Roſalie. Elle eſt entenduë par Nerine domeſtique de Damis, qui dit : *La plaiſante avanture ! Il y a dans cette maiſon une fille déguiſée en garçon & un garçon déguiſé en fille.*

La fille déguiſée en garçon eſt Roſalie abandonnée par le volage Damis ; tuteur amoureux d'Angelique ſa pupille retirée depuis peu du Convent. Le garçon déguiſé en fille eſt Pamphile, qui introduit par Nerine femme de chambre d'Angelique, cherche l'occaſion de ſe déclarer à cette jeune perſonne. Le rôle d'Angelique eſt rempli par la charmante Coraline avec des tons, des regards & des geſtes qui tous ſont des graces.

Il y a une ſcéne où Eraſte voulant ramener Damis à Roſalie, lui reproche ſa légéreté avec un feu & une vehemence dignes de la probité la plus rigide ; les ſentimens qui y ſont détaillés par Eraſte méritent l'approbation des cœurs juſtes & vertueux.

Le dénouement remet le calme dans toutes les ames. Pamphile ſe découvre

& obtient Angelique du même tuteur qui vouloit la contraindre de l'épouser. L'infidéle Damis se répent & rend justice aux charmes & à la constance de Rosalie, & la piéce finit par ce double mariage. On connoît la délicatesse du style & des pensées de l'Auteur ; on le reconnoît par tout.

La seconde piéce intitulée *Zeloïde* est une véritable Tragédie. Il paroît que le dessein de l'Auteur a été de mettre en un acte une action qui auroit pû servir de matiere à sept ; la situation principale est neuve, & peut-être la plus patéthique qui ait encore été mise sur la scéne ; c'est un fils qui pour sauver les jours de son pere se trouve dans la nécessité de donner la mort à une personne qu'il aime tendrement. Cette petite Tragédie est écrite en prose, & il est plus difficile qu'on ne pense de soûtenir en prose le style auquel nos oreilles sont accoûtumées dans la Tragédie. Ce ne sont pas là les uniques obstacles qui se sont présentés dans l'exécution de ce projet nouveau. Outre le peu d'étenduë qu'on trouve dans un acte pour détailler tout ce qui forme l'interêt des situations les plus touchantes, elles veulent être amenées par une gradation qui demande de l'espace, & dévelopées

quelquefois avec des répétitions qui ne s'accommodent pas de la briéveté d'un seul acte; de plus cet acte tragique perd encore infiniment quand il est placé entre deux comiques; l'auditeur accoûtumé à rire, se trouve bien moins disposé à répandre des larmes.

Arimant Général Indien, qui a épousé Zeloïde son esclave, raconte à Phanes son confident que le hazard lui a fait rencontrer dans un bois Orosmin aussi Général Indien en rendez-vous avec sa femme; leur trouble a décelé leur secrette ardeur & fait naître sa juste fureur contre un perfide ami. En revenant au camp il a fait arrêter Metrobate, vieillard, pere inconnu d'Orosmin qui venoit de tuer un de ses esclaves; cet esclave immolé par Metrobate lui avoit enlevé ses enfans il y avoit vingt ans, son fils & sa fille. La fille après divers évenemens de sa captivité est épousée par Arimant. Le fils de même après les infortunes de l'esclavage devient Général des Indiens, & cause la jalousie d'Arimant qui le croit amoureux de sa femme. Séduit par ces sentimens jaloux il se bat contre son prétendu rival, qui le désarme & lui donne la vie, & enfin le reconnoît pour son beau-frere,

Les reconnoissances de cette petite Tra-

gédie ſont pathétiques & frappent ſans le ſecours de la verſification.

L'interêt eſt neuf & ſingulier, & c'eſt dommage qu'il n'ait pas les dimenſions ordinaires du Poëme Dramatique.

La troiſiéme piéce intitulée *Arlequin au ſerrail*, compoſée dans le goût badin de l'ancien Théatre Italien, ne laiſſe pas que d'être ſemée de penſées délicates qui décélent l'Auteur de l'Oracle & des Graces.

Angelique Maîtreſſe d'Octave eſt enlevée par un Corſaire Muſulman de la ſecte d'Ali, qui la renferme dans ſon ſerrail. Octave ſuivi d'Arlequin ſon valet s'y introduit à titre de Derviche favoriſé du Ciel ; il gagne la confiance du crédule Corſaire, & par un ſtratagême inſpiré par l'amour & conduit par l'adreſſe, il ſe fait rendre le cher objet de ſa tendreſſe. Il y a dans cette piéce un rôle de muet très-plaiſant exécuté parfaitement par Scapin.

Le divertiſſement qui termine ces trois petites piéces a plû infiniment au public.

Le mardi 13 Juin on a donné pour la premiere fois *Le mauvais mari*, Comédie Italienne.



NOUVELLES ETRANGERES,

RUSSIE.

ON mande de Petersbourg que M. Zwart Résident des Etats Généraux des Provinces-Unies, communiqua le 25 du mois dernier au Comte de Bestuchef Grand Chancelier de Russie quelques dépêches qu'il avoit reçuës de la Haye par un courier extraordinaire. Le 27 du même mois le Comte de Finckenstein Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse arriva à Petersbourg. Le Knées Dolgoroucky, ci-devant Conseiller du Conseil de Commerce, a été rappellé de son exil. Les Officiers Allemands de la Maison du Grand Duc n'ayant pas eu assés d'attention aux avis qui leur ont été donnés sur la conduite qu'ils devoient tenir, l'Impératrice de Russie leur a fait ordonner de sortir de ses Etats.

Le Comte de Finckenstein, qui s'est rendu à Petersbourg pour y résider en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse, n'a point encore eu à cause des fêtes, sa premiere audience publique. Celle que le Comte de Barck Ministre du Roi de Suéde a demandée à l'Impératrice est differée par la même raison. Sa Majesté Impériale a fait remettre à ce dernier Ministre & à celui du Roi de Dannemarck un Mémoire qui porte qu'on a appris de France, que le Corsaire *le Frappe-d'abord* de Boulogne devoit en faire voile pour courir sur les vaisseaux Anglois dans la mer Baltique; qu'il importe également à la Suéde & au

Dannemarck que la navigation dans cette mer ne soit point troublée, & qu'ainsi l'Impératrice espére que ces deux Puissances concoureront avec elle à prendre des mesures pour donner la chasse au Corsaire dont il s'agit. Le Comte de Bestuchef Grand Chancelier a informé M. d'Allion Ministre du Roi Très-Chrétien de la disposition dans laquelle sa Majesté Impériale est à ce sujet. La riviere de Neva étant à présent dégagée des glaces, on ne doute pas que les vaisseaux de guerre qu'on équipe à Cronstadt, ne se mettent bientôt en mer. On arme aussi un grand nombre de galéres qui seront prêtes avant la fin de ce mois. Les trente mille hommes que l'Impératrice s'est engagée de fournir au Roi de la Grande Bretagne, s'assemblent en Livonie sur les frontieres de la Curlande. Il paroît une Ordonnance selon laquelle les Etrangers, non-seulement ne seront plus reçus en Russie sans être munis de passeports, mais encore seront obligés de s'arrêter sur la frontiere, jusqu'à ce que le Gouvernement ait décidé si on leur permettra de pénétrer plus avant dans les Etats de sa Majesté Impériale.

SUEDE.

LA santé du Prince Gustave qui a été indisposé est entierement rétablie. Quoique l'ordre des paysans ait fait depuis peu de nouvelles instances pour la séparation de la Diette, on ne croit pas qu'elle termine ses séances avant le mois prochain. Le Committé secret travaille avec toute la diligence possible à régler les diverses affaires dont les Etats du Royaume lui ont renvoyé la décision. Dans une de ses dernieres assemblées il a approuvé la résolution de conclure une alliance dé-

fensive avec la Prusse. Il paroît un Edit par lequel le Roi révoque la défense d'introduire dans ce Royaume certaines marchandises des Pays Etrangers, & rétablir les droits mis anciennement sur ces marchandises. On a fait subir ces jours-ci plusieurs nouveaux interrogatoires aux prisonniers d'Etat, qui ont été arrêtés en même tems que le Médecin Blackwall.

Le 14 du mois passé le Roi se rendit à Ulrichsdahl d'où sa Majesté revint le lendemain à Stockolm. Le Roi a pris le deuil pour la mort de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar. Les Etats du Royaume ont déliberé sur les moyens de favoriser les progrès du commerce & de l'agriculture. Ils ont nommé des Commissaires pour régler avec le Ministre du Roi de Prusse les articles du Traité d'alliance qu'on a résolu de conclure avec ce Prince. En conséquence d'un décret de la Diette on a arrêté quelques Députés de l'Ordre des paysans, accusés d'avoir eu part aux intrigues du Médecin Blackwall, & l'on a établi une Commission pour les examiner. M. de Rudenschiold ayant été pourvû de la Charge de Secretaire d'Etat du Département des affaires étrangeres, est attendu incessamment de Berlin où il résidoit en qualité de Ministre du Roi, & le Collége de la Chancellerie doit proposer trois sujets à sa Majesté, afin qu'elle en choisisse un pour lui confier le soin des affaires de cette Cour auprès du Roi de Prusse. On assûre que la Charge de Président de ce Collége sera donnée au Baron de Palmstierna, & que le Comte d'Eckeblad en sera fait Vice-Président à la place du Comte de Tessin.

Suivant les nouvelles de Stolkholm les Commissaires nommés par la Diette générale du

Royaume de Suéde, pour régler avec M. de Rhod Miniſtre Plénipotentiaire de ſa Majeſté Pruſſienne les articles du Traité d'alliance défenſive entre la Suéde & la Pruſſe, ſont le Comte de Teſſin, le Baron d'Ehrenpreis, le Baron de Cedercreutz, le Comte de Piper, le Baron de Nolcken Chancelier de la Cour & M. de Stutelheim Conſeiller de la Chancellerie. Ces avis ajoutent que le Roi de Suéde a accordé au Baron de Roſen le Gouvernement de la Finlande. On a appris de Warſovie que le Comte des Alleurs, Ambaſſadeur du Roi de France auprès du Grand Seigneur, y étoit arrivé le 16 du mois dernier avec la Comteſſe ſon épouſe, & qu'il partit le 25 pour continuer ſa route vers Conſtantinople. Les dernieres lettres de Peterſbourg contiennent les particularités ſuivantes. Une indiſpoſition du Comte de Finckenſtein eſt cauſe que ce Miniſtre n'a pû encore avoir ſa premiere audience de l'Imperatrice de Ruſſie. M. Zwart Réſident des Etats Généraux des Provinces-Unies ſe rendit le 15 chés le Comte de Beſtuchef Grand Chancelier, pour le prier d'informer cette Princeſſe que le Prince de Naſſau avoit été élevé à la dignité de Stathouder de la République de Hollande. L'Imperatrice de Ruſſie a nommé M. Puccin pour réſider à Coppenhague en qualité de ſon Miniſtre Plénipotentiaire. Elle a donné un Régiment d'Infanterie au Comte de Czernichew, Gentilhomme de la Chambre de la Grande Ducheſſe de Ruſſie.

ALLEMAGNE.

ON commença le premier du mois paſſé dans toutes les Egliſes de Vienne les Prieres de Quarante Heures, pour demander à Dieu que

F v

la Reine accouchât heureusement. Le 30 du mois dernier S. M. revint du Château de Schombrun, & l'on comptoit qu'elle demeureroit à Vienne jusqu'à la fin de sa grossesse, mais le 3 au soir elle prit subitement la résolution de retourner à ce Château. Le Grand Duc de Toscane prit ce jour-là le divertissement de la chasse dans les environs de Zwechat, & le lendemain il alla avec le Prince & la Princesse de Lorraine joindre la Reine. Le 5 à dix heures du matin on apprit que sa Majesté avoit mis au monde un Prince, & qu'elle se portoit aussi-bien qu'on put le désirer. Cette nouvelle fut annoncée au peuple par une salve générale de l'artillerie des remparts, & l'on fit partir sur le champ plusieurs couriers pour en donner avis à diverses Cours. Le Prince dont la Reine est accouchée, fut baptisé le même jour en présence du Grand Duc de Toscane par M. Serbelloni, Nonce du Pape. Il fut tenu sur les Fonts au nom de l'Impératrice de Russie par le Prince Charles de Lorraine, & il a été nommé *Pierre-Léopold-Joseph-Jean-Antoine-Joachim-Pie-Gothard.* Les Ministres de sa Majesté se sont assemblés plusieurs fois chés le Feldt-Maréchal Comte de Konigseg, pour déliberer sur le Mémoire présenté depuis peu au Collége des Princes de l'Empire par le Duc Charles-Léopold de Meckelbourg, ainsi que sur les moyens de terminer les differends survenus entre les Ducs de Saxe Gotha & de Saxe Meynungen, & sur l'affaire qui concerne l'élection du sujet, auquel on conférera la dignité de Feldt-Maréchal Général de l'Empire, vacante par la mort du Prince d'Anhalt Dessau. On a envoyé au Prince de Furstemberg, principal Commissaire du Grand Duc de Toscane à la Diette de Ratisbonne, des instructions en conséquence de ce

qui a été résolu dans ces Conseils. Le bruit court que sur la nouvelle de l'entrée des troupes du Roi de France dans la Flandre Hollandoise, la Reine s'est déterminée à envoyer un nouveau Corps de troupes dans les Pays-Bas. Les dépêches du dernier courier arrivé de Constantinople paroissent avoir un peu calmé les inquiétudes que les mouvemens de divers Corps des troupes Ottomanes avoient données au Gouvernement.

On mande de Berlin que l'Académie Royale des Sciences dans l'assemblée qu'elle tint le 4 du mois dernier, élût pour Académiciens M. de Moncrif Lecteur de la Reine de France, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise, & M. Algarotti, Chambellan & Conseiller de Guerre du Roi de Pologne Electeur de Saxe. On a reçu avis que le 10 le Comte des Alleurs Ambassadeur du Roi Très-Chrétien auprès du Grand-Seigneur avoit passé à Breslau en allant à Constantinople. Le 3 il y eût à Havelberg un incendie, par lequel soixante & sept maisons ont été réduites en cendres. Il s'est tenu à Konigsberg un Conseil de guerre, & l'on y a condamné par contumace un Livonien nommé Georges Fromhold Von Essen qui étoit Capitaine dans le Régiment d'Urlaub, & qui a déserté avec l'argent qu'on lui avoit confié pour recrûter son Régiment. Suivant les avis reçus de Pologne le Pere Poszakousky Jesuite de Wilda, connu par plusieurs ouvrages de Théologie & de Morale, a entrepris de refuter un écrit qui a paru en Hollande l'année derniere, & qui a pour titre, *La Découverte de la Vérité, & le Monde détrompé à l'égard de la Philosophie & de la Religion.*

On mande de Ratisbonne du 15 Mai que sur les instances du Ministre qui y réside de la part de

l'Electeur Palatin, la Diette a consenti d'examiner l'affaire concernant la Principauté de Zwingenberg. On croit que le Prince de Furstemberg qui est parti pour ses terres reviendra incessamment, afin de donner part à la Diette de la naissance du Prince dont la Reine de Hongrie est accouchée depuis peu. L'ouverture de l'assemblée des Etats du Cercle de Suabe s'est faite à Ulm avec les formalités accoûtumées, & ils sont occupés à deliberer sur l'association proposée des Cercles Antérieurs. Le Comte de Cobentzel qui y assiste en qualité de Commissaire du Grand Duc de Toscane, fait tous ses efforts pour engager ce Cercle à prendre à ce sujet la même résolution que les Cercles de Franconie, du Haut & du Bas Rhin. On écrit de Francfort que les troupes du Cercle du Haut Rhin sortiront bientôt de leurs quartiers. Les lettres de Manheim marquent que le départ de l'Electeur Palatin pour Aix-la-Chapelle étoit fixé au 25 du mois dernier, & que ce Prince avant que de s'y rendre ira à Bruhl voir l'Electeur de Cologne. Selon les nouvelles de Cologne les Bâteliers Hollandois y firent le 11 de grandes rejouissances à l'occasion de la nomination du Prince de Nassau à la dignité de Stathouder des Provinces-Unies. On apprend de Dresde que le 7 leurs Majestés Polonoises y sont revenues de Leypsick, & qu'on travaille aux préparatifs pour le départ de la Princesse destinée à l'Electeur de Baviere. Les avis reçus de Stockholm portent que M. Rumph Ministre des Etats Généraux des Provinces Unies a représenté au Roi de Suéde que la France ayant attaqué la Flandre Hollandoise, les Etats Généraux espéroient que la Suéde leur accorderoit les secours stipulés par les Traités qui subsistent entre les deux Puissances. On a sçu par les mêmes let-

tres que le Médecin Blackwall avoit été appliqué trois fois à la question, mais qu'on n'avoit pû tirer encore de lui l'aveu de ses intrigues contre le Gouvernement. Selon les lettres de Petersbourg l'Impératrice de Russie assista le 21 du mois dernier à l'assemblée du Sénat. Ces avis confirment que M. de Jessen chargé des affaires du Roi de Dannemarck auprès de l'Impératrice de Russie se rendra à Berlin en qualité de Ministre de sa Majesté Danoise. On a conduit à Petersbourg quelques Japonois, dont une tempête a fait échoüer le bâtiment sur la côte de la Province de Kamschatke.

On apprend par les lettres de Vienne du 13 Mai que le 11 le Grand Duc de Toscane tint un Conseil d'Etat, auquel le Ministre du Roi de la Grande Bretagne & celui de l'Impératrice de Russie assisterent, & après lequel on dépêcha des couriers à Londres & à Petersbourg. Ce Prince a reçu le 13 les complimens des Ministres Etrangers, des Ministres d'Etat & de la principale Noblesse, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la Reine, qui est entrée dans la trente & uniéme année de son âge. On a célébré à Schombrun & à Vienne pendant trois jours la naissance du Prince dont sa Majesté est accouchée. Le Général Wentworth que le Roi de la Grande Bretagne a nommé son Commissaire, pour concerter avec les Généraux de la Reine & avec ceux du Roi de Sardaigne les opérations qu'il conviendra d'exécuter en Italie pour les intérêts des trois Puissances, arriva à Vienne de Londres le 6, & il a eu plusieurs conférences avec les Ministres de cette Cour. Il a été signé le 4 à Turin une nouvelle convention, tendante à accélerer l'attaque de la ville de Génes. Par un *Conclusum* du Conseil Au-

lique, sa Majesté est maintenuë dans la possession qu'elle a prise du Duché de Guastalla & des Fiefs qui en dépendent. Quatre Compagnies du Régiment de Cuirassiers de Cordouë qui sont partie de la garnison de à Vienne, ont reçu ordre de se rendre en Transilvanie, & l'on fait venir le Régiment de Bernes.

Les lettres de Berlin du 26 Mai portent que l'on vient d'apprendre que les Etats du Royaume de Suéde, en conséquence de l'approbation donnée par le Comitté secret à la résolution de conclure une alliance défensive avec la Prusse, avoient consenti à la signature du Traité. Le 19 le Roi fit à Potsdam la revûë du Régiment de ses Gardes, de celui d'Infanterie du Prince Henri & du Bataillon de Grenadiers de Retzow. Les nouvelles qu'on reçoit de Hollande donnent lieu à de fréquens Conseils. La République des Provinces-Unies a chargé de ses affaires auprès de sa Majesté M. Horst, qui étoit à Berlin Secretaire de Legation de cette République sous le feu Baron de Ginckel. Il est arrivé de Vienne un courier qui a apporté au Comte de Bernes, Ministre Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie, l'ordre de donner part au Roi de la naissance du Prince dont elle est accouchée le 5. Sa Majesté a nommé Messieurs de Katt & de Schorlemmer Majors Généraux. Le Comte d'Ahtlone neveu du feu Baron de Ginckel, a renvoyé au Roi les marques de l'Ordre de l'Aigle Noir dont ce Général étoit revêtu. Frederic-Jules de Schwerin Major Général d'Infanterie, Commandant des ville & citadelle de Neiss, & Colonel d'un Régiment, mourut à Neiss le 11 âgé de quarante-huit ans. On mande de Dresde que le Roi de Pologne Electeur de Saxe, a acquitté le reste de la somme qu'il s'étoit engagé par

le Traité de Dresde de payer à S. M. Pr. Les mêmes lettres marquent que la célébration du mariage du Prince Electoral de Saxe étoit fixée au 15 de ce mois. Ces lettres ajoutent qu'on a reçu avis de Warsovie que le Prince Joseph-Alexandre de Jablonousky avoit traduit en Polonois l'ouvrage composé par feu M. Rollin sur l'Histoire Ancienne, & qu'on imprimoit actuellement à Lublin cette Traduction. Le Comte Sapieha Grand Chancelier de Lithuanie, fait mettre aussi sous presse dans la même ville un Recueil des Harangues des principaux Orateurs de Pologne.

On apprend de Hambourg du 22 Mai que le Roi de Dannemarck a déclaré qu'il ne seroit délivré des passeports pour naviger dans la Méditerranée qu'aux négocians nés ou établis en Dannemarck, & il leur est défendu de vendre ou de prêter à qui ce soit, & sous quelque prétexte que ce puisse être, ceux qui leur auront été accordés. On a appris de Petersbourg que la convention, par laquelle l'Impératrice de Russie doit fournir à la Grande Bretagne trente mille hommes de troupes auxiliaires moyennant un subside de trois cent mille livres sterlings, avoit été signée par les Ministres de cette Princesse & par le Lord Hindford, Ambassadeur de sa Majesté Britannique. Les mêmes avis portent que le Comte de Tschoglokow a été fait Grand Maréchal de la Cour du Grand Duc de Russie à la place du Knées Repnin.

On mande d'Ulm, que le mois dernier M. de la Nouë, Ministre du Roi de France, présenta aux Etats du Cercle de Suabe un Mémoire, dans lequel il leur renouvelle les assûrances de la disposition où Sa Majesté Très-Chrétienne est de conserver une bonne intelligence

avec l'Empire en général, & avec ce Cercle en particulier. Il ajoûte dans ce Mémoire que le Roi de France a donné le témoignage le plus authentique de ses intentions pacifiques par la Déclaration remise de sa part à l'Electeur de Mayence le 28 du mois d'Octobre dernier, & communiquée au Directoire du Cercle de Suabe le 17 du mois de Décembre; que Sa Majesté Très-Chrétienne ne désire rien avec plus d'ardeur que de voir ce Cercle joüir de tous les avantages de la paix; que la Reine de Hongrie ayant assemblé sur le Necker un Corps d'armée qui paroissoit menacer les frontières de l'Alsace, le Roi de France, pour marquer à ce Cercle toute sa confiance, n'a point voulu faire avancer aucunes troupes vers le Rhin, & qu'il a même envoyé des ordres aux Gouverneurs & Commandans de ses Places, pour que les sujets du Cercle pussent continuer librement leur commerce; que Sa Majesté Très Chrétienne ne doute pas que malgré les insinuations de la Cour de Vienne ce Cercle ne s'affermisse de plus en plus dans la résolution de demeurer fidéle à la neutralité; que les principes qui ont porté ce Cercle à cette résolution continuent de subsister & qu'ils ont même acquis une nouvelle force par l'empressement que le Roi de France, sans avoir égard au succès de ses armes, a témoigné de rendre la tranquillité à l'Europe.

On apprend par les lettres de Francfort du 27 Mai qu'il a été reglé que les troupes des Cercles du Haut & bas Rhin ne se rendroient au camp qui leur a été marqué, qu'après qu'on auroit été instruit du résultat des délibérations du Cercle de Suabe. Les lettres de Vienne marquent qu'il y avoit un Cartel de conclu entre le Roi de France & la Reine de Hongrie pour l'échange des prisonniers

faits par les troupes des deux Puissances, & que deux mille François qui sont en Hongrie, devoient être conduits à Kehl sous l'escorte d'un Détachement du Régiment d'Infanterie de Marulli, & y être remis à un Commissaire de Sa Majesté Très-Chrétienne. On écrit de Dusseldorp que l'Electeur Palatin y étoit de retour de Bruhl depuis le 20 de Mai. Il a exempté de la Milice tous ceux de ses sujets qui sont employés aux manufactures ou qui travaillent à la culture des terres. Les lettres de Cologne marquent que le 13 M. de Landsbergen, Résident des Etats Généraux des Provinces-Unies, eut de l'Electeur de Cologne une audience, dans laquelle il donna part à ce Prince de la nomination du Prince de Nassau à la dignité de Stathouder; que l'Electeur de Cologne assûra M. de Landsbergen de l'intérêt vif qu'il prenoit à tout ce qui pouvoit concerner la République de Hollande, & qu'il pria ce Résident de rendre compte de ses sentimens aux Etats Généraux. Selon les avis reçûs de Liege, le Cardinal Prince Evêque de Liege se propose de donner la Bénédiction Nuptiale à l'Electeur de Baviere, & il se rendra pour cet effet à Munich. On apprend de Cassel que le Corps de troupes Hessoises qui entre au service des Etats Généraux des Provinces Unies, sera composé des Régimens d'Infanterie du Landgrave & du Prince Georges, de celui de Baumbach, & d'un Régiment de Dragons. Les nouvelles de Dietz confirment qu'il est arrivé dans les differentes Principautés possedées en Allemagne par le Prince de Nassau des ordres d'y lever un Corps de troupes qu'il joindra à celles de Hollande. On a reçû de Detmoldt la nouvelle de la mort du Comte Chrestien de la Lippe.

On mande de Dresde du 28 Mai que l'affaire

concernant l'indemnité demandée par cette Cour à celle de Vienne, pour les dommages causés dans cet Electorat par les troupes de la Reine de Hongrie, sera incessamment terminée. Les articles du Contrat de mariage de la Princesse, seconde fille du Roi de Pologne Electeur de Saxe, ont dû être signés le 13 de ce mois. Le 20, le Prince Electoral a dû partir pour aller au-devant de la Princesse de Baviere, qui lui est destinée pour épouse. La cérémonie de leur mariage a été fixée au 21, & les fêtes ordonnées à cette occasion devoient durer seize jours. Le Chevalier Williams, nouveau Ministre du Roi de la Grande Bretagne, arriva le 23 du mois passé à Dresde, le 24 il eut une longue conférence avec le Comte de Bruhl, Premier Ministre du Roi.

GRANDE-BRETAGNE.

On mande de Londres du 19 Mai, que M M. Hop & le Baron de Boetzelaar, Ministres Plénipotentiaires de la République des Provinces Unies, ayant notifié au Roi que cette République avoit conferé le Titre de Stathouder au Prince de Nassau, le Prince de Galles est allé complimenter sur cet évenement Sa Majesté, qui a reçû aussi les complimens des Ministres étrangers & des Seigneurs de la Cour. Le 9 Mai les Seigneurs approuverent les changemens faits au Bill, pour empêcher les Partisans de la Maison de Stuard, condamnés à être transportés dans les Colonies, de se réfugier dans les Païs de domination étrangere. La Chambre des Communes fit le 11 la premiere lecture du Bill, qui change la forme dans laquelle les Seigneurs Ecossois joüissent de leurs terres, & qui oblige leurs Vassaux à leur payer certaines redevances annuelles. Les Avocats du Duc de

Queensbury & des Comtes de Marcx & d'Englethourne plaiderent le lendemain devant cette Chambre contre le Bill dont l'objet est d'abolir les Jurisdictions héreditaires en Ecosse. Le 17 la Chambre lût pour la premiere fois le Bill par lequel il est permis aux personnes accusées de haute trahison d'employer des Avocats pour leur défense. Cette Chambre examina le 18 de nouveau le Bill concernant les Jurisdictions d'Ecosse, & le 19 elle a passé celui en faveur des Protestans étrangers établis dans les Colonies Angloises. Les déliberations sur le subside & sur les moyens de le lever ont été renvoyées au 24 Mai. Le Roi a nommé M. Salomon Dayrolles son Résident à la Haye. Sa Majesté a donné au Général Husque le commandement du Corps de troupes de la Grande Bretagne qui est en Zelande. Le dernier Bataillon du second Régiment des Gardes à pied a ordre de passer dans les Païs-Bas, ainsi que le Régiment de Montagnards du Comte de Loudon, & le second Bataillon du Régiment Royal Ecossois. Les troupes qui doivent s'assembler dans l'Isle de Whigt pour s'y embarquer & qu'on croit destinées à tenter quelque descente sur les côtes de France, formeront un Corps de sept mille hommes. La Compagnie des Indes Orientales a reçû par la Patache d'Avis *le Trial*, arrivée le 11 de Bengale, une Relation détaillée des circonstances qui ont précedé & suivi la perte du Fort de Saint Georges & de la Ville de Madrass. Le Comte de Morethon est revenu de France avec la Comtesse son épouse, & le 18 il rendit ses respects au Roi, qui l'a reçû très-favorablement. Le 16 les Commissaires du Tribunal de la Montagne de Sainte Marguerite s'assemblerent pour examiner quelques prisonniers d'Etat. Le Chevalier Jacques Kinloch & ses deux

freres, qui avoient été condamnés à mort par ces Commissaires, sont sortis de prison & ont été mis sous la garde d'un Messager d'Etat. Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud n'ont point de prix fixe: celles de la Banque sont à cent vingt-cinq, trois quarts; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante-quatre, & les Annuités à quatre-vingt dix-neuf.

Les lettres de Londres, portent que les Seigneurs ont lû le 26 Mai pour la premiere fois le Bill concernant l'abolition des Jurisdictions Héreditaires en Ecosse, & qu'ils ont ordonné d'en faire une seconde lecture. Ce Bill a essuyé de grandes contradictions dans la Chambre des Communes, mais enfin il y a passé à la pluralité de 137 voix contre cinquante trois. Le 27 le Roi alla dîner à Richmond, pour se rendre ensuite à Kensington & y passer l'été. *Sa Majesté*, dans sa réponse à la lettre par laquelle les Etats Généraux des Provinces-Unies lui ont demandé les secours stipulés par les Traités, les a assûrés qu'elle n'avoit rien plus à cœur que de remplir ses engagemens avec leur République. Afin de commencer d'y satisfaire, le Roi doit renforcer de huit vaisseaux de guerre l'Escadre destinée à veiller à la sûreté de la côte de Zelande. Le Gouvernement a pris à son service un nombre considérable de vaisseaux, dont chacun sera armé de vingt canons de neuf livres de bale, & qui seront employés à proteger la navigation sur les côtes de la Grande Bretagne. Le second Bataillon du second Régiment des Gardes à pied & un détachement du troisiéme Régiment, le tout faisant onze cent hommes en y comprenant les Officiers, sont allés s'embarquer pour passer dans les Païs Bas.

PROVINCES-UNIES.

ON mande de la Haye du 18 du mois passé que le Prince de Nassau s'y étant rendu le 12 de ce mois, les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise allerent le lendemain au matin le complimenter sur son heureuse arrivée. Il les reçût au bas de l'escalier & les reconduisit avec les mêmes cérémonies. Quelque tems après les Etats Généraux lui envoyerent une Députation pour s'acquitter du même devoir. Ce Prince fut complimenté le même jour par le Conseil d'Etat, par la Chambre des Comptes, par les Députés de la Hollande Méridionale & par les differens Tribunaux. Le 15, jour fixé pour son Installation en qualité de Stathouder, d'Amiral & de Capitaine Général des Provinces Unies, toutes les troupes d'Infanterie & de Cavalerie, qui composent la Garnison de cette Ville, se rangerent en haye sous les armes dans les rues qui conduisent de l'Hôtel de Nassau au Palais. Vers les neuf heures du matin M. Vander Duyn, Seigneur de s'Gravemoër, Député de la Noblesse à l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise; M. Gillés, Grand Pensionnaire, & Mrs Gevaerts, Van-den-Boek, Geelwink & Vryburg, nommés par cette assemblée pour aller prendre le Prince de Nassau, se rendirent en grand cortége à l'Hôtel de ce Prince, étant précedés des Messagers d'Etat. Le seul carosse de M. Vander Duyn étoit à six chevaux & les carosses des autres Députés n'étoient attelés que de quatre. Le Prince de Nassau, après avoir donné audience à ces Députés, monta dans le carosse de M. Vander Duyn, qui suivi des carosses des autres Députés, le conduisit au Palais. Ce Prince y prêta serment & prit pos-

session de la Dignité de Stathouder avec les formalités qu'on a coûtume d'observer en pareille occasion. Accompagné des mêmes Députés qui étoient allés le prendre en son Hôtel, il alla ensuite à la Cour de Justice de Hollande, de Zelande & de Frise, où il fut pareillement installé. Le Grand Pensionnaire ayant prononcé à cette occasion un discours, auquel le Président de la Cour de Justice répondit, le Prince retourna à l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, d'où on le mena à la Salle d'Audience. Il s'y plaça dans un fauteuil, & il jugea une cause qui fut plaidée par les Avocats Van Hees, Schopman & de Ville. A trois heures après midi les Comtes de Randwyck & de Bintinx allerent de la part des Etats Généraux le prendre en son Hôtel pour le conduire à leur assemblée. Lorsque le Prince y eut prêté serment, il fut introduit au Conseil d'Etat & y prit la place de Président. Il y eut le soir des illuminations & des réjoüissances dans toute la Ville. Le 16, le Prince de Nassau retourna au Conseil d'Etat, & de-là à l'assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, dans laquelle il fut déclaré Membre Aggregé du Corps de la Noblesse de la premiere de ces deux Provinces. Le même jour il donna audience aux Députés des Provinces d'Utrecht & d'Over-Yssel. Les Députés des Etats de Hollande & de Westfrise allerent le 17 lui souhaiter un heureux voyage, & le soir il partit pour la Zelande avec la Princesse son épouse, qui avant son départ a reçû ainsi que lui les complimens des differens Colléges & de tous les Tribunaux. On confirme que la Grande Bretagne s'est engagée de payer à l'Impératrice de Russie un subside de trois cent mille livres sterlings, à condition que cette Princesse fournira à la Reine de Hongrie & à ses Alliés un Corps auxiliaire de

trente mille hommes. Il eſt arrivé en Zelande un nouveau ſecours de troupes de Sa Majeſté Britannique, laquelle a ordonné à ceux de ſes vaiſſeaux de guerre deſtinés à ſervir d'eſcorte aux navires marchands de ſes ſujets, de prendre ſous leur convoi tous les bâtimens Hollandois dans les occaſions où ces derniers en auront beſoin. M. de la Broue, Capitaine dans le Régiment de Heukelom, arriva le 14 au ſoir avec la fâcheuſe nouvelle que le 11 la Ville de Hulſt avoit été obligée de capituler.

Les lettres de Breda du 16 Mai portent que le 9 du même mois le Duc de Cumberland alla reconnoître la poſition des troupes Françoiſes, qui faiſoient le ſiége de Hulſt, & qu'il ordonna aux trois Régimens de la Lippe, de Hirtzel & de Sturker, de tenter de ſe jetter dans cette Place. Sur l'avis qu'on reçût le lendemain que le Fort de Santberge s'étoit rendu, ce Prince envoya un contr'ordre à ces Régimens. L'armée des Alliés s'étant portée en avant, eſt allée occuper le camp de Grewenwefel. Sa droite eſt appuyée à Braxſchaten & elle s'étend par ſa gauche juſqu'à Sandhoven. M. Smiſſaart, Lieutenant Général des troupes de la République, a été nommé pour commander douze mille hommes qu'on ſe propoſe d'envoyer en Zelande, & dont la plus grande partie eſt déja arrivée à Berg-op-Zoom. On joindra à ce Corps quelques Bataillons Anglois, qui ſeront aux ordres de M. Douglas, Brigadier Général. Le Gouvernement fait préparer avec toute la diligence poſſible les batteaux néceſſaires pour le tranſport de ces troupes. Le Prince Louis de Brunſwick Wolfenbutel continuë d'être campé à Schilden avec douze Bataillons & huit Eſcadrons.

On a reçû avis par un courier arrivé de Breda à la fin du mois paſſé que MM. du Theil & de Maca-

nas, Ministres Plenipotentiaires des Rois de France & d'Espagne, avoient déclaré au Comte de Wassenaër que la proximité des armées rendant la Ville de Breda un lieu peu propre aux conférences pour la paix, leurs Majestés Très-Chrétienne & Catholique désiroient qu'on choisît un endroit plus libre; qu'elles proposoient de continuer ces conférences à Aix la Chapelle, à Cologne, à Treves, à Dusseldorp ou à Worms; qu'on pourroit assembler un Congrès général dans celle de ces Villes pour laquelle la Reine de Hongrie & ses Alliés se détermineroient, & que dans ce cas les Cours de Versailles & de Madrid consentiroient qu'on y admît les Ministres de toutes les Puissances qui auroient quelques intérêts à discuter. Le même courier a rapporté que M M. du Theil & de Macanas avoient demandé au Comte de Wassenaër de leur procurer des Passeports pour se retirer.

Il a été résolu d'augmenter de trente mille hommes les troupes de la République. On a publié à Middelbourg un ordre des Etats de Zelande d'attaquer tous les vaisseaux venant des Ports ou des côtes de France. Cet ordre a été communiqué à M. Mitchell, Commandant l'Escadre envoyée par le Roi de la Grande Bretagne, pour concourir à la défense de cette Province, où il y a actuellement un nombreux Corps de troupes avec une artillerie considérable. M. de Smissaat, Lieutenant Général qui commande dans l'Isle de Sud Beveland, a établi son quartier à Baarland. Il a sous ses ordres M M. de Bronckhorst, Huske & de Zoute, Majors Généraux, & les Brigadiers Evertsen & Douglas. On assûre que le Stathouder nommera le Comte Maurice de Nassau son premier Lieutenant en Zelande. Les Etats Généraux ont dépêché un courier à M. Van-Hoey, leur Ambassadeur

sadeur à la Cour de France, pour lui ordonner de se rendre à la Haye le plutôt qu'il lui seroit possible. Comme ils ne lui ont point envoyé de lettres de rappel & qu'ils lui ont mandé de conserver sa maison & ses Domestiques, on présume qu'il retournera à Paris aussi-tôt que sa présence ne sera plus nécessaire en Hollande.

ITALIE.

EXTRAIT d'une lettre de Gênes du 3 Mai.

SUr l'avis qu'on eut la semaine derniere que les ennemis avoient été chassés de Voltri & de Sestri, on tint un Conseil de guerre dans lequel il fut résolu de les aller attaquer dans leur camp. Toutes les dispositions ayant été faites le 6 de ce mois au soir pour cette entreprise, le Capitaine Barbarossa eut ordre de se rendre par mer à Voltri & de tomber de ce côté sur les Allemands, tandis qu'on feroit de deux autres côtés une sortie de dix mille hommes, tant François & Espagnols que Génois, de la conduite de laquelle le Duc de Boufflers s'étoit chargé. Ce projet ne pût avoir son exécution, parce que la grande agitation de la mer ne permit pas au Capitaine Barbarossa de débarquer, & qu'il tomba pendant toute la nuit une si forte pluye, qu'il n'auroit pas été possible aux troupes de faire usage de leurs armes Les ennemis ayant été informés qu'ils devoient être attaqués s'étoient retranchés, & avoient chargé leurs canons à cartouches. Avant que d'abandonner Voltri & Sestri ils en ont ravagé tous les environs, & ils n'ont pas épargné le magnifique Château de

Pegli qui appartient au Prince Doria. Ils en ont enlevé tout ce qu'ils ont pû emporter,& ils ont dégradé les tableaux, brisé les glaces, mis en piéces les tables de marbre & les vases des jardins. Le 8 le Capitaine Barbarossa à la tête de huit cent paysans marcha à ce Château, où les Allemands avoient laissé deux piquets qu'il fit prisonniers. Il surprit le 10 dans un endroit voisin un autre détachement de quarante-deux hommes & il le tailla en piéces. Le même jour il fut chargé par quelques troupes ennemies, contre lesquelles il se battit pendant plus de huit heures & qu'il mit enfin en déroute. Dans cette occasion il y a eu un grand nombre de Croates de tués & de blessés. Cinq vaisseaux de guerre Anglois continuent de croiser le long de la côte entre Savone & Sestri, & l'on conjecture qu'ils ont débarqué quelque artillerie pour l'armée de la Reine de Hongrie.

Du 20.

On travailloit à perfectionner quelques retranchemens à la tête du pont de Cornigliano pour couvrir le fauxbourg de Saint Pierre d'Arena, lorsque le 14 de ce mois les ennemis formerent le dessein d'empêcher qu'on n'achevât cet ouvrage. Pour cet effet ils firent avancer à la Plage en face du pont un vaisseau de guerre Anglois, qui depuis le matin jusqu'au soir ne cessa point de canonner ces retranchemens, mais qui par son éloignement ne pût causer aucun dommage considérable. On lui tira du poste de Belvedere & du Fanal plusieurs volées de canon & ce fut aussi sans succès. Un chabec dont il étoit accompagné s'étant approché davantage, reçut dans

sa proie un boulet qui l'obligea de se retirer précipitamment. Pendant que ces bâtimens tâchoient de troubler le travail par leur artillerie, les Croates attaquerent les retranchemens. Ils furent repoussés avec une valeur extraordinaire, & on les poursuivit jusqu'à Coronato. La nuit suivante on établit dans un jardin à l'extrêmité du fauxbourg de Saint Pierre d'Arena une batterie de six piéces de canon masquée par une muraille. Huit cent Piémontois ayant joint les Allemands du côté de Voltri, le Partisan Barbarossa a jugé à propos d'abandonner ce poste. On ne sçait pas encore précisement la position actuelle de ce Partisan, mais on présume qu'il aura occupé le Château de Maggion situé sur la hauteur, & d'où l'on espére que par la grande connoissance qu'il a du pays, il pourra facilement se dégager. Depuis sa retraite de Voltri les ennemis y ont commis des désordres inexprimables & leurs Officiers y ont permis le pillage pendant quatre heures. Le 15 au matin il parut à la vûë de ce Port quarante petits bâtimens, venans de Monaco avec des troupes à bord. Plusieurs vaisseaux de guerre Anglois s'étant présentés aussi-tôt pour les intercepter, on fit sortir trois galéres & une galiote. Elles donnerent la chasse aux chaloupes des vaisseaux ennemis, & tout le convoi entra heureusement dans le Port sans qu'on en ait perdu aucun navire. Ce convoi a débarqué un nouveau renfort de mille hommes, tant François qu'Espagnols & Suisses au service d'Espagne. On lança à la mer la semaine derniere une galiote nouvellement construite dont l'équipage sera de cent vingt hommes. Il s'est fait depuis quelques jours plusieurs exécutions secrettes dans la Tour, où l'on a conduit ces jours-ci deux Religieux Carmes qui la nuit du 6

au 7 avertirent les ennemis par des fusées qu'on se préparoit à les attaquer. Presque tous les jours le Duc de Boufflers tient un Conseil de guerre, auquel il assiste regulierement trois des principaux Nobles de cette République.

Par les lettres de Génes du 23 du mois dernier on a appris que les troupes de la Reine de Hongrie commandées par le Comte de Schullenbourg, ayant occupé divers postes entre cette Place & Polsevera, le Duc de Boufflers les avoit fait attaquer le 21 par un Corps des troupes Françoises, Espagnoles & Génoises; qu'aprés un combat très-vif les ennemis avoient été délogés de tous ces postes avec perte d'environ quinze cent hommes, & que du côté des troupes d'Espagne, de France & de Génes il n'y avoit eu que deux cent tués ou blessés.

Du 27.

Les Allemands ayant été joints par quatre mille Piémontois, attaquerent la nuit du 20 au 21 de ce mois la côte de Rivarola qui s'étend le long de la riviere de Polsevera, depuis la montagne des Deux Freres jusqu'à celle de Belvedere. Toute cette côte est couverte de maisons qu'on avoit fait occuper par des milices, parce que la distance qui est entre elles, & le peu de protection qu'elles peuvent tirer de cette ville, avoient empêché d'y hazarder des troupes réglées. On avoit mis seulement cent cinquante soldats Génois dans le Convent de la Miséricorde, situé à peu près au centre de la côte, & qui par la force de ses murailles, par son assiette & par l'avantage qu'il a de dominer toutes les maisons dont il est environné, pouvoit être regardé comme le point de ralliement de toute cette partie. A trois heures du

matin les ennemis, après avoir tiré quelques volées de canon à cartouches, déboucherent tant de front que sur la droite de la côte par plusieurs troupes de cinquante hommes. Nos milices intimidées abandonnerent les maisons de droite & de gauche du Convent de la Miséricorde, & les cent cinquante soldats qui gardoient ce Convent, craignant d'être enveloppés se replierent à la montagne de Belvedere. Maître de toute la côte de Rivarola, le Comte de Schullembourg pouvoit tenter une entreprise d'un côté sur cette montagne & de l'autre sur celle des Deux Freres, deux des postes les plus importans de notre défense extérieure. S'il avoit introduit des troupes dans l'intérieur du cercle formé par cette derniere montagne, & par les redoutes construites entre ce poste & celui de l'Eperon, il auroit coupé la communication avec cette ville aux détachemens employés à la défense de cette montagne & de ces redoutes. Le Duc de Boufflers qui sentit l'importance de prévenir cette manœuvre, résolut de chasser les ennemis d'une partie de la côte de Rivarola, & de rendre à la montagne des Deux Freres & à celle de Belvedere une enveloppe, à la faveur de laquelle on pût achever de perfectionner leur défense. Il destina à l'exécution de ce projet mille hommes des troupes auxiliaires de France & trois cent de celles d'Espagne, qu'il fit marcher sur quatre colonnes qui embrassoient la totalité de son attaque, & qui étoient à portée de se réunir & de se favoriser. Celle de la gauche, composée de cinq cent hommes aux ordres du Chevalier Chauvelin Maréchal de Camp, eut ordre de prendre en sortant par le Belvedere, le chemin qui conduit de ce poste à la Chartreuse, & après avoir délogé les ennemis des maisons bâ-

ties le long de la riviere de Polsevera, d'attaquer de front le village de Rivarola qui est entre la Chartreuse & le Convent de la Miséricorde. Les deux colonnes du centre chacune de deux cent hommes, commandées l'une par M. Stockart Lieutenant Colonel du Régiment Royal Baviere, l'autre par M. de Reding Lieutenant Colonel d'un Régiment Suisse au service de sa Majesté Catholique, devoient longer à la vûë l'une de l'autre l'arrête d'une colline qui aboutit au village de Rivarola, se porter sur le flanc de ce village & seconder l'attaque de la colonne de la gauche. Le Comte de Lannion Brigadier à la tête de la colonne de la droite, étoit chargé d'attaquer les retranchemens des ennemis au bas du plateau de la montagne des Deux Freres, & de s'arrêter au point d'où il découvriroit le Convent de la Miséricorde, le village de Rivarola & les trois autres colonnes, afin d'être en état de combiner avec elles ses opérations ultérieures. Outre les treize cent hommes de troupes réglées, mille paysans devoient suivre par le chemin de la Chartreuse la colonne de la gauche, afin d'occuper tous les postes dont elle se seroit emparée. En même tems que ces milices se rassembloient on fit avancer sur les remparts de cette ville un nombre considérable de bourgeois armés. Toutes les dispositions étant faites les quatre colonnes commencerent sur les cinq heures du soir à se mettre en mouvement, au signal convenu de vingt coups de canon tirés d'une tenaille. Le Comte de Lannion força successivement deux redoutes, marcha à une troisiéme dont il chassa les ennemis la bayonnette au bout du fusil, & fit prendre la fuite à tous les détachemens qu'ils avoient sur leur gauche dans les maisons du vallon de Begay. S'étant apperçu

qu'après s'être ralliés & avoir reçu des renforts, ils se déployoient par leur droite & cherchoient à le déborder, il prit sagement le parti de la retraite qu'il ne fit cependant qu'après avoir tenu ferme encore pendant une demie heure, malgré le feu considérable qu'il eut à essuyer, & en s'arrêtant dans tous les endroits susceptibles de défense. Il arriva au pied de la montagne des Deux Freres, où il se maintint jusqu'à la nuit. Celle des deux colonnes du centre à la tête de laquelle étoit M. de Reding, rencontra sur sa route une grande maison dans laquelle il y avoit beaucoup de troupes. Pendant que cet Officier se préparoit à investir cette maison il reçut un coup de fusil dans le côté, & les deux cent hommes dont il avoit le commandement ne purent faire autre chose que garder leur position. M. Stockart avec la colonne qu'il conduisoit s'avança sans aucune opposition de la part des ennemis jusqu'à la hauteur de Montoio qui domine la droite du village de Rivarola. Au débouché d'un chemin qui tourne la hauteur & qui rentre dans le village, il se trouva à la portée du pistolet d'un Corps de quatre cent Piémontois, qui étoient sortis du Convent de la Miséricorde pour prendre en flanc la colonne de la gauche. Il les chargea brusquement, leur fit quarante prisonniers, les suivit jusqu'au pied de la colline sur laquelle est le Convent, se rendit maître du Palais de Pallavicini qui est à la tête du village, & reforma sa troupe que l'ardeur de la poursuite avoit dérangée. La colonne de la gauche fut celle qui eut le plus d'obstacles à surmonter. Le Chevalier Chauvelin qui la commandoit, détacha deux Compagnies de Grenadiers pour occuper le Convent de la Chartreuse, & il ordonna à M. de la Faye Colonel du Régiment

Royal Comtois, de marcher avec cent cinquante hommes aux maisons qui bordent la riviere de Polsevera. Les deux Compagnies de Grenadiers exécuterent l'ordre qu'elles avoient reçu, & M. de la Faye ne trouva aucun ennemi dans les premieres maisons de la ruë par laquelle il dirigea sa marche, mais lorsqu'il fut arrivé à un carrefour où cette ruë se divise en trois branches, il fut arrêté par un fossé large de deux toises. Au moment qu'il se disposoit à le franchir, les troupes postées dans les maisons voisines firent feu sur lui, & il fut blessé mortellement. Dès que le Chevalier Chauvelin en fut informé, il se porta à l'avant-garde du détachement de M. de la Faye. Ayant passé le fossé il fit enfoncer la porte d'un jardin, par laquelle une Compagnie de Grenadiers, qu'il retira de la Chartreuse, entra pour reconnoître si à l'extrêmité de ce jardin on ne pourroit pas prendre à revers les maisons d'où partoit le feu qu'essuyoient nos troupes. Cependant une colonne des ennemis passoit la Polsevera & se disposoit à attaquer par le flanc gauche la colonne du Chevalier Chauvelin, tandis que ce Maréchal de Camp découvrit sur son flanc droit un détachement qui défiloit par un chemin étroit. Heureusement la vivacité du feu des troupes, par lesquelles le Chevalier Chauvelin fit charger celles qui avoient passé la riviere, les contraignit de la repasser, & les choses changerent bientôt de face par la prévoyance & l'activité du Duc du Boufflers, qui s'étant rendu à l'Eperon pour diriger les attaques, voyoit delà tous les mouvemens des ennemis. Ce Lieutenant Général fit déboucher par la porte de Granarolo le Chevalier de Belloy d'un côté & M. de Monteils de l'autre, avec tout ce qu'on pût rassembler de bourgeois & de paysans armés,

M. de Monteils s'étant avancé à l'extrêmité d'une pointe qui descend en pente au vallon de la Turbella, les troupes ennemies qui étoient sur la hauteur de Montoio l'abandonnerent. Aussi-tôt le Chevalier Chauvelin, ses deux flancs étant libres, donna ordre à deux Compagnies de Grenadiers & à cent fusiliers de marcher par la gauche du village, & de tâcher de gagner la tête du chemin de la Polsevera. Avant que de tenter la même diversion par la droite, il envoya un piquet Génois reconnoître le terrain. M. Franco Grimaldi Adjudant Général de la République voulut conduire ce piquet & tomba dans une troupe de Piémontois, qui le fit prisonnier avec quelques soldats. La marche des deux Compagnies de Grenadiers & des cent Fusiliers réussit ainsi qu'on l'avoit esperé. Ils attaquerent les maisons dont le feu incommodoit nos troupes & ils en délogerent les ennemis. Le Chevalier Chauvelin ayant fait alors border la Polsevera par des milices pour empêcher les ennemis de la passer une seconde fois, s'avança avec ce qui lui restoit de troupes pour donner la main à celles qui avoient pénétré dans le village. N'en ayant pas un assés grand nombre pour entreprendre de forcer le Convent de la Miséricorde, d'ailleurs ne s'étant proposé cet objet qu'autant qu'il y eût trouvé des facilités & qu'il eût pû être secondé par les colonnes de la droite, il ne songea qu'à prendre poste, & il plaça ses troupes dans une ligne de maisons paralléles à la hauteur sur laquelle le Convent est situé. Comme il n'y avoit plus qu'une demie heure de jour, le Duc de Boufflers, content d'avoir recouvré le village de Rivarola & plusieurs autres postes importans, fit cesser les attaques. Elles avoient duré plus de quatre heures, le feu n'ayant pas discon-

tinué presque un instant de part & d'autre. Du côté des troupes qui défendent la ville, il n'y a eu que quatre-vingt-dix hommes de tués & deux cent de blessés. Le Chevalier Chauvelin est du nombre des seconds, & il a eu un cheval tué sous lui & ses habits percés de plusieurs coups. Ce Maréchal de Camp & le Comte de Lannion se sont conduits avec toute la prudence & la capacité qu'on avoit lieu d'attendre d'Officiers de leur mérite. M. Stockart s'est extrêmement distingué ; on doit aussi beaucoup d'éloges à Messieurs d'Ancillon & Terrazoni Capitaines de Grenadiers, & en général les Officiers & les soldats ont donné des marques de la plus grande valeur. Il vient d'aborder le long de la côte orientale de cet Etat depuis la Specie jusqu'à Portofino un grand nombre de petits bâtimens sur lesquels il y a trois mille hommes de troupes Françoises & Espagnoles.

ESPAGNE.

SUivant les nouvelles de Madrid, on y a reçû la triste nouvelle que la Ville de Lima, Capitale du Royaume du Pérou, avoit été totalement détruite par un tremblement de terre, arrivé la nuit du 28 au 29 du mois d'Octobre de l'année derniere. De toute cette grande Ville, où l'on compte environ quatre-vingt mille habitans, il n'est resté que vingt maisons entieres. Toutes les autres ont été ou ruinées ou fort endommagées. Il a péri mille quarante personnes dans ce désastre. La Ville de Callao, qui est à deux lieuës de Lima, a été submergée par la mer. Treize de dix sept vaisseaux qui étoient dans le Port ont été engloutis par les flots, & les quatre autres ont été jettés au loin dans les terres.

OPERATIONS DE L'ARME'E DU ROI.

De Mons le 31 Mai.

LE Roi partit le 30 à quatre heures & demi du matin de Compiégne & arriva à Mons sur les six heures du soir, & après avoir reçu les complimens des personnes les plus considérables de la Province qui s'étoient renduës ici, a soupé en public. Ce matin Sa Majesté a reçu les complimens des Etats & du Conseil Supérieur. Elle a entendu la Messe & le *Te Deum* dans l'Eglise des Dames Chanoinesses qui lui ont ensuite été présentées. Sa Majesté monta après en carosse pour se rendre à Bruxelles. Les ennemis ont fait un fourage général; un de leurs partis qui avoit marché ce jour-là en avant a été attaqué par un des nôtres, qui leur a tué nombre d'hommes & de chevaux.

De Bruxelles le premier Juin.

LE Roi est arrivé hier ici à cinq heures, & s'est enfermé tout de suite avec les Maréchaux de Noailles & de Saxe, & M. d'Argenson.

Le Roi a assisté ce matin à la Procession du Saint Sacrement, les ruës étant bordées par les deux Régimens des Gardes Françoises & Suisses.

Le 2.

A l'issuë de la Messe le Roi a tenu Conseil de guerre. Mrs. de Berenger Lieutenant Général & de Polignac Brigadier sont revenus ce matin du camp des ennemis, où ils avoient été conduits par un parti d'Hussarts qui les avoient faits prisonniers ces jours derniers près de Sombreff en retournant d'ici à Namur.

Une partie de notre Cavalerie fait aujourd'hui un mouvement pour prendre de nouveaux cantonnemens, qui sans étendre ni changer l'extérieur de notre position met nos troupes plus à portée de se rassembler.

Deux bataillons des Gardes Françoises & Suisses ont ordre de camper, les premiers à Staal, Vekel, Veetermall & Bottendall; & les seconds à Tervure, Auderghem & Rougecloître, dans les bois de Soignies & environs.

Le 3.

Le Roi a monté hier au soir à cheval & a visité les entours de la ville.

M. le Maréchal Comte de Saxe est retourné ce matin à Malines.

Sa Majesté a été escortée depuis Mons jusqu'à Braine-le-Comte par le Régiment

de Cavalerie de Royal-Piémont, & depuis Braine-le-Comte jusqu'à Bruxelles par la Gendarmerie; on avoit aussi pour couvrir sa marche disposé sur la droite de la chaussée vers la forêt de Soignies differens détachemens d'Infanterie, & l'on avoit doublé tous les postes de la communication de Louvain à Namur; Messieurs les Maréchaux de Noailles & de Saxe ont été au-devant du Roi jusqu'à une demie lieuë de Bruxelles; il n'est pas encore décidé quand le Roi viendra occuper le Château d'Esteen qui a été marqué pour son Quartier.

Il y a eu quelques changemens dans la disposition des troupes qui campent sur la Dyle, relativement à leur rang & à l'ordre de bataille; on a en même tems fortifié la ligne d'Infanterie des six bataillons de Grenadiers Royaux qui étoient encore sur la haute Dyle; on sçait que la gauche du camp appuye à la Basse-Dyle au-dessous de Malines, & que notre droite va aboutir vis-à-vis Rousselaer; on sçait aussi que l'entre-deux de la droite du camp & de Louvain est gardé par les Dragons d'Harcourt, qui cantonnent dans les maisons le long de la Dyle, & que Malines est protegée par seize bataillons d'Infanterie & par le Régiment de Dragons du

Colonel Général, non compris la garnison de cette place ; trois Régimens d'Hussarts ont été hier camper sur la hauteur de Louvain.

M. le Comte de Clermont a marché le premier de ce mois avec une partie de ses troupes, pour aller ce jour-là à Marbaix d'où il est arrivé hier à Vavre où il doit camper jusqu'à nouvel ordre ; il a laissé dans Namur la brigade de Royal Suédois, & le Régiment des Dragons d'Orleans, dont un escadron doit entrer dans Charleroi.

On a rapproché la Gendarmerie & le Régiment de Royal-Piémont de Bruxelles, & l'on a poussé dans de nouveaux cantonnemens plus près de Malines quelques Régimens de Cavalerie qui étoient restés entre la Dendre & la Senne.

Les Corps de Messieurs de Lowendal & de Contades sont toujours dans leur même position à Anvers & dans le pays de Vaes ; le premier de ces Corps est de vingt-cinq Bataillons de Campagne & de deux Régimens de Dragons ; Messieurs de Chevreuse, d'Herouville, de Blet & de Sceaux en sont les Maréchaux de Camp. Le Corps de M. de Contades est de huit bataillons & de dix escadrons, Messieurs de Relingues & de Lage pour Maréchaux de Camp.

Les mouvemens que ces deux Corps détachés ont fait ces jours-ci, n'ont eu d'autre objet que de se mettre en régle pour la formation des brigades.

Nous avons sans cesse des partis en campagne pour veiller sur les mouvemens des ennemis qui sont toujours dans leur même position entre les deux Néthes, & qui ont deux Corps de troupes legéres en avant de la grosse Néthe, dont l'un couvrant Lierr & l'autre les ponts qu'ils ont du côté de Diteghem; ils en ont à ce qu'on assûre, un troisiéme au-dessus d'Heissemberg.

Ce matin un détachement de Grassins a rencontré près de Serick un détachement d'Hussarts dont il a tué & blessé plusieurs.

Le 4.

M. le Maréchal Comte de Saxe est revenu ce matin de Malines, & Sa Majesté après la Messe a tenu Conseil de guerre.

Après le salut le Roi a été chés M. le Maréchal Comte de Saxe voir une maison de bois d'une forme particuliere, très-commode pour camper, se transportant sur un seul chariot.

Le 5.

Le Roi a nommé Brigadiers d'Infanterie Messieurs de Bezons Colonel de Beaujollois, & de Langeron Colonel de Condé.

Le 6.

Le Roi a monté à cheval ce matin & après la Messe Sa Majesté a tenu Conseil de guerre.

Sa Majesté a donné à M. de Cossé Maréchal de Camp le Cordon-Rouge, vacant par la mort de M. de Puynormand.

Le 7.

Le Roi a tenu ce matin Conseil d'Etat. M. de Vanhoë est arrivé ici hier au soir. Il a pris ce matin congé de Sa Majesté, & est parti ensuite pour se rendre à la Haye.

Le 8.

Le Roi a monté à cheval ce matin, & au retour de la promenade a tenu Conseil de guerre.

Après midi Sa Majesté a assisté à la Procession du S. Sacrement autour de l'Eglise Collégiale de Sainte Gudulde.

Le Roi a donné le Régiment Royal-Comtois vacant par la mort de M. de la Faye à M. le Marquis de Roquepine, &

ce Régiment ci-devant fixé à quarante mille livres est réduit à trente mille.

Sa Majesté a donné le Régiment de Nivernois qu'avoit M. de Roquepine, & dont elle a éteint le prix, à M. de Monteils Lieutenant-Colonel reformé de Dragons passé à Génes avec M. de Boufflers.

M. le Comte de Langeron est parti ce matin pour retourner à l'armée de Provence.

Le 9.

Les deux armées sont toujours dans la même position, à l'exception de seize Régimens de Cavalerie & de Dragons de notre armée qui ont fait un mouvement pour être plus à portée du camp qu'ils doivent occuper.

M. le Comte de Clermont est venu ce matin de son camp de Vavre faire sa Cour à Sa Majesté, & lui rendre compte du Corps de troupes qu'il commande.

Le 10.

Le Roi qui a tenu ce matin Conseil de guerre a été après-midi se promener à cheval.

Il part demain matin un détachement aux ordres de M. le Comte d'Estrées, qui

s'assemblera à Louvain avec Messieurs d'Armentieres, de Faudoas & le Duc de Broglie, qui doivent servir à ce Corps, il sera composé de quatre bataillons de Grenadiers Royaux, des brigades de Royal & d'Anjou Cavalerie, de quatre Régimens de Hussarts & des Régimens de Grassin & de la Morliere.

Du Quartier général de Malines le même jour.

Un détachement de nos Volontaires à pied ayant rencontré le 6 du côté de Sainte Catherine Vavre un parti d'Hussars & de Pandoures les a attaqué, & leur a fait plusieurs prisonniers. Un autre de nos partis a ramené aussi avant-hier au matin quelques Hussarts montés : il vient encore d'en arriver dans le moment une prise de huit.

Toute la Cavalerie a changé hier de position, & a pris de nouveaux cantonnemens qui la rapprochent de l'Infanterie.

On a commencé avant-hier à creuser un canal du moulin de Roussélaer au ruisseau de Tildonk pour faire un nouveau lit à la Dyle. C'est l'Infanterie qui est employée à cet ouvrage donc l'objet est de racourcir cette ligne de défense & de multiplier les difficultés des approches.

Les volontaires de Saxe & ceux de Bretagne qui étoient encore en arriere doivent arriver du 12 au 15 dans les environs d'ici.

Sa Majesté est toujours dans Bruxelles; elle ne changera vraisemblablement de quartier qu'au premier mouvement qui ne tardera pas.

Bruxelles le 11 Juin.

M. l'Evêque de Namur a prêté ce matin pendant la Messe serment de fidélité entre les mains du Roi. Sa Majesté a ensuite tenu Conseil d'Etat & reçu des Chevaliers de Saint Louis.

Le détachement aux ordres de M. le Comte d'Estrées a passé ce soir la Dyle pour camper au-delà de Louvain.

M. de Bathiany ayant proposé une conférence pour convenir de l'échange des prisonniers François & Autrichiens, M. le Marquis de Brezé Lieutenant Général a été envoyé à Duffel pour conférer avec M. de Tornaco nommé à cet effet de la part du Général Autrichien, & on est demeuré d'accord que pendant le tems de la conférence qui ne doit durer que vingt-quatre heures, il y aura cessation d'hostilité entre la Dyle & la Néthe.

Le 12.

Le Roi a monté ce matin à cheval. Sa Majesté a reçu après la Messe des Chevaliers de Saint Louis, & a ensuite tenu Conseil de guerre.

Le détachement aux ordres de M. le Comte d'Estrées est parti ce matin de Perck au-dessous de Louvain, pour aller camper sur les hauteurs de Tirlemont.

Celui que commande M. le Comte de Clermont est parti ce matin de Vavre pour aller prendre un camp dans la plaine de Meldert, pour servir d'appui à M. le Comte d'Estrées.

Le 13.

Le détachement de M. le Comte d'Estrées est parti de Perck pour camper sa droite vers la Géthe, & sa gauche à Sainte Marguerite Hautem.

Celui de M. le Comte de Clermont a sa droite appuyée à Sainte Catherine Hautem, sa gauche l'est à Meldert, Château où ce Prince est logé; ce camp est très-bon & abondant en fourages; il est à une lieuë de Tirlemont.

Le 14.

Le Roi a fait après-midi la revûë de la brigade de Royal Allemand, composée des six escadrons de ce Régiment & des quatre de Nassau.

M. de Maulevrier Lieutenant-Général est arrivé ce matin de Provence, & a rendu compte au Roi du passage du Var & de l'occupation du Comté de Nice.

Les ennemis ont cassé tous les ponts sur la basse Géthe entre Hallem & Leister.

Dans les escarmouches qu'il y eut hier entre les détachemens du Corps de M. le Comte d'Estrées & les ennemis, nous avons eu trois hommes blessés. Les ennemis huit ou dix, cinq morts, trois chevaux pris & trois hommes prisonniers & blessés.

La Maison du Roi campe demain sous Bruxelles en avant de la porte de Louvain.

Le 15.

Le Marquis de Bezons Brigadier, Colonel du Régiment de Beaujollois, a apporté cette nuit la nouvelle de la prise de Montalban dont la garnison a été faite prisonniere de guerre.

M. de Brezé a signé hier avec M. de Tornaco une convention pour l'échange

général des prisonniers François & Autrichiens. Les Officiers renvoyés sur leur parole sont déclarés libres dès-à-présent.

Le 16.

M. de Saint Germain Maréchal de Camp a passé aujourd'hui la Dyle avec les brigades d'Infanterie de Royal, d'Eu & de Rohan, & une brigade d'Artillerie.

Ces brigades sont relevées dans le camp qu'elles occupoient par celles des Irlandois & de Bergeret, & ces deux dernieres le seront par douze bataillons venant d'Anvers.

Un Régiment de Dragons & deux de Grenadiers Royaux doivent camper aujourd'hui entre l'Abbaye du Parc & la chaussée de Tirlemont, & quatre brigades de Cavalerie entre l'Abbaye de Ulierbeek & la même chaussée aux ordres de M. le Comte de Clermont Tonnerre.

M. le Comte d'Estrées va camper aujourd'hui entre les deux Géthes sur le chemin de Saint Tron, & M. le Comte de Clermont vient occuper le camp de Lynter.

Le 17.

Un détachement de Pandoures & de

Hussarts vinrent hier pour attaquer un poste de Dragons au-delà du pont du fauxbourg en avant de Malines. Ils furent repoussés avec perte.

Le 18.

M. de S. Germain parti le 16 de Rotzelaër avec un corps de troupes, a longé le Demer, & est arrivé le 17 à Halem. Dans plusieurs escarmouches il n'a eu qu'un homme tué & deux ou trois blessés.

M. le Comte de Clermont est campé entre les deux Géthes, sa droite à Hiclem, sa gauche appuyée à la grosse Géthe & le Quartier général à Vesser. Il a une brigade d'Infanterie à Leaweville à une demie lieuë de son camp, & garde Tirlemont qui est derriere lui.

M. le Comte d'Estrées est à S. Tron.

M. de Salieres avec deux Brigades d'Infanterie est parti à la pointe du jour pour aller longer le Demer vers Arschot.

Du Quartier général de Malines le même jour.

M. le Comte d'Estrées qui s'étoit porté à l'Abbaye du Parck de l'autre côté de Louvain, a marché le 12 sur Tirlemont & y a campé sa droite à la grosse Géthe ayant devant lui l'Abbaye d'Oplinter, il

n'a rencontré que quelques Hussarts qui à son approche se sont retirés.

M. le Comte de Clermont a passé la Dyle ce même jour 12, & s'est porté sur Meldert où il a campé & appuyé sa droite à Sainte Catherine d'Houten, il a en arrivant dans ce Camp-ci fait travailler tout de suite à des communications, pour protéger dans le besoin M. le Comte d'Estrées.

Le 15 au matin douze bataillons aux ordres de M. de Saulx sont venus occuper le bassin de Malines, où étoient ci-devant seize autres bataillons qui ont été camper en ligne.

Dans l'intervalle de ce changement les ennemis croyant que nous avions abandonné ce terrain, se sont présentés au pont des pas de Brugge où ils ont été repoussés avec perte; un détachement du Colonel Général Dragons qui étoit de garde en avant du pont s'y est distingué.

Le 16 au matin M. de S. Germain Maréchal de Camp a passé la Dyle au pont de Rousselaer avec les brigades de Royal, d'Eu & de Rohan, & une brigade d'Artillerie, il a chemin faisant chassé les ennemis des postes d'Arschot & de Zichem, & a été occuper Hallem qu'il a abandonné. M. de Wolfenbuttel qui étoit campé à l'Abbaye de Verborde, s'est présenté sur le

le Demer pour ſoutenir le poſte de Diert que M. de S. Germain s'eſt contenté de maſquer, ſes ordres le portant ailleurs; l'armée ennemie a cependant pris les armes & s'eſt allongée le long de la Nethe vers Gheel, dans l'idée que nous allions paſſer la Dyle & le Demer, mais ſur la nouvelle que notre détachement avoit ſimplement longé la rive gauche du Demer, cette armée eſt rentrée dans ſon camp.

M. le Comte de Clermont qui a été renforcé le 14 du Régiment de Beaufremont Dragons, a marché le 16 au matin ſur Optinter, d'où il s'eſt poſté hier ſur Leaw, que M. le Comte d'Eſtrées a quitté pour lors pour marcher à S. Tron.

M. le Comte de Clermont a pouſſé le 16 au matin un détachement de deux mille hommes ſur Halem, pour favoriſer l'expédition de M. de S. Germain; ce détachement devoit rejoindre S. A. S. dès que M. de S. Germain auroit pris poſte à Halem.

Cent vingt-deux Eſcadrons de Cavalerie ont paſſé la Dyle le 16 au matin pour aller camper le même jour en avant de Louvain.

Quatre Bataillons de Grenadiers Royaux & le Régiment d'Harcourt Dragons l'ont

précédée & campent ſur ſes flancs ; le reſte de la Cavalerie tant Carabiniers que Dragons, à l'exception de la Maiſon du Roi qui campe en avant de Bruxelles, ſe ſont rapprochés de Malines & campent ſur la Dyle à droite & à gauche de cette ville ; les Volontaires Bretons ſont arrivés hier au matin à Eſten & à Hayendonck ſur la baſſe Dyle.

Le reſte des Volontaires de Saxe eſt du 14 à portée d'Ecy à Elweit, Semps & Verd.

Les deux Brigades d'Infanterie de Picardie & d'Orleans ont marché ce matin ſur Arſchot aux ordres de Meſſieurs de Salieres & d'Anzely.

Les deux parties d'Artillerie, qui étoient parquées ci-devant à Haeht & Wakeſelle, ont paſſé enfin ce matin la Dyle à Louvain pour aller parquer en avant, elles ont été ſuivies des Brigades d'Infanterie de Montmorin & de la Cour-au-Chantre, conduites par Meſſieurs de Courten & de Montmorin Maréchaux de Camp.

De Bruxelles le 19.

M. de Goas Colonel de Bourbonnois a apporté ce matin la nouvelle de la priſe du Château de Villefranche.

M. de S. Germain s'eſt emparé hier

du bourg de Herck sur la droite d'Halem.

Un détachement du Corps de M. le Comte d'Estrées composé de Hussards & de Grenadiers Royaux, s'est emparé d'Hasselt.

Le 20.

Hier M. de Barre Capitaine au Régiment de Diesback, commandant un détachement de cent vingt volontaires, a été attaqué à l'Abbaye de Rozendal près le pont de Walem par six à sept cent Pandoures & quatre cent Hussards. M. Duplessis Capitaine dans Piémont, commandant une autre troupe de volontaires, l'ayant joint, ils soutinrent pendant une heure l'effort des Pandoures qu'ils repousserent jusqu'à trois fois la bayonnette au bout du fusil, & M. de S. Maurice Capitaine au Régiment de Touraine étant survenu avec un détachement pendant le fort du combat, les prit en flanc, & malgré la superiorité du nombre, les ennemis furent obligés de prendre la fuite avec perte de trois cent hommes dont quatre-vingt restés sur le champ de bataille, le Commandant des Pandoures tué. M. de Barre y a été tué, un Lieutenant de Lowendal blessé, & nous avons eû envi-

ron trente volontaires tués ou blessés à cette action.

M. le Comte d'Estrées marche aujourd'hui de S. Tron à Tongres & M. le Comte de Clermont à S. Tron.

Du Camp du Parc le 23 Juin.

Le Roi est arrivé hier à une heure à l'Abbaye du Parck, après avoir traversé Louvain dont les clefs lui furent présentées par une Demoiselle de qualité du pays, comme c'est l'usage. Cette Demoiselle se nomme Mademoiselle de Duras.

Le Corps de M. le Comte d'Estrées est campé à Eydenbilsen à deux petites lieuës de Maestrick. Une de nos patroüilles a été jusqu'aux portes de cette ville & y a fait trois prisonniers.

Celui de M. le Comte de Clermont est depuis hier campé près Tongres.

Le Roi a nommé Brigadier d'Infanterie M. de Goas Colonel de Bourbonnois.



OPERATIONS DE L'ARME'E DE PROVENCE.

De Marseille le 12 Mai.

UNe partie des troupes qui sont dans cette Province, est sortie de ses cantonnemens pour s'avancer vers le Var, & il y a actuellement sur le bord de cette riviere vingt bataillons prêts à la passer. Toutes les dispositions pour cette expédition sont faites, & l'on a rassemblé les bois & les autres matériaux nécessaires pour la construction des ponts. Les troupes Espagnoles ausquelles on avoit distribué des quartiers dans le Languedoc, ont ordre de se mettre incessamment en marche. On croit que M. le Maréchal de Belle-Isle avant que de se rendre à l'armée, ira à Montpellier pour conferer avec l'Infant Don Philippe. Divers obstacles ont fait differer jusqu'à présent l'attaque des Isles de Sainte Marguerite, mais on espere d'apprendre bientôt qu'elle aura été entreprise avec succès.

A Cannes le 26 Mai.

MR le Maréchal de Belle-Isle en partant pour aller à la Cour avoit laissé le commandement de l'armée à M.

le Chevalier de Belle-Isle son frere, lequel a donné toute son attention pour le rétablissement des troupes & les approvisionnemens pour l'ouverture de la campagne; comme les Isles de Sainte Marguerite étoient un obstacle pour tous les convois, M. le Chevalier de Belle-Isle après avoir assûré toute la côte maritime par des postes & batteries, a tourné tous ses soins à se rendre maître des Isles; la difficulté paroissoit insurmontable, car outre une garnison suffisante pour défendre avec vigueur le Fort Sainte Marguerite & la Tour Saint Honorat, il y a toujours eû neuf ou dix vaisseaux Anglois qui côtoyoient les Isles, & plusieurs chebecs, barques & felouques arrivées qui en rendoient l'abord impossible. M. le Chevalier de Belle-Isle ne s'est point rebuté par ces obstacles, il a fait préparer à Toulon deux demi galéres, un nombre de chaloupes carcassieres & plusieurs felouques, il a fait venir de Marseille quatre de nos galéres, le tout a été assemblé avec un grand nombre de petites barques, sous la protection des batteries établies à cet effet au Golfe-Jean, à celui de Cannes & de la Napoule; il a fait rassembler toute l'artillerie, canons, mortiers & munitions nécessaires qui ont été embarqués de même que toutes les fascines, saussissons,

gabions & piquets, attendu qu'il n'y a presque point de terre dans l'Isle Sainte Marguerite. Tous ces dépôts ont été faits à Cannes où il a fait venir le nombre de tout ce qu'il a jugé nécessaire sous le commandement de M. de Chevert chargé en chef de l'expédition, de M. du Barail Brigadier, & de Messieurs de Beson & de Langeron Colonels. M. de Bompart Capitaine de vaisseau, Officier d'un mérite distingué, a eû le commandement de toute notre petite flotille. M. le Chevalier de Pille Chef d'Escadre, commandoit les quatre galéres. Les choses dans cet état, M. le Chevalier de Belle-Isle qui s'étoit venu établir en personne à Cannes, a employé tout le tems qu'il a fallu attendre cette occasion favorable, à exercer de concert avec M. de Bompart tous les Officiers & toutes les troupes à répéter leurs manœuvres, pour qu'elles pussent les exécuter avec plus d'ordre & de diligence lorsqu'il faudroit. Il falloit pour pouvoir réussir qu'un coup de vent obligeât l'Amiral Bing de s'éloigner, & que ce coup de vent fut suivi d'un calme qui le tint éloigné douze heures. Le coup de vent est enfin arrivé le 24, le calme l'ayant suivi le 25, le signal fut donné à sept heures du matin pour faire embar-

quer & partir toutes les troupes. La colonne de la gauche aux ordres de M. de Chevert, fut précédée par deux galéres, un chebecq, deux felouques & six chaloupes armées.

Celle de la droite partit à la même heure de Cannes précédée de deux galéres, deux chaloupes carcassieres, deux félouques & quatre chaloupes armées, cette colonne fut suivie par le convoi composé d'artillerie, munitions de guerre & de bouche, &c: La colonne de la gauche arriva la premiere à la pointe de l'Est de l'Isle Sainte Marguerite, après avoir fait un détachement à la pointe de l'Est de l'Isle Saint Honorat. Le canon des galéres qui les précéda tira avec beaucoup de succès sur tous les postes que les ennemis avoient établis pour border les Isles, mais ils ne les abandonnerent que lorsqu'ils virent nos troupes mettre pied à terre, & s'enfuirent dans le fort.

Pendant que cela se passoit à l'Est, la colonne de la droite arriva à la pointe de l'Ouest des Isles Sainte Marguerite & Saint Honorat protegée également par le feu des galéres ; le débarquement fut aussi fort heureux.

Il n'y avoit rien de plus pressé que de débarquer de l'artillerie aux deux extrê-

mités de ces Isles pour pouvoir éloigner les vaisseaux Anglois lorsqu'ils reviendroient ; ce travail fut suivi avec une telle activité qu'en trois heures de tems il y eût quatre piéces de 24 & un mortier en batterie à l'Est, deux piéces de 24 & un mortier à l'Ouest.

Les batteries faites & les épaulemens pour mettre les troupes à couvert, les troupes occuperent tous les postes de l'Isle qui pouvoient empêcher l'ennemi de tenter aucune attaque sous la protection de leurs vaisseaux ; & se mirent à couvert de leur feu.

Pendant que cela se passoit, celles qui étoient destinées pour pétarder la Tour de Saint Honorat, s'en approcherent menant du canon de campagne, tandis que les quatre galéres battoient la Tour par le dehors. Le Commandant ne fit pas une grande résistance & se rendit prisonnier avec sa garnison de soixante hommes.

Devenus maîtres de toute l'Isle Saint Honorat, tout le convoi entra dans le Trioul qui est le canal qui sépare les deux Isles, & vint débarquer près le grand jardin qui est au centre où fut fait le dépôt. Les deux chaloupes carcassieres y furent placées pour bombarder le fort par ce côté-là, tandis que la batterie de la Croi-

ſette le foudroyoit par le côté de la Terre-Ferme, cela n'empêcha pas la garniſon de faire un feu d'artillerie prodigieux, & d'autant plus dangereux qu'il y a peu d'endroits dans l'Iſle où l'on ne ſoit vû ou plongé de la place.

M. de Chevert fit ſommer le Commandant pour avoir un prétexte de reconnoître de plus près la place, & ſur le rapport qui en fut fait à M. le Chevalier de Belle-Iſle, il détermina l'emplacement des batteries qui furent placées à cent quatre-vingt toiſes du corps de la place, & le travail fut pouſſé avec tant d'activité, tout ce qui étoit néceſſaire ayant été porté, que le lendemain à la pointe du jour une batterie de quatre piéces de 24 fut en état de joüer de même qu'une de deux piéces à ricocher; à ſix heures du matin le Commandant fut de nouveau ſommé, mais comme il venoit d'appercevoir ſix vaiſſeaux Anglois, il dit qu'il rendroit réponſe à cinq heures du ſoir; le feu continua de part & d'autre.

A midi huit vaiſſeaux Anglois arriverent à la pointe de l'Eſt dans le même endroit où les galéres s'étoient placées la veille pour leurs canonades, mais dès qu'ils eurent eſſuyé une ou deux décharges de nos batteries, ils revirerent de bord

& s'éloignerent, & demeurerent en panne le reste du jour; ils furent spectateurs de la capitulation que le Commandant envoya proposer à cinq heures, par laquelle il s'est rendu prisonnier de guerre avec sa garnison composée de quatre cent cinquante hommes; toute cette entreprise ne nous a coûté que cinq hommes de tués & quatre de blessés, les ennemis en ont perdu trente.

Toutes les troupes arrivent de toutes parts sur plusieurs colonnes & il se forme trois camps sur le Var, il y arrive aussi beaucoup d'artillerie, ce qui fait juger que M. le Maréchal qui est arrivé ici le 23 ne tardera pas à en entreprendre le passage. Les ennemis ont encore dix-sept bataillons Piémontois & vingt Autrichiens dans le Comté de Nice, on ne croit cependant pas qu'ils osent défendre le Var de vive force. Nous avons aussi beaucoup de troupes en mouvement de Barcelonette; toutes celles du Dauphiné marchent aussi pour camper à Guillethe & à Briançon, & il arrive quantité de grosse artillerie à Mont-Dauphin. Toute notre Cavalerie s'assemble le long du Rhône auprès de Valence, où l'on a formé des magazins de fourages considérables, ainsi selon toute

apparence nous serons bientôt en état d'en mander des nouvelles.

M. le Maréchal en a reçu de Génes du 23 ; M. le Duc de Boufflers lui confirme que le 21 les ennemis étant venus occuper differens postes entre la Polsevera & Génes, il avoit jugé à propos de faire un acte de vigueur, & les avoit fait attaquer sur le champ par deux mille hommes de nos troupes, qui après un combat très vif les avoient délogés de leurs postes, que nous leur avons tué ou noyé douze ou quinze cent hommes, & que de notre côté nous n'avons perdu que deux cent tués ou blessés.

Au Camp de Nice le 3 Juin.

On a vû dans le précédent bulletin les difficultés qu'il y avoit eû à surmonter pour reprendre les Isles Sainte Marguerite, le passage du Var n'ayant pû se faire dans les mois d'hyver ou du printems par le défaut de fourage ; on est parvenu à l'époque de la fonte des neiges qui rend cette riviere presque impratiquable jusques à la fin de Juillet, & réduit les guez à un si petit nombre tous également nécessaires & connus, qu'il est fort facile à un ennemi de s'y opposer. Il y avoit dans

le Comté de Nice dix-ſept bataillons Piémontois & dix bataillons Autrichiens, nombre ſuffiſant pour faire acheter cherement pareille entrepriſe, mais il y a lieu de croire que le Roi de Sardaigne n'a pas voulu compromettre une partie auſſi conſidérable de ſes troupes; quoiqu'il en ſoit, notre Général connoiſſant l'importance dont il eſt de ſauver Génes, ſoit en y faiſant paſſer des troupes par mer, ſoit par une diverſion capable d'obliger le Roi de Sardaigne de retirer les troupes qu'il a devant cette place pour courir à ſa propre défenſe; n'a pas perdu un moment après la priſe des Iſles Sainte Marguerite à faire toutes les diſpoſitions pour le paſſage du Var, c'eſt ce qui a été exécuté ce matin à la pointe du jour, ſur cinq colonnes compoſant quarante-quatre bataillons François & deux Eſpagnols, deux eſcadrons d'Huſſards, deux de Dragons d'Aubigné & un de Dragons de la Reine d'Eſpagne; ces cinq colonnes étoient conduites par Meſſieurs le Chevalier de Belle-Iſle & le Marquis de la Ravoye, le Marquis de Biſſy & le Comte de Mailly d'Haucourt; au moyen des précautions priſes de raſſembler un très-grand nombre de gayeurs il n'y a pas eû un ſeul homme de noyé, quoiqu'en beaucoup d'endroits il y eut de

l'eau jusqu'au ventre d'une excessive rapidité ; les postes des ennemis qui bordoient le Var n'ont fait aucune résistance, & se sont retirés après avoir fait quelques décharges de distance en distance, le pays étant extrêmement propre à de pareilles retraites. M. le Comte de Leutrum Lieutenant Général du Roi de Sardaigne commandoit dans le Comté de Nice, n'ayant eû que le tems de se lever, & de sortir à la hâte de cette ville avec les cinq bataillons qui y étoient en garnison, les Hussards de Serrary qui étoient de la division de M. de Bissy ont fait une soixantaine de prisonniers, il y en a eu à peu près autant de tués; la principale partie de l'armée a passé la moitié du Var sur le pont dont on se rendit maître le deux Février qui traverse le grand bras du Var, ce qui a beaucoup diligenté le passage qui n'a duré en total que quatre heures. M. le Maréchal avoit fait sortir les galéres d'Antibes pour venir masquer le port de Villefranche, & intercepter les bâtimens qui seroient obligés d'en sortir, ayant trouvé le moyen de faire porter un mortier de sept pouces sur un mulet, que M. de Bissy a établi en batterie sur la hauteur, & qui a commencé à jetter des bombes à deux heures après-midi, ce qui a en effet obligé

ſur le champ tous les bâtimens qui étoient dans le port d'en ſortir, mais le vent qui s'étoit élevé avoit obligé nos galéres de rentrer dans Antibes. Il paroît que les ennemis ne nous veulent rien diſputer, ayant abandonné des poſtes excellens dans la crainte d'être tournés, & ſelon toute apparence ils ne tiendront fort qu'à Vintimille. Nous allons cependant diligenter les ſiéges de Villefranche & de Montalban; une partie de la groſſe artillerie paſſera dès demain le Var ſur le pont qui ſera fait dans vingt-quatre heures par les précautions priſes dès le lendemain que les ennemis eurent repaſſé le Var, de faire préparer tous les bois, fers & autres choſes néceſſaires à cette conſtruction, le reſte qui a ſervi à l'expédition des Iſles a été rembarqué tout de ſuite juſques aux gabions, ſauſſiſſons, faſcines & piquets, en ſorte que l'on ſera en état de pouvoir ouvrir la tranchée devant Montalban dans deux ou trois jours au plus tard.

Le 5.

On ouvrit hier la tranchée devant le fort de Montalban, l'artillerie étant arrivée aſſés-tôt pour travailler dès la nuit aux batteries, on y a fait une telle diligence qu'on a tiré des bombes dès deux

heures après minuit, & le canon a battu en brêche à la pointe du jour. M. le Maréchal a fait marcher plusieurs brigades avec de gros détachemens en avant pour profiter du désordre où notre premiere marche a mis les ennemis ; nous sommes maîtres de la Turbie, de Luceran & des hauteurs de l'Escaren, & à proprement parler, du Comté de Nice. M. de Leutrum qui a été surpris n'a pû rassembler ses troupes comme il l'avoit projetté, les unes se sont jettées vers le Col-de-Tende & les autres sur Vintimille, où l'on croit qu'ils veulent tenir ferme, on y travaille depuis plus d'un mois nuit & jour.

Le 7.

Notre artillerie a tiré avec tant d'effet qu'à six heures du soir le Commandant du fort de Montalban a arboré le drapeau blanc, & s'est rendu prisonnier de guerre le 5 à sept heures du soir, ainsi ce siége n'a pas tout-à-fait duré vingt-quatre heures. M. le Chevalier de Belle-Isle qui en avoit la direction a employé sur le champ la nuit à faire les batteries contre Villefranche, & le 6 à la pointe du jour il y a eû deux mortiers & quatre piéces de canon qui ont tiré sur la Citadelle, & ce matin nous avons quatre mortiers qui

tirent & cinq piéces de vingt-quatre qui battent en brêche.

L'Infant est arrivé aujourd'hui à l'armée, ce Prince est suivi de la premiere division des troupes Espagnoles qui seront toutes en deçà du Var le 12 de ce mois.

Le 11.

Malgré le feu de notre artillerie qui a commencé à battre en brêche le Château de Villefranche dès le premier jour 6, les fossés creusés dans le roc d'environ trente pieds de profondeur & dix toises de large ont présenté un comblement fort difficile, & le glacis qui n'est qu'un rocher raboteux sans terre rendant l'accès fort difficile, d'autant plus que les montagnes dont Villefranche est entouré sont impratiquables pour le canon, tout cela a obligé à courir à des expédiens fort difficiles pour parvenir à se loger sur le chemin couvert, c'est ce qui a néanmoins été exécuté la nuit du 10 au 11 & a déterminé le Gouverneur, M. de Rossy Lieutenant Général Piémontois qui s'est acquis beaucoup de réputation par la défense de Paravelle, à arborer le drapeau blanc ce matin à midi; la garnison a été faite prisonniere de guerre.

On n'attend plus que l'arrivée des

dernieres divisions Espagnoles pour marcher sur Vintimille, où M. de Leutrum rassemble les vingt-sept bataillons qui ont été destinés pour la garde du Var & du Comté de Nice; nos Généraux paroissent résolus à se rendre maîtres de ce poste, quelque bon qu'il puisse être, pour ensuite faire le siége de ce Château; nous ne tarderons pas à connoître si les ennemis veulent y tenir ferme tout de bon.





FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier Juin, Fête du S. Sacrement, la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin & de Madame Henriette, s'est renduë vers les neuf heures & demie du matin à la Paroisse du Château, & elle a assisté à la procession, qui selon l'usage est venuë à la Chapelle. Sa Majesté a reconduit ensuite la Procession à la Paroisse où elle a entendu la grande Messe.

Le 8, jour de l'Octave de la Fête du S. Sacrement, la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles, & Sa Majesté, après avoir assisté à la Procession, entendit la grande Messe. Pendant l'Octave la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames de France, ont assisté tous les jours au Salut.

On commença le 5 dans l'Eglise Métropolitaine de Paris les prieres publiques pour demander à Dieu la conservation de la personne sacrée du Roi & la prospérité de ses armes.

Le même jour le Corps de Ville entendit dans l'Eglise du Saint Esprit une Messe solemnelle, qu'il y a fait célebrer, afin d'obtenir de la Bonté Divine ces deux graces si importantes pour tous les François. Jusqu'au retour de Sa Majesté on dira tous les jours à midi dans cette Eglise par ordre du Bureau de la Ville une Messe à la même intention.

M. de Chenonceaux a obtenu l'agrément de la Charge de Secretaire du Cabinet du Roi, vacante par la démission de M. de la Faye.

Le Roi a accordé à M. Poulletier, Conseiller d'Etat, une place de Conseiller d'Etat Ordinaire.

M. de la Martiniere a été nommé Premier Chirurgien de Sa Majesté.

Le Roi a ajoûté au nombre des Dames de Mesdames de France, la Duchesse Doüairiere de Brancas, la Marquise de la Riviere, ci-devant Dame du Palais de la Reine Doüairiere d'Espagne, & la Comtesse de Civerac.

Mad. la Duchesse Doüairiere de Brancas, D. Louise-Diane-Françoise de Clermont Gallerande, est veuve depuis le 24 Janvier 1739 de Louis de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, Marquis d'Oise & de Maubec, qu'elle épousa le 24 Février

1738, étant veuve de Georges-Jacques de Clermont, son cousin, Marquis de Saint Aignan, Colonel du Régiment d'Auvergne, Inspecteur d'Infanterie & Brigadier des armées du Roi, mort le 6 Juin 1734 des blessures qu'il avoit reçûës à Colorno. Elle est fille unique de Pierre-Gaspard de Clermont, Marquis de Clermont Gallerande, Seigneur de Loudon Merud, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, & de D. Gabrielle-Françoise d'O. Feu M. le Duc de Brancas avoit épousé en premieres nôces D. Marie de Brancas, sa cousine germaine, morte le 27 Août 1731, & il en a eu Louis-Antoine de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, marié depuis le 17 Décembre 1709 avec D. Marie-Angélique Fremin de Moras, aujourd'hui Dame d'honneur de Madame la Dauphine, duquel mariage est né Louis de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, appellé le Duc de Lauraguais, marié avec D. Diane-Adelaïde de Mailly-Nesle, aujourd'hui Dame d'Atours de Madame la Dauphine. Voyez la Généalogie de la Maison de Clermont, de laquelle est Chef M. le Marquis de Clermont Gallerande, & qui a pour puîné le Marquis de Renel Clermont d'Amboise, aussi Lieutenant Général des

armées du Roi, dans le Dictionnaire Historique de Morery, vol. 2. page 206.

Mad. la Marquise de la Riviere, D. Julie-Louise-Celeste de la Riviere, mariée depuis le 6 Juin 1735 avec Joseph-Philippes-Thibaut-Hiacinthe de la Riviere, Comte de Corlay, dit le Marquis de la Riviere, son cousin, fils de feu Charles-François de la Riviere, Marquis de la Riviere, Chef du nom & des armes de sa Maison, Capitaine Général & Colonel de la Noblesse de l'Evêché de S. Brieuc, & de D. Marie-Anne-Françoise Gouyon de Matignon, héritiere de la Branche de Beaucorps. Mad. la Marquise de la Riviere étoit ci-devant Dame du Palais de feuë la Reine Doüairiere d'Espagne. Elle est fille de Charles-Yves-Thibaut de la Riviere, Comte de la Riviere, de Ploeuc & de Mur, Marquis de Paulmy, Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires, Lieutenant Général des armées du Roi du premier Mai 1745, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis depuis 1743, Gouverneur des Ville & Evêché de S. Brieuc, & de D. Marie-Julie de Barberin de Reignac, ci-devant aussi Dame du Palais de la Reine Doüairiere d'Espagne. La Maison de la Riviere est originaire de Bretagne, où elle a toujours tenu un rang considéra-

ble entre les plus anciennes ; elle eſt marquée avec diſtinction dans les Hiſtoires de cette Province, & l'Abbréviateur de d'Argentré, ainſi que la production de cette Maiſon, lors de la derniere réformation, en tire l'origine des anciens Comtes de Cornoüaille, dont étoient iſſus les Comtes de Mur, & Chriſtophe de Mur Juvegneur de cette Maiſon ayant épouſé vers l'an 1243 Louiſe de la Riviere, héritiere de ſa Maiſon, ſa poſtérité en prit le nom & les armes.

Mad. la Comteſſe de Civerac, D... de Pardaillan de Gondrin, mariée depuis peu avec N..... de Durfort, Comte de Civerac en Bazadois, eſt ſœur de Louis de Pardaillan de Gondrin, Duc d'Antin, Pair de France, Colonel du Régiment de Gondrin, Gouverneur de la Province d'Orléanois, & elle eſt fille de Louis de Pardaillan de Gondrin, Duc d'Antin, Pair de France, Maréchal des camps & armées du Roi, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi des Ville & Duché d'Orleans, Pays Orléanois & Chartrain, Gouverneur des Ville & Château d'Amboiſe, mort le 9 Décembre 1744, & de D. Françoiſe Gillonne de Montmorency-Luxembourg, Dame du Palais de la Reine. M. le Comte de Civerac eſt fils d'Aymery de

Durfort, Marquis de Civerac, Sénéchal du Bazadois, & de D. Gabrielle de Sainte Maure, sœur de M. le Comte de Sainte Maure, & sa branche est cadette de celle des Ducs de Duras & de Lorges, de la Maison de Durfort, l'une des plus grandes de la Guyenne, dont on peut voir la Généalogie dans le volume 5 de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, fol. 720, de même que celle de Pardaillan, même volume, fol. 174.

BENEFICES DONNE'S.

LE Roi a accordé l'Abbaye de la Valasse, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Roüen, à l'Abbé Fumée, Prieur de Sainte Radegonde; celle de Redon, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Vannes, à l'Abbé Desnos, Vicaire Général de l'Evêché de S. Brieux; celle de Perray-neuf, Ordre de Prémontré, Diocèse d'Angers, à l'Abbé de Saint Julien, Vicaire Général de l'Evêché de Carcassonne, & celle de la Roë, Ordre de S. Augustin, même Diocèse, à l'Abbé de Lancry de Pronleroy.

LETTRE

LETTRE du Roi à M. l'Archevêque de Paris.

MON COUSIN, j'ai pris la résolution de me rendre en Brabant, pour y commander en personne l'armée que j'y ai fait assembler, & je vous fais cette Lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des Prieres publiques pour l'heureux succès de mon voyage & pour attirer la bénédiction du Ciel sur mes justes entreprises. Les marques que je reçois en toute occasion de votre affection pour mon service m'assûrent que vous vous conformerez avec plaisir à mes intentions. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 28 Mai 1747. *Signé*, LOUIS;

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit: A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France.

MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris, qui ordonne des Prieres publiques pour demander à Dieu la prosperité des Armes du Roi.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la Miséricorde Divine & par la grace du Saint Siege Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de S. Cloud, Pair de France, &c. Aux Archiprêtres de Sainte Marie-Magdeleine & de S. Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocèse; Salut & Bénédiction.

Nous avions esperé que les rapides conquêtes du Roi engageroient enfin les Alliés à accepter la paix qu'il leur a tant de fois offerte. Dieu dont les desseins sont toûjours adorables, a permis qu'une injuste jalousie contre la France ait prévalu dans leurs Conseils sur leurs véritables intérêts, & qu'elle y ait fait prendre la résolution de continuer une guerre, dont les plus puissans motifs devoient leur faire désirer la fin.

C'est cette obstination qui oblige aujourd'hui Sa Majesté de se rendre à la tête de ses armées, dans la résolution de suivre ses ennemis partout où ils se retireront & de pénétrer même dans ces Provinces où ils avoient crû pouvoir impunément faire

leurs préparatifs, pour venir ensuite attaquer celles que nous avons récemment conquises. Inspirée par la sagesse, Elle a voulu prévenir leur dessein & épargner à ses nouveaux sujets l'horreur de ces scénes sanglantes, ausquelles leur païs n'a que trop souvent servi de théatre.

En une conjoncture si intéressante quelle doit être l'occupation des Ministres sacrés & de tous ceux à qui il est permis, malgré les troubles dont l'Europe est agitée, de goûter dans le sein du Royaume la même tranquillité dont joüissoit le Peuple de Dieu; lorsque sous le regne paisible & florissant de Salomon, * *dans Juda & Israël chacun habitoit sans aucune crainte à l'ombre de sa vigne & de son figuier*? La reconnoissance envers un Souverain, à qui ils sont redevables d'un si grand avantage, ne les oblige-t'elle pas à offrir chaque jour ** *des vœux, des supplications & des prieres* pour la conservation de sa personne sacrée & pour l'heureux succès de ses glorieux desseins?

* *Habitabatque Juda & Israel absque ullo timore; unusquisque sub vite sua, & sub ficu sua . . . cunctis diebus Salomonis.* III. Reg. 4. ℣. 25.

** *Obsecro fieri obsecrationes, orationes, postulationes . . . pro Regibus.* I. Tim. 2. ℣. 1. 2.

Acquittons-nous d'un si juste devoir en demandant à Dieu qu'il sauve le Roi de tous les périls ausquels il va s'exposer, qu'il combatte avec lui & pour lui, & que par de nouvelles victoires il le mette en état d'obliger les Puissances qui veulent la guerre, à seconder les vûës pacifiques qui lui ont inspiré jusqu'à présent tous ses projets, & qui ont dirigé le choix des moyens dont il se sert pour y réüssir. Nous ne l'invoquerons point en vain, si nous recourons à lui avec humilité & avec confiance, & si nous fondons l'espérance de vaincre & de triompher dans cette campagne, moins sur nos prévoyances & nos précautions, que sur la protection & l'assistance du Dieu des Armées; * *car les yeux du Seigneur sont ouverts sur toute la terre, & ils inspirent la force & le courage à ceux qui se confient en lui d'un cœur parfait.*

Quel sujet de consolation pour nous que telle soit la disposition constante de notre auguste Monarque ! C'est du Tout-puissant qu'il espere & attend le succès de ses armes. Ses prospérités passées ne l'aveuglent point; elles ne lui font pas ou-

* *Oculi enim Domini contemplantur universam terram, & præbent fortitudinem his, qui corde perfecto credunt in eum.* II. Paral. 16. ℣. 7. 8 9.

blier qu'à Dieu seul appartient de donner la victoire, & qu'*il * lui est aussi facile de secourir* ceux qu'il protege *avec un petit nombre qu'avec une grande multitude de combattans.* Persuadé de ces vérités, il veut que nous joignions nos prieres aux siennes, afin que par des vœux multipliés il obtienne plus sûrement le secours du Ciel.

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de Sa Majesté, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons :

1°. Qu'aussi-tôt après la réception de notre présent Mandement & jusqu'à la fin de la Campagne on dira à toutes les Messes la Collecte qui est intitulée dans le Missel, *Pro Rege & ejus Exercitu.*

2°. Que Lundi cinquiéme jour du mois de Juin & les deux jours suivans, on fera dans notre Eglise Métropolitaine les Prieres de quarante-heures avec exposition du très-saint Sacrement ; qu'en chacun desdits jours lesdites Prieres commenceront le matin par une Messe solemnelle que nous célebrerons pontificalement le jour que l'on en fera l'ouverture, & qu'elles finiront le

* *Domine non est apud te ulla distantia, utrùm in paucis auxiliteris, an in pluribus.* II. Paral. 14. ℣. 11.

soir par un Salut, dans lequel on chantera *O salutaris Hostia*, avec le Verset *Panem de cœlo*, &c. & l'Oraison *Deus, qui nobis*, &c. le Trait *Domine, non secundùm*, &c. le Verset *Ostende nobis, Domine*, &c. & les Oraisons *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus, qui culpâ*, &c. l'Antienne, *Sub tuum præsidium*, &c. le Verset *Ora pro nobis*, &c. & l'Oraison *Protege, Domine, famulos tuos subsidiis Pacis*, &c. la Priere pour le Roi, *Domine salvum fac Regem*, &c. avec le Verset *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraison *Quæsumus, omnipotens Deus*, &c. la Priere pour la Paix, *Da pacem*, &c le Verset *Fiat pax*, &c. & l'Oraison *Deus, à quo sancta desideria, recta consilia*, &c. Que les mêmes Prieres de quarante-heures seront faites pendant trois jours dans toutes les autres Eglises de la Ville & du Diocèse, suivant l'ordre qui sera marqué à la suite de notre présent Mandement.

3°. Que jusqu'au retour de Sa Majesté, on dira à genoux dans notre Eglise Métropolitaine & dans toutes les autres Eglises du Diocèse, tous les Dimanches & toutes les Fêtes fêtées, entre Vêpres & Complies le Ps. *Miserere mei, Deus*, qui sera chanté lentement & d'un ton grave, & suivi des trois Oraisons de la Pénitence, *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus, qui culpâ offen-*

deris, &c. Qu'ensuite on chantera debout les Antiennes *Sub tuum præsidium*, &c. *Domine, salvum fac Regem*, &c. *Da pacem, Domine*, &c. avec les Versets & les Oraisons ordinaires.

Nous exhortons les Fidéles non-seulement d'assister aux Prieres publiques que nous avons ordonnées, mais de prier encore en particulier pour le Roi, pour la Reine, pour Monseigneur le Dauphin, pour Madame la Dauphine & pour toute la Famille Royale, afin que Dieu verse sur elle ses plus abondantes bénédictions.

SI VOUS MANDONS, &c.

MANDEMENT de S. E. M. le Cardinal de Tencin, Archevêque & Comte de Lyon, qui ordonne des Prieres publiques à l'occasion du départ du Roi pour son Armée.

PIERRE DE GUERIN DE TENCIN, &c.

Il s'ouvre une nouvelle Campagne, * mes très chers Freres. Malgré tant de conquêtes sur nos ennemis & leurs vains efforts

* *Vallasti eum, ac domum ejus, universamque substantiam per circuitum ... & possessio ejus crevit in terra.* Job. c. 1. v. 10.

pour en faire ſur nous à leur tour, la guerre toujours * plus allumée rappelle David à la tête des braves de Juda, ** & renouvelle nos allarmes pour ſes jours précieux. Qu'elles ne nous rendent pourtant point injuſtes, & qu'elles ne nous empêchent point d'applaudir à la généreuſe réſolution de Sa Majeſté. Un Souverain n'eſt pas moins le premier Général de ſes armées, que le premier Juge de ſes Peuples; ſon Camp eſt ſa plus belle réſidence. Le ſeul effet de nos tendres craintes doit donc être de redoubler la ferveur de nos vœux pour la conſervation de notre auguſte Monarque & pour la Paix qui le rendra tout entier aux autres fonctions de la Royauté. Si elles ſont moins brillantes, elles ſont plus dignes encore d'un grand Roi, d'un Roi Très-Chrétien, d'un Héros. Les conquêtes & les victoires ne font que les Héros vulgaires. Mais renoncer à conquérir & à vaincre par amour pour ſes ſujets & pour ſes ennemis mêmes, leur donner la paix & n'employer enſuite ſa puiſſance qu'à en faire goûter les fruits aux uns & à empêcher les autres de la troubler, c'eſt ſortir

* *Expectavimus pacem ..... & ecce turbatio* Jerem. c. 14. v. 19.

** *Expectavimus pacem ..... & ecce formido* Jerem. c. 8. v. 15.

de l'ordre des hommes héroïques, * s'assûrer à la fois l'admiration & l'amour, & être ainsi sur la terre la plus parfaite image de la Divinité.

A CES CAUSES, &c.

Le dix-huit Mai a été célebré à Paris dans la Cathédrale le Service & la pompe funebre de très-haute & très-puissante Princesse Catherine.... Reine de Pologne, Grande Duchesse de Lithuanie, Duchesse de Lorraine & de Bar, Epouse de très-haut & très-puissant Prince Stanislas... Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar.

Pour solemniser le Service, on avoit construit & préparé dans la grande nef de Notre-Dame une enceinte considérable formant un Chœur, un Sanctuaire & un Jubé, décorés d'un Ordre d'Architecture partant du rez-de-chaussée qui soutenoit une corniche sur laquelle étoit élevé un second ordre; au lieu d'arcades entre les corps & pilastres, étoient des plafonds droits sous corniche, où l'on avoit mis & ajusté des rideaux noirs semés de larmes & bordés d'hermine; ces rideaux étoient retroussés avec nœuds & glands, pour découvrir les

* *In mansuetudine opera tua perfice, & super hominum gloriam diligeris.* Eccl. c. 3. v. 19.

amphithéatres qui avoient été pratiqués pour les Compagnies invitées.

Les corps & arriere-corps de l'Architecture de cet Edifice, ainsi que partie des membres de la corniche, tant au premier Ordre qu'au second, étoient de marbre bleu turquin, dont quelques parties & quelques membres étoient dorés.

Les pilastres faisant saillie, étoient couverts dans toute leur étenduë & superficie de velours noir chargé de larmes d'argent ; les frises du grand Ordre de même, ce qui rendoit, avec les richesses des parties accessoires, le fond général de cette décoration des plus caractérisé pour le sujet.

Les bazes & chapiteaux étoient dorés, ainsi que de grandes torcheres en reliefs, placées au bas de ces pilastres, qui portoient beaucoup de lumieres; ces torcheres en forme de console avec festons de cyprès, têtes de mort, le tout faisant de grands morceaux tranchant sur le fond de velours noir.

Entre les bas de ces pilastres & de leur arriere-corps étoient les appuis en marbre de goût antique, au milieu desquels on avoit mis des Cartels en bronze, contenant divers attributs & allégories relatifs aux Vertus.

A la corniche on avoit placé des

aigles en relief dans les intervales des pilastres en adoption, les aîles déployées, servant à supporter les armes de la Princesse, placées sur la corniche & tenant de leur serres de façon suspenduë des médaillons mis à l'alternative; dans les uns étoient des chiffres, dans les autres des bas-reliefs camayeux de forme ovale, renfermant des figures de proportion presque naturelles, désignant plusieurs vertus, comme la Religion, la Priere, la Méditation, la Constance & autres, qui n'ont cessé d'accompagner les précieux jours de cette illustre Princesse.

Le second Ordre faisant le couronnement à toutes ces décorations, étoit surmonté d'une corniche ceintrée & arcadée, venant se reposer avec chapiteaux sur les pilastres, laquelle corniche servoit non-seulement pour la décoration, mais à porter le troisiéme lez de velours, qui étoit placé dans la distribution de cet Edifice, ainsi que deux autres qui marquoient le degré du cérémonial. Sur cette corniche à l'à-plomb des pilastres étoient des Cartels renfermant des quartiers de blason, ainsi que les lez de velours, lesquels étoient également chargés de differentes piéces que compose le blason, mêlés de larmes.

Au bas & dessus ces lez de velours on

avoit mis des draperies d'hermine, formant des festons retroussés sur des têtes de mort aux endroits des pilastres qui regnoient dans l'intérieur de ce lieu, tant sur les côtés qu'au Jubé, venant s'arrêter à l'Autel, ou l'on avoit formé un Sanctuaire avec degrés, appuis & balustrades.

L'Autel étoit composé de groupes de colomnes isolées avec corniches & fronton; les colomnes, les frises, le grand fond du milieu, les paneaux des piédestaux, le coffre d'Autel, les gradins & le contretable, étoient de marbre port'or, posés & incrustés sur des corps de marbre blanc veiné; au-dessus du contretable sur le fond de marbre port'or, entre les colomnes, il y avoit un Christ isolé, de proportion de six pieds en marbre blanc, sur une Croix de bronze, surmontée d'une gloire de même, placée dessous le fronton.

Aux deux côtés de l'Autel étoient pratiquées des niches, dans lesquelles il y avoit des Anges en marbre blanc de proportion de six pieds, accompagnés de nuées, en attitude d'adorateurs.

Chaque colomne avoit pour ornement trois bandeaux de bronze, donnant naissance à des branches qui portoient nombre de lumieres & devenoient relatifs à la quantité immense placée dans toute l'eten-

duë de cette décoration, soit par les differens rangs ou par les groupes & girandoles distribuées & mises avec symétrie suivant l'ordonnance de l'Architecture. Au-dessus du fronton de l'Autel, à hauteur du second Ordre, étoit un Dais de velours noir avec broderies, franges & ornemens argent; dans les milieux des pantes, du fond & de la queuë, l'on avoit brodé les Armes de la Princesse. Ce Dais étoit surmonté de vases portant bouquets de plumes blanches & noires avec aigrettes.

Au bas du Chœur, à peu de distance de l'entrée, on avoit élevé un superbe Catafalque, composé d'une Estrade à six degrés, servant de baze à huit colomnes groupées deux à deux, lesquelles étoient d'Ordre Ionique en marbre vert antique, chapiteaux & bases dorés; sur ces colomnes étoit pratiqué en forme de torse, de distance en distance, un lez de velours noir semé de larmes argent; ce velours étoit bordé haut & bas de festons de cyprès argent, qui donnoient naissance à une grande quantité de lumieres; ces festons se découpoient sur le marbre & sur le velours, & par cet arrangement donnoient à ces colomnes une véritable idée du torse, y ayant autant de plein que de vuide par rapport aux distributions du marbre & du velours.

Au bas & entre les colomnes accouplées sur les piedestaux, étoient des Aigles isolés en bronze, groupés avec des Ecussons, lesquels contenoient chacun differens blasons, sçavoir les Armes de Pologne, de Lithuanie, de Lorraine & de Bar.

Ces huit colomnes étoient surmontées d'une corniche, composée & arcadée sur les quatre faces, dont le dessous formoit pleine voûte d'araîte, ce qui procuroit beaucoup de légereté par les repercés qu'occasionnoit le plan de ces colomnes.

Au-dessus de cette corniche & d'une gorge formant amortissement, s'élevoit une très-grande pyramide de marbre vert antique, aussi repercée, ce qui pouvoit donner à cet Edifice environ quarante-cinq pieds pour hauteur générale depuis le rez-de-chaussée. Cette pyramide étoit surmontée d'une figure de ronde-bosse en bronze doré, représentant la mort aîlée, tenant d'une main une faux & de l'autre retroussant une grande draperie ou drap mortuaire qui couvroit partie de la pyramide. Cette figure par son attitude & son action souveraine donnoit à connoître quel est le terme & le sort des humains.

Au milieu de cette pyramide étoient des Cartels de bronze, renfermant des chiffres avec couronnes Royales & festons de cy-

près, supportés par des têtes de mort; au bas de la pyramide sur les quatre faces des corniches cintrées, il y avoit des groupes d'enfans en marbre blanc, assis, se tenant par les mains; appuyés l'un sur l'autre & ayant des flambeaux renversés, exprimant par leurs attitudes la douleur & l'accablement.

A l'à-plomb des groupes des colomnes sur le couronnement élevé sur des socles, étoient des cyprès en pied avec branches en or, produisant des masses de lumieres extrêmement riches, qui se relioient avec celles qui étoient répanduës sur les pans de la pyramide & celles qui bordoient la corniche, faisant un tout ensemble considérable, jointes à celles qui étoient placées depuis le bas de l'Edifice jusqu'au sommet.

Sur ce Catafalque étoit élevé un pavillon avec pentes, rideaux à fond noir semés de fleurs de lys, de larmes, d'armoiries brodées & d'hermine, enrichis de festons de cyprès, de Cartels avec têtes de mort, de vases & bouquets de plumes. Ce morceau couvroit le corps de l'Edifice & les rideaux étoient retroussés proche la décoration.

Au bas du Catafalque sur les degrés de l'estrade aux côtés de l'entrée faisant face à la porte, étoit un groupe isolé en mar-

bre blanc, représentant un Autel funébre tel que les anciens Romains les construisoient pour les mânes des Grands & de leurs parens; la mort vient pour l'embraser de son flambeau; le Genie de la Pologne & celui de la Lorraine désignés par deux enfans, semblent par leurs attitudes & leur empressement vouloir s'y opposer, mais la mort impérieuse leur montre le sable renversé qu'elle tient dans sa main, comme l'arrêt irrévocable des volontés du Ciel.

Au côté & en face de l'Autel sur les mêmes degrés le groupe représentoit une Reine appuyée sur la figure de la terre, à qui elle rend d'une main avec resignation la Couronne de Souveraine qu'elle en avoit reçuë, pendant qu'elle tourne son corps & ses yeux du côté d'un Ange qui lui présente la Couronne de gloire, en lui montrant le Ciel que ses vertus lui ont mérité.

Sur les flancs du Catafalque étoient représentées les vertus Chrétiennes qui ont sans cesse accompagné la Princesse; figures en bronze antique: sur l'estrade dans le milieu de ces groupes, & des huit colonnes étoit un tombeau de porphire élevé sur des consoles de bronze couvert du poële, du manteau & de la Couronne Royale avec crêpes.

Cette pompe funébre ordonnée par M. le Duc de Gêvres Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, a été conduite par M. de Bonneval Intendant & Contrôleur Général de l'argenterie, menus plaisirs & affaires de la Chambre de Sa Majesté, & exécutée par les Freres Slodtz Sculpteurs du Roi.



NAISSANCE, MARIAGE & morts.

LE 29 Mai fut baptisé dans l'Eglise paroissiale de Saint Sulpice Jean-Baptiste Suzanne *d'Albertas* né le 24 à deux heures du matin, fils premier de Jean-Baptiste d'Albertas Marquis de Bouc, Baron de Dausin & Saint Maime, Seigneur de Ners, Pecauris, Gemenos, Consonoves & autres lieux, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, & Premier Président en la Cour souveraine des Comptes, Aydes & Finances de Provence, & de Dame Marguerite de Montullé; il fut tenu sur les Fonts par Jean-Baptiste-François de Montullé Conseiller au Parlement, représentant Jean-Baptiste de Montullé Chevalier Seigneur de Louvigné, Montaurin, Boisgarnier, Villavrant & autres lieux, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Paris & Grand'-Chambre d'icelle, & par Dame Marie Charlotte de Montullé femme de Hyacinte-François Georges Comte de Monteler Enseigne de Gendarmerie, représentant

Dame Suzanne de Seguiran, veuve de Pierre d'Aymard Seigneur de Pierreruë, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Provence, grande tante de Jean-Baptiste d'Albertas Premier Président, fils d'Henri-Raynaud d'Albertas reçu Premier Président en la même Cour le 13 Février 1708, & de Dame Louise de Couet de Marignan; petit-fils de Marc-Antoine d'Albertas Seigneur de Daufin, mort Capitaine des Vaisseaux du Roi, & de Dame Magdelaine de Seguiran fille, petite-fille & arriere petite-fille de Reynaud, d'Henri & d'Antoine de Seguiran, qui depuis le 28 Novembre 1623 avoient occupé successivement la même Charge de Premier Président : il a pour bisayeul Antoine d'Albertas Seigneur de Saint Maime, mari de Dame Marguerite de Vento des Pennes, & pour trisayeul Antoine-Nicolas d'Albertas Seigneur de Gemenos, qui après avoir servi long-tems se retira en Provence où il épousa Dame Marguerite de Riquety Mirabeau. La famille d'Albertas originaire d'Italie où ils occupoient les premiers emplois ainsi que l'a remarqué Nostradamus, & Jean-Baptiste l'Hermite dit Tristan, dans son éloge genealogique & historique de ce pays, vint s'établir dans la ville d'Apt en Provence en 1360, ils y firent bâtir une fort belle maison où leurs armes sont encore. Elles sont de gueules au loup rampant d'or.

En parlant du mariage de Pierre-César *de Saint Georges Comte de Verac*, Cornette des Chevau-Legers de la Garde du Roi avec Dame Anne-Perrette-Marguerite Esther Rivié, on a oublié de dire qu'il avoit pour frere aîné François Olivier de Saint Georges Marquis de Couhé-Verac, Lieutenant Général au Gouvernement de la Province de Poitou, veuf depuis le 16 Juillet 1745

de Dame Marie-Adelaide de Riencourt d'Orival; & pour sœur Dame Elizabeth-Marguerite de Saint Georges, femme de Louis-Antoine de la Roche-Fontenilles, Marquis de Rambures, Maréchal de Camp, frere de M. l'Evêque de Meaux; qu'il étoit fils de César de Saint Georges Marquis de Couhé-Verac, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées & au Gouvernement de Poitou, mort le 11 Février 1741, & de Dame Catherine-Marguerite Pieger, & petit-fils d'Olivier de Saint Georges Marquis de Couhé-Verac, Lieutenant Général des Armées du Roi, & aussi Lieutenant Général & Commandant de la Province de Poitou, reçu Chevalier des Ordres du Roi le premier Janvier 1689, mort en 1704, & de Dame Marguerite le Cocq. La Maison de Saint Georges originaire de la Marche-Limousine & transplantée depuis en Poitou est marquée par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires; Mad. la Comtesse de Verac est fille unique d'Etienne Rivié Baron de Chars, de Ressons & Seigneur de Marine & de Riquebourg, Chevalier, Grand-Maître des Eaux & Forêts de l'Isle de France & du Soissonnois, & de Dame Françoise-Anne-Agathe-Marguerite de la Riviere, sortie de la Maison de la Riviere, l'une des plus anciennes de la Province de Bretagne; il ne reste qu'un frere à M. de Verac connu sous le nom de M. Riquebourg qui est actuellement à l'Académie de M. de Vandeuil.

Le... Mai Jean-Baptiste *Leriget de la Faye*, Colonel du Régiment Royal Comtois & ci-devant Secretaire du Cabinet du Roi, mourut à Génes des blessures qu'il avoit reçues dans une action passée le 21 de ce mois entre les troupes qui défendoient la ville de Génes & celles que

commandoit le Comte de Schullembourg pour la Reine de Hongrie ; il étoit fils de Jean-Elie Leriget de la Faye Capitaine dans le Régiment des Gardes Françoises mort le 20 Avril 1718, & de Dame Marie le Gras du Luart morte en 1724 ; il étoit neveu de Jean-François Leriget de la Faye Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, puis Secretaire du Cabinet de Sa Majesté, l'un des quarante de l'Académie Françoise, mort le 11 Juillet 1731, auquel il avoit succedé en la Charge de Secretaire du Cabinet du Roi, & il étoit petit-fils de Pierre Leriget de la Faye, Secretaire du Roi, & Receveur Général des Finances de Dauphiné, mort en 1701, & de Dame Anne Herault.

Le 19 Pierre-Jean *Burette* Docteur Regent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris & l'ancien des Docteurs de ladite Faculté, Doyen des Conseillers Lecteurs & Professeurs du Roi au Collége Royal de France, Pensionnaire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, préposé à la recherche des livres de Médecine pour la Bibliothéque du Roi & Censeur Royal, mourut à Paris âgé de quatre-vingt-un ans & six mois.

Le 29 Jean-Baptiste *des Nos* Chevalier, Seigneur & Comte de la Feuillée, mourut à Paris âgé d'environ soixante ans ; il étoit d'une ancienne noblesse originaire de Bretagne, marquée par ses alliances & par plusieurs services militaires dans la Marine, notamment pour la branche des Seigneurs de Champmelain au Maine ; ses armes sont *d'argent à un lion de sable couronné, lampassé & armés de gueules.*

Le même jour Dame Antoinette-Magdeleine *Trudaine*, femme de Jean-Louis-Hubert le Ver Marquis de Caux, Colonel du Régiment de Lor-

taîne, avec lequel elle avoit été mariée le. . . . Mai 1743, mourut en son Château d'Oëssy près d'Amiens âgée de vingt-huit ans. Elle étoit restée fille unique de Robert Trudaine de Roberval Seigneur d'Oëssy, Capitaine de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne & Inspecteur de la Gendarmerie, Brigadier d'Armée & Commandeur de l'Ordre Militaire de Saint Louis, mort le 10 Octobre 1730, & de Dame Marie-Louise-Elizabeth Hennequin de Charmont, remariée depuis le 17 Février 1735 avec Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn Seigneur de la Paleun, Gouverneur de Bourbon & de la Principauté d'Orange, & avant Capitaine des Gardes de M. le Comte de Charolois. Madame de Caux étoit niéce de Mre. François-Firmin Trudaine Evêque de Senlis depuis le 25 Novembre 1714. Voyez pour la Génealogie de la famille de Trudaine, les familles du nobiliaire de Picardie, imprimé par ordre de M. Bignon Intendant de Justice en Picardie.

Le 7 Juin Dame Louise *le Gendre* femme de Jean-Baptiste Durey de Vieucourt, Seigneur de Mesnieres & de Borneville, ancien Président honoraire au Grand Conseil, avec lequel elle avoit été mariée le premier Mars 1701, mourut à Paris & fut portée le lendemain de l'Eglise de S. Roch sa Paroisse en celle des Peres de la Mercy, lieu de la sépulture de la famille de Messieurs Durey. Elle a eu de son mariage Marie-Louise-Adelaide Durey de Borneville, mariée le 21 Février 1726 avec Etienne-Claude d'Aligre Seigneur de la Riviere & de Boislandry, Président à Mortier au Parlement de Paris, morte le 30 Avril 1740 laissant des enfans ; & Jean-Baptiste-François Durey Seigneur de Mesnieres, Président de la seconde Chambre des Requêtes du Palais depuis le 4 Mai

1731, veuf depuis le 26 Février 1741 de Dame Marie-Louise Pouyvet de la Bliniere de laquelle il a un fils unique.

Feuë Mad. la Présidente Durey étoit sœur de feuës Mesdames Crozat, Bosc & Doublet, & elle étoit fille de François le Gendre Fermier Général & de Marguerite le Roux.

Le 11 Louis-Augustin *Angran Vicomte de Fontpertuis*, Seigneur de Lailly, ci-devant Bailli & Capitaine des Chasses du Duché d'Orleans, Comté de Baugenci & pays de Sologne pour M. le Duc d'Orleans Régent, mourut à Paris dans la soixante & dix-septiéme année de son âge, laissant de Dame Rose-Magdeleine de Châteauvieux sa femme Louis Angran de Fontpertuis; il étoit fils unique de Jacques Angran Seigneur & Vicomte de Fontpertuis, Conseiller au Parlement de Metz mort le 22 Mars 1674, & de D. Angelique Crespin du Vivier, & petit-fils d'Euverte Angran Vicomte de Fontpertuis dont il obtint l'érection en 1650, Secretaire du Roi du Collége Ancien reçu le 28 Juillet 1634, & Greffier en chef des Requêtes de l'Hôtel, mort le 18 Août 1661, & de Catherine Faignier morte le 6 Janvier 1656.

Le 15 Mre Etienne-Marie *Chastelain* Chanoine de l'Eglise de Paris depuis le 30 Octobre 1702, mourut à Paris âgé d'environ soixante-huit ans, il avoit succedé au Canonicat & étoit neveu de Mre Claude Chastelain, mort le 20 Mars 1712 & inhumé dans l'Eglise de Notre-Dame, si connu par ses écrits sur les Liturgies, les Rits & les Cérémonies de l'Eglise, & il étoit petit-fils de Claude Chastelain Seigneur de la Salle & du Colombier, Secretaire du Conseil, & de Dame Marie Polaillon; sa famille étoit originaire du Beaujollois.

TABLE.

La Chanson notée doit regarder la page 118

L'Adresse du Mercure est à M. de Cleves d'Arnicourt, *demeurant ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg S. Germain, à l'Hôtel de Mâcon.*

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1747.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chés { La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

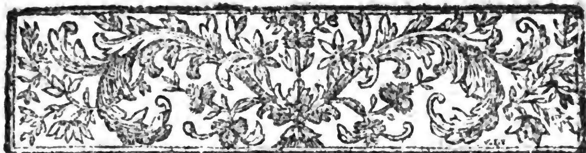
AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, *rue du Champ-Fleuri, dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes, au premier étage sur le derriere, entre un Perruquier & un Serrurier, à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.*

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, rue du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

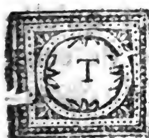
DÉDIÉ AU ROI.

JUIN. 1747.



PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

SUITE de la séance publique de l'Académie des Belles-Lettres.



Ous nos lecteurs ont vû avec beaucoup de plaisir il y a six mois l'extrait du premier Mémoire sur la Chevalerie que lût M. de Sainte-Palaye à la rentrée publique de la Saint Martin de 1746. Tous les bons Juges se sont réunis pour rendre justice à la méthode, à la clarté, à l'esprit philosophique, qui brillent dans ce pré-

mier Mémoire où eſt répanduë une vaſte & rare érudition.

Après avoir expoſé dans la premiere partie dont nous avons rendu compte quelle étoit l'éducation des Ecuyers, & de quelle façon ils parvenoient à la Chevalerie, M. de Sainte-Palaye traite dans ce Mémoire de la Chevalerie même, de la maniere dont on la conféroit & des devoirs qu'elle impoſoit.

On ne peut guéres faire remonter ſon origine au-delà du onziéme ſiécle, c'eſt dans les Fiefs même qu'il faut en chercher la ſource. La politique des Souverains & des hauts Barons imagina ce moyen de fortifier les liens de la féodalité, en ajoutant à la cérémonie de l'hommage celle de donner des armes aux jeunes vaſſaux dans les premieres expéditions où ils devoient les conduire.

Les plus anciens panégyriſtes de la Chevalerie parlent des engagemens qu'elle exigeoit, non-ſeulement comme de ceux d'un Ordre Religieux & même du Sacerdoce, ils en élevent encore la dignité juſqu'à la Prélature. Les cérémonies inſtituées pour la création d'un Chevalier étoient mêlées de beaucoup de pratiques religieuſes.

Des jeûnes auſtéres, des nuits paſſées

en priere avec un Prêtre & des parains dans les Eglises ou dans des Chapelles, les Sacremens de la pénitence & de l'Eucharistie reçus avec dévotion, des bains qui figuroient la pureté nécessaire dans l'état de Chevalerie, des habits blancs pris à l'imitation des Neophytes, un aveu sincere de toutes les fautes de sa vie, une attention sérieuse à des sermons qui expliquoient les principaux articles de la foi, les péchés qu'on devoit fuir, les vertus cardinales & autres qu'il falloit pratiquer; tous ces actes pieux étoient les préliminaires de la cérémonie par laquelle le novice alloit être ceint solemnellement de l'épée de Chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs, il alloit dans une Eglise, & s'avançant vers l'Autel avec cette épée passée en écharpe dans son col, il la présentoit au Prêtre célébrant, afin qu'il la bénit ainsi qu'on bénit encore les drapeaux des Régimens. Le Prêtre la remettoit ensuite au col du novice, qui dans cet état & dans un habillement très-simple venoit se mettre à genoux ayant les mains jointes, aux pieds de celui ou de celle qui devoit l'armer, car les Dames ont quelquefois conferé la Chevalerie. Tout cela se passoit dans une Eglise ou dans une Chapelle, souvent aussi dans la

ſale d'un Palais ou d'un Château. Le Seigneur à qui le novice préſentoit l'épée, lui demandoit à quel deſſein il déſiroit d'entrer dans l'Ordre, & après que celui-ci avoit répondu & juré que ſes vœux ne tendoient qu'au maintien & à l'honneur de la Religion & de la Chevalerie, il étoit revêtu par un ou par pluſieurs Chevaliers, quelquefois par des Dames ou des Demoiſelles, de toutes les marques de la Chevalerie. On lui donnoit ſucceſſivement ſes éperons en commençant par la gauche, ſon haubert ou ſa cotte de mailles, ſa cuiraſſe, ſes braſſards & ſes gantelets, puis on lui ceignoit l'épée. Quand il avoit été ainſi *adoubé*, ſuivant l'ancien terme, il reſtoit encore à genoux avec une contenance modeſte, & le Seigneur qui lui conferoit l'Ordre ſe levoit de ſon ſiége & lui donnoit l'accolade ou l'accolée. C'étoit ordinairement trois coups du plat de ſon épée nue, ſur l'épaule ou ſur le col du nouveau Chevalier, & quelquefois un coup de la paume de la main, pour l'avertir par ce ſigne de toutes les peines auxquelles il devoit ſe préparer, & qu'il devoit ſupporter avec patience & fermeté, s'il vouloit remplir dignement l'état de Chevalier. Il la recevoit enfin par ces mots ou autres à peu près ſemblables, pro-

noncés dans le tems même de l'accolade, *au nom de Dieu, de Saint Michel & de Saint Georges, je te fais Chevalier.* Il ne lui manquoit plus que le heaume ou casque, l'écu ou bouclier, & la lance qui lui étoit remise aussi-tôt.

On lui amenoit après un cheval qu'il montoit, souvent sans s'aider de l'étrier, & il faisoit quelques voltes dans la place voisine, faisant brandir sa lance & flamboyer son épée; peu après il paroissoit dans une place publique & se montroit au peuple, pour lui faire connoître celui qui étoit destiné à être son défenseur & son Juge, car lorsque le Chevalier possédoit des terres en fief, l'administration de la Justice étoit unie à la Chevalerie.

Indépendamment du maintien & de la défense de la Religion, de ses Ministres & de ses Temples, à laquelle s'étoit engagé le nouveau Chevalier, les autres loix de la Chevalerie renfermées dans le serment de sa reception auroient pû être adoptées par les Législateurs les plus sages. La morale la plus épurée avoit dicté ces loix. Les veuves, les orphelins, tous les opprimés avoient droit de réclamer la protection du Chevalier. C'étoit un engagement sacré auquel il ne pouvoit manquer sans se déshonorer. Les Dames avoient un

privilége plus particulier, tant parce qu'étant hors d'état de défendre leurs biens & leur honneur attaqué, il étoit juste que les Loix pourvûssent à leur défense, que parce que leurs charmes mêlant un secret plaisir aux services qu'on leur rendoit, cette obligation du devoir avoit l'attrait d'un sentiment plus tendre que la générosité. Un des points capitaux de l'institution des Chevaliers étoit de ne point médire des Dames, & de ne point souffrir qu'on osât en médire devant eux; la justice dans les Sentences qu'ils rendoient leur étoit aussi recommandée que la valeur à la guerre, & ces vertus devoient être ornées de la douceur, de la modestie, de l'humanité, & d'une politesse que le mot de courtoisie exprimoit parfaitement. Le même serment dont nous avons déja parlé obligeoit les Chevaliers au retour de leurs expéditions de rendre un compte fidéle de toutes leurs avantures heureuses ou malheureuses, & ces récits étoient inscrits dans les relations des Hérauts d'armes.

Les loix qui ordonnoient aux Chevaliers de porter un grand respect aux Dames, étoient moins l'effet d'un préjugé aveugle pour ce sexe en général, qu'un juste hommage pour les vertus qui doivent former

ſon caractére. Si quelques Dames par une conduite peu réguliere donnoient matiere à une cenſure légitime, elles devoient craindre que ces Chevaliers, fidéles champions de leurs vertus, ne fuſſent des critiques rigoureux de leurs vices. Le Chevalier de la Tour, dans une inſtruction qu'il adreſſa à ſes filles vers l'an 1371, fait mention d'un Chevalier de ſon tems, qui paſſant devant des Châteaux habités par des Dames, nota d'infamie dans des termes qu'on n'oſe rapporter, la demeure de celles qui ne méritoient point de recevoir les loyaux Chevaliers pourſuivans l'honneur & la vertu. Il donnoit auſſi de juſtes éloges à celles qui s'étoient renduës dignes de l'eſtime publique. Le même Chevalier qui veilloit avec tant de ſévérité à la police générale, ayant apperçû dans une aſſemblée un jeune homme de condition qui avoit l'air d'un Jongleur ou d'un Ménêtrier, à en juger par la façon ridicule & indécente dont il étoit vêtu, l'obligea de ſortir pour aller prendre des habits plus convenables, tant étoit grande dans ces premiers tems l'autorité que donnoit le titre de Chevalier.

Les occaſions les plus communes & les plus fréquentes dans leſquelles on faiſoit des promotions de Chevaliers, ſans parler

de celles que la guerre fournissoit, étoient les grandes fêtes de l'Eglise, sur-tout celles de la Pentecôte, les publications de paix ou de tréve, les naissances ou baptêmes des Princes de Maison Souveraine, les jours où ces Princes recevoient eux-mêmes la Chevalerie ou l'investiture de quelque grand Fief ou Apanage, leurs fiançailles, leurs mariages ou leurs entrevûës avec des Princes étrangers. On ne pouvoit célébrer d'une façon plus convenable les Actes les plus importans des Princes, Chefs naturels de la Chevalerie, & l'on ne pouvoit choisir de circonstances plus propres à donner du lustre à la réception des nouveaux Chevaliers.

La valeur des Chevaliers ne restoit pas oisive pendant la paix. Des tournois leur offroient l'image des combats & les préparoient à la guerre. Ces tournois suivoient presque toujours les promotions; on les annonçoit dans les Provinces dans les termes les plus fastueux; on s'y préparoit de tous côtés par des tournois particuliers, & le prix proposé dans ces tournois solemnels où l'élite des Cours de l'Europe se trouvoit, enflammoit tous les guerriers d'une noble émulation.

Sans s'arrêter à décrire tout le détail des tournois, M. D. S. P. se borne à considé-

rer le moment où les Chevaliers entroient dans la lice, & celui où le vainqueur recevoit le prix.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des Chevaliers; ils paroissoient suivis de leurs Ecuyers, tous à cheval & superbement armés. Des Dames & des Demoiselles amenoient quelquefois sur les rangs ces fiers esclaves avec des chaînes qu'elles leur ôtoient au moment qu'ils étoient entrés dans la lice. Ce titre d'esclave ou de serviteur des Dames étoit regardé comme un titre d'honneur, digne prix du courage & des exploits, & il étoit en même-tems une source d'émulation. Servans d'amour, dit un Poëte,

Servans d'amour, regardez doucement
Aux échaffauts Anges de Paradis,
Lors jousterez fort & joyeusement,
Et vous serez honorés & chéris.

Le tournois fini on distribuoit les prix à ceux qui s'étoient distingués, suivant leurs differens genres de force ou d'adresse, soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances, soit pour avoir tenu plus longtems de pied ferme sans lever la visiere, soit pour n'avoir pû être désarçonné, &c.

Les cris de victoire retentissoient aussi-

tôt de toutes parts, le vainqueur ſuivi de tout le peuple étoit conduit dans le Palais, où les Dames le déſarmoient pour le revêtir d'habits précieux, & il étoit aſſis dans le feſtin à la place la plus éminente.

Les exploits des principaux acteurs du tournois, les proueſſes des anciens Chevaliers faiſoient le ſujet des converſations, la matiere des chanſons, des lays, & des autres poëſies que les meneſtriers chantoient accompagnés par les inſtrumens.

Les jeux que l'on voyoit dans les appartemens offroient d'utiles exercices à l'eſprit. On auroit vû des Dames jouer aux échecs avec les Chevaliers.

Si l'on eût écouté leurs entretiens, on les auroit entenduës échauffer le courage de leurs reſpectueux ſerviteurs par les éloges des Chevaliers qui s'étoient diſtingués dans les joutes, on les auroit vûës leur propoſer de nouveaux prix à acquerir, non-ſeulement dans les tournois, mais encore dans les combats plus ſérieux, un poſte à enlever, des priſonniers à faire, une eſcalade ou tel autre exploit militaire.

Les chanſons de geſtes & les autres poëmes compoſés pour célébrer les Tour-

nois portoient dans toutes les Cours les noms de ceux qui s'étoient distingués, & l'émulation se répandoit par cette utile circulation. Tel étoit l'objet de ceux qui composoient ces poëmes, comme il avoit été avant celui des Romains, qui écrivoient l'Histoire. Les préambules de tous les ouvrages de ce tems soit en prose soit en vers annonçent ce motif louable bien digne d'annoblir la plume des Ecrivains; le même esprit regnoit dans tous les ordres de l'Etat, & tous les sentimens cédoient à l'amour de la gloire.

Nous avons un poëme d'Alain Chartier, où il fait parler quatre Dames dont les amans ont éprouvé chacun un sort different à la bataille d'Azincourt. L'un d'eux a été tué, un autre a été fait prisonnier, le troisiéme ne s'est point retrouvé, & le quatriéme ne doit son salut qu'à une fuite honteuse. La Dame qui aime ce dernier est représentée comme étant incomparablement plus à plaindre que ses compagnes, d'avoir placé son affection dans un lâche Chevalier. *Selon la loi d'amours*, dit-elle, *je l'eusse mieux aimé mort que vif.* Le Poëte ne choquoit point la vraisemblance lorsqu'il prêtoit aux Dames des sentimens qui se trouvoient dans tous les cœurs.

Si la Chevalerie ne ſubſiſta pas toujours dans cet état de perfection où la peint M. de S. P. ſi dès ſes premiers ſiécles on ſe plaignit de ſon relâchement, il n'en eſt pas moins vrai que même dans ces tems où l'on ſe plaignoit, cet eſprit imprimé par les loix primitives de la Chevalerie étoit une ſource de grandes vertus, peut-être eſt-ce à elle que nous devons cet amour de la gloire qui fait encore le caractére des François, ſeul débris qui leur reſte de l'héritage brillant des vertus de leurs peres.

Ce Mémoire de M. de S. P. fut écouté avec le même plaiſir que l'avoit été ſon premier Mémoire ſur ce ſujet, & il fait déſirer la ſuite qui aura encore trois parties. Quel gré ne doit-on pas ſçavoir à ce ſçavant Académicien de débroüiller ainſi les parties les plus intéreſſantes de l'Hiſtoire de nos mœurs & de nos uſages? Dans combien de ſources obſcures & détournées n'a-t'il pas fallu puiſer les matériaux immenſes de cet ouvrage? M. de S. P. a eu à foüiller une mine très-vaſte où il faut tirer beaucoup de litarge & de terre pour avoir fort peu d'or en comparaiſon du travail. Il ſeroit à ſouhaiter que M. de S. P. ne fit qu'un ſeul ouvrage des differens Mémoires qu'il a compoſés ſur cette ma-

tiere, nous aurions une Hiſtoire de la Chevalerie écrite d'un ſtyle élégant & facile, ouvrage qui exciteroit agréablement la curioſité, & qui, à l'exemple de ces poëmes de geſtes dont nous parlions tout-à-l'heure, pourroit encore avoir un objet plus noble, & exciter utilement l'émulation des François, en leur préſentant un tableau fidéle des vertus des anciens Chevaliers; cette partie du ſuccès ſeroit peut-être la moins brillante, mais la plus flateuſe pour l'Auteur.

M. l'Abbé Belley lût enſuite des obſervations ſur les médailles des Grand-Prêtres, Princes d'Olba en Cilicie.

Dans la plus haute antiquité les Rois & les Princes étoient les premiers Miniſtres de la Religion, la même perſonne d'une main portoit le ſceptre, & de l'autre elle offroit des ſacrifices à l'Etre ſuprême. Cet uſage établi dans les premiers tems chés preſque toutes les nations ſubſiſtoit encore ſous la domination Romaine dans pluſieurs Provinces de l'Aſie; on ſçait, dit M. L. B. que les Pontifes de Zéla & des deux Comanes joüiſſoient d'une eſpéce de ſouveraineté dans le Pont & dans la Cappadoce. Le Grand-Prêtre de Jupiter Abrettenien avoit le titre & l'autorité de Prince dans la Myſie. Les Ponti-

ſes d'Olba, Princes d'un canton de la Cilicie, faiſoient battre monnoye, ils exerçoient dans l'étenduë de leurs Etats tous les droits de ſouveraineté.

On voit encore dans quelques cabinets un petit nombre de médailles ou d'anciennes monnoyes, que les Princes d'Olba firent frapper; elles ſont extrêmement rares, juſqu'à préſent on n'en connoît que cinq, chacune avec des differences du côté de la tête ou du côté du revers, trois du Prince Polémon & deux du Prince Ajax; les legendes de toutes ces médailles ſont grecques.

Avant que d'entrer dans l'explication de ces monumens, M. L. B. rapporte un long paſſage de Strabon, par lequel on voit que l'Hiſtoire des Princes d'Olba remonte juſqu'aux tems de la guerre de Troye, que le Sacerdoce & la Principauté étoient héréditaires dans une même famille, que les Etats de ces Princes furent démembrés, que la Maiſon Sacerdotale fut même totalement dépoüillée, qu'elle fut enſuite rétablie dans ſes poſſeſſions, & qu'elle étoit encore floriſſante ſous l'Empire de Tibére.

Le détail de l'Hiſtoire de ces Princes eſt peu connu, mais les médailles donnent le tems précis du rétabliſſement de cette

Dynaſtie, le nom de deux Princes qui vivoient au tems du ſecond Triumvirat & ſous l'Empire d'Auguſte, l'étenduë de leurs Etats; elles nous apprennent que la ville d'Olba leur capitale, étoit une ville ſainte ou *ſacrée*, titre alors fort honorable auquel étoient attachées pluſieurs immunités.

L'explication de ces monumens eſt utile pour l'Hiſtoire & pour l'ancienne Géographie. M. Muſſon dans la vie du Rheteur Ariſtide a décrit trois médailles des Princes d'Olba, mais il n'a pas connu les deux autres médailles qui ſont conſervées en France. La plus précieuſe eſt celle du cabinet de M. Pellerin, pour ſa belle conſervation & à cauſe de l'époque de *l'année onziéme* qui eſt marquée au revers. M. L. B. donne l'empreinte de cette médaille qui a été deſſinée & gravée par une main habile, & il diviſe ſon Mémoire en trois parties; il examine premierement les médailles du Prince Polemon, enſuite celles d'Ajax, qui a vêcu ſous le Regne d'Auguſte; le Mémoire eſt terminé par une Hiſtoire abregée des pays & des villes qui compoſoient les Etats de ces Princes. Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas d'entrer dans ces détails.

Le Prince Polémon prend le nom de

Marc-Antoine Polémon; * ſouvent des Rois & des Princes amis ou dépendans de l'Empire Romain ont affecté par reconnoiſſance ou par flaterie de prendre le titre d'*ami des Romains*, ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΣ. Hérodes ayant été établi Roi de Chalcide par l'Empereur Claude, ajouta à ſes titres celui d'*ami de Claude*, ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟΣ. D'autres Princes ont pris quelquefois le nom même des Empereurs; Rheſcuporis Roi d'une partie de Thrace, eſt nommé ſur une de ſes monnoyes *Tibére Rheſcuporis*; un Abgare Roi d'Edeſſe prend de même le nom de l'Empereur *Septime Sevére*. Ce fût auſſi par reconnoiſſance que Polémon prit le nom de *Marc-Antoine*. M. L. B. prouve par l'Hiſtoire du tems & par deux époques marquées ſur ces médailles que le Triumvir rétablit Polémon dans la poſſeſſion de la Principauté d'Olba dont la famille ſacerdotale avoit été dépoüillée.

Ce Prince a le titre de *Grand-Prêtre*, ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. La ville d'Olba, ſuivant Strabon, renfermoit dans ſon enceinte un Temple de Jupiter qui fut bâti par Ajax fils de Teucer; le foudre & d'autres types qu'on voit au revers des médailles de ces

* *Méd. du cab. de M. Pellerin.*

Princes, se rapportent manifestement au culte du Dieu dont ils étoient les premiers Ministres.

La sainteté du Temple rendit la ville respectable aux peuples voisins, elle fut décorée du titre de *Sacrée*, ΙΕΡΑΣ. On sçait que plusieurs villes de l'Orient ont pris sur leurs monnoyes ce titre honorable. On doit ajouter la ville d'Olba à la liste que M. Vaillant en a donnée.

Les médailles nous apprennent quelle étoit l'étenduë des Etats de Polémon. Il étoit *Pontife*, *Prince des Kennati*, *d'Olba* & du canton de *Lalassis*, * M. L. B. prouve que les peuples *Kennati* dont aucun Géographe ancien n'a parlé, habitoient la Kétide qui, suivant Ptolemée, faisoit partie de la Trachiotide. Ce canton de Cilicie s'étendoit depuis la côte de la mer Mediterranée jusqu'au sommet du mont Taurus; il est arrosé par les eaux du fleuve *Calycadnus* & de plusieurs ruisseaux qui fertilisent ses vallons; ses côteaux, au rapport d'Ammien Marcellin, étoient plantés de vignes & d'arbres fruitiers. La ville d'*Olba* située dans la montagne au-dessus des villes de *Soli* & d'*Anchialè*, étoit la capitale de la Kétide. Le canton de *La-*

* *Méd. du cab. de M. Pellerin.*

lassi-le étoit situé au couchant de la Kétide, il faisoit partie du pays des Isaures & avoit pris son nom de la ville de *Lalasis*, mais au tems de Ptolemée la ville de *Ninica* étoit la capitale. M. L. B. corrige le texte du Géographe par les médailles, il fait voir que la position de ces deux cantons de la Cilicie est dérangée sur les Cartes de l'édition de Bertius.

Au reste le Prince Polémon resta constamment attaché au parti de Marc-Antoine jusqu'à la bataille d'Actium ; on voit par l'époque marquée sur la médaille du cabinet de M. Pellerin, que cette médaille a été frappée l'an 723 de Rome, l'année même de cette bataille, qui rendit César-Octavien le maître de l'Empire Romain.

Après la défaite de Marc-Antoine & de Cléopatre, plusieurs Princes qui avoient suivi leur parti furent punis sévérement ; M. L. B. pense qu'Auguste pardonna au Prince d'Olba, que les circonstances des tems & la reconnoissance qu'il devoit à Antoine rendoient excusable, du moins il est certain que la Maison sacerdotale fut maintenuë par Auguste dans la possession de la Principauté. C'est un fait constaté par deux médailles du Prince Ajax, on voit d'un côté la tête d'Auguste avec la legende ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ,

de l'autre on lit le nom d'Ajax *Pontife, Prince des Kennati & de Lalasside.*

Cette Maison possédoit encore les mêmes Etats sous le Regne de Tibére, il est probable que le culte de Jupiter & que l'autorité des Pontifes subsisterent à Olba jusqu'à l'établissement du Christianisme.

Les deux cantons qui composoient l'Etat du Prince d'Olba, furent compris dans la Cilicie sous le haut Empire, mais au quatriéme siécle de l'Ere Chrétienne ils firent partie de l'Isaurie. Cette Province avoit pour Métropole la ville de Seleucie sur le Calycadnus & étoit composée de vingt-trois villes, du nombre desquelles fut la ville d'Olba, suivant toutes les notices. Cette ville étoit alors le siége d'un Evêque; nous lisons dans les Actes des Conciles plusieurs souscriptions de ses Evêques. Eusebe assista au premier Concile de Constantinople de l'an 381. Basile Evêque de Seleucie souscrivit aux Actes du Concile de Constantinople de l'an 448 au nom de Diapherontius d'Olba, & Théodore assista au Concile Général qui fut convoqué à Constantinople l'an 681 contre les Monothelites. Le pays de Lalasside fut aussi compris dans l'Isaurie, mais nous ne voyons point au nombre des villes de cette Province ni *Lalasis*, ni la

ville de *Ninica* que Ptolemée donne pour la capitale du canton de Lalasside.

Depuis l'Empire d'Heraclius l'ordre des Provinces de l'Asie Mineure fut changé pour le gouvernement politique, elles furent divisées en pays ou districts nommés Θέματα; on établit dans chaque district sous le commandement d'un Officier Général un corps de troupes qui étoit destiné à la défense & à la sûreté des Provinces. Les cantons de Kétide & de Lalasside firent partie du *Théme* ou district de Seleucie. La Province d'Isaurie étoit soumise pour le spirituel au Patriarche d'Antioche; mais les Sarrasins s'étant emparés au commencement du huitiéme siécle de la Cilicie, de la Syrie & d'Antioche même, l'Empereur Leon II. soumit à la jurisdiction du Patriarche de Constantinople l'Isaurie qui avoit résisté aux armes des infidéles. Cette Province resta sous la domination des Empereurs Grecs jusqu'à l'invasion des Turcs Selgiukides, qui à la fin du onziéme siécle se répandirent dans l'Asie Mineure, & y établirent la Dynastie connuë sous le nom de Sultans de Cogni, ces Princes furent obligés au quinziéme siécle de céder aux armes victorieuses des Ottomans, ainsi l'Isaurie & les Provinces voisines passerent sous la

domination des Turcs qui les possédent aujourd'hui.

Le canton de la Cilicie dans lequel Olba étoit située, est nommé par les Turcs *Jtch-il* c'est-à-dire le pays intérieur, parce qu'il est renfermé entre la mer & les montagnes; la plûpart de ses habitans sont des Turcs grossiers ou des Turckmans, qui respectent peu l'autorité des Pachas & des autres Gouverneurs Turcs. On trouve dans les montagnards les mœurs des anciens Isaures., l'amour de l'indépendance & du brigandage. Quoique ce pays soit situé dans le continent de l'Asie-Mineure, il dépend du Gouvernement ou Paschalik de l'Isle de Chypre. La ville de Seleucie que les Turcs appellent *Selefkè*, est encore considérable & bien peuplée; le Bey ou Gouverneur particulier du pays *d'Jtch-il* y fait sa résidence.

Pour l'intelligence de ce Mémoire, M. L. B. a fait dessiner une carte de la partie Occidentale de la Cilicie, qui sera gravée & inserée dans les Mémoires de l'Académie.





RACOMMODEMENT

De l'Amour & d'Apollon. *

Qui ne sçait pas la fameuse querelle
Qu'avec l'Amour eut jadis Apollon ?
Qui n'auroit crû cette guerre immortelle ?
On l'a vû naître à la mort de Python,
Lorsqu'ennyvré de sa nouvelle gloire
Phébus chantant lui-même sa victoire,
Osa d'Amour mépriser les exploits,
Et crût sans risque insulter son carquois,
Depuis ce tems maintes Daphné cruelles
Du Dieu des vers ont bravé les appas,
Et quelquefois il a perdu ses pas
Et ses soupirs, en courant après elles :
Il a manqué des cœurs, tout blond qu'il est ;
Car à coup sûr toujours beauté ne plaît :
Ainsi le veut le juste Dieu d'Erice,
Pour des blondins humilier l'orgueil,
Et les sauver du ridicule écueil
Qui fit périr leur confrere Narcisse.

* *Cette piéce fut composée en 1720, lors de la reception de M. le Duc de * * * à l'Academie.*

On

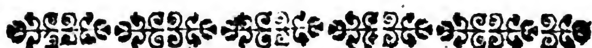
Or donc Phébus que la mort d'un ſerpent
Rendit ſi vain, aujourd'hui ſe repent
De ſa fierté; las d'une longue guerre,
Il reconnoît que l'enfant de Paphos
A du crédit aux forges de Lemnos
Plus qu'aucun Dieu. Le maître du tonnerre
Très ſouvent même attend pour être armé
Qu'Amour le ſoit: louable préférence!
Par Jupiter le monde eſt allarmé;
On craint les coups que ſa colere lance;
Par ceux d'Amour l'univers eſt charmé.
Gardons-nous bien d'éviter ſa vengeance,
Lorſqu'il punit, cela vaut récompenſe.
Ce Dieu ſi bon, quoique toujours vainqueur,
Au Dieu du Pinde une trêve propoſe,
Tout le premier; on ignore la cauſe
De la pitié qui déſarme ſon cœur,
Mais Apollon qui d'Amour ſe défie,
(Crainte qu'en lui le paſſé juſtifie).
Croit déja voir la prompte infraction
De cette paix qu'il prend pour artifice;
Elle lui ſemble une tranſaction
De bas Normand mal avec la Juſtice,
Contrat enfin ſujet à caution.
Eh! bien, lui dit Amour, connois mon ame;
Veux-tu Pſiché pour gage de ma foi?

Bon, dit Phébus, tu te mocques de moi,
Me proposer pour ôtage ta femme !
Tu t'en voudrois défaire, je le voi :
Tiens, Cupidon, si c'est sans raillerie
Que tu prétends assoupir nos débats,
Propose-moi tel gage, je te prie,
Qu'en le perdant tu n'en plaisantes pas;
Oüi, livre-moi, puisqu'il faut te le dire,
Quelque soûtien de ton puissant empire,
Quelqu'ornement de ta brillante Cour. . . .
  Soit, tu verras, interrompit l'Amour,
Que cette paix n'est point un badinage ;
Ne doute plus de ma sincérité,
En te donnant * * * pour ôtage,
Te puis je mieux garantir le traité ?
Non, répondit Phébus comblé de joie,
Tu ne peux mieux dissiper mes soupçons,
Signons la paix, & qu'à l'instant je voie
Ton favori parmi mes nourrissons.
Quand * * * viendra sur le Parnasse,
Comme à Paphos il tiendra bien sa place,
De son esprit je connois l'agrément,
Si dès ce jour avec nous il habite
Sur l'hélicon, les graces sûrement
Qu'Auteurs nouveaux y menent rarement,
Aux doctes Sœurs rendront demain visite.

A ce discours s'envole Cupidon
Vers Amatonte, & termine l'affaire
Très-brusquement sans consulter sa mere;
On en dévine aisément la raison.
Jà *** des rives de Cythére
Est transporté dans la Cour d'Apollon;
En arrivant dans le sacré Vallon *
Il n'avoit point la figure étrangere:
Autour de lui le Sénat d'Hélicon
Se récrioit, tel Recipiendaire
Nous convient fort; il porte un digne Nom;
Un Nom fameux qu'au Parnasse on révere,
Et sûrement ce Nom si respecté
N'y sera pas par lui décrédité.

* *Reception de M. le Duc de *** à l'Académie Françoise.*





DISCOURS

Qui a concouru pour le prix de l'Académie de Soissons, sur la question proposée : Un Auteur doit-il toujours se conformer au goût du siécle dans lequel il écrit ? *pour l'année* 1747.

L'Esprit-humain est si borné qu'il n'acquiert que par degrés des connoissances justes & solides, puisées dans la nature & fondées sur le bon goût. S'il cherche le vrai, il se trompe bien des fois sur la route qu'il doit tenir. Ce n'est que par de longues peines, un travail assidu, une étude bien dirigée qu'il découvre le beau, & qu'en le pratiquant il arrive à cette perfection dont il est capable. Heureux encore s'il sçavoit s'y fixer !

C'est ainsi que les Beaux Arts ont été long-tems au berceau : leurs progrès si tardifs sembloient nous menacer d'une éternelle enfance, mais le Ciel à nos efforts mesure ses bienfaits. Le Regne d'Auguste ne fut si fertile en merveilles que parce qu'il étoit celui des Beaux Arts. La superbe Rome se vit peuplée d'hommes illustres qu'ils ont immortalisés. Quel

bonheur pour nous, si pendant les siécles qui se sont écoulés depuis ils se fussent conservés dans la même splendeur ! La succession des avantages que nous en retirons en eût été plus riche, & notre possession aujourd'hui seroit plus assûrée. Mais combien de maux ne causent pas le luxe & les guerres ! C'est peu que la paresse ait fait tomber le ciseau des mains du sçavant artiste, c'est peu que le pinceau d'Appelles ait passé dans les doigts de l'ignorance, les Belles-Lettres encore devoient participer à cette triste décadence. Plus le Soleil est élevé, plus il touche à son penchant.

A peine en effet l'esprit de l'homme a-t'il saisi l'objet de ses recherches, que le moindre écart le lui fait perdre de vûë. Il le cherche où il n'est plus ; c'est un point indivisible qu'il ne sçauroit plus retrouver. Il semble que le bon goût habite sur une montagne dont le sommet d'une part est prodigieusement escarpé, & de l'autre la pente est si douce qu'elle ne devient sensible qu'à une distance d'où on ne peut plus remonter.

Cependant notre esprit ne peut se tenir tranquile, il faut qu'il s'approche ou qu'il s'éloigne de son but. L'amour de la nouveauté l'empêche de joüir de ses décou-

vertes. On le voit courir à des beautés fausses ou superficielles aux dépens des véritables qu'il laisse après lui. Il prend si facilement le change qu'il ne reconnoît pas même son erreur. Qu'en arrive-t'il? La corruption se répand de tous côtés, sur les idées, dans le langage : la République des Lettres est inondée d'ouvrages sans goût, de mauvais écrits qu'elle condamne envain, le public les approuve, & n'en reçoit point d'autres. Il faut renoncer à lui plaire, ou suivre le torrent qui ravage l'empire des Belles-Lettres.

Qu'il est malheureux pour un bon Auteur de naître dans ces tems d'infortune & de décadence où l'illusion s'empare de tous les esprits ! Ne fera-t-il point usage des talens qu'il a reçus de la nature ? ou s'il écrit, comment doit-il le faire ? Le charme qui l'environne ne séduit point son imagination ; il discerne encore dans l'obscurité les traces du bon goût d'avec les sentiers détournés où l'entraîne celui de son siécle : auquel des deux se conformera-t'il ? Doit-il écrire à la honte ou à la satisfaction de ses contemporains ? En un mot préferera-t'il de s'enterrer avec ses écrits en joüissant du plaisir de faire les délices de son tems, ou de se frayer un chemin à l'immortalité en renonçant

au contentement de plaire pendant sa vie ?

Attraits bien séduisans de part & d'autre ! Sacrifices des deux côtés ! On comprend déja que je panche vers une opinion agréable à l'amour-propre. Il est trop puissant sur le cœur de l'homme pour ne pas m'arracher quelques complaisances en faveur d'un Auteur que ce sentiment touche encore de plus près. Qu'il lui accorde donc quelque chose, qu'il écrive pour lui-même en s'accommodant au goût de son siécle, s'il ne travaille que pour amuser & pour plaire, si ses ouvrages enfans de son loisir n'ont aucune utilité directe & marquée.

Mais s'il se propose d'instruire, si la raison domine en ses écrits, si son objet est de conséquence, un Auteur ne doit jamais s'écarter des vrais principes de son art : qu'il régle ses idées & ses expressions sur le bon goût ; c'est lui uniquement qu'il doit consulter. Qu'il immole alors ses interêts particuliers au bien général.

J'applique, comme on voit, la proposition à des tems où le goût de la litterature peut être repréhensible. Je n'ai jamais pensé que le contraire pût faire une question. Il n'est pas douteux que le bon ne soit toujours préferable lorsqu'il est sans

inconvénient. Voyons ſeulement ſi je puis établir ſur des raiſons légitimes la diſtinction que je fais, & que je crois quelquefois néceſſaire.

Ce ſeroit une queſtion peut-être difficile à décider, ſurtout à en juger par la conduite du plus grand nombre, de ſçavoir ſi les hommes ont plus de beſoin de s'inſtruire que de s'amuſer. D'un côté s'ils naiſſent dans le ſein de l'ignorance, ils vivent dans les peines, les ſoins & les inquiétudes : la miſére de leur condition peut égaler l'aveuglement de leur eſprit. Il ne faut pas moins les diſtraire de leurs infortunes, calmer leurs ennuis, diſſiper leurs chagrins, que détruire leurs erreurs, corriger leurs abus & vaincre leurs préjugés. Comme le bien & le mal ſemblent entrer dans la compoſition de leur être, le plaiſir & la peine, le travail & le repos paroiſſent néceſſaires à leur exiſtence. Ces beſoins ſont donc ſi étroitement liés qu'on exige même de l'agrément dans l'inſtruction. Un Auteur qui ſe propoſe d'être utile, doit auſſi s'attacher à plaire, & il ne ſçauroit plaire à juſte titre s'il ne ſe rend utile en même tems. *Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.*

Il eſt pourtant vrai qu'il ne peut remplir également ces deux conditions. Il eſt

des matieres plus ou moins susceptibles de l'une ou de l'autre de ces qualités. La difference des talens, la diversité des sujets qu'on traite varient cet heureux assortiment. Dans un certain ouvrage il s'agit principalement d'éclairer l'esprit, d'étendre ses connoissances; l'envie de lui plaire ne doit être qu'accessoire, elle est subordonnée au premier objet. Dans un autre au contraire un Auteur de bonne foi ne cherche qu'à divertir, il prend le cœur de l'homme pour but, il le frappe par son endroit sensible; s'il l'instruit ce n'est que par occasion; ses portraits vivans, ses tableaux d'après nature accomplissent à cet égard son devoir, sans qu'il paroisse s'en occuper.

Or c'est dans ce dernier cas seulement qu'un Auteur me paroît devoir se conformer au goût du siécle dans lequel il écrit. Le goût le plus nouveau condamne toujours le plus ancien, parce que les derniers venus sont censés avoir toutes les lumieres du passé, & leur esprit particulier, ce n'est pas assés pour justifier leur goût; mais cela ne peut-il pas nous porter à croire que ce qu'on appelle bon goût est quelquefois arbitraire ou équivoque, du moins sur certains sujets de littérature? Il varie avec l'opinion des hommes, mais

il produit le même effet, il gagne leur confiance, il leur fait autant de plaisir: est-il alors bien aisé de décider si ce goût le plus généralement reçu est bon ou mauvais? On voit de tems en tems des Auteurs originaux qui ont leur goût particulier & leur style propre. Quoiqu'ils ne suivent pas exactement la route qui leur est tracée par les grands modéles, ils n'en sont pas moins illustres, & la République des Lettres se fait peut-être plus d'honneur de les avoüer. Cela fait voir, ce me semble, que le goût peut quelquefois varier sans être condamnable; il ne s'agit que de bien traiter ces changemens.

Voilà d'abord pourquoi un Ecrivain peut se conformer au goût qui domine de son tems, si les matieres qu'il traite ne sont pas d'une si grande importance, qu'il doive avant que de les mettre au jour discuter les raisons pour ou contre qui approuvent ou condamnent ce qui n'est peut-être que d'opinion, ou fondé sur des loix arbitraires. On demande de lui qu'il se rende interessant, qu'il se fasse lire, il ne promet que de divertir, il ne veut que peindre agréablement des objets heureusement imaginés, en un mot il ne cherche qu'à plaire, il atteint à son but, il remplit ses engagemens envers le public,

il plaît au plus grand nombre ; on doit être content de lui.

Supposé même que le bon goût dégenére manifestement, qu'on altére sensiblement les vraies beautés du style, qu'on s'apperçoive de la perte que fait la pensée par trop de recherches dans l'expression : que risque un Auteur de l'espéce que je dis en cédant au goût de ses contemporains, pourvû que du côté de l'agrément il répare la faute qu'on lui suppose ? S'il ne rend pas de bons services aux Belles-Lettres il ne sçauroit leur causer un grand dommage. Quel bien ou quel mal peut leur faire un conte, un roman, une piéce de vers purement poëtique ou telles autres productions semblables, fruits d'une brillante & agréable imagination ? Leur empire est trop bien établi pour qu'il puisse être ébranlé par de si foibles armes, leur gloire trop éclatante pour qu'un nuage qu'elles peuvent dissiper soit capable de la ternir.

Enfin quand il en naîtroit quelques petits inconvéniens, sont-ils comparables au regret d'avoir perdu ses peines & ses veilles, à la douleur de se voir privé d'une réputation qu'on recherchoit avec tant d'ardeur, au dépit, en un mot, de ne retirer aucun profit de ses travaux, pas même

de quoi payer ſon amour-propre ? Or c'eſt à quoi doit s'attendre un Auteur qui ne conſulte pas le goût de ſon tems ; on le néglige , ou plutôt on ne le connoît pas ; puiſqu'il n'eſt pas aſſés utile pour ſe faire rechercher, qu'au moins il ne m'inſpire pas du dégoût s'il veut que je le liſe pour mon plaiſir. Qu'il n'écrive pas , il fera mieux ſans doute, & c'eſt le parti que je lui conſeille. Un homme d'eſprit ne devroit pas ſe borner à des ouvrages de ſimple amuſement, ſurtout lorſqu'il ſe voit obligé de donner dans une eſpéce de travers ou de courir les riſques d'ennuyer. Mais s'il n'a du talent que pour cette ſorte de travail , ſi croyant cette occupation permiſe il ne peut réſiſter à l'inclination trop forte qu'il ſe ſent d'écrire, qu'il ſe prête donc à la malheureuſe exigence des tems , qu'il ait de la complaiſance pour ſes lecteurs. Ses écrits ſeront lûs ou du moins paſſeront dans les mains de tout le monde; il ſera aimé & recherché comme un homme utile à la ſocieté. Sa réputation ne durera qu'un tems , il eſt vrai, mais il en joüira ; ſa gloire ſera paſſagere , mais la nature de ſes ouvrages me paroît encore aſſés bien recompenſée. Que faut-il davantage ? Le public lui ſçaura gré de ce qu'il aura fait pour lui-même ; ſes

œuvres auront cours, & il ſera content du public.

Je ne prétends pas cependant que cette complaiſance que je demande pour un lecteur, aille juſqu'à flater ſes criminels penchans & faire rougir les bonnes mœurs, parce qu'il n'en connoît plus. L'homme a dans lui-même un fond de malice aſſés inépuiſable, ſans qu'il ſoit beſoin de la nourrir par des écrits pernicieux. Funeſte poiſon qu'il n'appartient qu'aux monſtres de vomir, poiſon ſouvent d'autant plus dangereux qu'il le paroît moins; l'oreille eſt menagée, tout le venin paſſe au cœur. Non non, il ne s'agit point ici d'une vile condeſcendence ou plutôt d'un libertinage dans l'eſprit, que la politique, la morale & la Religion proſcrivent. Je ne m'éleverois point avec aſſés de force contre un ſi mépriſable abus des talens. La voix de ces reſpectables autorités ſe fera mieux entendre que la mienne à ceux qui les reconnoiſſent pour leurs légitimes Souveraines. Je ne fais ici uſage de mon zéle que pour le bien de la République des Lettres.

Cependant j'ai peut-être paru juſqu'ici montrer plus d'indulgence pour ce qu'elle doit tolerer avec peine & par néceſſité, que d'attachement pour ſes vrais intérêts. Il eſt tems que je me déclare entierement

pour elle, que je leve l'étendart de sa gloire.

C'est en vous proposant pour modéles, présens de la nature, esprits nés pour le bonheur de la terre, vous dont les lumieres ont percé les ténébres les plus épaisses & passeront aux siécles les plus reculés, c'est en ajoutant sur votre exemple les raisons que je me prépare d'apporter, pour retenir un Auteur judicieux dans les seules régles que lui prescrit le bon goût. Pourrai-je bien lui faire comprendre que si son principal objet est l'avantage & l'instruction des hommes, il doit les conduire par des sentiers sûrs & lumineux où la corruption n'ait jamais passé? Je voudrois le convaincre qu'en s'en écartant, il se fait tort à lui & à ses ouvrages, aux Belles-Lettres, en un mot qu'il égare ceux qu'il veut éclairer.

On a beaucoup essayé de définir le goût, j'y renonce, parce qu'il se sent mieux qu'il ne s'exprime, surtout en matiere d'esprit. Comment fixer l'idée d'une qualité qui varie à l'infini & que tout homme doit avoir dans une espéce differente? Je dirai seulement que le bon goût est enfant de la nature & brille de ses principaux attributs. Il porte le caractére de la vérité: on le reconnoît à sa mere qu'il dépeint

toujours sous des traits aimables & ressemblans. Le mauvais goût réclame la même origine, mais c'est un imposteur; il doit l'être à l'ignorance, il répand les ténébres, ou ne laisse entrevoir qu'une fausse lueur qui nous trompe & nous égare.

Ne doit-on pas s'étonner après cela qu'on se méprenne si grossiérement sur ces deux objets? Se peut-il qu'un Auteur ne s'attache pas à celui qui peut seul relever son mérite? S'il n'a pas assés de lumiere pour distinguer le bon d'avec le mauvais, il est digne de pitié & non de reproches. Mais connoissant le bon goût, s'il a la foiblesse de se prêter au mauvais parce qu'il est en regne, que puis-je penser de son discernement? Qui m'assûrera qu'il est juste & sain quand ses écrits prouvent le contraire? Comment persuader aux étrangers, aux siécles à venir qu'il n'a failli que par complaisance? On ne sera pas dans le cas, me direz-vous, son nom n'ira pas au-delà des mers, il périra avec lui & ne paroîtra jamais au temple de Mémoire. Triste destinée pour un homme qui a du sçavoir & des talens! Il est maître de sa réputation, il a son sort entre ses mains, & il ne sçait point en profiter. Il se fait donc tort à lui-même par la mauvaise idée qu'il donne de son esprit & de son jugement.

De plus il en fait un considérable à ses ouvrages.

Ce n'est point assés pour faire un beau portrait de représenter une belle personne, l'Art doit prêter à la nature de certains agrémens dont la beauté même ne peut se passer. Il est vrai qu'elle se contente des plus legers, mais un Peintre qui les néglige péche autant que celui qui veut trop embellir ses tableaux. Les sujets qu'il traite sont par eux-mêmes beaux, interessans, mais il permet trop à son imagination ; la richesse l'emporte sur l'ordonnance, le feu de ses épisodes amortit celui de l'action principale ; une vérité mal renduë ne frappe plus.

C'est ainsi que souvent tout le mérite d'un ouvrage excellent en lui-même se perd par la négligence d'un Auteur ou par sa trop grande application à faire briller son esprit. La matiere sort des mains de celui-ci encore toute brute, elle n'est revêtuë d'aucun embellissement. Celui-là au contraire semble ignorer que les graces mêmes ont leurs places marquées & qu'elles ne plaisent pas toujours. Parce que les fleurs naissent sans peine sous sa main, il en répand partout, on ne voit dans leur distribution ni choix ni discernement. L'Art se montre trop. Ici la pensée est esclave de

l'expreſſion, ailleurs l'idée ne ſe conçoit pas & le ſtyle n'eſt pas plus intelligible; on ne parle que par métaphores; l'antithéſe domine partout.

De quelle utilité bien conſtante peut être alors un ouvrage rempli de ces défauts? Quel fruit peut-il produire? Le germe eſt bon, mais il eſt ſemé dans des épines qui le ſuffoquent; c'eſt un flambeau qui vous laiſſe à quatre pas dans l'obſcurité par l'épaiſſeur de la fumée qu'il exhale. Cet ouvrage eût été digne de paſſer à la poſtérité par le mérite qu'il a foncierement, mais le goût dépravé de l'Auteur en a borné le cours à quelques années.

Nous voici enfin au point de vûë le plus intéreſſant, ſi nous ſentons de quel prix il eſt de cultiver les Belles-Lettres. C'eſt peu qu'un Auteur faſſe tort à ſa réputation & à ſa mémoire, que ſes productions ſoient écrites ſur le ſable, lorſqu'il auroit pû les graver ſur l'airain; il ne s'agit plus de ſi foibles malheurs, ſon exemple va tout perdre, c'eſt la ruine entiere de la République des Lettres que je conſidere, c'eſt elle-même qui ſe voit menacée du revers le plus affreux. Je frémis déja de ſa déſolation, c'eſt un état où la ſédition porte ſes fureurs. La licence d'abord allume quelques feux ſecrets, bien-tôt le flambeau de la co-

lere y brille de tous côtés, l'audace monte ſur le trône, le mépris des loix eſt à ſa ſuite, tout y tombe dans le déſordre & la confuſion. De même le mauvais goût une fois autoriſé prend des forces, gagne partout, renverſe avec le tems les barrieres que lui oppoſent encore les neuf Sœurs; la corruption le proclame maître de leur empire, l'erreur le couronne, la pareſſe eſt ſon ſoutien, les Filles de Mémoire ſe retirent éplorées, c'en eſt fait, il n'eſt plus de Belles-Lettres, l'ignorance a pris leur place.

Mais s'il n'eſt plus de Belles-Lettres, que deviendront les Arts ſi utiles à nos beſoins & même à nos plaiſirs? Que deviendront les Sciences qui ſont nos guides fidelles dans la recherche de la vérité? Nous retomberons donc dans la groſſiereté des premiers ſiécles: Les charmes de la Littérature adouciſſent les mœurs, font aimer la vertu, rendent communiquables les qualités les plus eſtimables de la societé; il faudra donc renoncer à de ſi doux avantages s'il n'eſt plus de Belles-Lettres? Elles influent ſur le caractére & ſur le devoir des peuples; en ceſſant de les cultiver, nos loix trouveront moins d'obéïſſance parmi les hommes, les Empires même en deviendront plus ſujets aux révolutions.

Tels ſont en partie les déſordres où nous

expofe un Auteur qui livre fa plume au mauvais goût, & plus il a de talens, plus fon exemple eft dangereux. Les Mufes font complaifantes, elles prennent facilement le ton qu'on leur donne, furtout lorfqu'il paroît venir des perfonnes qu'elles chériffent. Un génie fupérieur ravit, comme malgré nous, notre admiration, oferoit-on la lui difputer? Mais c'eft un efprit créateur qui fe réferve à lui feul le commerce des beautés qu'il fait naître; il a fon ftyle, fon langage particulier, il n'eft permis à perfonne de le fçavoir parler; c'eft tomber dans un piége que de le prendre pour modéle, on donne fûrement à gauche, mais comment réfifter à la tentation? On ne croit pas pouvoir mieux faire que d'imiter ce qui plaît.

Il eft donc contraire à l'avantage des Belles-Lettres d'être même un bon original, lorfqu'on a lieu de craindre de faire de mauvaifes copies. A plus forte raifon de quelle funefte conféquence n'eft-il pas d'autorifer un mauvais goût connu pour tel, de l'entretenir ouvertement & de le perpétuer par fon exemple? C'eft ébranler l'empire des Belles-Lettres jufques dans fes fondemens, c'eft le renverfer en un mot & s'enterrer fous fes propres ruines.

Qui douteroit après cela qu'un pareil

Auteur ne fasse plus de tort qu'il n'est utile au public ? Il lui présente des richesses pleines d'appas, mais elles sont empoisonnées. S'il le fait participant de ses recherches, s'il lui communique quelques lumieres, c'est un service payé bien cherement, puisqu'il ne sçauroit en profiter sans se corrompre le goût, sans se mettre en danger de perdre tout-à-fait celui des Belles-Lettres.

L'Eloquence a pris sa source dans Athénes ; Rome s'est vû la maîtresse des Beaux-Arts ; toute la terre sçavante a reçû de ces deux célebres Villes les plus belles leçons. Si le mauvais goût a pû prévaloir sur tant d'esprit, ne serons nous pas effrayés d'un si terrible exemple ? Qui nous garantira de pareils malheurs, à moins que nous ne profitions du passé ? Il me paroîtroit plus nécessaire de prévoir & de chercher à prévenir ce qui peut nous arriver faute de précaution, que de disputer sur la prééminence des tems. Que les modernes se vantent de l'obtenir, ils n'en seront pas moins redevables aux anciens. Soyons plus attentifs à conserver & à mettre à profit les trésors qu'ils nous ont laissés, qu'ambitieux à les accroître ; en les prenant pour guides on ne sçauroit se tromper.

Je voudrois. . mais que veux-je ici . . dé-

clamer contre mon siécle ? Il n'estpas encore tems, j'espere ; c'est être de mauvais augure. Pourquoi appliquer à nos jours ce que je considere comme une proposition générale ? s'il s'éleve dans tous les tems de ces esprits hardis & infectés dont il faut se garantir, nous sommes assés forts de nos bons Auteurs pour réprimer leur audace, & assés sains pour détourner le mauvais air. Manquerions nous de courage & de fermeté ? Mon but est d'en inspirer lorsqu'il sera besoin d'en avoir. Amateur des Belles-Lettres & du bon goût, combien ne voudrois-je pas en faire naître l'amour dans tous les cœurs & les éterniser par mes conseils ? Si mes efforts ne sont pas assés puissans, je ne crois pas du moins donner la moindre atteinte à leur conservation & à leur progrès en disant qu'un Auteur peut se conformer quelquefois au goût de son tems, quoique mauvais, puisque si j'autorise ce relâchement dans des ouvrages qui ne sont faits que pour plaire, j'en limite bien le ressort & que je le condamne hautement & sans réserve lorsqu'il est question par le choix de la matiere, par le prix de son travail, par l'utilité qu'on se propose, de mériter proprement le nom d'Auteur. A quoi serviroit d'être plus sévere ? La raison pourroit dicter le contraire de mon opinion, qu'en

matiere de plaisir il a souvent la préférence. L'esprit peut combattre mon sentiment, mais je suis sûr que le cœur est pour moi. Ayons de l'indulgence pour ce qui nous amuse, & réservons toute notre rigueur pour des ouvrages auxquels nous devons de l'estime & de l'application.

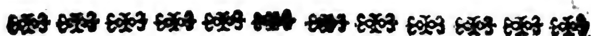
C'est-là que le bon goût doit absolument regner; j'en ai fait voir d'assés fortes raisons pour me croire dispensé de répondre à la difficulté que l'on peut tirer du peu de lecteurs que trouve un Ecrivain qui s'éloigne du goût de son siécle. Il ne trouve que des ingrats qui ne sentent pas le prix de ses services & de ses bienfaits, je l'avoüe, mais les gens de bon goût le liront, c'est assés pour sa récompense. Toute son ambition doit être de se rendre utile à la République des Lettres, de lui former des sujets dignes d'elle & qui lui fassent honneur. S'il ne s'attire pas de son vivant toute l'estime & la réputation qu'il mérite, ses Ecrits sont un précieux dépôt qu'il transmet à la posterité. Les ombres qui les couvrent, laissent toujours quelque passage aux rayons de lumiere qu'ils répandent. C'en est assés pour éclairer les siécles futurs. On ouvre enfin les yeux, les ténebres se dissipent, la nature se dévoile, la terre s'embellit & reçoit son premier lustre des hommes nouveaux que

l'étude a formés. Les Dieux autrefois apprirent aux mortels les Sciences & les Beaux-Arts, aujourd'hui ils doivent ce service aux leçons qu'ils trouvent dans les bons livres. Un Auteur qui a bien écrit, est un nouvel Apollon, un Mercure qui les instruit, il doit être mis au rang des Divinités.

Que les Muses elles-mêmes le placent dans les Cieux, puisqu'il est leur gloire & leur appui. Puissent-elles aussi accorder leur suffrage à leur cause que je plaide, appuyer mon sentiment & m'être favorables dans la carriere où j'ose entrer. Déja je les vois * tenir leur docte assemblée, confronter ce coup d'essai avec l'éloquence assûrée de mes concurrens, juger entre nous moins par le zéle qui nous anime que par les talens qui le font paroître, désigner enfin cet heureux vainqueur, qui recevra sa couronne des mains de la Vertu.

* *L'Académie de Soissons.*





MADRIGAL.

AMour, je croyois que tes armes
Ne me causeroient plus d'allarmes ;
J'avois juré sincérement
De ne plus aimer de ma vie.... :
Hélas ! quand j'ai fait ce serment,
Je ne connoissois pas Silvie.

AUTRE.

En attendant une Dame qui avoit promis de revenir bien-tôt.

AMour, quand veux-tu donc répondre à mon espoir,
Et de la jeune Iris me rendre la présence ?
Loin d'un aimable objet qu'on voudroit toujours voir,
Le moment le plus court est une longue absence.

AUTRE,

*A Mad. L. C** D. M***, en lui envoyant les deux Madrigaux précédens, dont elle avoit redemandé une copie à l'Auteur.*

EN relisant mes Vers, souvenez-vous, C**
Que d'adorables yeux sans en être requis,
Leur

Leur ont donné le jour; leur mere eſt ma tendreſſe;
C'eſt par ce titre ſeul qu'ils me ſemblent exquis,
Du reſte, ce n'eſt pas lyrique quinteſſence;
Semblables à certains Marquis,
Ils n'ont de bon que la naiſſance.



MEMOIRE ſur la maladie des Bêtes à cornes. Ce Diſcours a été prononcé à Châlons.

L'Anatomie doit ici être notre bouſſole, c'eſt pourquoi je commencerai par la démonſtration des parties de ces animaux, où réſide ordinairement l'effet principal de la maladie, ou du moins chés qui elle joüe ſes plus fâcheux rôles.

Ces animaux, de même que tous les ruminans de cette eſpece, n'ont pas pour un eſtomach, mais ils en ont quatre bien diſtincts; ce qui fera, ſi vous voulez, un eſtomach quadruple; le premier ſe nomme vulgairement la panſe, le ſecond le chaperon ou bonet, le troiſiéme, le pſeautier ou livret, le quatriéme, la caillette.

Les Auteurs ſont partagés ſur la rumination, les uns prétendent que ces animaux remâchent leurs alimens, les autres, que non, mais qu'il s'y fait ſeulement une trituration continuée d'un eſtomach dans un

autre ; quoi qu'il en ſoit cet organe merveilleux paroît aſſûrément deſtiné à la trituration.

Le premier eſtomach ou la panſe, eſt orné dans toute ſa capacité intérieure de pointes molles & mouſſes qui la rendent comme pluchée, il y a de plus deux grandes valvules, une ſupérieure & l'autre inférieure, qui s'avancent verticalement & un peu obliquement juſques vers le milieu de la capacité, la ſupérieure plus que l'inférieure, & ſoutenuës toutes les deux enſemble par une cloiſon mitoyenne ; ces valvules ou membranes doüées d'un reſſort ou mouvement muſculaire, battent, agitent & rapprochent par leur mouvement les alimens vers l'orifice ſupérieur ; alors ceux qui ſe trouvent digérés juſqu'à un certain point, ſoit qu'ils ayent été remâchés ou non, & qui ſe trouvent ſoutenus ſur la premiere membrane, ſe préſentent à la valvule qui communique avec le ſecond eſtomach ou chaperon ; cette valvule qui eſt élaſtique, ne laiſſe qu'une petite ouverture ovale qui admet ſeulement ce qu'il y a de mieux digeré, & le plus groſſier retombe dans la grande capacité du premier, pour y éprouver une nouvelle trituration & un nouvel affinage.

Ce qui eſt paſſé dans le ſecond eſtomach

trouve là dequoi y être affiné de nouveau, car cette ſeconde poche eſt remplie intérieurement d'un très-grand nombre de cellules pentagones & exagones, à peu près pareilles aux alvéoles d'une ruche à miel; les bords ſupérieurs de ces cellules ſont garnis de dents comme une ſcie, avec quantité de ſillons, & chaque côté en eſt auſſi garni d'à peu près ſemblables, le fond de chaque cellule eſt parſemé de pointes mouſſes, comme dans le fond de la panſe, ce ſont autant d'inſtrumens deſtinés à procurer par un mouvement méchanique un affinage très-grand dans les alimens.

Enſuite vient un autre valvule qui laiſſe une ouverture bien moins grande que la précédente, pour communiquer avec le troiſiéme eſtomach ou pſeautier, cette poche ſe trouve garnie de cent valvules, vulgairement dites feüillets, tant grands, moyens, que petits, elle a une figure un peu plus qu'hémiſphere, ſes feüillets y ſont placés preſque horiſontalement, attachés vers la partie convexe, & flottans vers la concave, qui eſt l'endroit qui répond à la valvule du quatriéme eſtomach ou caillette; chaque feüillet eſt garni en tous ſens de mammelons plus ou moins pointus, qui ſervent derechef à un nouvel affinage, mais l'application de ces feüillets les uns ſur les

autres & qui se pressent mutuellement par une force musculaire y fait l'office d'un pressoir pour en exprimer le plus fluide & le mieux digeré, qui passe enfin dans le quatriéme estomach ou caïllette par une ouverture un peu plus grande que celle du troisiéme estomach ; cette quatriéme poche a la forme d'une cornemuse, elle a dans sa longueur quelques valvules musculeuses & longitudinales assés amples, mais lisses & polies, qui servent encore sans doute à un dernier affinage ; elle s'ouvre dans le premier intestin par le moyen d'une valvule annulaire ou bourlet élastique, qui ferme ce passage en le fronçant comme une bourse ; la matiere qui se trouve dans cette derniere poche est comme une bouillie bien digérée & parfaitement homogéne : il faut observer que dans tous ces differens estomachs, outre une infinité de glandes, chaque mammelon se trouve comme criblé d'un millier d'embouchures ou orifices de tuyaux capillaires, par où il sort continuellement une rosée spiritueuse, vive ; pénetante & digestive.

Je passe actuellement à l'histoire de la maladie.

En 1514 la maladie dont nos troupeaux sont attaqués regnoit dans tous le païs des Vénitiens & y faisoit beaucoup de ra-

vage. En 1599 elle recommença avec tant de violence, qu'il y eut un Arrêt rendu par lequel on défendoit à toutes personnes de vendre bœuf, vache ou veau, fromage nouveau, beure & lait * *Sub capitali pœna*, sous peine de la vie, enfin vers 1711 elle y reprit de nouveau, & le Padoüan en fut aussi attaqué, on eut beau faire & prendre toutes les précautions imaginables, toutes les campagnes furent dévastées, leur soin principal fut d'établir des prieres publiques.

Cette maladie qui regna en ces trois differens tems étoit absolument la même, & celle dont nous sommes affligés aujourd'hui, en est une fatale filiation, elle avoit absolument les mêmes symptômes que celle d'aujourd'hui, avec cette difference qu'elle en avoit encore de plus fâcheux; cette maladie se communique rarement aux autres animaux avec lesquels il y a toujours un certain rapport & une certaine analogie, à plus forte raison se doit-elle moins communiquer aux hommes avec lesquels il ne s'y trouve ni l'un ni l'autre.

Si nous avions donc lieu d'appréhender que cette contagion n'influât sur nous par quelque autre genre de maladie, ce ne

* *Voyez Ramazini.*

pourroit être ou qu'en mangeant de la viande des bêtes malades ou par les exhalaisons dont la grande quantité de bêtes mortes auroit infecté l'air si on n'y eut obvié.

Je passe présentement à la cause & à la nature de la maladie.

Nous n'avons que trop de raisons pour croire que cette maladie est contagieuse & épidemique : ces sortes de maladies viennent toujours ou du vice de l'air, ou d'alimens corrompus, ou bien de l'émanation des parties malignes qui passent par la transpiration d'un corps malade dans un autre qui est sain ; ni l'air, ni les pâturages ne paroissent point devoir être regardés comme cause, puisque beaucoup d'autres animaux usans également de l'un & de l'autre seroient aussi attaqués, ou de la même maladie ou de quelque autre, selon la diverse disposition des sucs de chaque espece d'animal.

La maladie qui arriva en 1711 dans le pays de Venise & le Padoüan, y fut portée par un bœuf qui s'étoit échapé & qui venoit de la Dalmatie, Province voisine, * il fut arrêté par un pâtre & conduit dans une étable avec d'autres bœufs, il y mourut peu de jours après, ensuite tous ceux

* *Voyez* Ramazini.

avec lesquels il avoit été eurent le même sort, & ainsi successivement cela gagna & infecta tout le pays.

Il paroît que la maladie qui enleve tous nos troupeaux part d'une même cause, & il s'est même débité dans le commencement que des Marchands de bœufs en avoient amenés du côté de l'Allemagne qui avoient apporté avec eux cette contagion.

Il importe peu de sçavoir comment le premier bœuf a été attaqué, il nous suffit seulement d'être instruits que dans les bêtes de toutes especes, aussi-bien que dans les hommes, par differens degrés d'alteration ou de corruption dans les humeurs, il en peut être produites des parties venimeuses: v. g. le chien & autres animaux deviennent enragés d'eux-mêmes & sans que cette contagion leur ait été communiquée par d'autres, il suffit aussi de sçavoir que ce venin se communique plus particulierement aux corps qui ont de l'analogie avec ceux où il a été produit & engendré.

Il y a eu differens sentimens sur la cause de cette maladie, les uns ont pensé qu'elle pouvoit provenir de ce que les bestiaux ayant eu disette de fourage & pâturage pendant 1740 & 41, & qu'en ayant en-

ſuite trouvé *ſatis ſuperque*, elles en avoient mangé de même, & s'étoient ainſi remplies d'une trop grande quantité de ſucs, de là plethore, difficulté dans la circulation du ſang & autres humeurs, inflammation & ſes ſuites.

D'autres, qu'elle provenoit de la trop grande ſécherεſſe, & que les beſtiaux ayant peu bû cela avoit épaiſſi toutes les liqueurs.

Mais en admettant ces cauſes la maladie ne ſera pas contagieuſe, nous voyons cependant le contraire.

J'avois penſé avec d'autres que peut-être il y avoit eu des inſectes répandus ſur les pâturages dans tous les pays où les bêtes deviennent malades, & qu'ainſi celles qui en auroient mangé beaucoup mourroient, que celles qui n'en avoient pas mangé ſeroient malades ſeulement & ne mourroient pas, & que celles qui n'en auroient point du tout mangé ſeroient toujours ſaines : il y a encore pluſieurs autres ſentimens qu'il ſeroit trop long de rapporter.

On doit donc regarder cette maladie comme une fiévre inflammatoire éruptible, contagieuſe & épidemique; elle eſt éruptible en ce qu'elle eſt occaſionnée par des parties étrangeres & malignes, que la

nature tâche continuellement de porter au-dehors par le moyen de la transpiration & des éruptions qu'elle fait vers la peau, c'est ce qui la peut faire comparer à la petite verole : elle est contagieuse en ce qu'elle se communique d'un animal à l'autre : elle est épidemique parce qu'elle regne dans beaucoup de pays.

Les symptômes & effets que j'ai reconnus en suivant très-exactement un assés bon nombre de ces bêtes malades, & l'examen que j'ai fait de ces animaux après leur mort, vont confirmer ce que j'avance.

Aussi-tôt qu'elles commençent d'être attaquées, elles ne mangent point, perdent leur lait, ont difficulté de respirer, & sont comme poussives; leurs cornes deviennent brûlantes & leur cœur a un battement troublé & comme convulsif, leurs oreilles sont baissées, leurs yeux lourds & larmoyans. Dans la violence du mal elles rendent beaucoup de fumée halitueuse par les narines ; deux ou trois jours après un dévoyement considérable leur survient, quelqu'unes même rendent du sang ; le ventre devient tendu, leurs flancs battent & elles souffrent beaucoup, ce qu'elles manifestent par des mugissemens, non pas toutes cependant ; d'autres sont inquiettes, cherchent à se sauver, & tom-

bent mortes en courant, d'autres plus languissantes restent couchées & meurent; environ un jour ou deux avant qu'elles périssent leurs cornes & leurs oreilles deviennent froides, j'en ai cependant vû deux ou trois qui ont été gueries avec ce symptôme; au reste il y en a beaucoup qui ne passent pas par tous ces degrés, qui durent sept à huit jours, car j'en ai vû périr en vingt-quatre heures; presque toutes celles qui sont pleines avortent dans la force de la maladie, ou leurs veaux meurent dans leurs corps, ce qu'il est aisé de reconnoître par l'état de corruption du veau après l'ouverture de la bête morte.

Il y en a eu quelqu'unes qui rendoient par les narines des lambeaux de chair comme pourrie, ce qui n'étoit que des morceaux de la membrane pituitaire ou du palais; de toutes celles à qui arrivoit cet accident il n'en échapoit point.

Celles qui échapent à la maladie, tous les accidens ci-dessus passés, commencent à manger un peu, elles se frottent le corps par tout où elles peuvent, parce qu'il s'y éleve des croutes de tous côtés qui leur causent de grandes démangeaisons, & tout le poil tombe; j'ai remarqué que les plus maigres étoient celles qui échapoient le plutôt, & que les plus grasses étoient

les premieres attaquées & le plutôt péries.

Dans plus de quarante que j'ai fait ouvrir, j'ai toujours remarqué constamment des signes d'une inflammation gangréneuse dans tous les intestins, qui en les ouvrant se trouvoient contenir une humeur sanieuse, noirâtre, hicoreuse & de mauvaise odeur; leurs membranes internes s'en alloient par lambeaux.

Le pseautier se trouvoit dur comme une pierre, rempli entre les feüillets d'une matiere qui se mettoit en poudre sous les doigts, & étoit comme du foin pulverisé grossierement, elle étoit extrêmement adhérente par quelques endroits à ces mêmes feüillets; tous les petits mammelons dont chaque feüillet est garni de part & d'autre, étoient d'un rouge-noir ainsi que tout le reste.

Le foye, la rate & le poulmon n'étoient pas ordinairement alterés, & quand ils l'étoient cela paroissoit ne rien avoir de commun avec la maladie courante, car dans les bêtes très-saines que l'on tue aux boucheries *, nous avons trouvé très-

* *Le Conseil de Ville avoit ordonné que chaque bête à corne seroit visitée en entrant à la Ville par deux Commissaires Experts, & menées dans une écurie commune, où alors si elle ne mangeoit pas elle étoit*

souvent le foye & le poulmon gâtés & pleins d'abscès, remplis de pierres & graviers, qui probablement en détruisant les vaisseaux qui les environnoient avoient occasionnés ces abscès, alors nous nous contentons de faire jetter seulement ces parties malades; j'ai trouvé assés souvent dans les bêtes mortes de la maladie courante, la bile de la vésicule du fiel d'un vert noir & très-épaisse, mais aussi avons-nous vû très-souvent dans les boucheries qu'il y avoit beaucoup de bœufs & vaches qui quoique très-sains, avoient cette bile de la vésicule de même nature & qualité; je crois que cette bile cystique ne se trouve ainsi que dans les bêtes très-âgées, ayant toujours observé que dans les jeunes bêtes elle étoit d'un jaune très-clair, quelquefois même diaphane.

J'ai aussi observé que la noirceur extérieure des feüillets du pseautier n'étoit point une suite de la maladie, ou qu'elle ne devoit point lui être imputée, car il s'y trou-

menée dans une autre; celles qui étoient reconnuës saines étoient conduites à la boucherie où on les tuoit en présence d'un Conseiller de Ville, & d'un Médecin qui examinoit les entrailles & particulierement le pseautier, si il la jugeoit saine on la marquoit sur les quatre quartiers d'un fer rouge portant les armes de la Ville, si elle étoit soupçonnée on la faisoit enterrer.

ve une très-grande quantité de bêtes bien saines à tous égards qui les ont fort noirs; je pensé que cette noirceur est aussi un effet de la vetusté de l'animal, & non pas de la nature des alimens, comme le pensent les bouchers, qui disent que cela se trouve chés toutes les bêtes qui ont mangé des pains d'huile, c'est-à-dire des marcs d'huile, &c. ou comme d'autres qui assûrent que cette noirceur se trouve chés toutes les bêtes noires ou seulement tâchées de noir, apparemment par le même jeu de nature qui a fait les tâches extérieures, mais je puis assûrer avoir remarqué que plusieurs qui n'avoient aucune tâche noire sur la peau, avoient cependant les feüillets du pseautier noirs.

Toutes ces marques évidentes d'inflammation gangréneuse dans les intestins & le pseautier, constatent suffisamment que la maladie est inflammatoire; le sang qu'on leur tire est extrêmement sec & à peine y paroît-il une goûte d'eau au bout de quarante heures; au reste la condition séche du sang doit être ordinaire à ces animaux, comme étant fort robustes, de même que nous voyons que plus les hommes sont forts & vigoureux plus leur sang est sec, *& vice versa* : je n'ai point remarqué d'indice d'inflammation dans la panse, mais

bien une très-grande quantité d'alimens tant ſolides que fluides, qui tenant toujours cette partie comme dans un bain tiéde, l'avoient ſans doute garantie de l'inflammation. Je n'ai jamais rien trouvé que de naturel dans la tête.

Comme cette maladie paroît être dans le genre des dépuratoires ou éruptibles, c'eſt-à-dire qui doit ſe guérir par un tranſport que la nature veut faire vers la peau des parties malignes qui la cauſent, il y a tout lieu de penſer & de croire que ce qui eſt la cauſe principale de tous ces fâcheux accidens & de la mort, vient de la trop grande épaiſſeur & denſité de la peau ou cuir de ces animaux, qui ne permettant pas à l'humeur de ſe porter au-dehors & ne lui livrant aucun accès, eſt obligée de retourner vers les parties internes, & y excite une inflammation ſi grande que la gangréne & la mort ſuivent de près; j'ai remarqué en effet que les jeunes bêtes réchapoient aſſés aiſément, & preſque ſans ſoin, ſans doute parce que la peau tendre, délicate & fine formoit peu ou point de réſiſtance à l'humeur qui ſe portoit vers elle, alors il s'y élevoit des croutes plus promptement que chés les vieilles qui guériſſoient de cette maladie. Nous voyons tous les jours que la petite vérole qui eſt une ma-

ladie éruptible & dépuratoire, tue ceux qui par leur âge ou autrement ont la peau trop ſerrée pour livrer un paſſage libre à l'humeur que la nature tâche de porter au-dehors.

Venons préſentement aux remédes.

Si nous envisageons cette maladie ſimplement comme inflammatoire, il eſt hors de doute qu'il faut avoir recours aux ſeuls rafraichiſſans, mais ſi d'un autre côté nous reconnoiſſons que cette inflammation n'eſt pas cauſée par un ſimple engorgement de vaiſſeaux, mais bien par des parties âcres & malignes que la nature doit & fait des efforts continuels pour porter au-dehors, il faut alors changer de batterie & la cure devient très-compliquée.

En effet toutes celles qui ont été traitées par les ſeuls rafraichiſſans ſont mortes; j'avois cru d'abord avec bien d'autres qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, mais n'en voyant pas échaper une ſeule j'ai été obligé de prendre une autre route; d'un autre côté celles que l'on a voulu traiter par les ſeules remédes chauds ſont mortes auſſi & même plus promptement; quel parti donc prendre?

Il faut dans cette maladie, de même que dans toutes celles qui nous arrivent, examiner attentivement ce qui ſe paſſe

dans toutes les fonctions de l'animal, quelles sont celles qui peuvent être lezées, de quelle maniere & à quel point elles le sont, d'ailleurs suivre pas à pas la nature pour sçavoir quelles sont ses vûës & ses intentions, afin d'y entrer & de pouvoir les suivre, car *medicus est naturæ minister.*

Reprenons un peu notre maladie & suivons-la pas à pas.

Nous convenons que cette maladie est contagieuse, or la contagion emporte toujours avec elle un caractére de malignité : cette malignité qui trouble le bon ordre, l'intelligence, cet accord & harmonie parfaite dont l'animal joüit en santé, est occasionnée par des particules âcres qui se sont insinuées dans le corps de l'animal. Dieu n'a point encore permis que nous trouvassions d'antidotes specifiques pour dompter ces parties étrangeres qui roulent avec les humeurs, mais il nous a seulement indiqué des moyens naturels pour chasser & pousser hors du corps cet ennemi mortel ; s'il étoit possible par quelque moyen que ce puisse être d'enchaîner ces parties, de les faire changer de nature & de les rendre homogenes avec les nôtres, ce seroit sans doute le parti le plus court & le plus sûr ; mais non, il faut lui faire quitter

le champ de bataille ; la nature à laquelle cet ennemi a déclaré une guerre si ouverte & si sanglante, combat à la vérité vigoureusement, mais ou par un défaut de troupes auxiliaires, ou parce qu'elles sont mal commandées, elle succombe, elle périt.

Le moyen le plus ordinaire que la nature employe pour se débarrasser de ces parties étrangeres & malignes, est de les pousser vers la peau, afin par-là de les éloigner toujours des parties intérieures, telles que la poitrine, l'estomach, les intestins, &c. parties dont elle a un besoin continuel pour l'entretien de la vie ; mais il se trouve malheureusement ici un obstacle invincible, la peau ou le cuir du bœuf se trouve si épaisse, si dense & si compacte, que l'humeur infectée des parties âcres & malignes ne peut s'y faire jour ; alors elle retourne vers les parties intérieures qui étant fines & délicates sont obligées d'essuyer tout l'assaut, & il s'y excite alors une inflammation si grande que la gangréne & la mort suivent de près : pour satisfaire à tous ces points de vûë, il faut d'abord donner à la peau beaucoup de mollesse, la relâcher & en ouvrir les pores, ensuite aider la nature à porter l'humeur au-dehors, où alors ne trouvant plus tant

de résistance elle pourra prendre sa route, mais il faut aussi d'un autre côté travailler à ménager un peu les parties intérieures lorsqu'elles sont déja atteintes d'inflammation.

Ainsi aussi-tôt qu'on s'apperçoit qu'une bête ne mange plus avec tant d'appetit il faut lui retirer toute nourriture solide, & ne lui donner que de la farine telle qu'elle soit, délayée dans de l'eau tiéde, & cela trois ou quatre fois par jour, ce n'est que pour la rafraichir & humecter un peu, ne pouvant absolument lui servir de nourriture, puisque le pseautier par où il faut que la nourriture passe & se digére avant que l'animal puisse en tirer quelque profit, est totalement bouché, j'ai toujours remarqué que toutes les bêtes qui mouroient après huit jours de maladie & qui n'avoient point mangé pendant ce tems, avoient la panse remplie de plus de cinquante livres d'alimens, qui étoient tous ceux qu'elles avoient pris, tant avant la maladie, que le peu qu'on leur avoit entonné.

Il faut aussi sur le champ l'étriller, d'abord legerement, & petit à petit appuyer l'étrille davantage, & continuer ainsi en augmentant pendant une bonne demie-heure ; à mesure qu'on l'étrille il faut

arroser ou éponger l'endroit avec de l'eau bien chaude, ensuite bien essuyer d'abord avec du foin, ensuite avec une serpilliere ou torchon, afin qu'elle soit bien séche, l'envelopper ensuite d'une couverture ou autre chose, la faire coucher sur de la paille propre & non mouillée; si on n'avoit rien pour la couvrir il faudroit répandre sur son corps de la paille ou du foin pour la tenir un peu chaudement, il faut réiterer le même jour cette cérémonie une seconde fois au moins, & continuer ainsi tous les jours jusqu'à ce que la bête soit bien guérie.

Cè seul remède méchanique a de très-grandes proprietés, il augmente la fluidité du sang, dont les vaisseaux cutamés, sont comme engoüés, il ouvre les pores de la peau, non-seulement en enlevant les ordures & la crasse qui les bouchoient, mais encore en donnant de la mollesse & souplesse à la peau, il rend les mailles qui en composent le réseau plus écartées, les tuyaux cutamés susceptibles d'un plus grand diamétre, & livre par tous ces moyens aux parties malignes & corrompuës un passage fort libre, ou du moins beaucoup plus qu'il n'étoit.

Ce seul remède étant appliqué sur des bêtes qui n'ont encore donné aucun symp-

tôme de maladie, quoiqu'elles en portent peut-être déja en elles le principe & le germe, peut suffire pour les garantir, mais pour celles qui portent déja dans leurs entrailles des marques funestes de la présence du mal, il faut encore avoir d'autres considérations.

La saignée faite d'abord une ou plusieurs fois selon les forces de l'animal ne peut avoir que d'heureuses suites; elle est non-seulement nécessaire pour détendre & soulager un peu les parties intérieures, qui sont peut-être déja enflammées ou du moins dans une disposition inflammatoire, mais encore elle donnera plus de jeu & d'aisance à la circulation en désemplissant les vaisseaux, au moyen de quoi toutes les humeurs se porteront plus aisément vers leur destination, où la nature sçaura alors séparer celles qui lui sont hétérogenes & nuisibles; je dis qu'il faut saigner tout d'abord, car si on attend que le mal ait fait des progrès, non-seulement elle sera inutile, mais nuisible, de même que tous les autres remédes, car il faut pour que la nature en tire du profit, qu'elle n'ait pas été auparavant accablée, & pour ainsi dire anéantie par le mal.

Or comme dès le premier instant que la bête paroît malade, la nature a déja perdu

de ſes forces, il faut lorſque l'on a préparé les voies par les moyens indiqués ci-deſſus, lui fournir quelques ſecours pour l'aider à porter les parties malignes vers la peau, c'eſt à quoi on ſatisfera pleinement par de certains cordiaux qui ne ſoient point incendiaires ou trop violens.

Ces remédes étant donnés par la gueule ne peuvent pas avoir grand effet, 1°. parce qu'en tombant dans la panſe ils la trouvent remplie d'environ cinquante livres d'alimens tant liquides que ſolides, qui affoibliſſent & énervent prodigieuſement leur proprieté ; 2°. ne pouvant ſe diſtribuer à tous les inteſtins parce que le pſeautier eſt entierement bouché, ils ne peuvent avoir d'action que ſur les membranes de la panſe ; donc l'effet ſera petit, c'eſt peut-être là la raiſon pour laquelle on a ſi peu réuſſi juſqu'à préſent.

On ne riſquera donc rien d'en donner qui ſoient un peu vifs & en une doſe un peu forte, mais je penſe qu'en les donnant en lavement ils ſeront plus efficaces, non-ſeulement parce qu'ils pourront ſe communiquer à une plus grande étenduë, puiſqu'ils parcourent tous les gros inteſtins, mais encore en ce que n'y trouvant pas une trop grande abondance d'hu-

meurs qui les affoibliſſent, ils pourront agir avec plus d'énergie & d'efficacité.

La méchanique que ces ſortes de remédes obſervent dans leur opération eſt double, 1°. ils entretiennent & augmentent l'élaſticité des fibres, leur reſſort, & leurs vibrations ſi neceſſaires pour accélerer la circulation dans les endroits où elle languit, 2°. en agiſſant ſur les humeurs même ils leur donnent toute la fluidité néceſſaire, & les mettent en état d'enfiler des routes d'une petiteſſe inconcevable, & de pouvoir par-là être portées jusqu'aux endroits les plus éloignés, même juſques vers la peau, qui eſt le lieu que la nature ſemble avoir choiſi par prédilection pour y dépoſer tout ce qui lui eſt nuiſible; mais comme les inteſtins ſont ou peuvent être dans une eſpéce d'inflammation, il faudra qu'il y entre quelque choſe de calmant pour contrebalancer un peu l'activité du remédé; il faut cependant ſe raſſurer un peu ſur cette crainte, car l'inflammation ne réſide guéres que dans les petits inteſtins, avec leſquels les gros inteſtins qui reçoivent les lavemens n'ont aucune communication, l'entrée leur en étant fermée par une valvule preſque invincible & qui fait l'office de ſoupape, de façon que ce qui eſt dans les petits peut deſcendre dans

les gros, ſans que ceux-ci ayent le même droit.

Nous aurons beau chercher dans la matiere médicale, nous n'y trouverons rien qui rempliſſe mieux toutes ces vûës que le bon orvietan, ou encore mieux la thériaque fine préparés avec ſoin & fidélité; c'eſt un composé ou aſſemblage des ſpécifiques les plus éprouvés, & recommandables pour toutes les maladies malignes & contagieuſes; l'approbation des Auteurs les plus reſpectables, jointe à l'expérience journaliere que nous en avons, nous en ſont de ſûrs garans; il faut toutefois qu'elle ſoit adminiſtrée par quelqu'un d'éclairé & qui ſçache diſtinguer les cas où elle peut ou ne peut pas convenir, car un reméde auſſi divin devient tous les jours un véritable poiſon entre les mains de ceux qui en font une ſelle à tous chevaux : cette compoſition contient un calmant univerſel qui ſatisfera à merveille à l'indication que préſente l'inflammation.

Il faudroit donc donner tous les jours à la bête malade une once de thériaque fine, appellée grande thériaque d'Andromaque, ſçavoir une demie once le matin à jeun, boüillie un inſtant dans une chopine de vin rouge ou blanc avec une once de crocus metallorum, & lui faire avaler le

tout ; l'autre demie once lui donner en lavement vers les trois ou quatre heures après midi, boüillie un inſtant dans une pinte d'eau & y délayer une cuillerée de farine ; enſuite de l'une & de l'autre priſe il faudra tenir la bête chaudement, & faire enſorte qu'elle ne rende pas ſitôt ſon lavement de thériaque, plus elle le gardera, plus ſon effet ſera grand ; il faudra avant que de lui donner la thériaque du matin, lui donner un lavement avec de l'eau chaude dans laquelle on délayera une cuillerée de farine ſans thériaque ; il faudra réitérer ces remédes deux, trois ou quatre jours de ſuite, à commencer le lendemain de la premiere ou ſeconde ſaignée, car lorſque les forces de la bête malade le permettent, il vaudra beaucoup mieux faire les deux premieres ſaignées en un jour & tirer au moins une pinte de ſang chaque fois.

On peut indépendamment de ces remédes faire un ou deux ſetons à chaque animal, lardés d'un morceau de racine d'hellebore noir, même quelques ſcarifications ſur le dos, ſourtout s'il s'y formoit des boſſes ou tumeurs, je n'en ai cependant vû à pas une bête, mais quand même il s'y en trouveroit, il eſt certain que cela ſeroit toujours la même maladie, quoique quelques-uns

quelques-uns ayent pensé differemment; la variété des symptômes ne constituera jamais des maladies differentes, car une même maladie peut se manifester sous dix ou douze symptômes differens.

Lorsque les bêtes qui échaperont seront guéries douze ou quinze jours après & que leur appetit sera en partie revenu, il faudra leur donner tous les jours une once de *crocus metellorum* en poudre mêlé avec du son un peu mouillé, & ainsi deux, trois ou quatre jours de suite, cela achevera de pousser au-dehors des restes de miasmes & leur redonnera beaucoup d'appetit.

Voilà une méthode de traiter cette maladie contagieuse qui est fondée sur la raison & des principes, sur l'anatomie des parties de l'animal & l'expérience; elle doit donc être traitée & conduite par les remédes chauds & humectans, mêlés de quelques rafraichissans & délayans, chacun placé dans son tems selon les indications.

Quant aux précautions qu'il convient de prendre, il faut aussi-tôt qu'une bête menace d'être malade, la séparer des autres, enfumer l'écurie avec de l'eau bouillante, dans laquelle on jettera un petit morceau de camphre, ou bien y faire brûler

du geniévre, un peu de vieux cuir, &c. mais le meilleur préservatif sera l'étrille, ainsi que je l'ai annoncé ci-devant ; de plus avoir grand soin de bien monder & tenir l'écurie propre, & lorsqu'on voudra mettre des bêtes saines dans un endroit où il y en aura eu de mortes, il faudra bien échauder la mangeoire & le ratelier avec de l'eau de chaux, & pour plus grande sûreté les brûler, blanchir d'une couche de chaux vive les parois ou en racler la superficie.

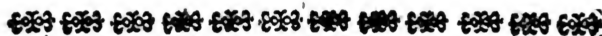
Pour ce qui nous regarde personnellement, il n'est pas douteux que notre santé eut pû être exposée, sans les précautions que l'on a prises & que l'on pourra encore prendre ; on a pourvû suffisamment à ce que l'on ne mangeât point de viandes de bêtes mortes ou malades, à ce que l'air ne soit point infecté par de mauvaises exhalaisons ; il faudroit de plus au printems faire remplir de terre les endroits où ces bêtes auroient été enterrées & qui se seroient affaissés, ce qui arrivera sûrement à mesure qu'elles pourriront, & faire semer sur ces endroits telle sorte de graine que l'on voudra, parce que à mesure que l'herbe croîtra, les racines en pénétrant la terre en boucheront les issues les plus petites, & empêcheront par-là les parties

même les plus subtiles de s'échapér ; l'herbe qui y viendra pourra sûrement être regardée comme non suspecte, quoiqu'elle croisse sur un lieu bien infecté.

Ubi enim de morbo contagioso agitur, nunquam satis cavemus dum cavemus.

Navier. D. M. A. R. S. C.

A Chaalons-sur-Marne le 20 Novembre 1746.



MADRIGAL.

*Impromptu fait en présence de Mad. L. C. de M***. qui en badinant taxoit l'Auteur de folie.*

NE vous étonnez pas, Julie ;
Si près de vous l'esprit s'oublie.
Tous les écarts sont de saison
Où regnent les jeux & les graces ;
Trop d'amours volent sur vos traces
Pour y rencontrer la raison.

AUTRE.

A Mad. L F** qui est accouchée d'une fille lorsqu'elle souhaitoit un garçon.*

BElle L * F * *, d'où vient que de Lucine
Le nouveau présent vous chagrine ?
Pourquoi vous livrer dans ce jour
A la tristesse la plus vive ?
Est-ce un si grand malheur lorsqu'une Grace arrive
Où l'on attendoit un Amour ?



LA plûpart des jeunes gens qui commencent à s'appliquer à la Géométrie se proposent pour premier essai la Quadrature du cercle, problême auquel ont renoncé les plus grands Géométres, & qu'on peut dire résolu depuis que son impossibilité a été démontrée par M. Newton. Les limites dans lesquelles est renfermée cette démonstration demanderoient un détail qui m'écarteroit de mon objet. Quand l'impossibilité absoluë n'en seroit pas démontrée rigoureusement, il seroit toujours vrai & très-évident qu'il n'y a pas de plus sûr moyen de perdre sa peine que d'entreprendre de chercher la

quadrature du cercle. La plûpart de ceux qui font des tentatives à ce sujet ne sont pas même au fait de la question, & l'Académie des Sciences est continuellement fatiguée des Mémoires que lui présentent ces prétendus démonstrateurs. Ces Mémoires sont ordinairement si embroüillés & si pleins de paralogismes, que c'est une pénible corvée pour les Commissaires de les examiner, rien n'étant si rare que de pouvoir convaincre, même par des démonstrations, un homme prévenu & entêté. Il paroît depuis quelque tems un livre imprimé qui porte le titre de *Démonstration de la Quadrature du cercle*, &c. par M. Tondu Notaire Royal, &c. Comme les Censeurs Royaux ne sont chargés de veiller qu'à ce qui peut intéresser la Religion, les mœurs & l'Etat, le livre est muni d'une Approbation. Ceux qui croiront y trouver ce qu'annonce le titre, c'est-à-dire la plûpart de ceux qui commençent à étudier la Géométrie, imagineront qu'on a une grande obligation à M. Tondu d'avoir résolu un problême qui a été l'écueil de tous ceux qui l'ont précédé. Ce qui peut encore confirmer ce jugement, c'est celui que porte de ce livre un Journal périodique qui est entre les mains de tout le monde (Journ. de Verdun Mars

1747.) Ils y trouveront un magnifique éloge de la prétenduë découverte de M. Tondu, laquelle, dit-on, fait honneur à la nation & à notre siécle.

J'ai crû devoir pour l'interêt de la vérité donner ici un extrait du certificat qui a été donné à M. Tondu par l'Académie des Sciences, lorsqu'il lui fit part de sa Quadrature plusieurs mois avant l'impression de son livre. *M. Tondu prétend* 1°. *que l'aire du cercle n'est pas égale à beaucoup près au produit de la circonférence par la moitié du rayon*, (vérité démontrée & évidente à tous ceux qui ont les premieres notions de la Géométrie.) 2°. *Que le rapport du diamétre à la circonférence est précisément comme 7 à 22*, au lieu que personne n'ignore qu'Archiméde a démontré que ce rapport est moindre que 7 à 22. *C'est sur ces principes & d'autres aussi faux que sont appuyées les prétenduës démonstrations de l'Auteur*, &c. En voilà assés pour servir de correctif aux éloges du Journal déja cité, & pour prouver que quand il seroit vrai, comme M. Tondu & quelques gens mal instruits se l'imaginent, qu'il y a une récompense proposée pour la découverte de la Quadrature du cercle, M. Tondu n'auroit aucun titre pour y prétendre.



EPITRE

De M. de la Soriniere à Clarice.

Bien le sçavois qu'étiez gentille,
Amour m'en avoit averti,
Mais il vous faudroit jeune drille
Pour époux ou pour favori :
Car cil qui porte barbe grise
Au doux mystére est peu de mise,
Et n'y doit être initié :
Il est fort bon pour l'amitié ;
Mais pour l'amour, c'est autre chose.
Age trop mûr régente & glose,
Il allarme les jeux badins,
Tandis que folâtres blondins,
Montés sur tons de bagatelles,
Les rassemblent près de leurs belles ;
Et goûtent les plus doux destins.
Avoir neuf lustres quand Clarice
N'en a que trois, quel désespoir !
Sortez du ténébreux manoir,
Femme, * qui par un art propice

* *Médée.*

Sur votre pere clopinant
Fites miracle si charmant;
Comme Æson qu'on me rajeunisse.
  Mais prévenons un piteux cas,
Et, s'il vous plaît, point de marmite:
Car je craindrois que ma chair cuite
Comme celle du bon Pélias,
Par quelqu'avanture maudite,
Ne restât au fond du matras,
Sans que morceau n'en ressuscite,
Ce qui seroit grand embarras.
  Pour tenter donc la réussite,
Je crois que trop mieux conviendroit,
Sans me mettre en la léchefrite,
Que l'on me rajeunît à froid.

MADRIGAL.

*Par le même, à Mesdemoiselles de la T**.*

JEunes tendrons, qui fixez votre Cour
Dans ces beaux lieux, où sur vos traces
Les jeux, les ris folâtrent tour à tour,
Une de plus, vous seriez les trois graces;
Une de moins, on diroit: c'est l'Amour.



Lettre de M. Ga. Ap. de Dammartin.

JE ne puis trop approuver, Monsieur; la retenue avec laquelle l'Auteur de la lettre sur le mot Fragon parle de la signication qu'il peut avoir. Tout autre que lui auroit peut-être affirmé ce qu'il ne fait que proposer comme un doute. On ne sçauroit être plus près qu'il étoit de la solution de votre problême, mais il ne touchoit point encore au but: le hazard m'y a fait arriver, & c'est ainsi que les ignorans découvrent souvent ce que les sçavans chercheroient envain après bien des efforts.

Je n'ai aucune connoissance de nos anciens Glossaires ni Latins ni François, mais par ma profession je me trouve souvent engagé à feuilleter le Dictionnaire de Lemery. En voulant m'instruire d'un point de Pharmacie qu'il m'importoit beaucoup de sçavoir & que je cherchois avec empressement, j'ai trouvé ce que je ne cherchois point & ce qui m'est fort inutile: je vous le communique pour en faire votre profit & celui de vos lecteurs; comme je voudrois que tous ceux qui s'appliquent à differens genres d'étude se

communiquassent mutuellement tout ce qu'ils trouvent à l'usage les uns des autres ; peut-être qu'un jour quelque Antiquaire m'apprendroit des choses que je ne trouverois pas chés nos Droguistes. En attendant je dirai sans interêt à l'Auteur de la lettre que vous avez rapportée, qu'il auroit pû trouver l'explication du mot en question dans le Dictionnaire de Lemery & dans le Traité des Plantes usuelles de Chomel.

Ce mot ne doit pas être renvoyé au XIIIe. siécle, où il étoit en usage ; il n'a point cessé d'être employé depuis. *Fragon* est un arbrisseau appellé en latin *Ruscus*, ou *Bruscus*, ou *Myrtus Silvestris.* Les François le connoissent sous les noms de *Petit-Houx*, *Housson*, *Fragon*, *Houx-Frelon*, *Bouis* ou *Buis piquant*. Nos Paysans de Basse-Normandie l'appellent Fraijon. Cet arbrisseau qui croît ordinairement à la hauteur d'un pied & demi ou deux pieds, a des rameaux minces, longs & souples, les feüilles petites & de la figure de celles du Myrthe, ou d'un fer de pique, armées de pointes dures & aigues. Les Chapeliers en font des balais pour arroser les laines qu'ils travaillent. On en met aussi au bout de longues gaules, pour ôter les toiles d'araignées dans les Eglises.

La B. Isabelle qui ne trouvoit pas les verges ordinaires suffisantes pour mortifier sa chair, employoit le *Fragon*, dont les coups n'avoient pas besoin d'être beaucoup multipliés, pour ensanglanter entiérement sa peau.

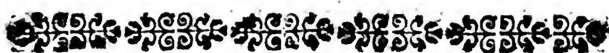
Si les Jésuites d'Anvers lisent le Mercure, ils pourront instruire le P. Stilting, qui répand un soupçon d'ignorance sur les François, dont le moindre Botaniste auroit pû l'éclairer.

Me sera-t'il permis, Monsieur, de m'écarter de ma profession pour faire une excursion legére dans le vaste pays des étymologies ?

L'étude que j'ai faite de la Botanique dans le Dauphiné, m'a fait remarquer que les chemins y sont presque tous bordés d'arbres differens de ceux que nous avons ici : ce sont la plûpart des buis & des houx. Les premiers m'ont donné tout d'un coup l'étymologie de buisson, & delà j'ai conjecturé que le mot haye devoit s'être formé de la même façon : j'ai donc pensé que le mot houx, d'où l'on a sans doute fait houssine, avoit pû produire le mot houaye & houssaye, comme chênaye, aulnaye, cerisaye, &c. & que d'houaye on aura formé par adoucissement le mot de haye : n'abuserai-je point trop de la

permiſſion que je vous ai demandée, ſi je conjecture que la haire peut auſſi avoir eu une même origine ? Fragon, comme nous le voyons par les paſſages employés dans la lettre ſur ce mot Fragen, ſe diſoit d'une chemiſe garnie de feuilles de houx pour mortifier la chair des perſonnes pieuſes, ainſi le mot de houx ſubſtitué à Fragon ne pourroit-il pas avoir produit celui de haire ? Je laiſſe à vos Antiquaires le ſoin de vous prouver que le houx & le buis ont été autrefois communs dans les parties de la France où s'eſt formée notre Langue. Il ſeroit encore bien à ſouhaiter que le ſçavant Auteur de la lettre qui a tant vû de nos anciens ouvrages François, pût nous montrer quelque Ecrivain qui ſe fût ſervi du mot houaye pour haye, je m'applaudirois d'autant plus du ſuccès de ma conjecture que l'objet en eſt plus étranger à mes études. Rien ne flate davantage notre vanité que de réuſſir dans les choſes qui ne ſont point de notre ſphére.

L'élevation, l'harmonie qui regnent dans les Odes ſuivantes, nous ont fait croire que le public les liroit avec plaiſir. L'Auteur a parfaitement ſoûtenu la majeſté de ſon ſujet.



ODES SUR LA RELIGION.

ODE PREMIERE.

La Religion sous la Loi de Nature.

Soleil, sors de la nuit profonde,
Eclaire, anime l'univers ;
Mer vaste, environne le monde ;
Terre, produis des fruits divers ;
Fleuves rapides, ou tranquiles,
Coulez, allez rendre fertiles
Les champs alterés de vos flots :
Ainsi la parole éternelle
Ouvre au tems sa route nouvelle,
Et développe le chaos.



Dieu donne un maître à la Nature ;
Adam, chef-d'œuvre de ses mains,
Son image vivante & pure,
De toi naîtront tous les humains.
Des vertus ton ame est le temple ;

L'univers que ton œil contemple,
Est moins admirable que toi :
Fais à l'auteur de ta naissance
Un hommage de ta puissance,
Et tout est soumis à ta loi.



Commence avec l'Etre suprême
Tes entretiens délicieux ;
Occupé de lui, de toi-même,
Dans Eden tu trouves les Cieux.
De ton cœur monarque paisible,
Qu'attends-tu de plus ? Né sensible,
Un objet manque à ton ardeur :
La main prodigue de merveilles
Fait éclore, quand tu sommeilles,
La compagne de ton bonheur.



Quel sort est plus doux que le vôtre ?
Quels vifs & rapides momens !
Vos cœurs s'épanchent l'un dans l'autre
Par de tendres ravissemens.
Vous portez un joug salutaire,
Qui conserve, & jamais n'altere
Les douceurs dont vous jouissez :
Couple heureux, puissiez-vous sans cesse

Suivre cette loi qui vous laisse
Libres quand vous obéissez !



Esprit habitant des ténébres
Où t'a précipité l'erreur,
Tu vois de tes antres funébres
Le spectacle de leur bonheur.
De ton origine céleste
Le vain & déplorable reste
Contre eux allume ton courroux ;
Moins grands que toi par leur essence,
Et plus grands par leur innocence,
Quels objets pour tes yeux jaloux !



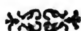
Ce n'est point à la force ouverte
A sapper leur félicité.
Que de ressources pour leur perte
Naissent de ta dextérité !
Organe d'une haine obscure,
Ta bouche éloquente & parjure,
Les flate pour les accabler :
Le succès répond à ta rage ;
De leur défaite affreux présage
Eve t'écoute sans trembler.



Terrible effet du charme même,
Dont Adam goûtoit le pouvoir !
Eve parle à l'époux qu'elle aime,
Et le séduit sans le sçavoir.
Indignes de l'arbre de vie,
L'œil curieux, la main impie,
Saisissent le fruit de la mort.
Triste héritiere de leur crime,
Toute leur race est la victime,
Qu'enveloppe le même sort.



Le poison que la source enferme,
Se déborde par cent canaux ;
De nos jours la mort est le terme,
La vie est un tissu de maux.
De la lumiere inépuisable
Une étincelle favorable
Nous devoit toujours éclairer :
Maintenant une clarté sombre,
Douteuse entre le jour & l'ombre,
Ne luit que pour nous égarer.

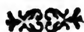


Crédule auteur de nos miséres,
Tu connois trop tard ton erreur.
Où sont tes biens imaginaires ?

Ta nudité te fait horreur.
Où fuis-tu ? Quel abri te reste ?
Par tout la vengeance céleste
De ses fléaux va te couvrir :
Les élemens s'arment pour elle ;
La terre à tes sueurs rébelle
Refusera de te nourrir.



Enfant de la loi naturelle,
Gémis d'en être déserteur ;
Ta postérité criminelle
Idolâtre le séducteur.
Le Très-Haut dans les Sacrifices
Voit du sang abject des Génisses
Ses Autels à peine fumans,
Tandis qu'aux Dieux, qu'on lui préfére,
Sans en frémir, le bras d'un pere
Va sacrifier ses enfans.



Dieu dit : J'ai confondu la ligue
D'Anges moins sacriléges qu'eux ;
Des abîmes rompons la digue ;
Ouvrons tous les torrens des Cieux ;
Tout ce qui respire est immonde ;
Que tout périsse, que le monde

S'anéantiſſe au fond des mers.
Dieu s'eſt vengé ; mais ſa juſtice
Arrache aux flots l'Arche propice ;
Il en ſort un autre univers.



Le crime renaît ſur la terre.
Oppreſſeur des fils d'Iſraël,
Pharaon leur livre la guerre ;
Mais ils ont pour eux l'Eternel.
Ils marchent ; les ondes rapides
S'élevent en deux murs fluides,
Remparts pour eux ſeuls affermis :
Des eaux la maſſe ſuſpenduë
Retombe, & ſubmerge à leur vûe
Leurs téméraires ennemis.

ODE SECONDE.

La Religion ſous la Loi écrite.

Quel affreux orage s'apprête !
L'ombre ne céde qu'aux éclairs ;
La terre frémit ; la tempête
Ebranle la voûte des airs :
Ce mont, que la flâme environne,
S'allume, étincelle, bouillonne ;
Le voilà prêt à s'écrouler.

Une inexorable puiſſance
Arma les eaux pour ſa vengeance ;
Les feux vont-ils la ſignaler ?



Mais une voix ſe fait entendre
Du haut de ce terrible lieu :
Que manque-t'il pour vous apprendre
Que je peux tout, que je ſuis Dieu ?
Avec amour ſervez vos peres ;
Que de vos mœurs cenſeurs ſévéres,
Tous vos deſirs ſoient épurés :
Laiſſez aux monſtres le carnage ;
Sauvez de tout profane uſage
Les jours qui me ſont conſacrés.



Toi qu'épargnent ces feux rapides,
Mortel, dont j'éprouvai la foi,
Parle à ce peuple que tu guides ;
Deſcends, qu'il reçoive ma Loi.
Sur ces Tables je l'ai gravée,
Je veux qu'elle ſoit obſervée
Et ſans réſerve, & ſans détour :
Hébreu, par ton obéiſſance
Va juſtifier l'alliance
Qu'avec toi je ſcelle en ce jour.



Le decret divin s'exécute.
Idoles qu'enfanta l'erreur,
Vous tombez, & par votre chute
Israël reprend sa splendeur.
La reconnoissance & le zéle
Elevent d'une main fidelle
Un Tabernacle à l'Eternel;
Et sur un Autel légitime
Je vois immoler la victime
Que consume le feu du Ciel.



Une colonne radieuse
Perce les voiles de la nuit;
Une clarté mystérieuse
Vole sur l'Arche & la conduit.
Avec ton Dieu, peuple intrépide,
Dans le désert le plus aride
L'abondance naît à ta voix;
Les rochers se fondent en source;
Le Soleil arrête sa course,
Soumis au cours de tes exploits.



Au sort d'une éternelle guerre
Tes jours sont-ils assujettis?
Contre toi du sein de la terre

De nouveaux monſtres ſont ſortis.
Leur ſouffle impur renverſe ; tuë ;
Regarde ; il s'éleve à ta vûë
Un ſalutaire monument.
Soudain la mort fuit déſarmée ;
Et la Nation allarmée
Semble renaître en un moment.

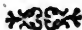


Spectateurs de tant de miracles,
Pour vous ſeuls ils ſont opérés ;
Demandez-vous d'autres oracles
Par qui vos cœurs ſoient éclairés ?
Rebelles un jour, Dieu vous frappe ;
A vos mains la victoire échappe,
Votre foi fait votre deſtin :
L'Arche, captive en apparence,
Demain ſçaura de ſa puiſſance
Epouvanter le Philiſtin.



Dans le camp du Madianite,
Gédéon, vainqueur ſans effort,
Répand une terreur ſubite,
Miniſtre & ſignal de la mort.
Mais à ceux que Sion fidelle
Plongeoit dans la nuit éternelle ;

Sion coupable offre un tribut,
Et l'infidelle Samarie,
Traînant ses fers dans l'Assyrie;
Des esclaves est le rebut.



Un seul Juste au vengeur suprême
Peut ravir des peuples pervers.
Grand Dieu, tu l'as juré toi-même;
Où le trouver dans l'Univers?
Non: c'est du Ciel qu'il faut l'attendre.
Eh! n'as-tu pas daigné l'apprendre
Au premier pere des humains?
Il paroîtra, mais dans quel âge?
Nous l'ignorons; notre esclavage
Ne se rompra que par ses mains.

ODE TROISIEME.

La Religion sous la Loi de Grace.

NE coulez plus, sang des victimes;
Dieux, dans vos temples taisez-vous:
Fermez-vous, éternels abîmes;
Les enfans d'Adam sont absous.
Un monde naissant se déploye;
La terre tressaille de joye;
Elle enfante son Créateur:

L'Enfer blasphême, mais il tremble ;
Les Bergers & les Rois ensemble
Adorent le Libérateur.



Le mensonge par ses prestiges
Ne séduira plus les mortels ;
La vérité sur des prodiges
Fonde d'immuables autels.
Au sourd étonné de l'entendre
Le muet se hâte d'apprendre
Qu'un paralitique les suit ,
Et l'aveugle , ouvrant la paupiere ,
Voit se ranimer la poussiere
D'un mort que les vers ont détruit.



Ces preuves sont-elles muettes ?
Les doutes sont-ils éclaircis ?
Ecoutez la voix des Prophétes ,
Hébreux , vos cœurs sont endurcis.
La fureur vous prête ses armes.
Sion qui tarira tes larmes ?
Le Soleil refuse le jour.
Sous le poids du crime accablée
La Nature entiere est troublée ;
Les morts repeuplent ce sejour.



Que n'allume-t'il le tonnerre
Le Juste descendu des Cieux ;
Son sang fertilise la terre ,
Il porte un germe précieux.
Une lumiere ébloüissante
Frappe le soldat, l'épouvante :
Le CHRIST est donc ressuscité.
Oüi, cette pierre qui le couvre
Se souleve, le tombeau s'ouvre
Aux yeux de l'incrédulité.



Toi qui doutois de sa victoire ,
Foible témoin, leve les yeux,
Vois le CHRIST réparant sa gloire ;
Monter jusqu'au plus haut des Cieux.
Quels transports saisissent vos ames !
Sur vos têtes des traits de flâmes,
Apôtres, viennent s'attacher,
Et vous soutiennent dans l'attente
De la route dure & sanglante,
Où la Foi vous fera marcher.



Les Héros Chrétiens, sans murmure ,
Des maux supportent la rigueur ;
Ils ont subjugué la nature
Dans le plus fort de la douleur ;

Ils

Ils ne vont pas pour leur défenſe
Souffler les feux de la vengeance
Dans les palais de leurs tyrans :
Plus ſatisfaits dans leurs ſupplices,
Que ne le ſont dans les délices
Ces voluptueux conquérans.



L'intérêt à l'erreur s'allie ;
Par tout leur ſang eſt répandu ;
Mais le glaive les multiplie ;
L'eſprit de vie eſt deſcendu.
Le CHRIST l'a prédit ; les obſtacles
Cédent à l'effort des miracles ;
L'Univers écoute leur voix.
O promeſſes, dont l'aſſûrance
Remplit de force & d'eſpérance
Ceux qui triomphent par la Croix !



Quoi ! Marc-Aurele, ſans combattre,
Les Sarmates ſont renverſés !
De tous côtés prêts à t'abattre,
Quelle main les a terraſſés ?
D'où vient que ce double nuage
Par de fécondes eaux ſoulage
La ſoif de tes ſoldats mourans,

Et sur l'ennemi, qu'il consume,
Et de salpêtre & de bitume
Verse d'impétueux torrens ?



Est-ce ton Jupiter qui tonne
Sur ces barbares nations ?
Est-ce Vulcain, Mars ou Bellone,
Qui font vaincre tes légions ?
Ces Dieux de métal & de plâtre,
Que forma ta main idolâtre,
Peuvent-ils être ton soutien ?
Non : c'est le Dieu dont la puissance
Pése les Rois dans sa balance ;
C'est le Dieu de l'humble Chrétien.



Rome, tes enfans intrépides
Ont dompté la terre & les mers ;
Ils ont à tes Aigles rapides
Fait mesurer tout l'Univers.
C'est un torrent que rien n'arrête ;
Le monde entier est ta conquête.
Quelle pompe ! quel appareil !
Ce vaste pouvoir qu'on admire
Prépare à l'Eglise un Empire
Par tout où brille le Soleil.

En vain on prétendra détruire
Ce que le Seigneur a produit,
En vain on voudra reproduire
Ce que sa vengeance a détruit;
Sur une pierre inébranlable
De son Eglise invariable
Il a posé les fondemens:
De la Jérusalem superbe
Le Temple restera sous l'herbe
Jusqu'à la fin des Elémens.

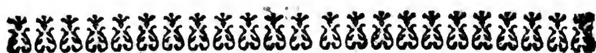


Mortels, du Dieu qui me pénetre
Je sens l'effort impérieux;
Je me hâte de vous transmettre
Tout ce qu'il dévoile à mes yeux.
Du haut des airs je vois descendre
L'Ange qui réveille la cendre
Du vil esclave & du Héros:
Plus puissante que le tonnerre,
Sa voix précipite la terre
Dans les abîmes du cahos.



Sous la puissance qui l'accable
Le monde entier fuit devant moi;
Dans ce désordre épouvantable
Tu restes seule sans effroi,

RELIGION, & sur tes aîles
Enlevant tes enfans fidéles
Des Volcans sous eux entr'ouverts;
Dans les bras du Pere céleste
Tu portes ce précieux reste
Du naufrage de l'Univers.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

ESSAI *sur les Principes de la Physique.*

Nous avons annoncé ce Livre dès l'année passée, & nous nous étions promis d'en rendre compte à nos lecteurs; differentes circonstances nous ont empêché jusqu'à ce jour de remplir cet engagement.

La Nature offre aux travaux des Physiciens un champ aussi vaste que l'Univers; campagne immense, mais hérissée d'épines & que n'ont pû encore défricher tant d'ouvriers infatigables qui depuis 3000 ans y travaillent dans de profondes ténebres. Combien de systêmes ont été enfantés & aussi-tôt renversés par d'autres, qui n'ont eu à leur tour qu'un moment pour s'applaudir de leur triomphe! Ces fréquens

revers devroient au moins apprendre à nos Physiciens modernes à ne pas tant compter sur les succès présens, & à ne pas insulter avec orgueil aux Philosophes dont le regne est passé. Depuis quelques années que la Philosophie de Newton a fait fortune parmi nous, ses modernes disciples se sont fait un point d'honneur de rabaisser Descartes, tous en ont parlé avec mépris, & plusieurs d'une façon indécente, ce qui est fort mal. Que Descartes se soit trompé, c'est le sort de la foiblesse humaine; en est-il moins vrai qu'il a apporté le flambeau de la raison dont les hommes s'efforçoient d'ignorer l'usage? Doit-on conclure que celui qui a découvert qu'il s'est trompé, & qui pour le découvrir s'est servi des lumieres qu'il avoit fournies lui-même, doit-on conclure que cet homme soit plus grand que lui? Après cette petite digression revenons au livre annoncé; sans nous engager à entrer dans le détail de toutes les opinions de l'Auteur, nous allons tâcher de donner une legere idée de son ouvrage, en exposant ses sentimens sur le mouvement actuel de la matiere & sur la force centrifuge, sentimens dont au reste nous ne sommes nullement garants. Trop peu instruits pour être tentés de prendre un parti dans ces disputes, nous sçavons seulement

que malgré tous les ſecours que peuvent fournir l'expérience & les calculs, un bon eſprit ne peut jamais former que des doutes & des conjectures ſur ces matieres, qu'environne une impénetrable obſcurité.

L'Auteur examine le mouvement actuel de la matiere, composé de deux mouvemens opposés, d'action & de réaction, dont l'un ſemble l'effet de l'autre, & dont la force centrifuge pourroit, dit-il, bien être la cauſe, parce que le principe de ces deux mouvemens eſt au centre & qu'ils ſuivent la loi des quarrés des diſtances. Les forces centrales naturelles pouſſent les corps vers le centre en raiſon directe de leur maſſe, & les éloignent du centre en raiſon renverſée de leur maſſe; les forces centrales artificielles font le contraire. Il réſulte, ſuivant notre Auteur, de l'exiſtence des forces centrales, qu'il eſt impoſſible que le mouvement des Aſtres ait la rapidité que leur donne le calcul des derniers Aſtronômes, & qu'il faut néceſſairement que le mouvement de la Terre, tant ſur ſon axe qu'autour du Soleil, ſoit extrêmement lent.

Pour faire comprendre la lenteur du mouvement des Aſtres à ceux qui pourroient en être embarraſſés, l'Auteur ajoûte qu'on n'a qu'à ſe figurer deux aiguilles de mon-

tre, dont l'une eſt plus longue que l'autre. La plus longue décrira une plus grande circonférence dans tel rapport donné qu'on voudra, double, triple, &c. cependant toutes les deux acheveront leur tour dans 12 heures, de ſorte que ſi l'on mettoit la plus petite ſur la grande, on verroit qu'elles ne vont pas plus vîte l'une que l'autre. Si l'on prolongeoit en idée l'aiguille des minutes, de façon qu'elle fût auſſi longue qu'un diamétre de l'orbe terreſtre, il ſe trouveroit que cette aiguille décriroit dans une heure une circonférence de 200 millions de lieües, cependant elle n'iroit pas plus vîte que l'aiguille des minutes d'une montre ordinaire. L'aiguille des ſecondes ainſi prolongée décriroit la même circonférence en une minute, &c. En un mot dans la plus petite partie de tems une aiguille peut décrire la plus grande circonférence poſſible. Pour appliquer ceci au mouvement annuel de la Terre, il faut conſidérer que ſi l'orbe qu'elle parcourt en un an a 200 millions de lieuës, le diamétre de la Terre qui eſt de 3000 lieües, eſt une partie conſidérable de l'eſpace parcouru. Donc diviſant l'orbe par le diamétre, la Terre ne doit parcourir toutes les 24 heures qu'un peu plus de 182 de ſes diamétres; ſon mouvement eſt donc très-lent & ne déran-

ge en rien l'ordre des forces centrales considérées en général dans cette premiere Section.

L'Auteur examine ensuite la force centrifuge en particulier. Il prouve par les expériences des Académiciens de Paris, de Londres, de Florence, & par celles de *Boerhaave* que plus les particules de matiere sont petites, plus elles ont de force centrifuge & d'élasticité. La lumiere du Soleil suit aussi les loix de la force centrifuge. Elle s'élance du centre à la circonférence; ses rayons sont divergens & sa force diminuë à raison exacte des quarrés de la distance au centre, comme Mrs *Celsius* & *Bouguer* l'ont démontré. Son élasticité se prouve par l'admirable facilité de la reflexion. Il en est de-même des odeurs, dont les parties sont d'une incroyable petitesse, très-élastiques & très-divergentes. Les sons pareillement se dissipent dans un air rare; se refléchissent avec une justesse quelquefois égale à celle de la lumiere, acquierent par la compression & par la réünion dans certains foyers, une force terrible; de-là vient le bruit du tonnerre & tous les bruits qui épouvantent. C'est encore par la compression que tous les corps transpirent, jusques aux corps les plus durs, comme le fer & l'aiman, la glace & la neige;

même dans les tems les plus froids.

L'Auteur estime encore que c'est à la force centrifuge qu'il faut rapporter tant les *mouvemens quasi spontanés* des corps inanimés, c'est-à-dire ceux qui semblent s'exciter d'eux-mêmes, que les mouvemens spontanés des animaux. Il y réduit méthodiquement tous les *mouvemens quasi spontanés* des corps inanimés à six classes ou especes principales : 1°. la fermentation, 2°. la putréfaction, 3°. la dissolution proprement dite ; 4°. les explosions, effervessences, & conflagrations de tout genre. 5°. les phosphores brulans ou lumineux ; 6°. les attractions & répulsions, telles qu'on les voit dans l'électricité, le magnétisme, &c.

Il regne dans cet Ouvrage * beaucoup de travail, d'agrément & de choix, une grande connoissance de la Physique expérimentale, une théorie ingénieuse, en particulier nouvelle sur la lenteur du mouvement de la Terre & sur quelques autres points qu'on peut néanmoins combattre par de fortes difficultés.

Recueil de piéces en prose & en vers lûës dans les assemblées publiques de l'Académie Royale des Belles-Lettres de

* *Dont on n'a imprimé qu'un très petit nombre d'exemplaires.*

la Rochelle. *Paris*, 1747, chés *Thibouſt*.

Ce Recueil contient les prémices des travaux de l'Académie de la Rochelle, dont M. le Prince de Conti eſt Protecteur. Pluſieurs noms célebres ornent ſa liſte, qui eſt imprimée à la tête de ce volume.

On y voit une relation abregée du Siége de la Rochelle en 1573, dont la narration eſt écrite avec clarté. M M. Jaillot & Arcere, de l'Oratoire, qui en ſont les Auteurs, ont entrepris l'hiſtoire de la Ville de la Rochelle. La relation de ce ſiége n'en eſt qu'un eſſai. Le ſecond ſiége que cette Ville ſoutint ſous le Regne de Louis XIII, offrira un tableau encore plus intéreſſant. Celui dont il s'agit ici dura ſix mois & finit par une capitulation. Cette entrepriſe coûta au Roi des ſommes conſidérables & vingt-deux mille hommes y périrent. Les Rochelois, animés par leurs Miniſtres, y firent paroître à quel point un fanatiſme opiniâtre & aveugle peut porter le courage des hommes. Les femmes même combattoient ſur la breche. La Nouë qui commandoit cette multitude effrenée, & qui voyant la difficulté de réſiſter long-tems aux forces du Roi, déſiroit ſincérement la paix; la Nouë n'avoit pas peu d'embarras, expoſé au zéle inſolent des Miniſtres, aux caprices d'une populace furieuſe qui ne ſentoit

pas sa foiblesse, & qui croyoit que songer à la paix c'étoit la trahir.

Un jour entr'autres que la Noüe avoit opiné dans le Conseil de la Ville, & que, suivant les paroles même du Ministre, *il avoit raisonné en très-expérimenté Capitaine & en grand homme d'Etat* sur la nécessité de recourir à la paix, le Ministre la Place se répandit en invectives contre ce Capitaine, il le poursuivit jusques dans sa maison, lui donnant les noms de traître, de perfide, de lâche déserteur de son parti, & se livrant à toute sa pétulence brutale, il osa lui donner un soufflet; la Noüe trop au-dessus d'un pareil adversaire, pour pouvoir en recevoir une insulte, ne daigna pas l'honorer d'un mouvement de colere, il arrêta les Gentilshommes de sa suite, qui moins tranquilles que leur Chef, vouloient le tuer sur la Place, & il ordonna qu'on le menât à sa femme & qu'on lui recommandât de faire garder à vûë son mari qui étoit devenu fou.

On voit dans ce Recueil plusieurs Odes de M. Arcere & de M. de Boulogne. Comme nous avons déja rendu compte il y a quelque tems d'un volume de poësies de M. de Boulogne, nous ne parlerons ici que de celles de M. Arcere, qui a eu l'honneur d'être couronné par plusieurs Académies de

Province, telles que celles de Toulouſe, de Marſeille & de Pau ; pour donner une idée de ſon talent, nous allons rapporter l'Ode ſur la Providence, qui a été couronnée en 1741 par l'Académie de Marſeille.

Quel ſpectacle étonnant! de ta bonté féconde,
Grand Dieu, les tréſors ſont ouverts ;
De la nuit du cahos tu fais ſortir le Monde ;
Ta voix enfante l'Univers.
La Terre offre à mes yeux ſes richeſſes naiſſantes,
Et l'empire des eaux, ſes vagues écumantes.
Des Cieux j'admire la ſplendeur ;
Les feux étincelans de la céleſte voûte
Me retracent déja dans leur immenſe route
Une image de ta grandeur.



Cette ſcéne à mes yeux va bientôt diſparoître ;
L'abîme s'ouvre devant moi ;
L'Univers ſe diſſout : ô toi qui l'as fait naître,
Il ne peut durer que par toi !
Je le vois chancelant par ſa propre foibleſſe ;
Si ton bras tout-puiſſant ne le ſoûtient ſans ceſſe
Il périt à chaque moment :
Viens ; oppoſe à ſa perte un ſalutaire obſtacle,
Et pour le conſerver, prolonge le miracle
Que ta main fit en le formant.

Un ordre merveilleux regne dans la Nature :
Non, d'insensibles élémens
N'entretiendront jamais ce bel ordre qui dure
Depuis la naissance des tems.
La matiere se meut, & je vois ce Prothée
Prendre, quitter, reprendre une forme empruntée,
Qui produit tant d'effets divers ;
De ces combinaisons je recherche les causes,
Et mon esprit retrouve en ces métamorphoses
Le Dieu qui forma l'Univers.



L'ombre fuit, & déja la rive Orientale
De l'Aurore a reçû les pleurs.
La lumiere naissante à mes regards étale
L'éclat des plus vives couleurs ;
J'adore, en la voyant, la sagesse immortelle
Qui par ce don brillant rend la terre si belle ;
A sa suite marche le bruit ;
Elle vient du sommeil bannir la douce yvresse ;
Tout s'anime : bientôt de leur active adresse
Les Mortels goûteront le fruit.



Ah ! c'est toi que j'admire en ta marche rapide,
Globe ardent, Globe lumineux ;
Tu fends les airs ; dis-moi quelle est la main qui guide

Le cours de tes utiles feux ?
Quel compas a tracé ta constante carriere ?
Tu voles, tu répands une vive lumiere,
Gage des célestes faveurs.
D'un verd, ami des yeux, la Terre se couronne ;
Les trésors de l'Eté, les présens de l'Automne,
Du Printems remplacent les fleurs.



Mais quelle affreuse nuit partout répand ses ombres !
Les vents frémissent dans les airs ;
Le tonnerre se forme, & des nuages sombres
Sortent les foudres, les éclairs.
Tout va périr, grand Dieu ! Qu'ai-je dit, téméraire ?
Tu vas faire couler une onde salutaire ;
Du sein de ces noirs tourbillons
Mille & mille ruisseaux s'épanchent à ma vûë ;
Et sortant avec bruit des prisons de la nuë,
Ils enrichissent nos sillons.



Orgueilleux Océan, toi dont l'onde si fiere
Frappe la rive en frémissant,
Arrête, un peu de sable est l'unique barriere
Que t'oppose le Tout-Puissant.
Déja loin de nos bords une mobile masse,

Joüet des Aquilons, fend l'humide surface,
Et parcourt cent divers climats ;
Vaste mer, vents fougueux, servez la Providence ;
Par vous aux Nations sa sagesse dispense
Les richesses qu'elles n'ont pas.

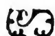


Tout change autour de moi ; le Théatre du Monde
Offre des plaisirs, des douleurs.
J'apperçois chaque jour une scéne féconde
En brillans succès, en malheurs.
Est-ce un Destin aveugle, ou le pouvoir des Astres,
Qui regle le bonheur, qui regle les désastres,
Et fait naître ces changemens ?
De ces effets divers la cause m'est connuë ;
Un Dieu préside à tout ; c'est son doigt qui remuë
Les ressorts des évenemens.



Il tire l'indigent du sein de la poussiere,
De l'innocent il rompt les fers ;
Sa sagesse humilie une ame trop altiere,
Et la livre à d'affreux revers :
Arbitre des Etats, qu'il enleve ou qu'il donne,
A tous les Souverains, quand il renverse un trône,
Il fait des leçons de terreur,
Et quand il veut punir des Nations perfides,

Il arme les humains : leurs glaives homicides
Sont l'instrument de sa fureur.



Du bien de tes enfans, aimable & tendre Pere,
Tu fais le plus doux de tes soins ;
Tu consultes, Seigneur, touché de leur misere,
Et ton amour & leurs besoins.
Un ennemi cruel contre moi se déchaîne ;
Que peuvent les transports d'une impuissante haîne ?
Contre lui tu combats pour moi ;
Accablé de mes maux, ta bonté me délivre ;
Auteur de l'Univers, c'est toi qui me fais vivre ;
Je ne dois vivre que pour toi.

Les Vies des Hommes illustres de la France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent. Tomes XIV. & XV. *Paris* 1747, chés *le Gras*.

Nous rendrons compte incessamment de ces deux volumes qui contiennent la vie de l'Amiral de Coligny. Nous pouvons dire d'avance qu'ils répondent fort bien à la réputation des premiers volumes de cet ouvrage dont ils sont la continuation.

Panegyriques des Saints par

M. *Ballet* Curé de Gif. *Paris* 1747, chés *Prault* pere, 3 vol. *in*-12.

LES TOMES second & troisiéme de l'Histoire générale des voyages *in*-4°, & les cinquiéme, sixiéme, septiéme & huitiéme de l'édition *in*-12. sont en vente chés *Didot*. Le public continue à faire le même accueil à cet ouvrage. Nous en parlerons incessamment.

DISSERTATION sur l'éducation par M. B. D. M. brochure qui se vend chés la veuve *David*. Nous en rendrons compte dans le prochain Mercure.

LA NOTICE des Manuscrits de la Bibliothéque de l'Eglise Metropolitaine de Rouen, par M. l'Abbé *Saas*, revûë & corrigée par un Benedictin, se vend à *Rouen* chés J. N. *Besogne* Libraire.

Il paroît une *Histoire du Stathouderat* depuis son origine jusqu'à présent, laquelle est écrite avec élegance, avec feu & avec précision. Il est à souhaiter que l'Auteur consacre ses talens au genre historique dans lequel il paroît fort propre à réussir. Comme ce livre n'est qu'un abregé très-sommaire d'un grand nombre de

faits, il eſt peu ſuſceptible d'un extrait. Nous allons en citer un morceau pour donner une idée du ſtyle de l'Auteur; voici le portrait qu'il fait de Frederic-Henri, troiſiéme Stadhouder. *Il avoit l'eſprit plus droit que vif, le ſentiment plus tendre que haut, l'humeur plus tranquille que remuante, le cœur plus moderé qu'ambitieux. Maurice avoit fait l'inimaginable pour donner l'eſſor à cette ame, il n'y avoit réuſſi qu'imparfaitement. Les vices & les vertus ne font que peu de progrès où il eſt néceſſaire qu'on les inſpire. Ce n'eſt pas que Frederic-Henri n'eût adopté les idées de ſon frere, mais relativement à ſon naturel. Il n'avoit qu'une paſſion, & peut-être qu'un talent, c'étoit celui de la guerre. Les exemples de valeur qu'il avoit reçus de ſes ancêtres, il les tranſmit à ſes deſcendans. Rival aſſés long-tems de Maurice il fut enfin ſon ſucceſſeur, & fit douter aux ennemis de la République s'ils n'avoient pas perdu à la mort de ce grand Capitaine.*

Il paroît depuis peu un ouvrage qui a pour titre : *Traité de la fabrique des Manœuvres pour les vaiſſeaux, ou l'Art de la Corderie perfectionné par M. du Hamel du Monceau de l'Académie Royale des Sciences, de la Societé Royale de Londres, Inſpecteur*

de la Marine dans tous les Ports & Havres de France. Paris, *Imprimerie Royale*; *& se vend chés Durand Libraire, au Griphon rue S. Jacques, vis-à-vis les Mathurins*, in-4°. *avec des figures.*

La Corderie est un art si nécessaire à la navigation, qu'on ne sçauroit sçavoir trop de gré à un Auteur qui employe ses talens à le perfectionner; c'est ce que fait M. du Hamel dans cet ouvrage. La disposition simple & judicieuse de la matiere, la façon claire & précise avec laquelle elle est traitée, la solidité des raisonnemens, l'exactitude des expériences, sont des choses que l'on verra beaucoup mieux dans le livre même que dans un simple extrait. Les découvertes curieuses & intéressantes dont l'Auteur a déja enrichi les Recueils de l'Académie des Sciences doivent faire rechercher avec empressement celles que nous annonçons aujourd'hui sur un sujet aussi intéressant que l'est celui de la Corderie. Cet ouvrage est accompagné d'un grand nombre de vignettes & de figures faites avec beaucoup de délicatesse & de goût, mais sur tout avec une exactitude infinie; elles sont absolument nécessaires pour faciliter l'intelligence de beaucoup de choses qu'on auroit peine à se représenter exactement sans leur secours:

un Auteur qui n'a en vûe que l'utilité publique, ne recherche point tous ces vains ornemens qui ne font qu'augmenter le prix d'un livre sans le rendre plus instructif.

On a dû expliquer les Enigmes du Mercure de Juin premier volume, la premiere par *l'esprit*, la seconde par *le Mercure* de France, la troisiéme Enigme Logogryphique par *Mercure* (S.) le Dieu *Mercure* & la Planette de *Mercure*, & la quatriéme par *le Lazare*.



ENIGME.

JE suis de l'Eternel la figure & l'emblême ;
Mortel, que serois-tu sans mon pouvoir suprême ?
Rien. Le monde sans moi n'auroit plus de soûtien ;
Je suis utile à tout & ne suis propre à rien.

I. B. F. B. H. D. V.

AUTRE.

TOi, qui portes si haut *Baréme*,
Je veux te montrer aujourd'hui

Qu'il ne sçait pas faire son thême,
Et que je compte mieux que lui.
Deux fois trois, d'un seul point, je vais t'en faire douze :
Ami, me dis-tu? tu te blouze,
Et tu te blouzes de beaucoup.
Eh! bien mettons-en six, dans la même hypothèse,
Je te dis que cela fait seize,
Mais je me trompe pour le coup;
Car si je compte bien, j'en fais 22 à l'aise.
Il s'agit de trouver le nœud :
La chose n'est pas difficile,
Et j'en trouverois plus de mille;
Car par ma foi ce n'est qu'un jeu.

Par Mlle. D. G. à Châlons-sur-Marne.

AUTRE.

TOute petite qu'est ma graine;
Combien n'ai-je pas d'ennemis?
L'un sans nulle pitié m'entraîne,
L'autre contre moi se déchaîne,
Et contr'eux je n'ai rien commis.
Si par hazard je me roidis,
Hélas! ma résistance est vaine;
Ils me font courir le pays,
Et malgré moi je me promène.

Toi, qui que tu sois, qui me lis,
Si jamais tu vois la fontaine,
Tu dois connoître qui je suis.

Par la même.

LOGOGRYPHE.

MOn tout peut rafraîchir dans la chaude saison.
Mon buste, comme il est, mes pieds, par anagramme,
Donneront au lecteur, tous les deux, une femme.
Mon chef est une ville, & ma queuë un oignon.

Par la même.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue avec un succès égal quoiqu'avec differens Acteurs, les amusantes représentations du Ballet de l'Europe galante.

Elle a produit des Acteurs nouveaux qui ont obtenu avec justice les suffrages constans & redoublés des spectateurs équitables & connoisseurs.

M. Chetteville a débuté par *Regnez, belle Thetis*, Cantatille de la composition du célébre Campra. Nous ne pouvons

jamais loüer cette Actrice autant qu'elle l'est par le public, qui court l'entendre tous les jours avec un empressement & des applaudissemens soûtenus.

M. Favier, Haute-contre brillante, a partagé avec M. Chetteville les attentions & les loüanges des spectateurs. Il a joüé un rôle dans l'acte Espagnol & a mérité une approbation universelle.

Nous serions obligés de répéter les mêmes phrases en faisant mention de M. Armand, Basse-taille pleine & sonore, qui a aussi chanté dans l'acte Espagnol *La nuit raméne en vain, &c.* On l'avoit entendu & applaudi dans la Tragédie de *Persée*, lorsqu'il y chantoit dans le second acte *Ce casque vous est présenté, &c.*

La Comédie Italienne a aussi occupé fort agréablement ses sectateurs dans *Les amans ignorans*, jolie piéce *d'Autreau*, tirée du Roman de *Daphnis & Chloé*; la sœur cadette de Mlle Astrodi a joüé parfaitement bien un rôle de petite fille, & ce n'est pas la seule cadette qui ait brillé sur ce Théâtre-là. Celle de l'aimable Coraliné, la gentille Camille, a été extrêmement applaudie dans *Le mauvais mari* & dans *Les deux sœurs rivales* dont nous parlerons dans le Mercure suivant.

On a remis *Samson* qui a soûtenu son

ancienne réputation. *M. Ricoboni* a rempli ce rôle-là avec une force & une vivacité inimitables.

Les divertissemens de toutes ces Comédies ont été semés de Ballets, où le genie pittoresque de M. *Deshaye* s'est distingué, & de chansons où le goût délicat de M. Rochard s'est signalé à l'ordinaire.

Les Comédiens François ont remis au Théâtre la Tragédie de *Scævole* de Duryer. Il y a dans cette piéce plusieurs belles choses, des vers forts, mais quelquefois l'Auteur passe le but. Ce vers par exemple,

> Nous combattrons d'un bras, & nous vivrons de l'autre.

A une enflure desordonnée & non une vraie grandeur.

La Comédie Françoise a donné le Lundi 3 Juillet la premiere représentation d'*Amestris* Tragédie qui a réussi. Nous en parlerons.

L'Opera comique Pantomine resserré dans des bornes très-étroites a donné à la Foire Saint Laurent *Ninna*. La Musique de M. *Corrette* est fort gracieuse, & les danses composées par M. *le Voir*, si connu par la finesse & la legerité de ses pas, ont été approuvées.

L'affiche du Spectacle n'annonce pas sans

ſans fondement la mignone Mlle Chevrier, M. *Malterre* & M. *Auguſtin*.

Nous avons promis de rendre un compte plus détaillé de la Tragédie de *Vanda*, que M. Linant a retirée après cinq repréſentations pour la redonner cet hyver. Nous allons remplir nos engagemens.

Premiſlas Palatin de Sandomir prétendit à la Couronne de Pologne qu'obtint le pere de Vanda, ſon compétiteur. Dans le tems qu'il briguoit la Couronne, le Roi de Dannemarck dont il aimoit la fille la lui avoit promiſe, mais à condition qu'il ſeroit Roi, & Premiſlas ayant échoüé, le Roi retira ſa parole, mais ce Palatin s'étant fait aimer d'Ulrie, & s'étant déja uni avec elle par un hymen ſecret, il l'enleve, & la conduit en Hongrie où il va offrir ſes ſervices à Tabor, lequel faiſoit la guerre contre la Pologne alors gouvernée par Vanda fille du Roi, compétiteur de Premiſlas. Cependant lorſque Tabor s'apprêtoit à combattre les Polonois, la beauté de la Reine ſéduit tous les cœurs, les Hongrois tombent à ſes genoux, & Tabor mépriſé par Vanda dont il étoit amoureux, ſe frappe & expire à ſes pieds; Vanda triomphe, les Chefs des Hongrois ſont les ôtages de la paix, & Premiſlas eſt du nombre. Cet effet de la

beauté de Vanda est célébre dans l'Histoire.

C'est ici que commence l'action théatrale qui a encore été précédée par d'autres évenemens. Frederic Roi de Dannemarck, frere d'Ulrie, épouse de Premislas, a été détrôné par Fuld, il a sauvé ses jours en fuyant, & en déguisant son nom & sa naissance sous le nom de Volomir, qui se donne pour un guerrier né à Prague, il a trouvé moyen par ses trésors & par ses services de se faire en Pologne un établissement assés brillant pour être en état de prétendre à la Couronne, ainsi qu'on le verra bientôt. Il étoit dans le camp de Vanda, & lorsque les deux armées se sont réunies, Volomir rencontrant Ulrie, sa sœur, l'épouse de Premislas vole dans les bras de son frere, ce dernier qui survient croit que sa femme le trahit en faveur d'un amant, il veut les immoler, mais la fuite les dérobe tous deux à sa fureur; on apprend ces évenemens par une scéne entre Ulrie & Volomir, lesquels commencent la Tragédie. Ce dernier demande à Vanda un azile pour Ulrie & l'obtient, mais ne voulant pas prononcer qu'il est son frere, la façon obscure dont il s'explique sur les nœuds qui les unissent, fait croire à Vanda qu'il est son époux. Vanda

moins ſenſible à l'éclat de ſon triomphe qu'à l'amour qu'elle ſent pour Premiſlas, n'eſt occupée que des inquiétudes que cet amour lui cauſe, elle n'ignore pas que Premiſlas eſt marié, mais elle eſt inſtruite du funeſte accident qui le ſépare de ſon épouſe, & elle lui dit:

Telle eſt de mes Etats la plus antique loi.
On peut rompre un hymen que l'amour déſavoue;
Que le reſte du monde ou nous blâme ou nous loue,
Nous uſons de ces droits, mais ſans en abuſer,
Nous reſpectons un nœud que nous pouvons briſer;
Un cœur libre aiſément conſent à ſe contraindre;
Pour bannir le divorce, il ſuffit de le craindre,
Et l'on reſſent long-tems par un heureux retour
Les douceurs de l'hymen & les feux de l'amour.

Premiſlas eſt bien éloigné de répondre aux ſentimens que la Reine a pour lui. Déſeſperé, jaloux, furieux de l'infidélité d'Ulrie, mais enflâmé d'amour il brûle du deſir de la revoir, & l'on voit bien qu'un ſeul de ſes regards ſuffira pour la juſtifier. On ſent qu'avec de tels ſentimens ſon embarras ne doit pas être médiocre, lorſque Vanda qui eſt preſſée par les Polonois de ſe marier pour leur donner

un Roi, après avoir fait entendre à Premiſlas qu'elle aime & que c'eſt lui qu'elle a deſſein de choiſir, lui remet à lui-même le ſoin de couronner le Souverain que demandent les Polonois. On ne ſera peut-être pas fâché de voir avec quelle adreſſe l'Auteur tire ſon héros d'une ſituation ſi délicate.

A vous le déſigner ſouffrez que je differe,
Madame ; l'embarras qui me force à me taire
Naît de l'étonnement qui frappe mes eſprits,
Charmés de vos vertus, plus encore que ſurpris,
Mais malgré tout l'éclat dont ma Reine m'étonne ;
Il faut parler enfin puiſque ſa voix l'ordonne,
Et lui donner pour prix de ſa rare bonté
Un conſeil génereux par ſa gloire dicté.
Maîtreſſe de l'Etat, vous vous donnez un maître;
En devez-vous avoir ? ſçachez mieux vous connoître ;
Votre ame eſt ſage, grande, incapable d'effroi ;
C'eſt l'ame d'un Héros, Madame, ſoyez Roi.
La Pologne en veut un, non une Souveraine ;
Ses Arrêts devant vous vont ſe taire ſans peine ;
Mieux que nous la nature a voulu vous traiter,
Elle vous excepta, la loi doit l'imiter,
Et quoique contre vous ſon caprice publie,
Parlez, daignez paroître, à l'inſtant on l'oublie ;

Vous avez un attrait plus puissant que ses droits,
Et qui change les cœurs, peut bien changer les loix.

Ces beaux vers ont été généralement applaudis. Le conseil de Premislas, tout flateur qu'il est en un sens, satisfait peu la Reine, elle apprend dans le même instant que Volomir par ses brigues est prêt à faire déclarer le Sénat en sa faveur, & elle charge Premislas de s'opposer aux projets de cet ambitieux. Elle ne voit que trop qu'elle n'est point aimée, & se livre à tous les regrets que sa triste situation peut lui inspirer.

A l'auteur de ses feux les avoir fait connoître,
Quand on n'est point aimée, ôte l'espoir de l'être;
Nos vœux sont importuns, s'ils ne sont acceptés,
Et sans prudence offerts sont toujours rejettés.
Il faut donc qu'en secret nos ames en gémissent;
Dès qu'ils ne touchent point nos pleurs nous avilissent,
Et par l'effet d'un mal aussi cruel que prompt,
Le plus grand des malheurs est encor un affront.

Pendant que Vanda, Premislas, Volomir, sont dans une vive agitation, dont les causes sont differentes, Ulric n'est pas moins troublée, elle désire avec ardeur de revoir son époux & de se justifier à ses yeux, mais son frere lui défend de réveler un se-

cret d'autant plus dangereux qu'il sçait qu'on a vû à Dantzic des Danois qui le cherchent, & qu'il juge être des assassins envoyés par son ennemi. Ulric qui a appris que Premislas prétend à la main de la Reine, croit qu'il ne se porte à ce dessein que par la persuasion où il est qu'il a été trahi le premier. Il paroît enfin, elle vole vers lui, &il n'a pas la force de lui témoigner la colere dont elle seroit digne, si elle étoit aussi coupable qu'il la croit. Ulric assûre qu'elle peut d'un mot détruire tous les soupçons & prouver son innocence, mais avant que de donner cet éclaircissement désiré, elle veut sçavoir s'il est vrai que Premislas épouse la Reine. A peine a-t'il achevé de désabuser Ulric, à peine celle-ci a-t'elle ouvert la bouche pour l'instruire du secret qu'il attend, un Garde arrive & l'arrête de la part de la Reine, on ne lui permet pas de parler seule à Premislas, & elle ne peut risquer le secret & la vie de son frere devant les Gardes; ce contretems est d'autant plus affreux qu'il a renouvellé les soupçons de Premislas, car le Garde en arrêtant Ulric ne leur cache point

Que cette infortunée
A sçû de Volomir les crimes importans,
Et qu'il est avec elle uni depuis long-tems.

Cette ſituation eſt ménagée avec beaucoup d'art, & Premiſlas qui ſçait enfin que Volomir eſt ſon rival, l'attaque à la porte du Sénat ; cet attentat mérite la mort, mais Vanda lui offre encore le trône ; peu ſenſible à ſes offres & à ſes propres dangers, celui-ci n'eſt inquiet que d'éclaircir mieux pourquoi la Reine a fait arrêter Ulrie, elle paroît, & la Reine qui croit qu'Ulrie eſt l'épouſe de Volomir, eſt bien-tôt déſabuſée par Premiſlas. Elle veut du moins le convaincre du crime de l'infidelle, & voici l'artifice qu'elle employe pour la confondre. Citons les vers mêmes de la Tragédie.

Vous la plaignez encor, incertain de ſon crime,
Mais brûlant d'en punir le complice odieux.
Eh bien ! ſon châtiment va nous venger tous deux;
Que malgré le Sénat qui le voudroit pour maître,
Sans égard pour les lieux qui recélent le traître,
On cherche Volomir & qu'il ſoit immolé ;
Gardes obéiſſez.

Ulrie d'une voix entre coupée.

Madame.

Vanda.

Elle a tremblé ;
Seigneur, vous l'avez vû.

Nous n'avons pas besoin d'avertir qu'un coup de théatre de cette nature ne fait tout son effet qu'à la représentation, où le spectacle & la vivacité de l'action donnent à l'illusion un secours qui lui est nécessaire. Les spectateurs ont été vivement émus dans le moment où Vanda s'écrie, *elle a tremblé*; la confusion d'Ulrie, la surprise & la fureur de Premislas, formoient un tableau très-frappant, & l'artifice qui est dans l'acte précédent & dans celui-ci, est l'ouvrage d'une main habile & d'un Auteur qui connoît les secrets de son Art.

Cependant Premislas plus irrité que jamais contre Ulrie & contre Volomir, l'attaque, mais sans succès. Emporté par son courage, il se trouve éloigné des siens, il est obligé de se retirer dans un fort où il se défend seul contre une troupe d'ennemis. Vanda pour le sauver, propose de rendre Ulrie à Volomir qui la redemande, mais Premislas n'écoutant que sa jalousie & sa rage, ordonne à son confident d'aller immoler Ulrie. Lorsque celui-ci se prépare à exécuter cet ordre funeste, Volomir arrive & arrête son bras prêt à frapper. Volomir, dont les destins sont changés par la mort de Fuld, & qui fuit à son tour devant les amis de Premislas, veut engager sa sœur à fuir avec lui par un chemin se-

cret qu'il connoît, & à le ſuivre en Dannemarck. Pendant qu'il fait de vains efforts pour l'y déterminer, Premiſlas arrive & Vanda avec lui; auſſi-tôt que le premier apperçoit ſon ennemi, il court vers lui pour le frapper, mais Ulrie ſe jettant au-devant d'eux, s'écrie, en s'adreſſant à Vanda:

Sauvez de leurs fureurs mon époux & mon frere.

Ces mots éclairciſſent toutes les obſcurités qui cauſoient l'embarras des perſonnages. Premiſlas tombe aux pieds de ſa chere Ulrie, & Vanda qui perd toute eſpérance, termine la piéce par ces beaux vers.

Je ne m'attendois pas que dans cette journée,
Aux plus affreux tourmens je ſerois condamnée,
Ni que le même inſtant qui comble ton bonheur,
De mon ſort malheureux auroit comblé l'horreur.
Je reviens du Sénat, où malgré ta victoire
On vouloit t'immoler dans les bras de la gloire.
J'ai fait parler pour toi tes vertus, tes exploits,
Et devant mon pouvoir j'ai fait taire les loix.
Ton crime eſt effacé, pour jamais on l'oublie,
Mais ce n'eſt pas aſſés d'avoir ſauvé ta vie;
J'ai contraint le Sénat à t'accorder ſon choix;
Il n'a rien fait encor ſi je n'y joins ma voix,
Et ſeule de l'Etat je ſuis encor maîtreſſe

D'élire un Souverain, cependant tout me presse.
Je ne puis avec toi partager mon pouvoir,
Et de tout autre choix naîtroit mon désespoir.
En détruisant des nœuds dont le bonheur m'accable,
Que ne puis-je adoucir mon destin déplorable ?
Mais je sens que mon cœur qui n'a pû t'obtenir,
Quoique désesperé, n'est pas né pour punir.
S'il suivit les transports de sa flâme cruelle,
Il a crû ton épouse à tes vœux infidelle;
Je cede en étouffant des regrets superflus;
Ulrie a ton amour, l'Empire a tes vertus.
Je te perds... mes fureurs ont terni ma mémoire,
J'en gémis.... mais ma mort va me rendre ma gloire.

Elle se frappe.

Premislas.

Arrêtez.....

Vanda.

Que ferois-je en proye à mon ardeur,
Du trône sans ta main & du jour sans ton cœur?
Je meurs, &c.

Cette Tragédie a obtenu de justes applaudissemens, & fait honneur au talent de M. Linant, connu par d'autres ouvrages, & qui a été couronné deux fois par l'Académie.

ESTAMPES NOUVELLES.

LES AMUSEMENS DE LA VIE CHAMPETRE, Estampe dédiée à Mad. la Comtesse de Tessin, Sénatrice de Suéde, par le Sr Jean Simeon *Chardin*, Peintre du Roi & Conseiller en son Académie, gravée d'après le Tableau original peint par ledit Sr Chardin. Ce Tableau est dans la galerie de Drotningholm & sert de pendant à un autre représentant une Dame vérifiant des livres de dépenses domestiques. Ce premier Tableau a mérité les suffrages du public dans la derniere exposition au Salon du Louvre. Cette Estampe qui est parfaitement bien gravée, se vend chés L. *Surugue*, Graveur du Roi, ruë des Noyers.

Il est fâcheux que differens Tableaux de M. Chardin, tels que *la Fontaine*, *la Blanchisseuse* & *la Toilette du matin*, passent dans les pays étrangers & soient perdus pour nous.

Le sieur *Moyreau*, Graveur du Roi, vient de mettre au jour une nouvelle Estampe de Wauvremens, intitulée la *Diligence Hollandoise*. C'est le N°. 55 de sa Suite. Il demeure toujours à Paris à *la vieille Poste*, dans la ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë du Plâtre.

Le sieur J. P. le *Bas*, Graveur du Cabinet du Roi, & dont le burin est d'un mérite trop connu par quantité d'ouvrages, pour qu'il soit besoin d'en faire ici l'éloge, a mis depuis peu au jour quelques Estampes, que nous annonçons avec plaisir & dont nous donnons une légere description.

La premiere représente une *tentation de Saint Antoine*, d'après le fameux Teniers. On y voit ce

Saint sur une terrasse, en méditation devant un Christ, & assailli par plusieurs diables d'une figure très-grotesque & très-singuliere. Les uns joüent de divers instrumens de musique, & un autre sous l'apparence d'une belle Dame richement vêtuë & dont un diablotin porte la queuë de la robe, présente au pieux Hermite un verre de liqueur. Le tableau sur lequel cette Estampe a été gravée, est de l'inventaire de feuë Mad. la Comtesse de Verruë, & est présentement au cabinet de M. le Duc de Valentinois, Pair de France. Elle est haute de 13 pouces 3 quarts, sur 18 pouces de largeur.

La deuxiéme, qui est aussi d'aprés Teniers, représente un jeune homme assis à une table & joüant de la flûte. Une femme y chante sur un papier de musique, & un Cuisinier apporte des gâteaux. Elle est haute de 8 pouces 3 quarts & large de six & demi.

La troisiéme est un Laboratoire garni d'un grand nombre de fourneaux, d'alambics, de cornuës, de matras, de creusets, &c. Un vieux Chymiste y souffle avec beaucoup d'attention pour faire fondre quelque matiere, & plusieurs Eleves y pilent des drogues. Le tableau est un des plus beaux de Teniers. L'Estampe qui est dédiée à M. Jacques-Jean Comte de Waffenaer, Seigneur d'Obdam, Chevalier du S. Empire Romain, est haute de 13 pouces 3 quarts, & large de 18 pouces un quart.

Les quatriéme & cinquiéme sont d'aprés le même Peintre, de la hauteur de 9 pouces, & de la largeur de six & demi, & font les deux pendans. L'une représente un Marchand de porcs, & est dédiée à M. Blondel d'Azincourt, Capitaine Aide-Major au Régiment de Normandie & Chevalier de l'Ordre de S. Louis.

L'autre représente une Laitiere & des Villageois dans un très-agréable païsage. Celle-ci est dédiée à M. Charles Renard Berck, Secretaire des Commandemens du Roi de Suéde à la Cour de France.

La sixiéme, haute de 18 pouces & demi, large de 25 & gravée d'après Teniers, offre aux yeux un Port de mer, où se trouvent beaucoup d'habitans & d'Etrangers qui commercent ensemble, & quantité de Matelots dans des chaloupes chargées de marchandises qu'ils vont porter à bord des vaisseaux qui sont représentés à la voile. Plusieurs Pêcheurs sur le devant se disposent à aller à la pêche dans une chaloupe qui vient les embarquer. L'effet de cette Estampe satisfait les plus grands connoisseurs. Le tableau qui vient de l'inventaire de feuë Mad. la Comtesse de Verruë, est actuellement placé dans le beau cabinet de M. Lempereur, dont le goût est des plus parfaits. Cette Estampe est dédiée à M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secretaire d'Etat.

Dans la septiéme David Teniers s'est représenté lui-même faisant un Concert avec sa famille sur une terrasse où il y a des rafraîchissemens. Une fort belle vûë de Flandre forme le lointain, & le tout offre un sujet très-agréable. Cette Estampe, haute de 13 pouces 3 quarts, & large de 18 un quart, est dédiée à M. le Duc de la Valliere, Pair de France, Gouverneur & grand Sénéchal de la Province de Bourbonnois.

La huitiéme est le Négociant, lequel est représenté dans son cabinet ou bureau. Un Hollandois lui présente une lettre de change, qui est expliquée par un Interpréte. Un domestique sort de ce même endroit avec un sac d'argent. Ce sujet est peint par M. Descamps, Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de la Ville de

Rouën, & l'Estampe est haute de 12 pouces un quart & large de 10.

La neuviéme, qui a pour titre le souhait de la bonne année au grand Papa, est de la grandeur de celle du Négociant Le sieur Canot qui a peint le tableau, y a représenté un bon vieillard, qui avec un air de tendresse donne des étrennes à ses petits enfans, qui lui sont amenés par leur mere. Ce morceau est touchant & d'un goût très piquant.

Les dix^e & onziéme sont deux vûës de Charenton, d'après M. Boucher. Tout ce que le rivage d'une riviere & un lieu très-champêtre peuvent offrir d'amusant, y est représenté. Ces deux morceaux sont de la hauteur de 11 pouces 3 quarts & de la largeur de 13 un quart. L'un est dédié à M. Descamps, & l'autre à M. du Portail, Garde des plans & tableaux du Roi, & de l'Académie de Peinture, Sculpture, &c.

Toutes ces Estampes & un très-grand nombre d'autres du même Auteur, qui en donnera bientôt une description générale, se trouvent chés lui à Paris, ruë de la Harpe, dans la porte cochere vis-à-vis la ruë Percée.

On y trouve aussi une très-belle Estampe, gravée d'après David Teniers, par M. Tho. Major, & qui a pour titre *le Chirurgien de Campagne*. On y voit dans la salle d'une vieille masure ce Chirurgien panser un païsan d'une blessure au pied; une vieille femme regarde avec pitié cette opération, & un jeune apprentif fait chauffer une emplâtre sur du charbon allumé dans un vaisseau posé sur une table avec plusieurs boëtes d'onguent. Dans cette chambre très-mal meublée on apperçoit par terre des vases d'argile & des instrumens de Chirurgie, un bassin à barbe sur un banc, des bouteilles sur des planches, un singe sur le haut d'une fé-

paration de boiſerie, un hibou perché ſur un bout de bois, un monſtre marin ſuſpendu au plancher, enfin tout ce qui peut donner une idée convenable du Maître de cette habitation. Cette Eſtampe eſt de la même grandeur & fait le pendant du Chymiſte. Elle eſt dédiée à M. le Marquis d'Argenſon, Miniſtre d'Etat.

Ces mêmes Eſtampes ſe vendent encore à *Rouën*, chés M. Deſcamps, vis-à-vis S. Amant.

A *Francfort*, ſur le Mein, chés Mrs *Cramer* & *Philibert*, à la Roſe d'or.

A *Berlin*, chés E. *de Bordeaux*.

A *Geneve*, chés *Cramer*.

A *Leipſic*, chés P. *Mortier* & *Vyſtwerff*.

A *Vienne en Autriche*, chés *Arkſtée* & *Merkut*.

A *Hambourg*, chés *Briffaut*.

A *Dreſde*, chés *Walther*.

A *Londres*, chés M. *Renier*, ruë Newport, près de Long-acre.

Outre qu'on trouve à Paris & chés les Marchands étrangers ci deſſus marqués l'Œuvre du ſieur le Bas en détail, c'eſt-à-dire, en Eſtampes ſéparées, on l'y peut trouver relié en veau très-proprement, ou ſimplement broché, & contenant 150 Eſtampes ou environ, imprimées ſur le papier grand-Aigle & des premieres Epreuves.

L'Auteur croit devoir encore avertir qu'ayant déja fait & devant faire dans la ſuite pluſieurs autres Eſtampes nouvelles pour un ſecond Œuvre, on pourra les acheter ſéparément & indépendamment du premier Œuvre qui ſe vend relié ou broché.

Les Pieces de Viole de M. Forqueray le pere, miſes en piéces de Clavecin par M. Forqueray le fils, Ordinaire de la Muſique de la Chambre du Roi, dé-

diées à Madame la Dauphine, & gravées par M. le Clair, Livre I. Prix en blanc 15 livres, se vendent chés l'Auteur, ruë de la Croix des petits Champs, vis-à-vis la ruë Coquilliere ; chés la veuve *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or, & chés M. *le Clerc*, ruë du Roulle, à la Croix d'or. On vend aux mêmes endroits un Recueil de piéces de Viole de la même composition, dédiées à Madame Henriette. Livre premier. Prix en blanc 12 livres. Le mérite de ces Auteurs & de leurs Ouvrages est si généralement connu, qu'on ne peut pas se flater d'en instruire personne. Il y a long-tems que leur éloge est fait par les connoisseurs & repeté par le public.

M. *le Fevre*, Organiste de l'Eglise Royale de S. Louis en l'Isle, vient de publier une Cantatille à voix seule & avec symphonie, intitulée *l'Absence* ; les paroles sont de M. Heurtaux. La musique en est agréable & d'une mélodie douce. Elle se vend chés l'Auteur au coin de la ruë des deux Boules, chés Mad. *Boivin* & chés M. *le Clerc*. Prix 36 sols.

Cet Auteur s'est déja acquis de la réputation par celles qu'il a précédemment mises au jour ; les suffrages du public semblent l'encourager à faire de mieux en mieux, & on présume que les connoisseurs ne seront pas moins contens de ce nouvel Ouvrage qu'ils ont parû l'être des précédens.

THEATRE DE LA GUERRE PRESENTE, ou Carte nouvelle du Brabant Autrichien & Hollandois avec partie de la Hollande, Gueldres & Comté de Zutphen, sur un grand point en vingt-quatre feuilles dressées & exécutées avec soin sur les Cartes levées dans les pays dont il s'agit &

qui ſont eſtimées les meilleures, ſingulierement ſur celles de Medtman, Viſchere, Fricx, Homann, & ſur la grande Carte générale d'Hollande de Covens & Mortier, & autres Mémoires particuliers ; ſe vend à Paris chés d'*Heulland*, ruë & près l'Hôtel Serpente chés M. Martin Officier du Roi.

Chacune des vingt-quatre feuilles contient ſept lieuës de hauteur ſur dix de largeur ; on y voit les Villes, Forteresſes, Châteaux, Villages, Hameaux, Chapelles, Rivieres, Ruiſſeaux, Bois, Marais & tout le plus grand détail.

On peut donner à cet ouvrage trois formes differentes. 1°. On peut des vingt-quatre feuilles ne faire qu'une ſeule Carte en les collant enſemble : cette forme peut être utile aux perſonnes qui ont beſoin de voir tout le pays d'un ſeul coup d'œil.

2°. On peut en les faiſant relier en faire un petit Atlas portatif qui n'aura pas un demi doigt d'épaiſſeur : dans cette diſpoſition on a eu en vûë l'utilité des Officiers qui pourront le porter en poche ſans en recevoir aucune incommodité.

3°. Enfin on peut lui donner la forme d'un Atlas ordinaire en mettant ces feuilles quatre par quatre. On a mis en tête une Carte générale diviſée en 24 carreaux numerotés des mêmes chiffres qui ſe trouvent ſur les Cartes particulieres, pour faire connoître qu'elles ſe peuvent raſſembler & ce qu'elles contiennent toutes enſemble.

M. Caſſini de Thury a fait differentes additions à ſes Cartes tant générales que particulieres ; on y trouvera. 1°. la deſcription de tous les pays conquis dans la Flandre ; 2°. la deſcription d'une paralléle

à la méridienne de Paris éloignée de 120000 toises, vers l'occident de celle de l'Observatoire ; ces deux derniers ouvrages remplissent entierement le dessein que l'on s'étoit d'abord proposé de former le chassis de la Carte du Royaume, en divisant la France par des perpendiculaires & des paralléles à la méridienne, éloignée de 60000 toises les unes des autres qui formassent des espéces de quarrés, de sorte que si l'on travaille dans la suite à remplir tous les vuides compris dans lés quarrés, ces ouvrages ne seront plus ajoutés aux premieres Cartes dont l'échelle est trop petite pour que tous les villages puissent y être placés sans confusion.

Ces Cartes se vendent toujours chés M. Buache Géographe de l'Académie Royale des Sciences, quai de l'Horloge à Paris.

Ceux qui ont déja acheté les premieres Cartes de M. de Thury ne payeront que 4 liv. 10 s. pour la nouvelle en feuille, & 1 liv. 10 s. pour la générale, en rapportant les premieres.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1749.

FEu M. Roüillé de Meslay ancien Conseiller au Parlement de Paris ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences & à l'utilité que le public en pouvoit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réussi sur deux differentes sortes de sujets qu'il a indiqués dans son testament & dont il a donné des exemples.

Les sujets du premier Prix regardent le systême général du monde, & l'Astronomie physique.

Ce Prix devroit être de 2000 liv. aux termes du testament, & se distribuer tous les ans, mais la diminution des rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considérable, & il sera de 2500 liv.

Les sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000 liv.

L'Académie avoit crû en 1745 devoir remettre le Prix, & proposer pour 1747 avec un Prix double, le même sujet qui étoit *la meilleure maniere de trouver l'heure en mer par observation, soit dans le jour, soit dans les crépuscules, & sur-tout la nuit quand on ne voit pas l'horizon.*

Parmi les piéces qui ont été envoyées à l'Académie, il s'en est trouvé deux entre lesquelles n'ayant pû établir aucune raison de préférence, elle s'est déterminée à les couronner toutes deux en égale part; ces deux piéces selon l'ordre de leur numero ou de leur reception, sont

N°. 2 de 1745 avec l'addition envoyée depuis, elle a pour devise: *Et quandoque olitor fuit opportuna locutus.* L'Auteur est M. Daniel Bernouilli.

Et n°. 2 de 1747 qui a pour devise: *Arbor non uno sternitur ictu*, dont l'Auteur ne s'est point fait connoître.

L'Académie propose pour sujet du Prix de 1749, *La meilleure maniere de déterminer, lorsqu'on est en mer, les Courans, leur force & leur direction.*

Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce sujet, & même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'ex-

clure les Académiciens régnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invités à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs ouvrages.

On les prie que leurs écrits soient fort lisibles, sur-tout quand il y aura des calculs d'Algébre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur écrit un billet séparé & cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence, leur nom, leurs qualités & leur adresse, & ce billet ne sera ouvert par l'Académie qu'en cas que la piéce ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix adresseront leurs ouvrages à Paris au Sécretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secrétaire en donnera en même tems à celui qui les lui aura remis son récépissé, où sera marquée la Sentence de l'ouvrage & son numero, selon l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1748 exclusivement.

L'Académie à son assemblée publique d'après Pâques 1749 proclamera la piéce qui aura ce Prix.

S'il y a un récépissé du Secrétaire pour la piéce qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce récépissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de récépissé du Secrétaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même qui

se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part.

NOTIFICAZIONE.

Essendo già terminato l'Intaglio de' Rami della nuova Pianta di Roma delineata esattissimamente con le sue misure dall' Architetto e Geometra Gio: Batista Nolli Comasco, la quale in brieve si darà in luce; si è stimato pubblicarne con le Stampe la presente notizia, affinchè gli Studiosi possano esserne appieno informati.

E' incisa detta Pianta in fogli 12 di Carta Imperiale *la di cui misura è di Palmi Romani tre e mezzo di lunghezza, e di Palmi due e un quarto di larghezza* senza i quattro fogli degl' Indici, che staranno ai due lati di essa, che fanno in tutto fogli 16. In essa si vedono le Piante esatte dell' Isole, Palazzi, Chiese, Conventi, e Monasterj, Piazze, Strade, ed altri Luoghi pubblici fatte con somma distinzione, ed esattezza, Vi sono anche intagliate quelle Antichità, che ancor'oggi rimangono in piedi; ed acciocchè si possano distinguere dalle fabbriche moderne, queste rimangono più scure, onde a prima vista si possano riconoscere. Vi sono di più delineati i Colli; e punteggiati i confini de' Rioni secondo l' ultima divisione fatta per ordine di N. S. PAPA BENEDETTO XIV. In somma non si è lasciata cosa benchè piccola, che non vi si trovi incisa; essendovi stati aggiunti anche i Contorni della Città, e Ville al di fuori delle mura, dove lo spazio della Carta l' ha permesso.

Questa stessa Pianta poi ridotta in piccolo si è

intagliata anche in un foglio di Carta Imperiale, e contiene Roma con le sue Mura.

E perchè non è stato agevole il potere in quella far conoscere le fabbriche antiche, si è creduto, che fosse per essere cosa molto utile, e ancora di sommo gradimento a' Letterati il ristampare una terza Pianta.

Questa è quella già nel 1551 data in luce da Leonardo Buffalini divenuta rarissima, la quale fa vedere qual fosse Roma in quei tempi, e quanti maggiori avanzi d' Edifizj antichui allora si vedessero, e si è ridotta ad un foglio di carta Imperiale, sicchè in tutto sono fogli 18.

In solo Indice de' nomi si è considerato essere troppo scarso, ne potere appagare la curiosità degli Uomini, che delle antiche non meno, che delle moderne hanno vaghezza; onde si è aggiunto un Libro, in cui si dà brieve contezza delle cose contenute in detta Pianta con tutte quelle notizie più pellegrine, che è stato possibile di ritrovare.

La Pianta grande è arricchita di varie Figure rappresentanti Roma antica, e moderna; quella con avanzi di vecchie fabbriche, questa con i moderni più belli Edifizj

La Piccola è adornata con le vedute delle nuove Facciate di S. Maria Maggiore, e di S. Croce in Gerusalemme, della Fontana di Trevi, del nuovo Palazzo della Consulta, del Castel S. Angelo; della Chiesa e Portici di S. Pietro, della Fontana di Piazza Navona &c.

L'Intaglio si delle due Piante, che dell' ultima del Buffalini è d' eccellenti Professori. L'Esecuzione è fatta con tutto il buon gusto; e la diligenza, ed accuratezza delle misure, e dell' intaglio è tale, che supera di molto tutte le altre Piante, che finora sono uscite al pubblico.

Gli Esteri, che si voranno associare per fare acquisto di dette tre Piante, e del Libro, che si promettono in brieve, potranno indirizzarsi, e rimettere il danaro in questo Banco dell' Illustrissimo Signor Marchese Girolamo Belloni, dal quale riceveranno un Biglietto di ricevuta per sicurezza de' loro Corrispondenti.

Il prezzo sarà di Scudi sei Moneta Romana; mentre per quelli, che non saranno associati, il prezzo sarà assai maggiore; Si avverte però, che il tempo in cui si receveranno i nomi degli Assotiati si ristringe fin' al seguente mese di Ottobre del corrente Anno; dopo di cui più non si riceveranno.

Roma questo dì primo Marzo 1747.

L'Italien est si généralement sçu que nous ne croyons pas nécessaire de traduire cet avis, lequel d'ailleurs seroit de fort peu d'utilité pour ceux qui n'entendent pas l'Italien. Il nous suffira de dire qu'il s'agit d'un plan de Rome très-détaillé & très-bien exécuté que l'on annonce au public & dont les souscriptions seront ouvertes jusqu'à la fin d'Octobre. Le prix est de six écus monnoye Romaine.

AVIS aux Souscripteurs pour la suite de l'essai d'anatomie.

CEt ouvrage qui l'année derniere fut proposé au public par voie de souscriptions ayant été interrompu par un contre-tems qu'on ne pouvoit prévoir, va être repris & suivi sans discontinuation par les ordres & sous la protection particuliere de M. le Chancelier.

Ceux qui ont souscrit pour la premiere partie de cette suite, & qui n'ont pas encore reçu les trois planches qui y répondent, avec les tables qui leur servent d'explication, les recevront dès qu'ils se présenteront, en souscrivant pour la seconde partie, qui consistera en quatre autres planches avec leurs tables, qui leur seront délivrées dans le cours des mois d'Août, Septembre, Octobre & Novembre prochains; en souscrivant pour la troisiéme & derniere partie qui consistera en cinq nouvelles planches accompagnées de même de leurs tables, & qui seront délivrées aux Souscripteurs dans le cours des mois de Janvier & Février 1748, au plus tard.

Ces douze nouvelles planches jointes aux huit du premier essai précédemment délivrées au public, forment un corps de Myologie complet.

Il n'y a d'ailleurs rien de changé au prix des Souscriptions. Chaque payement est toujours fixé à la somme de douze livres, ce qui fait pour les trois trente-six livres seulement, au lieu de cinquante-quatre livres que payeront ceux qui n'auront pas souscrit.

On avertit aussi que ceux qni n'auront pas souscrit dans le tems marqué ci-dessus ne seront plus reçus à le faire, & qu'on délivrera les souscriptions.

Chés M. *Gautier* Graveur du Roi Privilégié, ruë de l'Arbre sec, au coin de la ruë des Prêtres Saint Germain l'Auxerrois; chés M. *Duverney* Démonstrateur Royal, ruë Saint Victor près le Jardin du Roi, &

Chés *Quillau* pere, Imprimeur-Libraire de l'Université, ruë Galande, près la place Maubert, à l'Annonciation.

COPIE

COPIE de la lettre écrite par M. Chycoineau Premier Médecin du Roi à M. Bertrand Doyen des Medecins de Marseille. De Versailles le 11 Avril. 1747.

L'Obligation dans laquelle nous sommes, Monsieur, de nous assûrer, autant qu'il nous est possible, de l'efficacité des méthodes ou des remédes nouvellement découverts, & réputés spécifiques pour la guérison de certaines maladies, m'engage à m'adresser à vous, comme à un Maître de la profession, des plus distingués par ses lumieres & par son expérience, & en même tems des mieux instruits de ce qui concerne la méthode de M. Daran Maître Chirurgien pour le traitement des ulcéres fistuleux, des carnosités & autres maux de l'urethre. Les grands succès qu'il a déja eû dans ce pays depuis son arrivée, ne nous laissent aucun lieu de douter que la méthode & les remédes qu'il employe dans ces sortes de cas, ne soient des plus utiles & des plus efficaces. Le nombre des cures des personnes de toutes sortes de condition, qui réussissent pour ainsi dire sous nos yeux, & qui sont attestées tant par ceux qui les ont heureusement éprouvées que par des témoins éclairés & dignes de foi qui les ont suivies, ne nous permet pas, dis-je, de les revoquer en doute, mais comme notre conviction particuliere ne suffit pas pour établir une persuasion générale, & néanmoins nécessaire, pour que tous ceux qui sont attaqués des maladies ci-dessus mentionnées profitent des soins & des lumieres de M. Daran, étant d'ailleurs informés que quelques membres de la profession, poussés par des motifs de leur intérêt particulier, & surtout par celui d'une basse

jalousie, font tous leurs efforts pour le décréditer; en répandant dans le public que les guérisons qu'il a déja operées ne sont point permanentes, ou pour me servir des termes de l'art, radicales, de maniere qu'on ne sçauroit répondre que ces particuliers prétendus guéris ne recidivent, ou ne soient à la veille de retomber dans le même état. J'ai crû qu'il étoit de notre intérêt & de celui du public, de faire rendre à M. Daran la justice qui lui est dûë, par une personne de la profession dont la probité & la capacité sont généralement reconnuës, (qualités qu'on ne sçauroit, Monsieur, vous refuser) & devoir vous prier de nous marquer si les malades qu'il a traités à Marseille sous vos yeux & qui vous sont parfaitement connus, sont encore dans le bon état où il les a laissés comme parfaitement guéris, ou s'ils ont eu le malheur de recidiver. Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous renouveller le témoignage des sentimens d'estime & d'attachement avec lesquels j'ai toujours eu l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur. *Signé*, CHYCOINEAU.

REPONSE de M. Bertrand à M. Chycoineau. A Marseille le 22 Mai 1747.

JE m'acquitte, Monsieur, de la commission dont vous m'avez honoré, avec d'autant plus de plaisir qu'elle me procure l'avantage d'entrer dans les vûës que vous avez de favoriser les progrès de la Médecine, & de constater l'efficace d'une méthode de traiter les maladies de l'urethre, que l'on peut regarder comme nouvelle & spécifique, mais ayant que de vous en rendre

compte, permettez, Monsieur, que je vous fasse mes excuses sur le retardement de ma réponse. Pour me conformer à vos intentions j'ai crû devoir prendre ces informations moi-même, & dans une grande ville on ne rencontre pas toujours les personnes à qui l'on a à parler. J'ai d'abord tâché de découvrir les malades que M. Daran avoit traités en cette ville. J'en ai vû le plus grand nombre, & m'étant informé de leur état ils m'ont tous assûré qu'ils sont parfaitement guéris; que depuis qu'ils ont été traités ils ont toujours uriné librement, & qu'ils n'ont plus été sujets à ces fâcheuses suppressions d'urine qui plus d'une fois les avoient réduits à la derniere extrémité. A l'égard de ceux que je soupçonnois de pouvoir se faire une peine de se déclarer à moi, je m'en suis informé par l'entremise de leur Médecin ordinaire, à qui il est à présumer qu'ils ne doivent rien cacher, ou par quelque ami digne de foi. Ils m'ont tous assûré que ces malades sont parfaitement guéris, c'est-à-dire que le cours des urines est libre & qu'ils n'ont plus été dans la crainte de les voir supprimées. Parmi ces malades il en est un qui datera guérison de plus loin que les autres, & qui après avoir épuisé tous les remédes que les plus habiles Médecins & Chirurgiens pouvoient lui avoir suggerés, prit le parti d'aller joindre M. Daran à Naples où il résidoit alors; il en revint parfaitement guéri. Une guérison qui se soutient depuis tant d'années, semble nous promettre que celles qu'il a faites ici ne seront pas moins constantes. Quelques-uns de ces malades qui ensuite des suppressions d'urine avoient des fistules au périné, ont été entierement guéris & de la fistule & de la maladie de l'urethre. J'ai vû moi-même M. Daran travailler sous mes yeux

avec ſuccès ſur d'autres maladies Chirurgicales. Flaté, Monſieur, par la confiance dont vous m'honorez, je m'eſtimerois heureux ſi je pouvois la mériter par quelque endroit, & encore plus, parce qu'elle me fournit l'occaſion de vous renouveller les aſſûrances du profond reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 13 de ce mois Monſeigneur le Dauphin Madame la Dauphine & Meſdames de France, allerent de Verſailles au Mont Valerien entendre le Salut dans l'Egliſe des Prêtres qui en forment la Communauté. Ce Prince & ces Princeſſes firent leurs ſtations à toutes les Chapelles conſtruites ſur la montagne.

Le 27 Madame la Dauphine accompagnée de ſes Dames & de ſes principaux Officiers, vint à Paris pour entendre la Meſſe dans l'Egliſe Métropolitaine. Elle fut ſaluée à ſon arrivée & en partant de cette ville par le canon de la Baſtille, par celui de l'Hôtel Royal des Invalides & par celui de la ville. Cette Princeſſe trouva à l'entrée du quai qui regne le long du jardin du Palais des

Thuilleries, le Corps de Ville lequel lui rendit ses respects, étant présenté par le Duc de Gêvres Gouverneur de Paris, & M. de Bernage Prévôt des Marchands, portant la parole. Madame la Dauphine étant arrivée sur le midi à l'Eglise Métropolitaine où les Gardes Françoises & Suisses étoient sous les armes, l'Archevêque de Paris revêtu de ses Habits Pontificaux & à la tête des Chanoines, reçut cette Princesse à la porte de l'Eglise; il la complimenta & il la conduisit dans le Chœur. Après que Madame la Dauphine y eut fait sa priere, elle alla à la Chapelle de la Vierge, & elle y entendit la Messe qui fut dite par son Aumônier en Quartier. En sortant de l'Eglise elle fut reconduite avec les cérémonies observées à son arrivée. Cette Princesse se rendit ensuite à l'Eglise de l'Abbaye de Sainte Geneviéve, où elle fut reçuë & complimentée par l'Abbé à la tête des Chanoines Réguliers de cette Abbaye. Le même jour Madame la Dauphine dîna au Palais des Thuilleries, & l'après-midi elle se promena dans le jardin de ce Palais, lequel, ainsi que toutes les ruës parlesquelles elle passa, étoit rempli d'une affluence extraordinaire d'habitans de cette ville, empressés de donner des marques de la joye que

leur causoit la présence de cette Princesse.

Le Roi a nommé le Comte de Goas Brigadier d'Infanterie.

L'Archevêque d'Alby fut sacré le 29 dans la Chapelle du Seminaire de Saint Sulpice par l'Evêque de Mende, assisté de l'Evêque de Rhodès & de l'Evêque de Chartres.

On vient d'être informé des circonstances suivantes, concernant le combat qui s'est passé le 14 de ce mois près du Cap Finistere entre les vaisseaux commandés par le Marquis de la Jonquiere, Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi, & l'escadre Angloise aux ordres de l'Amiral Anson. Le Marquis de la Jonquiere ayant découvert dès le matin plusieurs voiles, & ayant reconnu que c'étoient des vaisseaux ennemis, fit signal aux navires Marchands de la flotte qui étoit sous son escorte, de passer à sa poupe pour se mettre au large, pendant que les vaisseaux de guerre arrêteroient l'escadre Angloise. Cette manœuvre fut exécutée lentement par les navires Marchands. L'escadre Angloise avançant toujours, le Marquis de la Jonquiere prit le parti de donner ordre à la flotte de forcer de voile avec la fregate l'*Emeraude* qu'il détacha pour di-

riger la route, & voyant que le combat étoit inévitable, il fit des dispositions pour le soutenir aussi long-tems qu'il seroit possible contre des forces si supérieures, & pour donner le tems à la flotte de se sauver. Dans cette vûë, & pour n'être pas environné dès le premier moment par l'escadre ennemie forte de seize vaisseaux de ligne & de plusieurs fregates, il forma une ligne de neuf bâtimens, sçavoir les vaisseaux de guerre *le Serieux*, de soixante & quatre canons qu'il montoit; *l'Invincible* de soixante & quatorze, *le Diamant* de cinquante-six & le *Jason* de cinquante; la fregate *la Gloire* de quarante-six; *le Rubis* armé seulement en flûte avec sa seconde batterie de vingt-quatre canons, & les trois navires de la Compagnie des Indes, *l'Apollon*, *le Philibert* & *la Thetis*, de trente canons chacun, & il fit tenir la ligne par l'ordre de retraite. Les ennemis qui eurent bientôt reconnu la foiblesse des vaisseaux François se mirent en état de les attaquer. D'abord l'Amiral Anson détacha ses meilleurs voiliers afin d'interrompre leur marche. Les navires *l'Apollon* & *la Thetis* furent les premiers atteints, mais tout de suite dégagés par le vaisseau *l'Invincible*. Ce vaisseau fut alors attaqué lui-même, ainsi que *le Serieux*, *la Gloire* & les autres

vaiſſeaux. Le combat devint général, & chacun des vaiſſeaux François ſe trouva expoſé au feu de pluſieurs vaiſſeaux Anglois. Ce fut principalement contre *le Sérieux* que les ennemis réunirent leurs plus grands efforts. Il eut à faire à trois, quatre & cinq de leurs vaiſſeaux à la fois, & quoiqu'il ſe trouvât accablé par le nombre & par la ſupériorité des forces de ces vaiſſeaux, ce ne fut qu'après trois heures de la réſiſtance la plus vive qu'il amena, ayant perdu ſa mâture, ſes agrez & la plus grande partie de ſon équipage, & ſe trouvant en un ſi mauvais état qu'ayant été mis ſur le côté par un élan, il ne fut plus poſſible de le manœuvrer, & que l'eau étant entrée par les ſabords, pluſieurs Canoniers de la premiere batterie ſe noyerent dans l'entrepont. La fregate *la Gloire* dont le Commandant, qui étoit M. de Saliez Lieutenant de vaiſſeau, avoit été tué, amena auſſi en même tems, étant totalement déſemparée, & ayant perdu la moitié de ſon équipage. Le vaiſſeau *l'Invincible* commandé par M. de Saint Georges Capitaine de la Compagnie des Indes, ſoutint encore le combat pendant une heure contre pluſieurs vaiſſeaux, du nombre deſquels étoient *le Prince Georges* de quatre-vingt-dix canons, monté par l'A-

miral Anſon, & *le Devonshire* de quatre-vingt, que commandoit le Contre-Amiral Warren; & il ne ſe rendit qu'après que ſon grand mât eût été coupé à ſix pieds au-deſſus du gaillard, & ayant ſix pieds d'eau dans ſa calle. *Le Jaſon* & *le Rubis* aux ordres de Meſſieurs Beccard & Macarti, furent pris tout de ſuite également déſemparés, ainſi que les navires *l'Apollon*, *le Philibert* & *la Thetis*. M. Hocquart Capitaine de vaiſſeau commandant *le Diamant*, ſe rendit le dernier à huit heures du ſoir, ayant été entierement raſé, & étant dans un ſi mauvais état que les Amiraux Anglois mirent en déliberation de l'abandonner. Le Marquis de la Jonquiere a été dangereuſement bleſſé à la fin du combat par une balle de fuſil qui lui a traverſé le col. Outre M. Saliez on compte parmi les Officiers tués M. de la Clocheterie Lieutenant de vaiſſeau ſur *le Serieux*; M. de Belmont, Officier d'Infanterie ſur le même vaiſſeau; M. Magnan Lieutenant de fregate, & M. Eurry de la Perelle Officier d'Infanterie ſur *le Rubis*; & parmi les Officiers bleſſés M. de la Galernerie Enſeigne de vaiſſeau, & Meſſieurs Daillebout & Shonherr Officiers d'Infanterie, tous trois ſur *le Serieux*; M. de la Vignebuiſſon qui a eu la cuiſſe fracaſſée ſur *l'In-*

vincible, & le Chevalier de Grasse Enseigne de vaisseau sur la fregate *la Gloire*. Il y a eu sur les vaisseaux de guerre environ huit cent hommes tués ou blessés. On ignore la perte des ennemis, mais elle ne peut être que fort considérable par le feu continuel de canon & de mousqueterie que les vaisseaux François ont fait durant le combat, & par le mauvais état où les vaisseaux de l'escadre Angloise se sont trouvés. A l'égard de la flotte marchande que le Marquis de la Jonquiere avoit mise sous l'escorte particuliere de la fregate *l'Emeraude*, la longue défense des vaisseaux de guerre lui a donné le tems de continuer sa route, & les vaisseaux que l'Amiral Anson avoit envoyés à sa poursuite après le combat n'en ont enlevé que deux petits bâtimens, dont l'un a été repris par un corsaire François.

On a appris par des lettres de S. Jean de Luz du 25 Mai qu'un parti de Canadiens qui avoit pénétré l'année derniere jusqu'à l'Acadie, ayant pris des mesures pour y passer l'hyver, l'Officier qui le commande fut informé au mois de Janvier dernier, que les Anglois avoient destiné un Corps de troupes pour venir l'attaquer dans ses quartiers. Sur cet avis il détacha

deux cent cinquante François avec cinquante Sauvages, pour aller au-devant de ce Corps & pour le combattre. Ce détachement commandé par M. Coulon de Villiers Capitaine dans les troupes de Canada, marcha dix-huit jours à travers les neiges & les bois, & quoique ce Capitaine apprît que les ennemis étoient au nombre de cinq cent quarante renfermés dans vingt-quatre maisons, il ne balança pas à marcher contre eux. Il distribua son détachement de façon à pouvoir attaquer dix de ces maisons à la fois. L'action se passa le 11 Février au matin, & les Canadiens s'y porterent avec tant d'impetuosité, qu'en moins de trois quarts-d'heure tout ce qui se trouva dans ces dix maisons fut tué ou fait prisonnier. Pendant cette expédition ce qui restoit d'ennemis se rallia dans une grande habitation où ils avoient placé deux piéces de canon de six livres de balle & quatre pierriers. Les Canadiens les y suivirent, & après une attaque qui dura jusqu'à onze heures du matin les ennemis demanderent à capituler, quoiqu'ils fussent encore au nombre de trois cent cinquante. Cela leur fut accordé à condition entr'autres articles, de ne point porter les armes pendant six mois dans l'étenduë de pays qui leur fut indi-

quée. Le nombre de leurs morts a été de cent quarante, parmi lesquels se trouvent le Colonel Noble Commandant du détachement, un de ses freres & trois autres Officiers. Ils ont eu une trentaine de blessés : on leur a fait sept Officiers & quarante-six soldats prisonniers, & on leur a pris leur artillerie avec quatre Drapeaux. On leur a pareillement enlevé deux bâtimens qui avoient servi au transport de leur bagage. Les Canadiens ont eu quatorze hommes de blessés & sept de tués, dont deux Sauvages. Du nombre des premiers est M. Coulon de Villiers qui a eu le bras percé d'un coup de fusil. On a reçu ce détail par un bâtiment arrivé le 19.

EXTRAIT de quelques Lettres de Salé en Barbarie des mois de Décembre 1746 & Janvier 1747.

MUley Abdala avoit fait merveille dans ses progrès depuis sa derniere proclamation jusqu'au commencement de l'été passé, qu'il fut obligé de décamper de Boulaovan pour aller en diligence avec son armée à Bouferan, afin de mettre ordre à des révolutions arrivées parmi les Loudeas qui avoient rappellé Muley

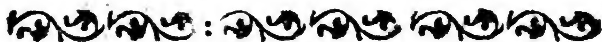
Mustady à Fez le nouveau, ce qui fut d'abord calmé par l'arrivée imprévûë du Roi audit Bouferan, mais pendant qu'il y séjourna il prétendit ôter aux Brebers leurs armes & leurs chevaux, ce que les principaux d'entr'eux tâcherent d'éviter moyennant quelques sommes d'argent. Les petits Brebers sur la nouvelle des prétentions d'Abdala, couperent les chemins de façon qu'on s'aigrit de part & d'autre, & tous les Brebers prirent les armes. Les Négres mangeoient leurs bleds, & les autres s'étant mis en devoir de les en empêcher & ayant résolu de les détruire afin de vivre en repos de ce côté-là, ils les attaquerent audit Bouferan où ils s'étoient assemblés avec le Roi, il resta beaucoup de monde de part & d'autre sur le champ de bataille, mais plus du côté des Brebers quoiqu'ils fussent supérieurs aux Négres. Cependant cette action n'ayant pas été si complette que les précédentes, & le Roi Abdala s'étant retiré à Mequinex, tous les Brebers & autres Arabes en général qui ne peuvent jamais être tranquiles la firent passer pour une totale déroute, ce qui causa une révolution des plus grandes, chacun voulant suivre l'exemple desdits Brebers pour se défaire des Négres. Fez le vieux ne vouloit pas non plus recon-

noître Abdala, & Tanger & Larache en ont fait de même, de sorte que nous nous sommes vûs ici une seconde fois enfermés, & même les chemins ne sont pas encore libres. Cette révolution seroit indubitablement arrivée du côté du Sud, si Cid Mahomet second fils d'Abdala qui gouverne ces Provinces, n'avoit taché de les contenir dans le devoir, les unes par la force & les autres par la douceur & les présens. Mustady voulant profiter de ce changement fut prier l'Atteby de lui donner de ses gens afin de se faire reconnoître & proclamer par les Brebers *Aitimors*, ce qu'il lui accorda, mais ceux-ci ne voulurent pas le reconnoître, attaquerent ses troupes & le firent prisonnier ayant été blessé dans la mêlée. Il trouva cependant moyen de se sauver quelques jours après, & se rendit à Salé le vieux, où il entra le 24 Octobre avec cent cinquante chevaux des Baneassens & Saltins qui étoient sortis à sa rencontre. Dans cette ville on lui fit un parasol, une lance & quelques habits, & ensuite il prit la route de Meqninez & s'approcha des Brebers qui ne voulurent pas le reconnoître, les principaux d'entr'eux étant déja en traité avec Muley Abdala qui étoit arrivé depuis quelques jours avec une partie des Négres à Fez le

nouveau, pour tacher de reduire ceux de Fez le vieux. Ce qui détermina Mustady d'aller avec les Baneaſſens qui le ſuivoient vers les Gars, Sfianis, & Benimeles qui avoient pris les armes contre Abdala. Il en fut bien reçu, & ayant appris que la caravane de la Mecque étoit arrivée à Teſa, ils réſolurent de l'enlever, ayant Muley Mustady à leur tête, & ſçachant qu'elle conduiſoit de l'argent appartenant à Muley Abdala. L'ayant rencontrée & fait demander cet argent au fils du Fermier Chef de ladite caravane, celui-ci repréſenta à Muley Mustady qu'il venoit d'apprendre que Fez vouloit le proclamer, mais que s'il prétendoit enlever l'argent d'Abdala, cette action pourroit alterer les bonnes intentions que ſes compatriotes avoient à ſon égard, qu'il le prioit au contraire de vouloir bien l'eſcorter juſqu'à Fez, ce qui engageroit encore davantage les Feſſiens à le proclamer. Mustady s'étant rendu à ces raiſons conduiſit lui-même la caravane juſqu'aux portes de Fez, mais dès qu'elle y fut entrée on lui dit qu'il falloit commencer par chaſſer ſon frere des environs, qu'il n'avoit qu'une partie de ſes Négres, des Ludeias & quelques autres dont le total étoit beaucoup inférieur à ſes troupes. Toutes ces raiſons

des Fessiens ayant déterminé Mustady à donner bataille le 12 Décembre, il eut le malheur d'y être battu à son ordinaire & le bonheur de se sauver. Cette victoire a obligé les Fessiens à proclamer de nouveau Muley Abdala & à lui demander pardon. Ces gens-ci sont après la célébration de leur grande Pâque du mouton, après quoi l'on espere qu'Abdala se remettra en campagne pour faire rentrer tout le reste de ces peuples dans le devoir. Voilà toutes les nouvelles de ce pays.





NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

ON mande de Coppenhague que M. Coyemans Résident des Etats Généraux des Provinces-Unies eut le 30 du mois dernier une audience particuliere du Roi, dans laquelle il informa Sa Majesté que le Prince de Nassau avoit été élû Stathouder de cette République. La Ville de Hambourg n'ayant pas jugé à propos que les Députés qu'elle a envoyés pour complimenter le Roi sur son avenement au Trône demeurassent à Coppenhague jusqu'à la cérémonie du Couronnement de Sa Majesté, ces Députés ont pris congé le 29 du Roi & de la Famille Royale Le 3 Juin le Prince Royal mourut en cette Ville âgé d'environ deux ans. Les lettres de Stockholm marquent que le 25 le Prince Successeur à la Couronne de Suede, accompagné de plusieurs Députés des Etats du Royaume, étoit allé visiter les fortifications d'Ordilip & de Waxsholm. Ces lettres ajoûtent que la Princesse épouse de ce Prince avoit pris sous sa protection l'établissement fait par la feuë Reine pour l'entretien de treize Demoiselles des Familles Suédoises les plus distinguées. Les jeunes Pensionnaires, reçûës depuis peu dans cette Communauté, sont les Demoiselles de Cederhiel, de Bengelstierna, de Kurk, de Falckenberg, d'Hamilton, de Deuwall, de Gyllembourg, de Schutte, de Munnerheim, de Leuwenhaupt & de Ruderschiold. Le Comte de Tessin, Grand Maréchal de la Cour, les a présentées à la Princesse Royale de Suede,

qui a ordonné qu'elles portassent attachée à un ruban blanc, bordé de bleu, une croix émaillée, au milieu de laquelle est le nom de la feuë Reine, surmonté d'une Couronne. On a été informé par les mêmes lettres que le Médecin Blackwall, après avoir confessé les crimes dont il avoit été accusé, a été déclaré coupable de haute trahison. Deux frégates Angloises, l'une de vingt canons, l'autre de seize, & qu'on dit avoir ordre de croiser dans la mer du Nord, sont arrivées à la Rade d'Elsbourg. Selon les avis reçûs de Petersbourg l'Impératrice de Russie en partit le 20 du mois dernier pour Czarska-Zelo, & elle ne donnera audience qu'après son retour au Comte de Finckestein, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse. Elle a rendu au Général Bismarck tous les biens dont il avoit été privé pendant sa disgrace, & ce Général se dispose à aller incessamment prendre le commandement des troupes en Ukraine. Le FeldtMaréchal Keyth a obtenu la permission de se démettre de ses emplois, & l'on conjecture qu'il a dessein de passer au service d'une autre Puissance.

Les lettres de Stockolm du 6 portent que depuis quelque tems le Roi est à Carlsberg, où Sa Majesté a résolu de passer une partie de la belle saison. Le Marquis de Lanmary, Ambassadeur du Roi de France en cette Cour, a remis aux Ministres du Roi un Mémoire, qu'on dit avoir pour objet le renouvellement du Traité de subside entre les deux Puissances. Il s'est tenu plusieurs conférences à ce sujet, & l'on doit demander sur cette affaire l'avis du Committé secret de la Diette, ainsi qu'on a fait à l'égard du Traité d'Alliance défensive, qui vient d'être conclu avec le Roi de Prusse. On assûre que le Marquis de Lanmary, aussi-tôt que la négociation dont il s'agit sera ter-

minée, fera un voyage à l'armée de Sa Majesté Très Chrétienne. Les Etats du Royaume continuënt leurs séances, & il paroît qu'ils sont occupés de délibérations fort importantes. Le 28 du mois dernier le Clergé & l'Ordre des païsans envoyerent des Députations à la Chambre de la Noblesse pour demander de nouveau la séparation de la Diette. Le Roi a accordé au Baron Eric d'Oxenstiern, Conseiller de guerre, les honneurs de Gouverneur de Province, & à M. Gustave Ruuth une place de Conseiller de la Chambre de Révision des Finances. On écrit de Pétersbourg, que l'Impératrice de Russie y est revenuë de Czarska-Zelo le 26 du mois dernier, & que le Comte de Barck, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suede, & le Comte de Finckestein, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Prussienne, ont eu audience de cette Princesse, l'un le 27 & l'autre le 28. Les mêmes lettres marquent que le Baron de Kettler étoit arrivé de Vienne pour lui donner part de la naissance du Prince dont la Reine de Hongrie est accouchée. Ces lettres ajoûtent que le Grand Visir avoit fait assûrer le Comte de Bestuchef que sa Hautesse désaprouvoit extrêmement les désordres commis par les Tartares de Nogay sur les terres de Russie; qu'elle avoit ordonné au Kan de Crimée de punir les Murses qui avoient permis ces excès, & qu'elle apporteroit toute son attention pour que la bonne intelligence entre les deux Puissances ne fût troublée par aucun incident de quelque nature que ce pût être. Il a dû partir le 30 de Pétersbourg un courier pour porter à Constantinople la Ratification du Traité qui y a été signé dernierement par M. de Nepluef. L'Impératrice de Russie a résolu de faire ajoûter plusieurs embellissemens au Château de Pétershoff, & l'on croit qu'afin d'être à portée d'y

voir travailler, elle se rendra à Monplaisir. Elle a rétabli M. de Tettau dans le grade de Major Général, & elle a disposé de deux Régimens en faveur du Premier Gentilhomme de la Chambre & d'un Chambellan du Grand Duc de Russie.

ALLEMAGNE.

On apprend de Vienne que le 2 de ce mois il se tint en présence du Grand Duc de Toscane un Conseil d'Etat, dans lequel on délibéra sur quelques dépêches apportées de Prague par un courier extraordinaire. Il est arrivé un autre courier, dépêché à la Reine par le Comte de Schullembourg, pour informer Sa Majesté que les troupes qui bloquent la Ville de Génes, s'étoient emparées du Poste de Notre-Dame de la Miséricorde. La Reine a donné à l'Archiduc le Régiment de Dragons qu'avoit le Comte Gundel d'Althan, & au Prince Charles de Lorraine le Régiment qui portoit cidevant le nom de François de Lorraine. Sa Majesté a nommé les Officiers de l'Etat Major des troupes qu'elle a résolu d'entretenir dans le Royaume de Hongrie. Les Etats de la Basse Autriche ont accordé à cette Princesse un subside extraordinaire de deux cent mille florins. Le 30 du mois dernier le Cardinal Evêque d'Olmutz arriva à Vienne pour y passer quelque tems. On y attend un Ministre qui doit venir recevoir des mains du Grand Duc de Toscane au nom de l'Evêque de Wurtzbourg l'Investiture des Fiefs que cet Evêque tient de l'Empire. Le feu d'artifice que le Prince Charles de Lorraine a fait préparer pour célebrer la naissance du Prince dont la Reine est accouchée depuis peu, a dû être tiré le 3 au soir. On a appris par des lettres de Constantinople les nouvelles

ſuivantes. Le Traité de paix conclu en 1741 entre la Turquie & la Perſe a été renouvellé. Sa Hauteſſe a dépoſé le Prince Giovanni Scarlati Moro Cordato, Hoſpodar de Moldavie, & elle a rétabli l'ancien Hoſpodar, qui depuis long-tems étoit en exil. Le Grand Viſir a aſſûré de nouveau M. Penckler que la Porte perſiſtoit dans la réſolution de vivre en bonne intelligence avec Sa Majeſté.

On mande de Dreſde du 6 Juin que les articles des Contrats de mariage, d'une part entre le Prince Electoral & la Princeſſe Marie-Antoinette de Baviere, de l'autre entre l'Electeur de Baviere & la Princeſſe ſeconde fille de leurs Majeſtés, leſquels ne devoient être ſignés que le 13 de ce mois, l'ont été le 2. Le Baron de Weſel, Miniſtre de l'Electeur de Baviere, & que ce Prince a nommé Grand Maître de la Maiſon de la future Electrice prendra le caractére d'Ambaſſadeur lorſqu'il fera la demande ſolemnelle de cette Princeſſe, & l'on aſſûre qu'il ſera fait Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc. On prétend que le Comte Eſterhaſi, Miniſtre de la Reine de Hongrie, aura auſſi la qualité d'Ambaſſadeur pendant les fêtes des nôces du Prince Electoral, à l'occaſion deſquelles on a ordonné à pluſieurs Régimens de venir cantonner dans les environs de Dreſde. Parmi ces fêtes il y aura une courſe de bague, exécutée par quatre Quadrilles de Dames, dont la premiere ſera conduite par la Princeſſe de Baviere, la ſeconde par la Princeſſe, ſeconde fille de leurs Majeſtés, la troiſiéme par la Ducheſſe Douairiere de Curlande, & la quatriéme par la Comteſſe de Moczinska. La charge de Maréchal de la Cour a été conferée au Baron Gallus Maximilien de Racknitz, & le Chambellan Adam Mieczinsky a obtenu celle de Premier Ecuyer du Prince Electoral.

On apprend de Ratisbonne du 9 que l'Electeur de Mayence n'ayant point fait porter à la Dictature un Mémoire qui lui avoit été remis de la part du Roi de France, M. de la Noüe, Ministre de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès de la Diette, a écrit tant à ce sujet que pour détruire diverses insinuations de la Cour de Vienne, une lettre circulaire aux Ministres dont cette assemblée est composée. Il est dit dans cette lettre que les bruits répandus par les ennemis de la France à l'occasion de l'entrée des troupes Françoises dans les Etats de la République des Provinces-Unies, & la défiance qu'on s'efforce d'inspirer au Corps Germanique, comme si la tranquillité de l'Allemagne étoit en danger, ne permettent pas à M de la Noüe de garder le silence lorsqu'il est si facile de dissiper d'injustes imputations; que toute l'Europe est instruite de la modération du Roi Très-Chrétien & du desir que ce Prince a montré d'avancer l'ouvrage de la pacification générale; que personne n'ignore qu'au milieu de ses plus grands succès & dans des circonstances où il pouvoit tout espérer de la supériorité de ses forces, il a suspendu le progrès de ses armes, & qu'il a préferé les voyes de conciliation à toute entreprise capable d'affermir ses conquêtes & de lui en procurer de nouvelles; qu'ami d'une République qui est redevable à la France de son établissement & de sa conservation, il avoit eu pour objet non-seulement de la préserver des malheurs de la guerre, mais encore de la faire participer à la gloire du rétablissement de la paix; que le Mémoire adressé par Sa Majesté Très-Chrétienne aux Etats Généraux prouve avec évidence que même actuellement elle ne veut point se prévaloir de ses avantages pour diminuer leurs possessions ni leur puissance, & qu'elle se propose seulement d'obli-

ger ses ennemis de mettre fin à une guerre dont les suites ne peuvent être que funestes à toute l'Europe & particulierement à la Constitution du Gouvernement de la Hollande, ainsi qu'à son commerce qui en fait la principale force; qu'en vain une opiniâtre partialité s'efforce de jetter des nuages sur une conduite si manifestement irréprochable; que les Princes de l'Empire ne s'en laisseront point imposer; que sans cesse guidés par l'amour de la Patrie & par la justice, ils ne perdront rien de leur confiance aux assûrances si souvent réïtérées de Sa Majesté Très-Chrétienne; que si au préjudice des droits du Corps Germanique l'Electeur de Mayence ne fermoit point la voye de la Dictature aux écrits émanés de la Cour de France, Sa Majesté Très-Chrétienne renouvelleroit encore aujourd'hui à l'Empire par ce canal les protestations de la disposition où elle est de conserver avec l'Allemagne la neutralité & le bon voisinage; que le Roi de France, garant des Traités de Westphalie, n'a rien de plus à cœur que d'en perpétuer l'exécution, & que Sa Majesté Très-Chrétienne s'attachera constamment à donner à la Nation Germanique les marques les plus éclatantes de son amitié & de son empressement à contribuer à son repos & à son bonheur.

On apprend par les lettres de Vienne du 10 Juin que M. Gioannelli, en vertu de la commission dont il a été chargé par le Comte d'Arcos, reçût le 5 de ce mois des mains du Grand Duc de Toscane au nom de ce Comte l'Investiture du Comté d'Arcos & des Fiefs qui en dépendent. Le 11 le Grand Duc fit dans l'Eglise des Augustins Déchaussés la cérémonie de donner la Barrette à l'Evêque Prince d'Olmutz, créé Cardinal dans la derniere Promotion faite par Sa Sainteté. La Reine partit le 15

avec le Grand Duc pour Meyersdorff, où Sa Majesté se propose de demeurer jusqu'au mois prochain. Il est arrivé, tant d'Italie que d'Angleterre & des Païs Bas, divers couriers, dont les dépêches ont donné lieu à plusieurs Conseils. Les résolutions qui y ont été prises sont tenuës extrêmement secrettes. On a envoyé un grand nombre de soldats de recruës & de chevaux de remonte à l'armée qui est sous les ordres du Comte de Schullembourg. Par un Decret qui paroît au sujet des sommes que les Génois ont dans la Banque de Vienne, la Reine déclare qu'elle confisque tous ces fonds, pour se dédommager des dépenses ausquelles la révolution de Génes l'a engagée, & pour accorder des indemnités aux Officiers de ses troupes employés contre les Génois. Sa Majesté consent cependant que ceux de ses sujets dont les proprietaires de ces fonds sont débiteurs & à qui en conséquence ils ont fait des remises sur la Banque, soyent payés de ces remises, en représentant d'ici à trois mois les titres de leurs créances aux Commissaires nommés pour les examiner. Suivant le calcul qui a été fait, la Banque doit aux Génois en capitaux & en intérêts quatorze cent vingt mille trois cent soixante & huit florins.

On tira le 4 à Schombrun le magnifique feu d'artifice que le Prince Charles de Lorraine avoit fait préparer.

Le 10 de ce mois le Baron de Wesel, que l'Electeur de Baviere a nommé son Ambassadeur Extraordinaire pour faire la demande de la Princesse, seconde fille du Roi de Pologne Electeur de Saxe, eut une audience publique de ce Prince, dans laquelle il s'acquitta de cette commission. Il donna le même jour dans un des jardins de Sa Majesté une fête, dont l'éclat répondit dignement à la circonstance

constance pour laquelle elle avoit été ordonnée. Tous les parterres & toutes les allées du jardin étoient illuminés, ainsi que l'Arc de Triomphe par lequel on y entroit, & au-dessus duquel on voyoit l'Amour & l'Hymen avec cette inscription, *Concordes Hymen & Amor tædas in unum confundunt.* Les pilastres des deux côtés de la principale arcade étoient surmontés d'un Aigle & d'un Lion, qui portoient pour devise, *Uterque natus ad imperium.* A l'extrémité du jardin vis-à-vis de la grande allée, on avoit placé une pyramide ornée de tableaux transparens, & éclairée d'une grande quantité de lumieres. Sur la base étoit un Lion en repos, contre lequel un Amour décochoit un trait, tandis qu'un autre Amour le caressoit d'une main, tenant de l'autre un papier où on lisoit ces mots, *Ab ipso ducit opes animumque ferro.* Deux Amours vers le milieu de la pyramide formoient un double lacs, sur lequel ces mots étoient écrits, *Fortius ex gemino nexu.*

On mande de Berlin du 17 que le Roi accompagné du Comte de Rottenbourg Lieutenant Général, des Majors Généraux Lentulus & de Borcke, du Baron de Buddenbroeck & du Comte Georges de Finckenstein, Adjudans Généraux, partit le 11 de ce mois pour le Duché de Magdebourg. Sa Majesté coucha à Brandebourg & le lendemain, après avoir fait la revûë du Régiment de Fusiliers du Lieutenant Général Munchau, elle se rendit à Magdebourg où les Princes Henri & Ferdinand, & le Prince Ferdinand de Brunswick sont allés la joindre. Le 13 douze bataillons & vingt escadrons qui étoient assemblés dans les environs de Magdebourg, firent l'exercice devant le Roi & défilerent ensuite en présence de sa Majesté. Ce Prince a fait les jours suivans la revûë

particuliere de chacun des divers Régimens dont est composé ce Corps de troupes. Le Baron de Spaarfeld Capitaine des Gardes du Corps du Roi de Suéde est arrivé à Berlin de Stockholm pour exécuter une commission dont on ignore le sujet. On a sçu par ce Seigneur que les Etats du Royaume de Suéde, ayant procédé à l'examen de la conduite du Comte de Tessin, l'avoient trouvé entierement irréprochable, & qu'ils devoient donner un acte public pour témoigner leur indignation contre les personnes qui ont osé le calomnier.

Les nouvelles de Francfort du 19 portent qu'on vient d'apprendre que les Etats du Cercle de Suabe, malgré les insinuations de la Cour de Vienne s'étoient déterminés à persister dans une exacte neutralité. La derniere division du nouveau Corps de Croates, destiné à renforcer les troupes de la Reine de Hongrie dans les Pays-Bas, a passé le 14 de ce mois près de Francfort en allant à l'armée des Alliés. Les levées de soldats qu'on fait en Franconie pour cette Princesse se continuent avec succès, & l'on fera partir le 20 pour la Hollande quinze cent hommes de recruës. Suivant les avis reçus de Ratisbonne, les Colléges de la Diette de l'Empire délibereront incessamment sur le choix du sujet, qu'ils nommeront pour remplir la charge de Feldt-Maréchal Protestant des Armées de l'Empire vacante par la mort du Prince d'Anhalt Dessau. Cette charge est vivement sollicitée par le Prince Maximilien de Hesse Cassel, & l'on croit qu'il aura la pluralité des suffrages. Les lettres de Bonn marquent que l'Electeur de Cologne étoit allé à Aix la Chapelle & qu'il se rendroit delà à Manheim. On écrit du Duché de Deux Ponts que plus de dix-huit cent familles de ce Duché ont

accepté les établissemens que le Roi de Prusse leur a offerts dans ses Etats. Selon les nouvelles de Stockholm la Diette du Royaume ne se séparera qu'après la condamnation des complices du Médecin Blackwall.

ESPAGNE.

LEurs Majestés accompagnées de Madame épouse de l'Infant Don Philippe revinrent le 29 du mois dernier du Château d'Aranjuez au Palais du Buen Retiro. On célébra le lendemain la Fête de Saint Ferdinand dont le Roi porte le nom, & sa Majesté reçut les complimens des Ministres Etrangers & des Grands. Le même jour le Marquis de Valdecarzana se couvrit devant le Roi en qualité de Grand d'Espagne sous le titre de Comte de las Amaynelas. Don Louis de Cordoue Comte de Teba, Doyen de l'Eglise Métropolitaine de Tolède, a obtenu l'Abbaye d'Antequera vacante par la mort du Cardinal Acquaviva. Le Roi a accordé le Régiment d'Infanterie de la Reine au Marquis de Moya Lieutenant dans les Gardes Espagnoles; celui d'Arragon à Don Thomas Ximenes, Lieutenant Colonel de celui de Guadalaxara; celui de Navarre à Don Michel Ugalde, Lieutenant Colonel de celui d'Afrique; celui de Grénade à Don François Osforio, Lieutenant Colonel de celui de Castille; celui d'Ultonie à M. de Bariogue qui en étoit Lieutenant Colonel; celui d'Irlande à M. de Oconor; le Régiment de Cavalerie de Seville à Don Antoine Bucareli, Colonel réformé à la suite de celui de Calatrava; celui de Dragons de Hollande à Don Manuel Amat, Sous Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à Cheval; celui de

Frise à Don Manuel Azlor, Exempt de la même Compagnie ; celui de Numance à Don Manuel Valenciano, Lieutenant Colonel de ce Régiment ; celui d'Edimbourg à Don Juan Panigo, Lieutenant Colonel de celui de Merida ; des Brevets de Colonels à Don Jean-Baptiste Ferrer, Lieutenant Colonel du Régiment de Lombardie ; à Don Gregoire Ibanez, Capitaine d'une Brigade des Carabiniers ; à Don Christophe d'Olave Commandant du second Bataillon du Régiment de Tolède, & à Don Juan de Vela Carasco Commandant du second Bataillon du Régiment de Savoye. Le 20 de ce mois les Religieux de l'Ordre de la Merci tinrent à Pampelune un Chapitre général, dans lequel ils élurent pour Général de leur Ordre le Pere Diegue de Rivera.

L'Intendant de Marine de la Principauté des Asturies a mandé à sa Majesté que le Corsaire *la notre Dame de Begona* avoit pris vers le cinquante & uniéme degré de Latitude Septentrionale un navire Anglois de deux cent tonneaux, chargé de tabac & de bois de Gayac, lequel est arrivé le 12 du mois dernier au Port de Rivadesella.

Le Marquis de Valdecanas Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques, Commandeur de la Commanderie de Vivoras dans celui de Calatrava, Lieutenant Général des armées du Roi & Inspecteur de l'Infanterie Espagnole & Italienne, est mort à Barcelonne âgé de quarante-six ans.

GRANDE BRETAGNE.

LEs lettres de Londres du 9 portent que les Seigneurs passerent le 5 de ce mois le Bill pour naturaliser un certain nombre d'Etrangers de la Religion Protestante. Ils acheverent le lendemain

d'examen du Bill qui abolit les Jurisdictions héréditaires dans le Royaume d'Ecosse, & le 8 ils lurent pour la premiere fois le Bill, par lequel le Parlement accorde au Roi un million sur le fond d'Amortissement, & autorise sa Majesté à lever cinq cent mille livres sterlings par voye de Lotterie. Le 5 la Chambre des Communes fit quelques changemens à ce dernier Bill : elle se forma ensuite en grand Committé pour déliberer sur les moyens de lever le subside, & elle résolut de continuer pour sept ans les priviléges qu'ont obtenus les Entrepreneurs des Manufactures de soye de la Grande Bretagne. Dans la séance suivante la Chambre approuva cette résolution, en ordonnant qu'il fût inseré dans le Bill qui seroit porté à ce sujet, une clause pour assûrer à l'avenir le payement des droits ausquels sont sujets les Apprentifs desdites Manufactures. Cette Chambre a fait le 9 la premiere lecture d'un Bill pour permettre aux Commissaires de la taxe des maisons de prendre des Assesseurs. L'argent qu'on a trouvé à bord des vaisseaux François dont l'Amiral Anson s'est emparé, & qui faisoient partie d'une Escadre que cet Amiral a attaquée à la hauteur du Cap Finisterre, a été conduit à Londres, & déposé à la Banque. On avoit considérablement exageré le dommage causé aux François par le desavantage qu'ils ont eu dans ce combat naval, & l'on est à présent instruit que leur perte, en y comprenant les vaisseaux qni ont été pris, ne monte pas à plus de cinq cent mille livres sterlings. Le Lord Falmouth a été fait Commandant de la Compagnie des Hallebardiers de la Garde à la place du feu Lord Torrington, & le Roi a disposé en faveur du Comte de Crawford du Régiment de

Dragons Ecossois du feu Maréchal Comte de Stairs. On assûre que sa Majesté destine au Lord Tyrawley le Gouvernement de l'Isle Minorque vacant par la mort de ce Maréchal, & qu'elle doit créer le Vicomte Coxe, le Général Campbell, le Chevalier Guillaume Young, l'Amiral Anson, le Chevalier Lyddel, & Messieurs Richard Grenville & Guillaume Conolly, Pairs de la Grande Bretagne.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent deux; celles de la Banque à cent vingt-six & demi; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent cinquante & un, & les Annuités à quatre vingt-dix-neuf, un quart.

Les Seigneurs examinerent le 12 les changemens faits au Bill pour abolir les Jurisdictions héréditaires d'Ecosse, & ils y inserent une clause, portant que non-seulement les Magistrats, mais encore les autres Officiers de ces Jurisdictions seroient obligés de prêter serment au Roi. Ils ordonnerent qu'on feroit le 13 la troisiéme lecture de ce Bill, & que tous les Pairs seroient sommés de s'y trouver. Le 8 de ce mois la Chambre des Communes présenta une adresse à sa Majesté pour la supplier de consentir qu'on érigeât dans l'Eglise Collégiale de Saint Pierre un Mausolée au Capitaine Jacques Cornewal, qui commandoit le vaisseau de guerre *le Marlborough* dans le combat naval donné près de Toulon en 1743, & qui y fut tué après s'y être extrêmement distingué. Le 1[illegible] cette Chambre passa le Bill qui déclare appartenans au Roi les biens de plusieurs personnes condamnées pour avoir pris les armes en faveur de la Maison de Stuard. Le Gouvernement de Gallouay dans le Royaume d'Irlande a

été donné par Sa Majesté à M. Eyres Il a été résolu de former douze nouvelles Compagnies Indépendantes.

Par les dernieres nouvelles de Naples on a reçu avis que la Reine des deux Siciles étoit accouchée d'un Prince.

PROVINCES-UNIES.

LEs Etats Généraux ont accordé à M. d'Iddingha la Charge de Grand-Bailly de Fauquemont, laquelle vaquoit par la mort du Baron de Bentinck. Le départ du Prince Stathouder pour Utrecht a été differé jusqu'à la fin de ce mois. Ce Prince donna audience le 11 aux Députés du Synode de l'Eglise Françoise, & le lendemain à ceux de la Compagnie des Indes Orientales. Le 10 le Lieutenant Général Smissaart, en faveur duquel il a disposé du Gouvernement de Bois-le-Duc, prêta serment par Procureur devant l'assemblée des Etats Généraux. On mande de l'armée des Alliés que le Prince de Wolfenbuttel s'étoit rapproché de l'aîle droite avec le Corps qu'il commande; que le Général Trips avoit occupé le camp qu'avoit quitté ce Prince, & que le Général Barionay s'étoit avancé à Tungerlo. Il paroît à la Haye des copies d'un Acte Jurisdique donné par les Bourguemestres & Echevins des villes d'Axel & de Terneuse, & signé par M. Willem Cunes leur Greffier. Ces Magistrats certifient dans cet Acte que les troupes Françoises qui sont dans ces villes & dans les territoires dépendans, observent la plus exacte discipline; que le Gouvernement desdites villes & de la campagne, ainsi que la liberté de l'exercice de la Religion sur laquelle aucun habitant n'a été troublé,

subsistent dans le même état que lorsqu'elles étoient sous la domination des Etats Généraux, & que le Roi Très-Chrétien en pressant ces Magistrats de rappeller les habitans de leurs villes & de leurs territoires, leur a permis de donner à ceux qui voudront y retourner les assûrances les plus fortes qu'il ne leur seroit causé aucun préjudice.

De Genes *le 3 Juin.*

Il arriva le 28 & le 29 du mois dernier dans le fauxbourg de Bisagno deux mille trois cent hommes de troupes qui étoient débarquées le 26 le long de la côte. Les Anglois voyant qu'ils n'avoient pû traverser la navigation de ces troupes, ont mis tout en usage pour les inquiéter dans leur marche, tirant grand nombre de coups de canon partout où ils découvroient du monde sur le rivage, ce qui n'a produit d'autre effet que d'endommager quelques maisons. Trois piéces de canon qu'on avoit fait conduire à Nervi pendant la nuit du 27 au 28 sous la direction d'un Officier François d'artillerie, ont été servies si à propos, qu'un vaisseau ennemi ayant reçu sept boulets dans son bord a été obligé d'abandonner son ancre, & de se faire remorquer au large par des chaloupes. Le 29 il parut sur cette hauteur environ soixante petits bâtimens venans de Monaco chargés d'un nouveau renfort de troupes. Aussi-tôt l'escadre Angloise rompit son cordon & mit à la voile dans le dessein de les intercepter, mais ce convoi qui avoit le vent favorable, & au-devant duquel on détacha quatre galéres de la République entra heureusement dans le Port de Porto Fino, sans qu'il s'en soit perdu ni égaré

aucun navire. Il a transporté huit cent Grenadiers qui débarquerent le 30 au pied du Fanal, & ausquels on a assigné des logemens dans le fauxbourg de Saint Pierre d'Arena. Malgré les secours que la République reçoit journellement, les Allemands ne paroissent pas encore renoncer à l'attaque de cette ville, & ils persistent à se fortifier sur toutes les hauteurs de la vallée de Polsevera. On prétend qu'ils ont été joints encore ces jours-ci par un Corps considérable de Piémontois, & qu'actuellement l'armée commandée par le Comte de Schullenbourg est de près de vingt-deux mille hommes, mais quand elle seroit beaucoup plus nombreuse on ne croit point avoir lieu de l'apprehender. Un détachement de huit cent hommes marcha le 30 vers la Scoferra par ordre du Duc de Boufflers, afin de soutenir les milices qui occupent ce poste, & qui se défendant avec une extrême valeur ont repoussé trois fois les ennemis. Ce Lieutenant Général fit partir le même jour la galiotte *le Saint Louis* & un feloucon de Lipari pour une des places de l'Etat *degli Presidii*.

DE GENES *le* 10.

LES ennemis n'ont fait cette semaine aucun mouvement, & ils semblent ne penser qu'à se retrancher sur les hauteurs de Polsevera, particulierement à Torazza. Leurs déserteurs dont il arrive ici tous les jours un fort grand nombre, rapportent que le Roi de la Grande Bretagne a envoyé ordre à l'Amiral Medley de bombarder cette ville, tandis que le Comte de Schullenbourg l'attaquera par terre. Le Duc de Boufflers fait travailler à des retranchemens depuis Nôtre-Dame du Mont jusqu'à Quarto, sur l'avis qu'on a eu que les ennemis avoient dessein de s'approcher

de la mer, pour favoriser le débarquement de l'artillerie que les Anglois devoient leur apporter. On a renforcé jusqu'à deux mille hommes les troupes destinées à soutenir celles qui gardent le poste de la Scoffera, & il y a le long de la côte Orientale plus de dix mille paysans armés, tous si remplis de zéle pour la défense de la Patrie, qu'ils ont menacé de brûler les maisons de tous ceux qui dans l'occasion refuseront de se joindre à eux. Quelques gondoles de Caprara sont arrivées à Portofino ayant à bord environ deux cent Espagnols, & elles ont remis aussi-tôt à la voile pour Calvi où il y a un bataillon des troupes Françoises qu'elles transporteront ici. Le 5 de ce mois il parut à la vûë de ce port plusieurs vaisseaux de guerre & fregates des Anglois; & l'on conjecture que ce sont les bâtimens qui ont été employés à traverser la descente dans les Isles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat. On a sçu que le vaisseau ennemi qui s'étant approché de Nervi a reçu sept coups de canon dans son bord, avoit été fort endommagé. Il a perdu neuf hommes & deux ancres, & le Lieutenant a eu un bras emporté.

De Genes *le* 17.

Notre artillerie détruisit le 11 de ce mois plusieurs retranchemens des ennemis du côté de Coronato. Le 12 le Comte de Schullenbourg fit trois fausses attaques à Cornigliato, au Belvedere & à la Montagne des Deux Freres, & par-tout les Allemands furent repoussés avec une perte considérable. On apprit le même jour que le Comte de Lannion qui commandoit à la Scoffera, s'étoit emparé du Château de Toriglia, situé en avant de ce poste. Les ennemis ont eu en cette occasion cent cinquante soldats tués ou blessés, & on leur a fait quarante-deux prisonniers, du nombre desquels

ſont quatre Officiers. Huit mille hommes de l'armée de la Reine de Hongrie & trois mille Païſans des Fiefs qui relevent de cette Princeſſe, du Roi de Sardaigne & du Grand Duc de Toſcane, s'avancerent le 13 ſur trois colonnes & fondirent ſur divers de nos retranchemens. Ils y trouverent une vigoureuſe réſiſtance & le feu dura pendant plus de cinq heures avec une extrême vivacité de part & d'autre. Le Duc de Boufflers envoya un Bataillon de renfort aux endroits attaqués, s'y porta lui-même, & donna ſes ordres ſi à propos, que les ennemis furent pluſieurs fois prêts à ſe retirer, mais comme il étoit difficile de garder tous les chemins, les troupes de ſa Majeſté Hongroiſe gagnerent celui de la montagne des Camaldules, d'où elles pénetrerent juſqu'à S. Martin d'Albaro malgré le feu continuel qu'elles eurent à eſſuyer & qui leur a coûté deux mille hommes entre tués & bleſſés. Du côté de la République on n'a perdu que très-peu de monde, & il n'y a point eu d'Officiers de marque de bleſſés, ſi ce n'eſt M. de Taubin, Commandant des troupes d'Eſpagne, lequel a eu une jambe caſſée d'un coup de fuſil. On a conſervé tous les retranchemens que le Duc de Boufflers a fait conſtruire à Notre-Dame *del Monte*. Les ennemis les ont attaqués à trois differantes repriſes, & c'eſt-là qu'il ont fait leur plus grande perte. Le Duc de Boufflers, qui paſſa toute la nuit ſuivante ſur le rempart de la Porte Romaine, a pris les meſures convenables pour que les ennemis ne puſſent tirer aucun avantage du poſte dont ils ſe ſont rendus maîtres. Depuis le 14 au matin on a coupé tous les chemins qui conduiſoient de ce poſte à cette Ville, & l'on a travaillé à pluſieurs nouveaux ouvrages, afin de défendre les approches de la Place. Le 15 il arriva à Por-

tofino un Bataillon du Régiment Royal Baviere & quelques autres troupes du Roi de France, le tout composant neuf cent hommes. Le Comte de Lannion s'est retiré de la Scoffera à Recco avec les trois mille hommes qu'il a sous ses ordres. On compte qu'il se portera à Nervi, & qu'en se joignant aux troupes nouvellement débarquées à Portofino, il sera en état d'attaquer en queuë le Corps des ennemis qui occupe Saint Martin d'Albaro, tandis que le Duc de Boufflers attaquera ce Corps de front. Les ennemis sont continuellement harcelés dans ce poste, & il n'y a point d'apparence qu'ils puissent réüssir dans le projet qu'ils ont d'établis une communication avec l'Escadre Angloise, qui forme toujours un cordon à la vûë de ce Port entre Voltri & Portofino. On a ordonné des prieres publiques dans les principales Eglises de cette Ville pour implorer l'assistance du Ciel, non contre les entreprises des ennemis qu'on n'a point lieu de redouter, cette Ville étant à l'abri de toute insulte, mais contre les fleaux qui sont les suites ordinaires d'un long blocus. Il s'est réfugié ici un nombre si prodigieux de pauvres familles des environs, que les Hôpitaux ne peuvent presque plus contenir les malades, dont il meurt jusqu'à vingt-cinq & trente par jour. Heureusement ils ne manquent d'aucune des choses nécessaires, & on joüit à peu près de la même abondance que si on étoit dans la plus parfaite tranquillité.

On mande de Genes du 24 Juin que deux Frégates & une Polaque des Anglois s'approcherent le 18 de ce mois de la Plage d'Albaro, & que le feu d'une batterie que l'on a établie au-delà du Lazaret, ne put les empêcher de débarquer plusieurs canons & quelques mortiers. Aussi-tôt on

renforça considérablement la garde des retranchemens de Notre-Dame *del Monte*, poste très-important. Les ennemis les ont attaqués plusieurs fois inutilement & ils' ont été obligés de se retirer derriere les Camaldules. Depuis on les a harcelés par de continuelles escarmouches, afin de ne pas leur laisser le tems de dresser une batterie à la faveur des palais du voisinage. Comme il n'est point douteux que l'objet du Comte de Schullenbourg ne soit de faire tous ses efforts pour avoir au moins la gloire de jetter avant sa retraite quelques bombes dans cette Place, le Duc de Boufflers prend toutes les mesures convenables pour s'opposer à ce dessein. Ce Lieutenant Général a fait travailler à l'établissement de plusieurs nouvelles batteries & à la construction de divers ouvrages. Afin d'incommoder davantage les Allemands & même les Anglois qui les favorisent, on a armé par son ordre un gros Ponton, qu'on fera avancer dans les endroits où l'artillerie ne pourra porter. Ce Ponton, sur lequel on a mis deux pieces de canon de trente-six livres de balle & deux mortiers, est prêt depuis le 20 à sortir, & il sera remorqué dehors par les Galeres, mais le vent d'Est Sud Est ayant toujours regné, cela n'a pû s'exécuter. Les ennemis au nombre de seize mille hommes se rassemblent vers la partie Orientale de cette Ville, & on conjecture qu'ils méditent de ce côté quelque grande attaque. Le Comte de Lannion, avant que de partir de Recco, y a laissé quatre cent hommes qui se sont fortifiés dans le Château, & il a fait avancer à Nervi quelques troupes reglées & plusieurs Compagnies de Milices, avec ordre d'y faire des retranchemens pour préserver du pillage la côte voisine. Les quatre Galeres de la République qui étoient allées à Livourne & à

Portofino, arriverent la nuit du 18 au 19 dans ce Port avec les gondoles de Caprara qu'elles remorquoient & qui débarquerent le matin au pied du Fanal huit cent hommes du Régiment Royal Baviere & quatre cent des troupes avec lesquelles le Comte de Lannion s'est retiré de la Scoffera. En passant elles essuyerent plus de trente coups de canon des vaisseaux de guerre Anglois, sans recevoir aucun dommage. On reçut de Nice le 18 deux couriers, l'un dont les dépêches marquoient que le 7 l'Infant Don Philippe en étoit maître, l'autre par lequel le Maréchal Duc de Belle-Isle mandoit au Duc de Boufflers que la Citadelle de Villefranche avoit capitulé, & que la Garnison avoit avoit été faite prisonniere de guerre.

SUITE DES OPERATIONS DE L'ARMÉE DU ROI.

Du Camp du Parck du 25 Juin 1747.

Sur la nouvelle que les ennemis avoient fait un mouvement par leur gauche, M. le Maréchal de Saxe a fait avancer sur Tirlemont un gros corps d'Infanterie & de Cavalerie aux ordres de M. de Clermont-Tonnerre. Il a mandé en même tems à M. de S. Germain de quitter le camp de Leaw, & de s'avancer à S. Tron.

Ce matin, informé que les ennemis étoient campés, leur droite à Tongerloo & la gauche à Geelvry, M. le Maréchal a fait venir ici du camp de Malines quatre Brigades d'Infanterie, les Carabiniers & des Dragons.

Du même jour.

Un de nos Partis ayant été attaqué dans l'Abbaye de Rosendael par un gros corps de Croates, s'est fait jour l'épée à la main avec beaucoup de perte de la part des ennemis, la nôtre a été de quarante hommes tant tués que blessés, un autre de nos Partis avoit accouru au bruit des coups de fusil sur la fin de l'attaque, mais à son approche les ennemis se sont retirés. Le corps de M. le Comte d'Estrées qui étoit à S. Tron, s'est porté le 20 à Tonguelberg, & a occupé en même tems la Commanderie, il a ce même jour avancé un détachement du côté d'Hasselt qui a fait repasser le Demer aux Compagnies Franches & Partis d'Hussards, qui étoient en deçà. Le 21 au matin M. le Duc de Broglie a marché à Bilsen, où il n'a point trouvé d'ennemis. Le corps de M. le Comte de Clermont qui étoit allé le 20 à S. Tron, s'est avancé le 22 à Tongres. M. le Comte d'Estrées & lui doivent s'être rassemblés le 24 à Eighenbilsen, où M. d'Estrées avoit marché le 22; ils sont chargés d'examiner cette position, & de se replier sur Tongres jusqu'à nouvel ordre.

En même tems que M. le Comte de Clermont a marché sur S. Tron, M. de

S. Germain est parti d'Hallem pour camper entre Tirlemont & l'Eau ; il y a été renforcé de deux brigades de Cavalerie pour proteger M. de S. Germain pendant son séjour à Hallem, & masquer les débouchés d'Arschot & de Zichem, M. de Salieres avoit marché le 18 à Villaer, d'où il a été se joindre au corps campé en avant de Louvain, lequel avoit été renforcé le 19 d'un autre corps d'Infanterie. Le 22 il est parti de Louvain un convoi de pain pour les corps avancés ; ce convoi a été attaqué, mais son escorte, commandée par Milord Tirconel, a repoussé les ennemis.

Le Roi est parti de Bruxelles le 22 pour venir loger à l'Abbaye du Parc ; Sa Majesté, qui a été précedée de la Brigade des Gardes, a marché à la tête de sa Maison ; il y avoit aussi pour plus grande précaution des partis d'Infanterie dans la forêt de Soignies, avec un Régiment de Dragons & un d'Hussards, entre cette forêt & la chaussée.

M. le Maréchal a aussi changé son quartier le 22, & l'a porté à Louvain ; les troupes campées en avant de Louvain ont fait le 24 un fourage général aux ordres de M. le Duc de Brissac sur la droite de la chaussée de Tirlemont, la droite à Bierbeck, la gauche à la hauteur du Village de Pel-

lemberg ; on n'y a point vû d'ennemis, si ce n'est quelques Hussards qui se sont tenus hors de la portée du fusil ; il s'en étoit présenté la veille une troupe soutenue de Pandoures sur la chaussée de Tirlemont, à dessein d'attaquer le détachement qui avoit été reconnoître le fourage, mais le tout s'est retiré après quelques coups de fusil.

La Compagnie de Fitcher a pris poste hier au matin au Château de Boutersem, entre Louvain & Tirlemont.

Sur l'avis que l'armée des ennemis est en marche par sa gauche, M. le Maréchal a poussé un corps de troupes de ce camp-ci à Tirlemont, aux ordres de M. de Clermont-Tonnerre ; il a en même tems donné ordre à M. de S. Germain de se porter sur S. Tron, & il a renforcé le camp de Louvain des Carabiniers, des Dragons du Colonel general, & de quatre Brigades d'Infanterie de Champagne, de Piémont, du Roi & de Touraine.

Les Pontons sont partis hier au matin pour aller au corps de M. de Clermont-Tonnerre en entrepôt ; toute l'Infanterie, à la reserve du corps de M. de Lowendal, qui doit rester entre Louvain & Malines, a ordre d'arriver demain ici.

Les ennemis ont couché hier à Ton-

gerlo, & se sont portés aujourd'hui sur le Demer à Diest, leur Cavalerie longe la plaine, & leur Infanterie le Demer.

Les Volontaires du Régiment de Saxe Cavalerie, les Bretons Volontaires & le Régiment de Beausobre ont passé hier au matin la Dille, & se sont portés sur l'arrieregarde des ennemis.

Le Régiment des Cantabres arrive ce soir dans les environs d'ici.

Du 26.

Le Roi est monté à cheval ce matin à six heures, il s'est porté sur la hauteur des Pénitens, d'où il a observé tout le Païs, ensuite Sa Majesté a visité les camps de sa Maison, ainsi que ceux de Cavalerie & d'Infanterie qui sont en avant de Louvain. Sa Majesté est rentrée chés elle à 11 heures.

M. de Senectere est parti ce matin du camp de Louvain avec 20 bataillons & 16 escadrons, & une division d'artillerie; il va camper sa droite à Tirlemont.

Le corps aux ordres de M. de Clermont-Tonnerre est campé, sa droite à la Petite-Gethe vers S. Tron, & sa gauche vers Tirlemont.

Celui de M. S. Germain a sa droite vers Borchloën, & sa gauche à S. Tron, ceux

de M. le Comte de Clermont & de M. d'Estrées ont leur droite à Beton près de Tongres, & leur gauche à Borchloën.

Le corps de troupes campé en avant de Louvain a été renforcé aujourd'hui de plusieurs brigades d'Infanterie, qui étoient campées entre Malines & Louvain.

L'armée des ennemis ayant fait encore hier une marche, est campée sur deux lignes, dont la premiere a sa droite à Diest, & sa gauche vers Beringhem, & la seconde sa gauche à Diest, & sa droite vers la Nette en avant de Verbode.

Du 27.

Le Roi a reçu ce matin des Chevaliers de S. Loüis; Sa Majesté n'est point sortie aujourd'hui.

Le corps de M. d'Estrées est campé sur deux lignes, son quartier general à Bedoé en avant de la chaussée de S. Tron, sa gauche à une lieue de Borchloën; les Grassins en avant sur la chaussée de Tongres à Hasselt au village de Obrepenne, les La Morliere à celui de Sanclen.

Les autres corps détachés de l'armée n'ont fait aucun mouvement.

L'armée ennemie occupe son même camp; le quartier general du Duc de Cumberland est à Meldart entre Dieste & Be-

ringhem, celui de M. de Bathiany près de Dieste, & celui de M. de Waldek du côté d'Everbode, M. Baroniay est dans les environs d'Hasselt à Courange, & M. de Wolfenbutel est à portée de lui. Les équipages & le canon de l'armée ennemie ne sont arrivés qu'hier dans leur camp.

Du 28.

Hier M. de Vence, Brigadier d'Infanterie, Colonel de Royal Corse, s'est emparé de Liers, & M. de Beausobre d'Herentals où il a fait 70 prisonniers, & pris quelques chariots.

L'armée du Roi, ainsi que celle des ennemis, est dans la même position.

Du 29.

Le Roi a monté ce matin à cheval. Sa Majesté a passé en revûë le Régiment des Cantabres.

L'armée du Roi a fait aujourd'hui un fourage général entre la chaussée de Louvain à Tirlemont & le ruisseau de Lubec. L'escorte étoit commandée par M. le Prince de Soubize Maréchal de Camp. Ce fourage a été fort tranquille & très-abondant.

Un détachement de deux cent hommes d'Infanterie & de cinquante chevaux des

Graſſins a attaqué un corps de quatre cent Lycaniens & Huſſards qu'il a battus & chaſſés juſques dans Haſſelt, il y en a eu beaucoup de tués & pluſieurs priſonniers.

Les ennemis qui ont marché par leur gauche avoient hier un corps conſidérable à Diepenbeck.

Leur armée étoit campée ſur les bruyeres à une lieuë de Haſſelt, ayant un corps en avant ſur Haſſelt. Aujourd'hui ils ont pouſſé un corps de dix à douze mille hommes vers Munſterbilſen, qui doit être celui qui étoit à Diepenbeck.

Le Roi part demain avec ſon armée pour aller camper à Tirlemont,

De Tirlemont le 30,

Le Roi eſt parti ce matin du Camp du Parc à huit heures avec l'armée.

Sur l'avis que Sa Majeſté a reçu en chemin que M. le Maréchal Comte de Saxe, qui eſt parti hier au ſoir de Louvain pour joindre M. le Comte de Clermont à Tongres, avoit envoyé ordre aux Corps détachés aux ordres de Meſſieurs de Clermont Tonnerre & de Sennecterre de le venir joindre, elle n'a fait qu'une halte à Tirlemont où elle devoit coucher, & elle partira ce ſoir à ſix heures pour ſe porter avec l'armée à S. Tron.

Du Camp de Nice.

SElon les lettres de Camp du Nice les fossés de la Citadelle de Villefranche creusés dans le roc, & qui larges de dix toises ont trente pieds de profondeur, ont présenté un comblement fort difficile. On n'a pû non plus faire les approches qu'avec beaucoup de peine, le glacis n'étant qu'un rocher raboteux & sans terre. Ces obstacles, d'autant plus grands que les montagnes dont Villefranche est environnée, sont inaccessibles au canon, ont obligé d'avoir recours à divers expédiens extraordinaires, mais ils n'ont pû empêcher qu'on ne parvint la nuit du 10 au 11 à se loger dans le chemin couvert. M. de Rossi Lieutenant Général des troupes Piémontoises lequel commandoit dans la place capitula le 11 à midi, & la garnison a été faite prisonniere de guerre. Dans le tems du départ du courier par lequel on a reçu cette nouvelle, l'Infant Don Philippe n'attendoit plus que l'arrivée des dernieres divisions des troupes Espagnoles pour marcher sur Vintimille où le Comte de Leutrum a rassemblé les vingt-sept bataillons, qui lui ont été donnés pour la défense du Comté de Nice.

Les lettres de Marseille confirment qu'on y a reçu avis de divers endroits que les troupes de la Reine de Hongrie commandées par le Comte de Schullenbourg s'étoient enfin retirées des environs de la ville de Génes, & qu'elles dirigoient leur marche du côté de Savonne.

RELATION de la victoire remportée à Lawffelt par le Roi sur l'Armée des Alliés le 2 Juillet.

LE Roi en marchant avec son armée au camp du Parck avoit ordonné que le Corps commandé par le Comte de Clermont, Prince du Sang, se portât à Tongres, & que la reserve aux ordres du Comte d'Estrées laquelle étoit jointe à ce Corps, s'avançât jusqu'aux sources du Demer. Les avis que les ennemis eurent de cette marche les déterminerent à quitter leur position entre les deux Néthes. Ils vinrent camper à Diest, leur centre à cette ville, leur droite s'étendant vers la Nethe & leur gauche vers Beringhen. En conséquence de leur mouvement le Comte de Saint Germain eut ordre de se rendre avec douze bataillons, deux bri-

gades de Cavalerie & un Régiment de Dragons entre Saint Tron & Borchloën; le Marquis de Clermont Tonnerre avec deux Régimens de Grenadiers Royaux & quatre brigades de Cavalerie entre Tirlemont & Saint Tron, & le Marquis de Sennecterre, avec quatre brigades d'Infanterie & deux de Cavalerie à Tirlemont.

La marche de ces differens Corps ayant obligé les ennemis de s'approcher de Hasselt, le Roi dès qu'il en fut informé, prit la résolution de se porter sur Tongres avec toute son armée, afin de soutenir le Corps du Comte de Clermont, en cas que le Duc de Cumberland eût pour objet d'attaquer ce Prince. Le 29 du mois dernier les ordres furent donnés aux Corp[illegible] tachés de marcher à Tongres, & le [illegible] chal Comte de Saxe alla le mêm[illegible] y joindre le Comte de Clermont. Le reste de l'armée commandée par le Comte d'[illegible], battit la générale à dix heures du soir, & prit la route de Tirlemont, où ce Prince reçut ordre du Maréchal Comte de Saxe de s'avancer aussi à Tongres.

Sa Majesté partit le 30 au matin du camp du Parck pour se rendre à Tirlemont avec la Reserve que commandoit le Prince de Dombes, & qui étoit com-

posée

poſée des troupes de la Maiſon du Roi, de la Gendarmerie & des Carabiniers. Sur les avis que le Roi reçut en chemin du Maréchal de Saxe, Sa Majeſté ſe remit en marche de Tirlemont à ſept heures du ſoir, & pour donner le tems à l'artillerie de paſſer la groſſe Gethe, elle s'arrêta à Otſmaël, où les troupes qai l'accompagnoient paſſerent la nuit au Bivouac.

Le Roi étant arrivé à Tongres le premier de ce mois à midi, & y ayant appris que le Maréchal Comte de Saxe s'étoit porté en avant avec une partie de l'armée, dans l'intention d'attaquer un Corps conſidérable de l'armée des Alliés, lequel paroiſſoit ſur les hauteurs depuis la grande Commanderie juſqu'au village de Roſmaël, Sa Majeſté alla ſur le champ joindre ce Général. Elle reconnut avec lui la poſition de l'armée des ennemis qui avoient eu le tems de faire avancer toutes leurs troupes; elle approuva les diſpoſitions commencées par le Maréchal Comte de Saxe; elle fit venir le reſte de l'armée, laiſſant à Tongres ſous les ordres du Comte de Saint Germain douze bataillons avec cinquante piéces de canon, & elle demeura juſqu'à neuf heures du ſoir à concerter

avec le Maréchal les mesures pour l'attaque qu'elle vouloit faire le lendemain.

Pendant toute la journée il y eut des escarmouches très-vives entre nos troupes légeres & celles des Alliés. Ils tenterent le soir de s'emparer du village de Remst, qui étoit en avant de notre premiere ligne, & que le Comte de Clermont avoit fait occuper. Après avoir canonné ce poste pendant plus d'une heure sans succès, ils renoncerent à leur entreprise, & le Roi voyant qu'il n'y avoit rien à craindre pour le village, alla passer la nuit dans une mauvaise maison de celui de Herteren.

Le 2 à la pointe du jour Sa Majesté monta à cheval, & s'étant renduë sur le champ de bataille, elle ordonna les dernieres dispositions pour le combat. L'Infanterie fut placée sur les hauteurs d'Elderen, la gauche bordant les plateaux, la droite s'étendant jusqu'au village de Remst. La Cavalerie se rangea en bataille sur deux lignes dans la plaine en avant de l'Infanterie & au-dessous du village d'Elderen, à la hauteur duquel elle appuyoit sa gauche, faisant face au village de Vlitingen & à la grande Commanderie où étoit le Quartier du Feldt-Maréchal Comte de Bathiany. La droite tiroit ve

le village de Montenaken, dans lequel le Comte de Clermont avoit posté une brigade d'Infanterie. On mit en réserve la Maison du Roi Infanterie & Cavalerie, la Gendarmerie & les Carabiniers, ce Corps ayant sa gauche à Elderen.

L'armée des Alliés dont la droite étoit à la grande Commanderie, & la gauche du côté de Maestricht occupoit les villages de Groos Pawe, de Rosmaër, de Lawffelt & de Vilre. Sa Majesté chargea le Comte d'Estrées d'attaquer ce dernier village. Le Comte de Clermont, Prince du Sang, fut chargé d'attaquer celui de Lawffelt, qui étoit en avant du centre de la premiere ligne des ennemis, & il eut ordre de faire avancer sa Cavalerie commandée par le Comte de Segur, entre son Infanterie & les troupes du Comte d'Estrées. Les Alliés portant leurs principales forces sur leur gauche, le Roi renforça de quelques brigades d'Infanterie & de Cavalerie le Corps du Comte de Clermont, lequel se mit en mouvement pour exécuter l'attaque que Sa Majesté lui avoit confiée, pendant que le Comte d'Estrées qui avoit marché avec sa Reserve sur le village de Vilre se porta sur ce poste, dont il étoit essentiel de s'emparer pour déborder la gauche de l'ennemi.

L'action commença à dix heures du matin par l'attaque du village de Lawffelt que défendoient les troupes Angloises, Hanoveriennes, Hessoises & quelques Régimens Hollandois. Il étoit garni de plusieurs piéces de canon, dont quelques-unes placées au-dehors prenoient par le flanc gauche l'Infanterie du Comte de Clermont. Malgré le feu de cette artillerie les brigades de Monaco, de Segur, de Bourbon & de la Fere, parvinrent au pied des retranchemens de ce village. Celle de Monaco que commandoit le Marquis de Lautrec Lieutenant Général, & celle de la Fere aux ordres du Marquis de Laigle Maréchal de Camp, attaquerent le centre. Le Comte de Berrenger Lieutenant Général, & le Marquis de Froulay Maréchal de Camp, attaquerent la gauche avec la brigade de Segur. La brigade de Bourbon, commandée par le Marquis de Beaupreau Maréchal de Camp, resta en reserve pour soutenir deux batteries, chacune de dix piéces de canon qui battoient la droite & la gauche du village.

Nos troupes, par la vigueur avec laquelle elles combattirent, forcerent les ennemis d'abandonner ce poste dès la premiere attaque, mais comme ils le soutenoient en colonne ils en chasserent nos

brigades, qui ſe retirerent dans le plus grand ordre ſous le feu de l'artillerie & de la mouſqueterie. La brigade de Bourbon s'étant jointe aux trois autres elles firent une ſeconde attaque. Elle eut auſſi peu de ſuccès que la premiere, & l'on ne put ſe maintenir dans le village où les ennemis faiſoient filer continuellement de nouvelles troupes, tirées de la ligne d'Infanterie qu'ils avoient derriere en bataille.

Le Maréchal de Saxe qui s'étoit porté à cette attaque, ayant reconnu par lui-même la force du poſte, fit marcher le Comte de Montbarey Maréchal de Camp à la tête des brigades de Bettens & de Monin, leſquelles avec les quatre ci-deſſus nommées attaquerent pour la troiſiéme fois. Ces troupes furent encore repouſſées, mais en conſervant cependant quelque partie du village. Alors le Maréchal, après avoir fait avancer une batterie de gros canon, fit ſoutenir ces ſix brigades par celles de Royal Vaiſſeaux & des Irlandois ſous les ordres du Comte de Thomond Lieutenant Général, & du Comte de Fitz-James, du Comte de Rooth & du Duc d'Havré Maréchaux de Camp, à la tête deſquelles ſe mit le Comte de Clermont. Ces dernieres bri-

gades & les six autres formerent une nouvelle attaque, & se rendirent maîtresses de la plus grande partie du village.

Les ennemis à qui il importoit de le garder, changerent aussi-tôt leurs dispositions. Toute la gauche de leur Infanterie marcha en colonne pour nous forcer d'abandonner ce poste. Sur ce mouvement le Maréchal de Saxe envoya ordre aux brigades du Roi, de la Tour Dupin & d'Orleans, commandées par le Marquis de Sallieres Lieutenant-Général, & par le Comte de Lorges & le Marquis de Guerchy Maréchaux de Camp, de se porter sur le flanc droit de cette colonne, & elles la chargerent avec tant de valeur qu'elle fut culbutée, & le village entierement emporté. La Cavalerie qui étoit en bataille derriere ces trois brigades s'avança en même tems & chargea aussi, non-seulement cette Colonne, mais encore un Corps de Cavalerie qui s'avançoit pour soutenir l'Infanterie.

Dès que les ennemis virent le v llage sur le point d'être pris ils essayerent de faire une diversion, en attaquant la Cavalerie aux ordres du Comte de Segur & celle du Corps du Comte d'Estrées. Le Maréchal Comte de Saxe s'étant porté d' ce côté avec le Comte de Clermon

venir les Carabiniers. Ils acheverent de mettre en déroute la Cavalerie Angloise, déja ébranlée par les premieres charges. Bientôt le désordre gagna le reste de l'aîle gauche de l'armée des Alliés. Cette aîle qui étoit sur deux lignes de Cavalerie & d'Infanterie à la hauteur du village de Westerwezel, prit la fuite, & elle fut poursuivie jusqu'à Maestricht par la Cavalerie du Corps du Comte d'Estrées, lequel avoit chassé les ennemis du village de Vilre suivant l'ordre qu'il avoit reçu de Sa Majesté.

Lorsque l'action fut finie à la gauche, le Roi fit avec le Maréchal Comte de Saxe de nouvelles dispositions pour attaquer les troupes de la Reine de Hongrie, commandées par le Feldt-Maréchal Comte de Bathiani, & qui étoient demeurées tranquilles spectatrices du combat, leur droite à la grande Commanderie & leur gauche au village de Rosmaër. Le Corps du Comte de Clermont, celui du Comte d'Estrées, & celui du Marquis de Clermont Tonnerre, conformement aux ordres du Roi, déboucherent par la droite entre les villages de Lawffelt & de Monpertin, tandis que le reste de l'Infanterie marcha en bataille & de front aux ennemis; entre le village de Rosmaër &

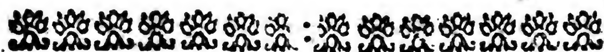
celui de Groos Spave ; mais le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany, précedé des troupes de la République des Provinces-Unies, avoit commencé sa retraite aussitôt après la prise du village de Lawffelt, & il marcha avec tant de diligence qu'il fut en peu de tems hors de portée d'être attaqué. Le Roi qui s'étoit avancé en personne à la tête des troupes, détacha le Marquis de Clermont-Tonnerre & le Marquis de Clermont Gallerande pour suivre cette aîle droite des ennemis, laquelle on fit plusieurs prisonniers. Sa Majesté alla coucher le soir à la Commanderie où elle a établi son Quartier.

L'attaque du village de Lawffelt laquelle a duré plus de deux heures, est une des vives actions d'Infanterie qu'on ait encore vû. Les troupes du Roi y ont donné des marques d'une valeur incroyable, & leur exactitude à observer la discipline est digne des plus grands éloges. Par tout les brigades de Royal, des Cravates, de Berry, d'Anjou, de Royal Roussillon & les Carabiniers, ont enfoncé les escadrons des ennemis, dont on estime la perte à plus de dix mille hommes. On a fait un grand nombre de prisonniers parmi lesquels sont le Général Ligonier, le Lord Seuton, le Major Général d

Hessois, & divers autres Officiers de distinction. Plus de vingt piéces de canon ont été prises aux ennemis, & on leur a enlevé plusieurs drapeaux, étendarts & paires de tymballes.

Dans l'armée du Roi il y a eu environ cinq mille hommes tués ou blessés. Le Comte de Baviere Lieutenant Général, & le Marquis d'Autichamp Colonel Lieutenant du Régiment d'Enghien ont été tués. Les principaux Officiers blessés sont le Marquis de Lautrec & le Comte de Berrenger, Lieutenans Généraux; le Marquis de Crequy, le Marquis de Froulay & le Marquis de Guerchy, Maréchaux de de Camp; le Marquis de Bonnac, Colonel du Régiment de son nom; le Comte d'Aubeterre, Colonel du Régiment Royal Vaisseaux; le Comte de Balleroi, Colonel Lieutenant du Régiment d'Orleans; le Marquis de Fenelon, Colonel du Régiment de la Fere; le Marquis de Segur, Colonel du Régiment de son nom; le Marquis de Rochambault, Colonel du Régiment de la Marche; le Chevalier de Dreux, Colonel du Régiment Royal la Marine; le Comte de la Tour Dupin, Colonel Lieutenant du Régiment de Bourbon; le Marquis de Bellefond, Colonel du Régiment de son

nom, & le Marquis de Cernay, Mestre de Camp du Régiment des Cravattes.



MORTS.

Le 19 Avril Leopold *Prince d'Anhalt Dessau*, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle noir, Feldt Maréchal de l'Empire, Feldt Maréchal Général des Armées du Roi de Prusse, Gouverneur de Magdebourg & de Custrin, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de trois Bataillons, mourut à Dessau dans le Cercle de la Haute Saxe d'une attaque d'apoplexie; il étoit âgé de 71 ans, 10 mois & un jour, étant né le 8 Juillet 1676. Ce Prince qui étoit regardé comme un des plus habiles Généraux de l'Europe, est universellement regretté, il étoit fils de Jean-Georges Prince d'Anhalt Dessau, Général Feldt Maréchal de l'armée de l'Electeur de Brandebourg, mort le 17 Août 1693, & de Henriette-Catherine de Nassau Orange, morte le 4 Novembre 1708. Il avoit épousé en 1698 Anne-Louise Fœsan, née le 22 Mars 1677, fille d'un Bourgeois de Dessau, & l'Empereur lui donna le 29 Décembre 1701 la qualité de Princesse & à ses enfans celle de Princes de l'Empire, & de ce mariage est né entre autres Leopold-Maximilien Prince d'Anhalt Dessau, né le 25 Septembre 1700 Chevalier de l'Aigle noir, Lieutenant Général des armées du Roi de Prusse, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie, auquel ce Prince vient d'accorder le Gouvernement de Magdebourg, & il [est] marié depuis le 25 Mai 1737 avec Gisele-A[gnès] d'Anhalt Cothen. Voyez pour la Généalo[gie]

la Maison d'Anhalt, l'une des plus grandes de l'Allemagne, les Tables Généalogiques d'Hubnert, les Souverains du Monde, vol. 2. fol. 244; le Dictionnaire Historique de Morery & le *Notitia Imperii*, par M. Imhoff, &c.

Le 29 Mai Françoise-Marie *de Lescalopier*, veuve depuis 1718 de René François de S. Remy, Chevalier, Seigneur de la Motte Fouque, au Mans, de Magny-le-Desert, de S. Patrice & d'Orgeres, dit le Marquis de S. Remy, mourut à Paris dans la 73 année de son âge, n'ayant eu de son mariage que Marie-Therese-Gasparde de S. Remy, née le 10 Juin 1708, morte le 26 Février 1719. Elle étoit fille de Gaspard de Lescalopier, Conseiller au Parlement, reçû le 29 Juillet 1667, mort étant de la Grand'Chambre le 21 Décembre 1708, & de Dame Françoise-Geneviéve Collin de Liancourt; elle étoit sœur de César-Charles de Lescalopier, Seigneur de Nourard, Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Maître des Requêtes & Intendant de Justice en Champagne, lequel de son mariage avec feuë Dame Anne-Geneviéve-Therese Charrier a pour enfans Gaspard-César-Charles de Lescalopier, Maître des Requêtes & Intendant de Justice à Montauban depuis 1740, & Charles-Armand de Lescalopier, aussi Maître des Requêtes. La famille de de Lescalopier est une des plus considérables de la Robe, dont elle a possedé les premieres Charges, & par ses alliances; pour le nom de de S. Remy il est marqué en Normandie par l'ancienneté de sa noblesse, par ses alliances & ses services.

Le 20 Juin Louis-Marie-Leopold *de Lorraine, Prince de Guise*, Brigadier des armées du Roi du premier Mai 1745, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, mourut à l'armée d'Italie,

dans la 27 année de son âge, étant né le 17 Décembre 1720 & sans être marié ; il étoit fils unique d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, Comte & Prince de Guise sur Moselle, Comte d'Harcourt, de Montlaur & de S. Remeze, Marquis de Maubec, mort le 27 Avril 1739, & de Dame Marie-Louise-Chrétienne de Castille de Montjeu, morte le 11 Janvier 1736. Il avoit pour sœurs ainées Françoise-Henriette-Louise de Lorraine, mariée le 21 Mars 1725 avec Emanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, Duc de Boüillon, Pair & Grand Chambellan de France, dont elle étoit la quatriéme femme, morte le 31 Mars 1737, laissant une seule fille, nommé Marie-Sophie de la Tour, mariée le 4 Avril 1745 avec M. le Prince de Beauvau; & Marie-Elizabeth-Sophie de Lorraine, mariée le 7 Avril.1734 avec M. le Duc de Richelieu, morte le 2 Août 1740 dans la 30 année de son âge, laissant un fils Duc de Fronsac & une fille Mlle de Richelieu. Par la mort de M. le Prince de Guise est éteinte la seconde Branche de la Maison de Lorraine, établie en France, étant cadette de celle des Ducs d'Elbeuf & aînée de celle de Lislebonne ou de Commercy, d'Armagnac ou de Brione, de Marsan ou des Princes de Pons. Voyez pour cette Généalogie les differens Auteurs qui ont écrit des Maisons Souveraines.

Joseph Marie Duc de Boufflers, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, Gouverneur de Flandres, de Hainault & des Ville & Citadelle de Lille, Grand Baillif & Gouverneur héréditaire de Beauvais & du Beauvoisis, & Commandant des troupes que le Roi a envoyées au secours des Génois, est mort à Génes le 2 Juillet âgé de 42. ans.

Nous ne pûmes en annonçant les morts du mois de Mai les détailler avec l'étenduë & l'exactitude que nous donnons ordinairement à ces articles, nous allons y suppléer.

A M. *le Comte de Bonneval*, mort à Constantinople le 22 Mars de cette année, comme il est dit dans le dernier Mercure, *ajoûtez* qu'il se nommoit Claude-Alexandre de Bonneval, connu d'abord sous le nom de Chevalier & ensuite de Comte de Bonneval, qu'il passa de la marine, étant Enseigne de vaisseau, au service de terre, fut sous-Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françoises en 1698, fut fait ensuite Colonel du Régiment de Lafont Infanterie le 22 Juin 1701, & servit à la tête de ce Régiment en Italie jusqu'en 1706, passa depuis au service de l'Empereur, qui le fit d'abord Général de Bataille, & depuis lui donna un Régiment d'Infanterie composé de 2300 hommes, le déclara Conseiller de son Conseil Aulique de guerre & le fit Maréchal de Camp général de ses armées, Général d'Artillerie; il passa depuis à la Cour du Grand Seigneur qui lui donna entr'autres charges celle de Topigy-Bachi, qu'il possedoit à sa mort & qui a été donnée à son fils naturel, connu sous le nom de Soliman Aga. Etant venu faire un voyage en France il avoit été marié le 7 Mai 1717 avec Dame Judith-Charlotte de Gontaut Biron, fille d'Armand-Charles de Gontaut, depuis Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de Dame Marie-Antonine de Bautru-Nogent; elle mourut sans avoir eu d'enfans le 20 Avril 1741. Le Comte de Bonneval étoit fils puîné de Jean-François de Bonneval, Seigneur de Bonneval en Limosin, dit le Marquis de Bonneval, mort le 19 Juin 1682, & de Dame Claude de Monceaux, morte le 4 Septembre 1714. Il

avoit pour frere aîné César Phœbus de Bonneval, Marquis de Bonneval, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Royal des Cuirassiers par commission du 17 Février 1697, Brigadier d'armée par Lettres du 4 Février 1704 & Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, lequel du mariage qu'il contracta le 9 Mars 1700 avec Dame Marie-Angélique d'Hautefort Surville a pour fils unique César Phœbus François de Bonneval, Comte de Bonneval, né le 25 Novembre 1703, Colonel du Régiment de Poitou Infanterie, par commission du 19 Février 1723, Brigadier d'armée du premier Janvier 1740, marié le 4 Décembre 1724 avec Dame Marie de Beynac, & pour fille Dame Marie-Marthe-Françoise de Bonneval, mariée le 28 Avril 1720 avec Louis de Talaru, Marquis de Chalmazel, Brigadier des armées du Roi, & depuis Premier Maître d'Hôtel de la Reine, dont elle a plusieurs enfans. Voyez la Généalogie de la Maison de Bonneval, l'une des premieres du Limosin par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires, dans le Dictionnaire historique de Morery, vol. 1 du Supplément, fol. 150.

A Dame Henriette-Catherine *de S. Nectaire de la Ferté*, épouse de François de Bullion, Marquis de Longchesne, de laquelle la mort est rapportée dans le dernier Mercure, *ajoûtez* qu'elle étoit née le ... Mars 1662, & qu'elle étoit fille de Henri de S. Nectaire Duc de la Ferté, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur des Ville, Citadelle & Evêché de Metz, Pays Messin, Evêché de Verdun, mort le 27 Septembre 1681, & de Dame Magdeleine d'Angennes de la Loupe, morte le 16 Mars 1714, âgée de 85 ans. Elle étoit sœur de Henri-François de S. Nectaire, Duc de la Ferté, Pair de France,

Lieutenant Général des armées du Roi, mort le premier Août 1703 sans laisser d'enfans mâles de son mariage avec Dame Marie Gabrielle Angélique de la Motte Houdancourt, sœur de feuë Madame la Duchesse de Ventadour.

Madame de Longchesne n'avoit eu de son mariage que deux fils, l'aîné Marquis de Longchesne, Capitaine dans le Régiment de Piémont, tué à Paris le 4 Décembre 1711 sans être marié, Henri de Bullion Longchesne, péri sur mer; M. de Longchesne vit encore, il est fils de Claude de Bullion, Marquis de Longchesne & d'Attilly, mort le 14 Janvier 1678, & de Dame Perrette Meusnier, morte le ... Décembre 1706, & petit-fils de Claude de Bullion, Seigneur de Brunelles, Sur-Intendant des Finances, Ministre d'Etat, Commandeur & Garde des Sceaux des Ordres du Roi, & de Dame Angélique Faure de Berlise. Voyez la Généalogie de la Maison de S. Nectaire dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4. fol. 887, & pour celle de Bullion, le volume 9 de la même Histoire & le Dictionnaire Historique de Morery, &c.

A Mre Armand *de la Croix de Castries* Archevêque d'Alby, dont la mort est rapportée dans le dernier Mercure, *ajoûtez* qu'il fut successivement Grand Archidiacre de l'Eglise de Narbonne, reçû Docteur en Théologie de la Faculté de Paris le 19 Mai 1695, nommé Aumônier ordinaire de Madame la Duchesse de Bourgogne, Marie Adelaïde de Savoye, depuis Dauphine, au mois de Décembre 1697; Abbé Commandataire de Valmagne la même année, de celle de S. Pierre de Monestier S Chaffre en 1702, fait Prémier Aumônier de Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, Duchesse de Berry en 1711, qu'il refusa en 1716 l'Evêché de Troye, qui lui

fut offert, fut nommé le 29 Janvier 1717 à l'Archevêché de Tours & fut sacré le 29 Octobre 1719, fut transferé peu de jours après à l'Archevêché d'Alby, pour lequel il prêta serment de fidélité au Roi le 24 Octobre 1722, il assista le lendemain au Sacre de Sa Majesté, ayant été du nombre des Prélats qui furent invités, il fut proposé le 2 Février 1733 pour être Prélat Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, & il reçût la Croix & le Cordon le 24 Mai suivant. Il étoit fils de René-Gaspard de la Croix, Marquis de Castries, Lieutenant Général des armées du Roi, Lieutenant Général de Languedoc, Chevalier des Ordres, Gouverneur de Sommieres & de Montpellier, mort le 22 Août 1674, & de Dame Elizabeth de Bonzi, sœur du Cardinal de ce nom, morte le 13 Novembre 1708. Il avoit pour frere aîné Joseph-François de la Croix, Marquis de Castries, Lieutenant de Roi en Languedoc, Gouverneur & Sénéchal de Montpellier, Maréchal de Camp, Chevalier d'honneur de Madame la Duchesse d'Orléans, Chevalier des Ordres du Roi, reçû le 3 Juin 1724, mort le 24 Juin 1728, laissant de Dame Marie-Françoise de Lévi Charlus, sa seconde femme, qu'il avoit épousée le 22 Janvier 1722, morte le... Décembre 1728, 1°. François-Armand de la Croix, Marquis de Castries, né le 18 Octobre 1725, Gouverneur & Sénéchal de Montpellier, Lieutenant de Roi en Languedoc, mort le 27 Janvier 1743 à l'âge de 18 ans, & sans enfans de De Marie-Louise-Angélique de Talaru de Chalmazel, aujourd'hui sa veuve. 2°. Charles-Eugene-Gabriel de la Croix, Marquis de Castries, né le 25 Février 1727, Gouverneur des Ville & Citadelle de Montpellier & Lieutenant de Roi au Gouvernement de la Province de Languedoc, marié depuis le 19 Décembre 1743 avec Dame Gabrielle-

Isabeau-Thérese de Rosset, de Rocozel, née le 22 Octobre 1728, derniere fille de M. le Duc de Fleury, Chevalier des Ordres, & petite niece de feu M. le Cardinal de Fleury, 3°. Louis Augustin de la Croix de Castries, né le 5 Octobre 1728, reçû Chevalier de Malthe de minorité le 3 Juin 1731. Voyez la Généalogie de cette Maison dans le Dictionnaire Historique de Morery, vol. 3. fol. 112.

A Dame Antoinette *de Brion*, veuve de Charles Amelot, Premier Président de la troisiéme Chambre des Enquêtes du Parlement, de laquelle la mort est rapportée dans le dernier Mercure, *ajoûtez* qu'elle est morte le 16, que M. Amelot, son mari, étoit Marquis de Mauregard & de Combronde, Baron de Salvert, Seigneur du Mesnil Amelot, qu'elle étoit veuve & sans enfans depuis le 5 Novembre 1726, & qu'elle l'avoit épousé le 27 Octobre 1692, qu'elle étoit née le 20 Décembre 1671, & qu'elle étoit fille de Jean de Brion, Marquis de Combronde, Baron de Salvert, Conseiller au Parlement de Paris, mort le ... Août 1684, & d'Anne-Marie de la Barde, morte le dernier Février 1700, & petite fille de Geraud de Brion, Secretaire du Roi, &c. Elle avoit eu pour freres Antoine de Brion de la Barde, Marquis de Combronde & de Marolles, Baron de Salvert, reçû Conseiller au Parlement en 1685, mort en 1708 sans être marié, & Noel-François de Brion, Marquis de Combronde en Auvergne & de Marolles en Gâtinois, & Baron de Salvert par la mort de son frere, premierement Chanoine de l'Eglise de Paris & Prieur de la Dorade, puis Chevalier Commandeur des Ordres de N. D. de Montcarmel & de S Lazare, reçû le 13 Novembre 1713, mort le 22 Décembre 1736, laissant deux fils de son ma-

riage avec Dame Marie-Agnès de Pomereu, &c.

A M. *le Cardinal d'Auvergne* (Henri Oswald *de la Tour d'Auvergne*) mort le 23 Avril dernier, *ajoutez* qu'il étoit né à Bergopzom dans le Brabant Hollandois le 5 Novembre 1671 du mariage de Frederic-Maurice de la Tour d'Auvergne Colonel Général de la Cavalerie de France, Sénéchal & Gouverneur du Haut & Bas Limosin, & Lieutenant Général des armées du Roi, mort le 23 Novembre 1707, & de Henriette-Françoise de Hohen-Zollern Marquise de Bergopzom morte le 17 Octobre 1698, il fut dès l'âge de 7 ans Chanoine Domiciliaire de Strasbourg, puis Chanoine Capitulaire à l'âge de 21 ans & 9 mois, il fut élu en 1697 Grand Prévôt du même Chapitre, nommé Archevêque de Tours en 1720, puis de Vienne en 1721, il traita de la Charge de Premier Aumônier du Roi en 1732, fut nommé Prélat Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit le 2 Février 1733 & reçu le 24 Mai suivant. Il avoit pour frere aîné Emmanuel-Maurice de la Tour, dit le Baillif d'Auvergne, Chevalier Grand Croix de l'Ordre de Malthe, né le 3 Décembre 1670, lequel céda ses droits d'aînesse à son cadet, & mourut à Bergopzom le. . . Mars 1702, & pour puîné François-Egon de la Tour d'Auvergne Marquis de Bergopzom, dit le Prince d'Auvergne, né le 15 Décembre 1675 & mort le 26 Juillet 1710, étant alors Lieutenant Général au service des Etats de Hollande, & laissant de Marie-Anne de Croy de Ligere d'Aremberg Princesse d'Arschot, qu'il avoit épousée le 20 Novembre 1707, Marie-Anne-Henriette de la Tour d'Auvergne Marquise de Bergopzom, fille unique, née le 24 Octobre 1708, mariée le 15 Février 1722 avec Jean-Christian de Baviere Prince Palatin de

Sultzbach mort le 20 Juillet 1733, & elle dès le 28 Juillet 1728, laissant Charles-Philippes-Theodore de Baviere né le 11 Décembre 1724, Prince de Sultzbach, & aujourd'hui Electeur Palatin depuis le 31 Décembre 1742. Voyez pour la Maison de la Tour d'Auvergne l'Histoire qui en a été donnée par les sieurs Justel & Baluze, & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 4 fol. 544.

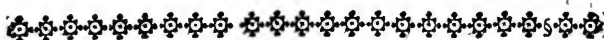
A M. *le Marquis de Bouzols* (Joachim-Louis de Montaigu) dont la mort est annoncée dans le dernier Mercure, *ajoutez* qu'il étoit fils de Joseph de Montaigu Comte de Bouzols, Maréchal de Camp & Inspecteur Général de la Cavalerie & des Dragons, & de Dame Jeanne-Henriette d'Aureille de Colombines; il avoit été marié le 11 Mars 1732 avec Dame Laure-Anne de Fitsjames depuis Dame du Palais de la Reine, & fille du feu Maréchal Duc de Berwick & de Dame Anne Bulkeley, & il laisse de ce mariage Joachim-Charles Laure de Montaigu, Marquis de Bouzols, né le 18 Août 1734, & Anne-Joachim de Montaigu Vicomte de Beaune, né le 16 Août 1737. Feu M. le Marquis de Bouzols étoit neveu de feu Louis-Joachim de Montaigu Vicomte de Beaune, Marquis de Bouzols, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, & Lieutenant Général du Gouvernement de la Basse Auvergne, & dont la mort est rapportée dans le Mercure de Novembre de l'an 1746 fol. 197.

A Dame Françoise-Marguerite *Brunet de Rancy*, veuve depuis le 7 Avril 1740 de Pierre-Arnaud de la Brisse Conseiller d'Etat Ordinaire & Intendant de Justice en Bourgogne, de laquelle la mort est rapportée dans le dernier Mercure, *ajoutez* qu'elle avoit été mariée le 13 Février 1703; elle étoit

fille de Paul-Etienne Brunet Seigneur de Rancy, Secretaire du Roi, & l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, & de Génevieve Colbert, & elle laisse pour enfans, entr'autres, Louis-Arnaud de la Briffe de la Ferriere Maître des Requêtes depuis 1734, & Intendant de Justice de la Généralité de Caën depuis 1740, qui a des enfans de son mariage avec Dame Magdeleine Thoynard, Arnaud Gilles de la Briffe de Charny, dit le Chevalier, Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, & Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, tué au combat d'Ettingen le 27 Juin 1743 étant nommé Capitaine, Henri-François de la Briffe Abbé de N. D. d'Obazine depuis 1731, Marguerite-Génevieve de la Brisse mariée le 13 Décembre 1728 avec Charles de Choiseul Marquis d'Esguilly, & Marie-Victoire de la Briffe mariée en 1732 avec Claude-François Roux Deagent de Pontherieu, Comte de Morges & d'Allieres, Chevalier d'honneur au Parlement de Grenoble, &c.

A M. Antoine-François *de Meliand* Conseiller d'Etat Ordinaire dont nous avons rapporté la mort dans le dernier Mercure, *ajoutez* qu'il étoit né le 10 Mai 1670. Il fut reçu Conseiller au Parlement le 3 Décembre 1691, puis Maître des Requêtes le 6 Février 1698, fut envoyé en Espagne en qualité d'Intendant des troupes auxiliaires de France, d'où étant de retour il fut envoyé Intendant de Justice à Lyon, puis à Lille, fut fait Conseiller d'Etat semestre en 1721 depuis ordinaire; il étoit fils de Nicolas Meliand, Conseiller au Parlement, mort étant de la Grand'Chambre le 13 Févr. 1696, & de Dame Marie Petit de Passy; il avoit été marié le 11 Juillet 1697 avec Dame Marie le Bret de Flacourt, duquel mariage il avoit eu Marie-

Magdeleine-Françoise de Meliand née le 22 Janv. 1704, mariée le 24 Novembre 1718 avec René-Louis de Voyer Marquis d'Argenson, (frere aîné de M. le Comte d'Argenson Ministre & Secretaire d'Etat de la guerre) alors Maître des Requêtes, depuis Conseiller d'Etat Ordinaire & Grand Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de l'Ordre Militaire de Saint Louis, ci-devant Ministre & Secretaire d'Etat des Affaires Etrangeres; feu M. de Meliand étoit fils de Nicolas de Meliand Président des Enquêtes du Parlement de Paris, & de Dame Marie Petau, il étoit petit-neveu de Blaise de Meliand Procureur Général au même Parlement reçu le 20 Novembre 1641.



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi & Lettres Patentes sur icelui. Données à Versailles le 14 Mars. Registrées en la Cour des Aides le 5 Mai, qui autorisent les Employés des Fermes à arrêter & écroüer les Contrebandiers qui auront été decrétés ou qui se seront évadés des prisons.

AUTRE & Lettres Patentes sur icelui, données à Versailles le 28 Mars. Registrées en Parlement, portant reglement pour les Baracans qui se fabriquent à Abbeville.

DECLARATION du Roi, donnée à Versailles le 7 Avril, Registrée en la Chambre des Comptes, renduë en faveur des Officiers des Elections & Gabelles du Royaume, pour la modéra-

tion de la finance qu'ils devoient payer en conséquence de l'Edit du mois de Février 1745.

ORDONNANCE du Roi, du 30, portant reglement pour le payement des troupes de Sa Majesté pendant la campagne.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 9 Mai, qui ordonne que dans le ressort des Cours où la Déclaration du 23 Mars 1672 n'a pas été enregistrée, les Offices de Notaires, Procureurs & Huissiers, dont l'établissement sera jugé nécessaire, continuëront à être vendus au profit de Sa Majesté.

TABLE.

L'Adresse du Mercure est à M. de Cleves d'Arnicourt, *demeurant ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg S. Germain, à l'Hôtel de Mâcon.*

De l'Imprimerie de J. BULLOT.